Le Monde

www.lemonde.fr

58e ANNÉE – Nº 17750 – 1,20 € – FRANCE MÉTROPOLITAINE — MARDI 19 FÉVRIER 2002 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

SUPPLÉMENT

Le Monde ÉCONOMIE

Faut-il mettre les Etats en faillite ?

EMPLOI

PRÉSIDENTIELLE
Jospin : une semaine pour passer de premier ministre à candidat p. 6

MÉDECINS
Leur coordination appelle à manifester le 10 mars p. 10

PROCHE-ORIENT
Les partisans d'un « autre Israël » contre la guerre de Sharon p. 2

PROCÈS MILOSEVIC
Ces victimes devenues témoins sous haute protection. Enquête p. 14

ENTREPRISES
Le développement durable, mode ou réelle prise de conscience ? p. 18

International 2
Union européenne 5
France 6
Société 8
Carnet 12
Abonnements 12
Régions 13
Horizons 14
Entreprises 18
Emploi-Annonces 20
Communication 21
Marchés 22
Aujourd'hui 24
Météorologie-Jeux 28
Culture 29
Radio-Télévision 33

Enquête : l'antisémitisme en France

Y A-T-IL un regain d'antisémitisme en France ? La question est posée depuis décembre 2001 avec la divulgation par le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) de statistiques alarmantes faisant état d'une multiplication d'actes antijuifs. Notre enquête à Sarcelles (Val-d'Oise) et dans le 19e arrondissement de Paris décrit le malaise de la communauté juive, notamment dans ses milieux religieux, qui prend peur devant des actes d'hostilité qui, ces derniers mois, ont été jusqu'à des incendies de synagogues. Des responsables communautaires, des élus et des militants antiracistes constatent une *« libération »* de la parole antijuive. Mais si certains s'alarment de la résurgence d'un antisémitisme latent, d'autres insistent sur les répercussions du conflit au Proche-Orient. Une pétition signée par des scientifiques s'inquiète des retombées de ces événements sur les rapports entre Juifs et Arabes en France.

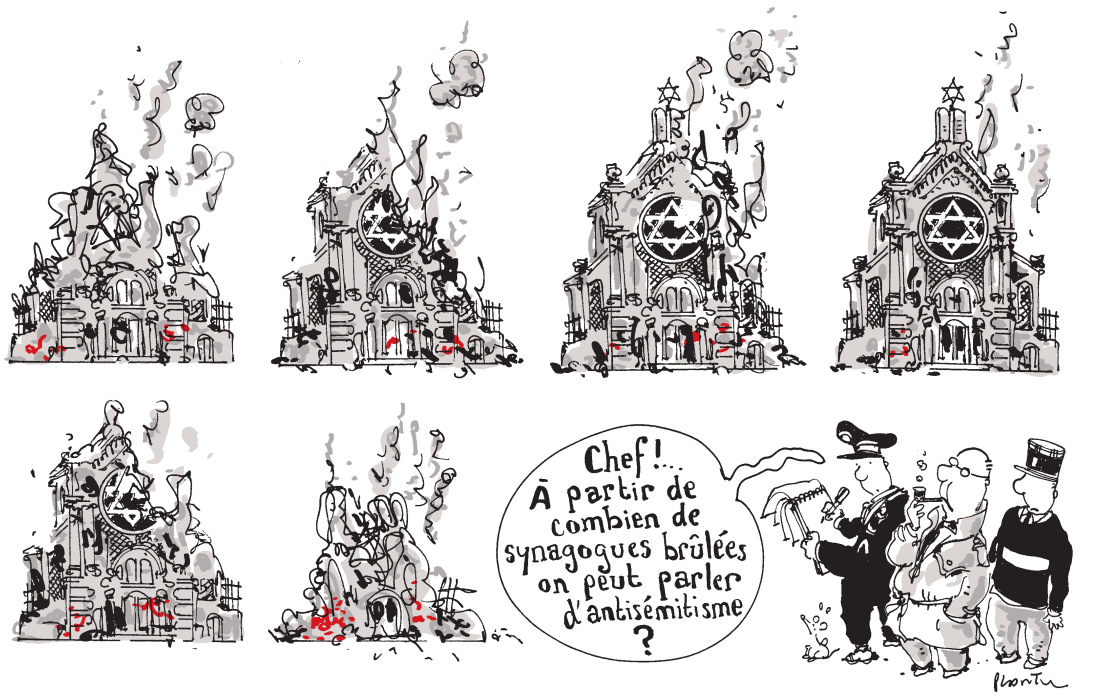

▶ La communauté juive s'alarme d'un regain des agressions antisémites

▶ Notre reportage à Sarcelles et à Paris

▶ Les associations font état d'une « libération » de la parole antijuive

▶ Sur Internet, des propos racistes en tout genre

Lire pages 8 et 9 et le « Kiosque » page 15

L'offensive des quotidiens gratuits

UNE RÉVOLUTION dans la presse quotidienne : alors qu'ils existent dans de nombreux pays européens, les quotidiens gratuits d'information ont fait leur apparition lundi 18 février en France, à Paris et à Marseille. Dans la capitale, le groupe suédois Metro, à l'origine du concept, a finalement réussi à lancer son journal, en défiant le Syndicat du livre CGT, hostile au projet. Le titre, qui devait initialement être imprimé sur les rotatives de *France Soir*, a été tiré à plus de 160 000 exemplaires au Luxembourg puis acheminé dans la nuit vers la capitale. Le journal que le groupe suédois comptait lancer lundi à Marseille n'a, en revanche, pas vu le jour. Une quarantaine d'ouvriers du Livre ont empêché sa distribution. De son côté, le quotidien régional *La Provence* (Hachette Filipacchi Médias) a mis à exécution son projet de contre-attaque, en créant son propre gratuit, *Marseille-plus.* Financé exclusivement par la publicité, ce type de presse, composée d'articles très courts et de photos couleur, risque de nuire avant tout aux journaux payants en difficulté.

metro
Les adolescentes fument plus que les femmes
Les Kurdes pour la libération d'Ocalan

Lire page 21, le point de vue de Michel Diard page 16 et notre éditorial page 17

JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

Le biathlète norvégien collectionne les médailles d'or

KEVIN LAMARQUE/REUTERS

LE NORVÉGIEN Ole Einar Björndalen (photo) est demeuré intouchable lors de l'épreuve de poursuite de biathlon disputée sur 12,5 kilomètres. Sacré champion olympique pour la troisième fois à Salt Lake City, l'athlète de 28 ans a su résister aux assauts de Raphaël Poirée. Le Français a quand même pu se hisser à la deuxième marche du podium et espère que ce succès est une assurance de médaille pour l'épreuve du relais masculin qui a lieu mercredi. La 26e journée du championnat de France de football et la petite victoire du XV de France face aux pays de Galles dans le Tournoi des six nations complètent nos pages « Sports ». *Lire pages 24 à 27*

Un parti néonazi allemand doit sa survie à des agents de la police infiltrés

BERLIN
de notre correspondant

Tout chrétien-démocrate qu'il soit, Peter Müller, ministre-président de la Sarre, connaît son Karl Marx. *« Mieux vaut une fin effroyable qu'un effroi sans fin »*, a-t-il récemment déclaré, paraphrasant le philosophe et suggérant qu'il valait mieux arrêter au plus tôt la procédure d'interdiction ouverte contre le Parti national-démocrate (NPD), formation néonazie qui compte quelque 6 500 membres. Non pas qu'il ait à l'encontre du NPD la moindre sollicitude, mais, comme d'autres politiciens allemands, Peter Müller en est à se dire que l'affaire est si mal engagée qu'il vaut mieux tout arrêter et repartir de zéro.

En janvier 2001, après une série d'agressions racistes perpétrées par des militants d'extrême droite, le Bundestag, bientôt imité par le gouvernement puis par la Chambre des Etats (Bundesrat), avait déposé auprès de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe une demande d'interdiction du NPD avec, à l'appui, un dossier contenant les déclarations de plusieurs responsables du NPD contraires aux principes de la Constitution allemande. Les magistrats devaient entendre leurs premiers témoins le 5 février. Mais deux semaines avant l'audience ils s'aperçurent que l'un des principaux d'entre eux, Wolfgang Frenz, responsable du NPD en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, et connu pour ses écrits radicaux, était de longue date un informateur, sinon plus, de la police. L'examen de l'affaire fut aussitôt renvoyé.

Depuis, les magistrats sont allés de surprise en surprise, constatant que le dossier était truffé de discours incendiaires proférés par des responsables néonazis qui étaient autant de « sous-marins ». Vendredi, le chef du Syndicat de la police du Bade-Wurtemberg, Dieter Berberich, a confirmé que, selon ses informations, plusieurs déclarations attribuées au NPD étaient en réalité de la plume d'agents infiltrés. Au dernier pointage, le dossier comporterait les travaux d'une bonne dizaine de ces collaborateurs très spéciaux. Et rien n'indique que le décompte soit complet en dépit des démentis du ministre de l'intérieur, Otto Schily, et de ses services qui, chaque fois, ont été contredits par de nouveaux comptages.

Il n'en a pas fallu plus pour que l'opposition accuse le gouvernement d'avoir bâclé le dossier. La température montant, Ludwig Stiegler, vice-président du groupe parlementaire social-démocrate au Bundestag, a, à son tour, répliqué en accusant la droite d'être l'héritière de ces partis qui, en 1933, avaient pavé la route à Hitler. Sommé de démissionner, il a répondu en réitérant ses accusations.

Désormais, l'avenir de la procédure paraît pour le moins incertaine, ce qui fait bien l'affaire de ces responsables de la police qui estimaient qu'interdire le NPD rendrait sa surveillance plus difficile. Paradoxalement, le NPD pourrait devoir sa survie à ceux-là mêmes qui étaient chargés de le surveiller. Pour ne pas attirer le soupçon et monter dans la hiérarchie du parti, les infiltrés ont mis en route une procédure d'interdiction par des déclarations tonitruantes. Mais comme ce sont des policiers qui les ont faites, la justice se retrouve ligotée, impuissante à les utiliser à son profit. Conclusion : les infiltrés constituent la police d'assurance du NPD, qui a tout intérêt à n'en jamais manquer.

Georges Marion

CINÉMA

Palmarès osé à la Berlinale

AP/FILMFESTSPIELE

UN DÉBUTANT, l'Anglais Paul Greengrass, et un cinéaste hors norme, le Japonais Hayao Miyazaki, ont été couronnés au Festival de Berlin. *Lire page 29*

■ ANALYSE

La vraie figure du patinage artistique

LES FRANÇAIS ont le chic pour se fourrer dans des situations pas possibles. Lors des Jeux de Sydney, en 2000, Marie-José Pérec avait réussi à attirer l'attention sur elle en quittant précipitamment l'Australie avant même d'avoir bouclé un tour de piste. A Salt Lake City, c'est une juge française de patinage artistique, Marie- Reine Le Gougne, qui monopolise l'attention des médias.

Que lui reproche-t-on ? Elle se serait conduite de façon *« impropre »* et n'aurait pas permis que l'épreuve de couples, enlevée par les Russes Elena Berezhnaïa et Anton Sikharulidze, devant les Canadiens Jamie Salé et David Pelletier, soit jugée de façon équitable, a affirmé, vendredi 15 janvier, Ottavio Cinquanta, président de la Fédération internationale de patinage (ISU). Pouvez-vous être plus précis, lui a-t-il été demandé. *« Il y a des choses que je ne peux pas dire »*, a été sa seule réponse. Deux jours plus tôt, le comité olympique canadien avait annoncé qu'il comptait déposer un appel auprès de l'ISU. Sur la base de faits avérés ? *« Non, de soupçons »*, avait répondu son président.

Des soupçons, des rumeurs, des pressions, des tentatives de manipulation : bienvenue dans le monde merveilleux du patinage ! Le feuilleton auquel on assiste depuis lundi 11 février ne fait que reprendre les ingrédients de bien des polémiques précédentes, qui n'ont pas connu le retentissement de celle-ci.

Pourquoi cela se passe-t-il différemment à Salt Lake ? Parce que Marie-Reine Le Gougne, c'est la seule chose dont on soit à peu près sûr, a craqué, et a reconnu avoir subi des pressions multiples. Parce que nous sommes aux Jeux olympiques, caisse de résonance sans équivalent. Parce que ceux-ci se déroulent en Amérique du Nord et que des athlètes canadiens sont concernés. Parce que les médias américains et canadiens se sont emparés de cette affaire avec toute leur puissance de feu, après avoir décidé – au nom, sans doute, de la préférence continentale, car les considérations techniques n'ont pas été prises en compte – que le couple canadien avait été spolié.

Gilles van Kote

Lire la suite page 17

Plus besoin d'avoir une voiture pour profiter de la reprise CITROËN FÉLIX FAURE !

Citroën Félix Faure reprend TOUT CE QUI ROULE 1.500 €* !

Citroën Félix Faure, le Roi de la reprise reprend ; moto, scooter, cyclomoteur, bicyclette, patinette, poussette et même des rollers : 1.500 euros* pour l'achat d'une Citroën récente !

* Offre valable jusqu'au 16/03/02, non cumulable avec d'autres promotions, réservée aux particuliers dans la limite du stock disponible. En échange de cette publicité

FAIBLE KILOMETRAGE • GARANTIE 1 AN PIÈCE ET MAIN D'ŒUVRE • PRIX ATTRACTIF • FINANCEMENT À LA CARTE

CITROËN FÉLIX FAURE mon f'aime

fournisseur officiel en bonnes affaires

Paris 15e	10, place Etienne Pernet	01 53 68 15 15
Paris 14e	50, boulevard Jourdan	01 45 89 47 47
Paris 19e	59, avenue Jean Jaurès	01 44 52 79 79
Bezon (95)	30, rue Emile Zola	01 39 61 05 42
Thiais (94)	273, av. de Fontainebleau, RN 7	01 46 86 41 23
Coignières (78)	74, RN 10	01 30 66 37 27
Limay (78)	266, rte de la Noué, Port Autonome	01 34 78 73 48
Nantes (44)	7, bd des Martyrs Nantais, Ile Beaulieu	02 40 89 21 21
Corbas (69)	ZI Corbas Mont-Martin, rue M. Mérieux	04 78 20 67 77
Vitrolles (13)	Av. Joseph Cugnot, Zac des Cadestaux	04 42 78 77 37

M 00147 - 219 - F: 1,20 €

Afrique CFA 1000 F CFA, Algérie 35 DA, Allemagne 1,50 €, Antilles-Guyane 1,50 €, Autriche 1,50 €, Belgique 1,20 €, Canada 2,50 $, Danemark 15 KRD, Espagne 1,50 €, Finlande 2,00 €, Grande-Bretagne 1 £, Grèce 1,50 €, Irlande 1,50 €, Italie 1,50 €,Luxembourg 1,20 €, Maroc 10 DH, Norvège 16 KRN, Pays-Bas 1,50 €, Portugal cont. 1,50 €, Réunion 1,50 €, Suède 16 KRS, Suisse 2,40 FS, Tunisie 1,5 DT, USA (NY) 2 $, USA (others) 2,50 $.

INTERNATIONAL

PROCHE-ORIENT

Les militaires israéliens ont subi une série de revers qui font dire à certains commentateurs que la méthode forte du premier ministre, Ariel Sharon, face aux Palestiniens mène peut-être à une **IMPASSE**. Le premier **ATTENTAT-SUICIDE** commis dans une colonie depuis le début de l'Intifada a tué, samedi 16 février, deux adolescents et blessé une trentaine d'autres Israéliens. Auparavant, un chef de l'unité de Tsahal chargée des infiltrations en territoire autonome palestinien avait été tué accidentellement et un char d'assaut Merkava-3 avait sauté sur une **CHARGE EXPLOSIVE** dans une embuscade. Ces revers redonnent vie au **MOUVEMENT PACIFISTE**, qui a réuni, samedi, plusieurs milliers de manifestants à Tel-Aviv pour réclamer la « fin des occupations » israéliennes dans les territoires et la création d'un Etat palestinien.

En Israël, la confusion de la situation militaire alimente le doute

Tsahal a enregistré ces derniers jours, face aux Palestiniens, plusieurs coups durs qui amènent des commentateurs à évoquer une impasse dans la politique du premier ministre, Ariel Sharon. Par contrecoup, le mouvement pacifiste israélien paraît regagner en énergie

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Un attentat a été déjoué en Israël, dimanche 17 février, à proximité d'une base militaire située près de la ville de Hadera, au nord de Tel-Aviv. La police israélienne avait arrêté pour un contrôle de routine un véhicule dont a surgi un homme armé, qui a ouvert le feu sur les policiers. Ces derniers l'ont abattu avant de prendre en chasse la voiture, sans doute piégée, qui a explosé, tuant le chauffeur. Cet accrochage n'a pas fait de victimes israéliennes.

La veille, samedi, un attentat-suicide avait été perpétré dans la colonie israélienne de Karnei Shomron, située non loin de là, en Cisjordanie. Un assaillant palestinien avait réussi à pénétrer à l'intérieur de la colonie sans éveiller l'attention. Il avait fait détonner sa bombe à proximité d'une pizzeria, tuant deux adolescents et blessant très gravement une trentaine d'autres personnes. Il s'agissait du premier attentat-suicide jamais commis dans une colonie depuis le début de l'Intifada.

Ces nouvelles attaques sont survenues après deux revers enregistrés par l'armée israélienne dans les territoires palestiniens : la destruction d'un char d'assaut de type Merkava-3, dans la bande de Gaza, au cours d'une embuscade, et la mort accidentelle d'un chef de l'unité Duvdevan (« cerise » en hébreu), chargée des infiltrations en territoire autonome palestinien, redoutée par les Palestiniens, lors d'une incursion dans un village de Cisjordanie. Alors qu'il interrogeait un Palestinien suspecté d'être le responsable local du Djihad islamique, l'officier avait été tué par l'effondrement d'un mur dans une maison qu'un bulldozer israélien était en train de raser. Dimanche, la presse israélienne a révélé que des protections spéciales qui auraient permis au blindé de résister à la charge d'explosifs avaient été retirées pour lui permettre de manœuvrer plus facilement sur les terrains sablonneux de Gaza. Trois servants avaient trouvé la mort dans l'explosion du char d'assaut.

« C'EST LA GUERRE »

Coïncidant avec une résurgence d'attentats visant tout particulièrement des cibles militaires ou des colons et avec les tirs de nouvelles roquettes artisanales fabriquées par le Mouvement de la résistance islamique (Hamas), les Qassam-2, d'une portée de tir supérieure aux roquettes lancées depuis environ un an, principalement dans les colonies de la bande de Gaza, ces revers ont particulièrement frappé l'opinion publique israélienne. « Israël : c'est la guerre », a ainsi titré en première page le quotidien israélien *Maariv,* dimanche. Comme en écho, le premier ministre israélien, Ariel Sharon, a déclaré dimanche matin qu'*« Israël n'a jamais perdu une guerre et gagnera aussi celle que lui ont déclarée les Palestiniens. Nous devrons augmenter la puissance de nos opérations militaires face au terrorisme »*. Le ministre de la sécurité intérieur, Uzi Landau, a précisé que *« cette guerre ne s'arrêtera pas aujourd'hui ou demain. Nous combattrons le terrorisme et nous finirons par gagner »*. Après la tentative d'attentat déjouée près de Hadera, le porte-parole du gouvernement, Raanan Gissin, a enfin mis en cause les responsables palestiniens en indiquant que *« l'Autorité palestinienne doit comprendre qu'à partir de maintenant, il n'y aura plus d'impunité pour ceux qui seraient activement impliqués dans des activités terroristes. Si nous trouvons des éléments directs menant à* [Yasser Arafat], *cela devra être pris en considération »*.

Ce discours martial n'a pas semblé convaincre les principaux commentateurs israéliens. Après l'attentat-suicide de Karnei Shomron, le raid de représailles que les chasseurs bombardiers F-16 israéliens ont mené sur la ville de Naplouse, en Cisjordanie, et qui s'est soldé par des tirs de missiles sur des bâtiments officiels n'a d'ailleurs pas témoigné d'une nouvelle stratégie vis-à-vis de Palestiniens, pas plus que les incursions décidées à Gaza en riposte aux tirs des premières roquettes Qassam-2, le 10 janvier. Dimanche matin, le rédacteur en chef du *Maariv,* Amnon Danker, déplorait cette *« succession de rounds de boxe qui commence à apparaître comme une impasse »* : *« on ne peut pas continuer comme cela »*, assurait-il.

Egalement critique, le chroniqueur militaire du *Haaretz*, Ze'ev Schiff, a assuré que les derniers mois prouvaient, selon lui, que *« le gouvernement Sharon n'a pas de solution militaire au terrorisme et à la violence des Palestiniens »*, pendant que son homologue du *Yedioth Aharonoth*, Alex Fisman, évoquait *« la minute qui précède la perte de contrôle »* de la situation, que vivraient selon lui les autorités israéliennes.

Gilles Paris

A Tel-Aviv, les partisans d'un « autre Israël » manifestent en nombre

TEL-AVIV
de notre envoyée spéciale

Les organisateurs de la manifestation avaient prévu large : des banderoles et des pancartes appelant à *« cesser l'occupation »* jonchaient encore le sol de l'immense place Rabin de Tel-Aviv, alors qu'en rangs dispersés les pacifistes israéliens quittaient l'endroit pour se diriger vers le musée de la ville, où les attendaient des responsables politiques israéliens et palestiniens.

Sans être le « grand soir » espéré par les militants, la manifestation organisée, samedi 16 février, à l'appel de la plupart des associations pacifistes du pays, dont La Paix maintenant, pour demander la fin de l'occupation des territoires palestiniens par Israël constitue pourtant une bonne surprise pour le camp de la paix. Plusieurs milliers de personnes (15 000 selon les organisateurs) se sont déplacées de tout le pays en dépit, ou à cause, du regain de violence de ces derniers jours. *« Depuis l'arrivée d'Ariel Sharon* [le premier ministre israélien en poste depuis un an], *c'est la première fois qu'une manifestation de protestation atteint cette ampleur »*, se réjouit un participant. La semaine précédente, les mêmes mots d'ordre avaient déjà rassemblé plusieurs milliers d'Israéliens.

SVEN NACKSTRAND

Mettre « fin à l'occupation » pour obtenir « la fin du terrorisme » : des milliers de personnes ont manifesté samedi soir à Tel-Aviv à l'appel de la plupart des associations pacifistes du pays.

Cofondateurs de la Coalition pour la paix, un mouvement qui demande la reprise immédiate des négociations entre les deux parties, Yossi Sarid, tête de file du Meretz, l'opposition israélienne de gauche, Sari Nusseibeh, représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à Jérusalem, et Yossi Beilin, ancien ministre et « colombe » travailliste, se sont succédé à la tribune. S'adressant à son partenaire palestinien, M. Sarid l'a conjuré : *« Nous vous demandons de dire à votre peuple qu'Israël, ce n'est pas uniquement Sharon, Ben Eliezer* [le ministre travailliste de la défense] *ou Mofaz* [le chef d'état-major]. *Il y a un autre Israël et il est là »,* désignant la foule.

DIFFÉRENTS HORIZONS

S'exprimant en hébreu, M. Nusseibeh, critiqué dans son propre camp pour ses propos jugés trop conciliants sur le règlement du problème des réfugiés palestiniens, a pour sa part affirmé que *« le chemin vers la paix passe par le retour des réfugiés dans l'Etat de Palestine et par le retour des colons dans l'Etat d'Israël »*. Un discours applaudi par les manifestants. Venus de différents horizons (extrême gauche, gauche, centre, juifs, Arabes israéliens), ils se retrouvent au moins sur ces deux exigences : le retrait des territoires et la création d'un Etat palestinien. Pour le reste, les avis divergent. Certains, comme Itai, un trentenaire de Tel-Aviv, défendent un retrait unilatéral d'Israël ; d'autres préféreraient un accord négocié. Mais tous croient encore en la paix. *« Sinon, comment vivre dans ce pays ? »,* s'interroge une sexagénaire, arrivée en Israël peu après la guerre d'indépendance.

Comme un cruel écho à leur demande de mettre *« fin à l'occupation »* pour obtenir *« la fin du terrorisme »,* un attentat-suicide, le premier perpétré dans une colonie, leur a été annoncé peu avant le début des déclarations politiques. Deux adolescents ont été tués à l'entrée d'un centre commercial. A Tel-Aviv, les pacifistes ont alors observé une minute de silence *« à la mémoire de toutes les victimes de l'Intifada »*.

Stéphanie Le Bars

La Qassam-2, roquette « redoutable » ou « rudimentaire » ?

JÉRUSALEM
de notre correspondant

C'est en janvier qu'est née la Qassam-2, un an après les premiers tirs de mortiers artisanaux sur les colonies israéliennes de la bande de Gaza. Le chef d'état-major israélien Shaul Mofaz évoque un nouvel engin d'une portée de tir de 10 kilomètres, qui placerait la banlieue de Tel Aviv sous le feu du Mouvement de la résistance islamique (Hamas).

A Beyrouth, un responsable en exil du Hamas, Moussa Abou Marzouk, affirme que de tels « missiles » existent. Dans les dernières semaines de janvier, les autorités israéliennes multiplient les avertissements : le recours à ces nouvelles armes entraînera des représailles inédites. Selon la presse israélienne, le sujet est même évoqué par le premier ministre Ariel Sharon lors de sa première rencontre avec trois hauts responsables palestiniens, le 30 janvier, à Jérusalem.

Le 10 février, deux roquettes Qassam-2 sont tirées depuis la bande de Gaza en direction d'un kibboutz du Néguev, sans faire de victimes ni de dégâts. Aussitôt, le cabinet de sécurité israélien annonce une riposte militaire. La création d'une zone-tampon sous contrôle israélien à l'intérieur des territoires palestiniens autonomes est même évoquée. L'armée israélienne reprend le contrôle des villages palestiniens du nord de la bande de Gaza d'où auraient été tirées les roquettes.

L'histoire se répète : il y a un an, un tir de mortier artisanal en direction de la localité de Sderot, en Israël, avait entraîné la première incursion israélienne en zone autonome palestinienne. Cette opération avait été très sévèrement jugée par le département d'Etat américain, dont les critiques avaient précipité la retraite israélienne.

Moins de vingt-quatre heures après cette nouvelle incursion, l'armée israélienne se retire une nouvelle fois des localités palestiniennes. Le bilan de l'opération est maigre. Les arrestations n'ont pas permis de mettre la main sur des activistes du Hamas. Aucune roquette n'a été découverte au cours de fouilles systématiques. Le 14 février, la presse israélienne rend compte des conclusions de l'étude des premières roquettes. Le ton a changé. Elles sont jugées désormais rudimentaires. Depuis, les tirs de Qassam-2 sont devenus presque quotidiens.

G. P.

Raed Salah interdit de voyage

Le ministère israélien de l'intérieur a annoncé, dimanche 17 février, que Raed Salah, le dirigeant du Mouvement islamique, principale organisation musulmane israélienne, n'avait pas le droit de voyager à l'étranger pendant six mois.

Un ordre signé par le ministre de l'intérieur Eli Yishai précise que la décision a été prise *« sur les conseils du Shin Beth »*, le service de sécurité intérieure israélien. Selon des sources proches de ce dernier, Raed Salah est soupçonné d'entretenir des liens avec des groupes d'activistes palestiniens. Selon Taoufik Djebarin, représentant du mouvement, Raed Salah a écrit à M. Yishai pour demander des explications au sujet de cet ordre. – *(Reuters.)*

[M'B'A ESCP-EAP]

L'ACCÉLÉRATEUR de carrière

Les programmes MBA ESCP-EAP sont des formations généralistes au management conçues pour des jeunes cadres expérimentés, porteurs d'un projet professionnel ambitieux à l'international.

- **Full-time International MBA :** à plein temps pendant un an à Paris ; programme en langue anglaise; séminaires à l'étranger.
- **Executive MBA :** en temps partagé sur 18 mois à Paris ; programme bilingue français/anglais ; séminaires à l'étranger.
- **International Master's in Management :** par modules de 15 jours pendant deux ans, à Paris et dans 3 universités partenaires (Purdue/USA, Tilburg/PaysBas,Budapest/Hongrie)

Avec 4 campus en Europe - Paris, Oxford, Madrid et Berlin - ESCP-EAP est aujourd'hui classée parmi les premières business schools dans le monde.

Rejoignez le réseau des 20 000 anciens élèves actifs dans 65 pays.

Ouverture du recrutement en mars 2002

Contact - Tél. : +33 1 49 23 26 41
E-mail : mba@escp-eap.net
ESCP-EAP - 79 avenue de la République 75011 Paris

www.escp-eap.net

ESCP-EAP
OXFORD PARIS MADRID BERLIN
European School of Management

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

Learn everywhere. Manage anywhere.*

* Approche pour dirigeant sans frontière

Il y a un an, les progrès sans suite des négociations de Taba

Le journal « Haaretz » a publié le détail des discussions entre Israéliens et Palestiniens

JÉRUSALEM
de notre correspondant

En ce temps-là, les Israéliens et les Palestiniens négociaient. La publication par le quotidien *Haaretz,* jeudi 14 février, des minutes des discussions de Taba, les dernières négociations en date entre les deux parties, a permis de mesurer le chemin parcouru en un an, malheureusement à rebours.

Le document, très détaillé, a été rédigé par l'envoyé spécial européen Miguel Moratinos. Ce dernier n'assistait pas aux discussions tenues au mois de janvier, en Egypte, quelques jours avant la défaite d'Ehoud Barak face à Ariel Sharon, mais le diplomate espagnol se faisait « débriefer » systématiquement par les négociateurs. M. Moratinos a multiplié les navettes entre les deux parties dans les semaines qui ont suivi pour parvenir à cette synthèse, conservée pour mémoire.

Le document passe en revue les principaux sujets du contentieux : les frontières de l'Etat palestinien à venir, le sort des colonies israéliennes, la question des réfugiés palestiniens et le statut de Jérusalem. Sa lecture témoigne de divergences persistantes entre les parties mais démontre que des avancées considérables ont alors été effectuées par rapport aux discussions infructueuses de Camp David, en juillet 2000.

A Taba, selon M. Moratinos, les Palestiniens ne se contentent pas de critiquer les positions israéliennes, mais présentent leurs propositions, leurs cartes. Cela vaut tout particulièrement pour le tracé des frontières. Le texte stipule que *« les deux parties acceptent que, conformément à la résolution 242 des Nations unies, la ligne du 4 juin 1967 soit la base pour les frontières entre Israël et l'Etat de Palestine »*. Une avancée considérable pour les Palestiniens. En revanche, des divergences persistent à propos des colonies. Si le principe de l'évacuation totale de Gaza fait l'objet d'un consensus, tout comme le démantèlement des implantations de la vallée du Jourdain, les Israéliens entendent maintenir quelques blocs importants en Cisjordanie et proposent à cet effet d'en annexer 6 % (compensés par des échanges de terres) alors que les Palestiniens ne sont prêts à accepter que 3,1 %.

JÉRUSALEM « VILLE OUVERTE »

Concernant Jérusalem, les deux parties entérinent les idées avancées par le président Bill Clinton (souveraineté palestinienne dans les zones peuplées en majorité de Palestiniens, souveraineté israélienne dans les zones peuplées en majorité d'Israéliens). Si des divergences demeurent pour certaines colonies israéliennes du Grand Jérusalem, le principe de la division de la vieille ville est accepté. Déclarée *« ville ouverte »*, elle serait la capitale des deux Etats, *« Yerushalaim, capitale d'Israël, et Al-Qods, capitale de l'Etat de Palestine »*. Les deux parties, enfin, s'accordent à reconnaître leur souveraineté sur leurs lieux saints respectifs. La délimitation du Mur des lamentations continue toujours de poser problème.

Enfin, sur la question des réfugiés palestiniens, les deux parties énumèrent une série de solutions possibles : le retour (en Israël, dans les territoires israéliens destinés à être échangés, et dans l'Etat Palestinien), l'installation dans le pays d'accueil actuel ou l'émigration vers un autre pays. Aucun chiffre précis n'est avancé par les Palestiniens. En revanche, les Israéliens parlent de 25 000 à 40 000 personnes autorisées à revenir en Israël au cours des cinq premières années.

Comme l'avait révélé *Le Monde diplomatique*, en septembre 2001, les Israéliens proposent en outre de reconnaître *« la tragédie des réfugiés palestiniens »*, selon une formulation qui reste en revanche à préciser.

G. P.

M. Koizumi lance son plan antidéflation sous l'œil de M. Bush

En tournée en Extrême-Orient, le chef de la Maison Blanche apporte son appui au premier ministre japonais, perçu comme meilleur soutien des Etats-Unis, tout en le pressant de sortir de l'ornière l'économie de l'archipel

TOKYO
de notre correspondant

En perte de vitesse dans les sondages, critiqué à l'étranger pour son inaction face à l'aggravation de la crise économique que traverse son pays, le premier ministre japonais, Junichiro Koizumi, a annoncé au président George W. Bush, qui entame à Tokyo sa tournée asiatique, que son gouvernement avait décidé de faire porter tous ses efforts sur la lutte contre la déflation.

Outre les questions de sécurité, et en particulier le problème de la Corée du Nord, l'un des trois pays formant l'*« axe du Mal »* selon M. Bush, le grand sujet des entretiens entre le président américain et le premier ministre japonais est l'économie. Pour Junichiro Koizumi, la visite de M. Bush est cruciale pour essayer d'apaiser les craintes sur l'avenir de l'économie japonaise, considérée par les analystes étrangers comme une *« bombe financière à retardement »*.

WIN MCNAMEE/REUTERS

Le président américain George Bush, son épouse Laura et le premier ministre japonais, Junichiro Koizumi, ont assisté, lundi, dans l'enceinte du sanctuaire Meiji, à Tokyo, à une démonstration de tir à l'arc effectuée par des cavaliers vêtus de tuniques de l'époque médiévale. Le président Bush effectue au Japon la première étape d'une tournée en Extrême-Orient, qui doit le mener dans les prochains jours en Corée du Sud et en Chine.

RÈGLEMENT GRADUEL

Le plan antidéflation a été élaboré à la hâte à la suite des remous sur les marchés provoqués par la chute spectaculaire de la popularité de M. Koizumi (sanctionné par l'opinion pour le limogeage de sa ministre des affaires étrangères, Makiko Tanaka), et des pressions insistantes de ses partenaires au cours de la réunion des ministres des finances du G 7 la semaine dernière à Ottawa (Canada). Il sera annoncé à la fin de ce mois mais on en connaît déjà les grandes lignes : accélérer l'apurement des mauvaises créances des banques en contraignant celles-ci à une évaluation plus rigoureuse des prêts accordés aux entreprises non performantes ; stabiliser la Bourse en évitant des opérations de ventes spéculatives à la baisse ; et aider les petites entreprises à accéder au crédit.

Ce plan antidéflation marque un infléchissement attendu mais tardif des priorités du gouvernement Koizumi. Jusqu'à présent, et en dépit d'une détérioration alarmante de la situation, il s'en tenait à une politique de réformes structurelles – austérité budgétaire afin d'enrayer un déficit énorme des finances publiques (130 % du produit intérieur brut) et privatisation des entreprises d'Etat – certes nécessaire mais qui intervenait à un mauvais moment, alors que la chute des prix aggrave la situation comptable des banques, fortement endettées. L'impatience des investisseurs étrangers devant l'immobilisme du gouvernement a fait plonger, il y a une dizaine de jours, l'indice Nikkei à son plus bas niveau en dix-huit ans. Il s'est légèrement redressé à la suite de l'annonce de l'élaboration du plan antidéflation.

A Tokyo, George Bush va éviter de tancer trop vigoureusement Junichiro Koizumi qui, par son pro-américanisme, est le meilleur dirigeant que peut espérer Washington. Néanmoins, il doit insister sur l'urgence d'un changement de cap de la politique économique nippone et mettre en garde les dirigeants japonais contre une dépréciation du yen vis-à-vis du dollar, dont la Banque du Japon – qui se défend de l'orchestrer – espère qu'elle stimulera les exportations. La fermeté de Washington est surtout destinée à rassurer les constructeurs automobiles et les sidérurgistes américains, inquiets du regain de compétitivité des produits japonais. M. Bush devrait cependant faire comprendre à ses interlocuteurs que les Etats-Unis sont prêts à supporter les effets extérieurs du redressement de l'économie japonaise à condition que Tokyo procède aux réformes nécessaires pour sortir son économie de l'ornière. Washington semble se ranger du côté de ceux qui sont partisans d'un règlement graduel du problème des mauvaises créances des banques afin de minimiser le choc sur l'économie réelle en mettant l'accent sur la lutte contre la déflation. La résurrection de l'économie d'un pays qui est, en outre, le pilier de la stratégie américaine dans cette partie du monde, est essentielle pour Washington.

Cependant, le plan antidéflation ne donne pas l'impression que le gouvernement prend le « taureau par les cornes ». Il évite de recourir à des mesures drastiques telles que l'injection massive de fonds publics dans les banques en situation délicate, voire leur nationalisation.

Dans le cas de l'apurement du bilan des banques, les résultats d'une enquête spéciale menée, depuis novembre, par l'Agence des services financiers, seront connus en mars. Ils permettront d'avoir une vision un peu plus précise de l'état de leurs comptes. En prévision de ces résultats, inquiétants pour certains établissements, le gouvernement entend accélérer le rachat des créances douteuses par l'organisme de défaillance des banques. La fin de l'exercice fiscal, le 31 mars, est en effet traditionnellement l'époque où, pour améliorer leur bilan, les banques liquident des participations croisées. Ces opérations risquent d'accentuer la chute du marché et le gouvernement cherche ainsi à en minimiser les effets.

DIVERGENCES DE VUES

La question de l'injection de fonds publics pour recapitaliser les banques les plus mal en point est loin de faire l'unanimité des autorités financières. Elles y ont recouru en 1999 en fournissant 7 500 milliards de yens aux banques défaillantes. Le premier ministre assure qu'une telle mesure n'est pas nécessaire. La Banque du Japon est en outre toujours réticente à acheter davantage des bons d'Etat afin d'accroître les liquidités. Ces divergences de vue risquent une fois de plus de se traduire par des mesures jugées insuffisantes par les marchés financiers.

Le gouvernement Koizumi semble avoir finalement pris la mesure des risques d'une déflation persistante. Pourra-t-il redresser la barre ? Affaibli par la chute de sa popularité qui était sa seule force politique, Junichiro Koizumi sera-t-il en mesure d'imposer une nouvelle orientation à la politique économique ? Le soutien de George Bush, qui a déclaré à la chaîne de télévision publique NHK qu'il croyait à *« la vision pour l'avenir »* du premier ministre, paraît son seul viatique.

Philippe Pons

M. Powell critique les réticences européennes

Les Européens *« devraient cogner sur l'Irak plutôt que nous cogner dessus quand le président prononce un discours ferme et de principes »*, a déclaré le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, voyageant avec George W. Bush, dans un commentaire sur les critiques à l'encontre de la thèse sur un *« axe du Mal »* rassemblant l'Irak, l'Iran et la Corée du Nord. Le secrétaire adjoint à la défense, Paul Wolfowitz, a pour sa part affirmé à la chaîne de télévision Fox-TV que le président américain avait, *« dans les faits, lancé une invitation au dialogue sur la manière d'agir »*. La conseillère pour la sécurité nationale, Condoleezza Rice, a déclaré à CBS-TV que M. Bush n'avait *« pas pris de décision sur l'usage de la force contre l'Irak »*. Lors d'une conférence de presse conjointe avec le premier ministre japonais, Junichiro Koizumi, lundi, M. Bush a indiqué qu'il espère résoudre *« pacifiquement »* le différend avec l'Irak, l'Iran et la Corée du Nord mais entend garder ouvertes *« toutes les options »*.

Philippines : des « bérets verts » américains sont arrivés à Basilan

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Après des semaines d'intenses préparatifs, les premiers éléments des forces spéciales américaines ont pris, dimanche 17 février, leurs quartiers à Basilan, la petite île de l'extrême Sud philippin où la traque d'Abu Sayyaf, une bande d'islamistes qui détient un couple d'Américains, se poursuit depuis des mois. Au moment même où George Bush effectue sa deuxième tournée en Asie, le coup d'envoi est donc donné : l'Amérique s'engage, au nom de la lutte antiterroriste, dans le Sud islamisé de l'archipel, et trente de ses commandos sont installés en « zone opérationnelle ». Le risque est d'autant plus grand que la méfiance à l'égard de cette expédition est croissante.

A Basilan – 300 000 habitants, dont deux tiers de musulmans –, les « bérets verts » américains dépêchés sur place – 160 d'ici à la fin de la semaine – sont censés instruire 7 000 soldats philippins occupés, avec une énergie très inégale, à *« écraser »* la bande d'Abu Sayyaf qui a proposé, sans succès, de libérer ses otages contre une rançon de plus de 2 millions d'euros. Le noyau dur de ce groupe n'est formé que par une soixantaine de combattants aguerris. Sur une île où un enfant sur deux est victime de malnutrition et où l'unique hôpital est vide de médicaments, Abu Sayyaf compte toutefois des complicités.

Basilan est géré par le Front moro de libération nationale (FMNL), une insurrection qui a fait la paix avec Manille en 1996 tout en conservant ses fusils. Mais ce mouvement a connu une scission en 2001, après le limogeage de son fondateur, Nur Misuari, aujourd'hui en prison. Sur l'île, voisine, de Jolo, des partisans de M. Misuari font désormais cause commune avec Abu Sayyaf. De sanglants affrontements ont eu lieu fin 2001. Samedi encore, 3 personnes ont été tuées et 48 blessées par l'explosion d'une bombe sur le marché de Jolo-Ville.

« MANŒUVRES CONJOINTES »

Enfin, sont également présents à Basilan quelques centaines de soldats-paysans d'un autre mouvement, le FMIL (Front moro islamique de libération), formé en 1978 par des dissidents du FMNL et qui négocie depuis un an avec le gouvernement. A Mindanao, la grande île méridionale de l'archipel, le FMIL compterait plus de 10 000 combattants. Tout en déclarant qu'il ne s'en prendrait pas aux quelque 660 militaires américains envoyés dans le Sud – dont 400 seront basés à Zamboanga, port de Mindanao le plus proche de Basilan et Jolo –, le FMIL a déclaré qu'à Basilan il *« tirera en cas de débordement sur son territoire »* d'éléments américains ou philippins. Les *« manœuvres conjointes »* américano-philippines doivent durer jusqu'en juillet. Les Américains disposent du droit de riposte mais non de poursuite.

A Zamboanga, où les Américains ont installé leur commandement, l'explosion d'une bombe dans un centre commercial a blessé, samedi, au moins cinq personnes. Même si cet attentat n'est pas lié à la présence américaine – ce que l'on ignore –, il a contribué à alourdir l'atmosphère. Les leaders musulmans de tous bords multiplient les mises en garde. La présidente Gloria Macapagal Arroyo, qui se retrouve sur la défensive, a souhaité que la coalition antiterroriste internationale se transforme en une *« coalition pour lutter contre la pauvreté »* car *« la terreur est nourrie par la pauvreté »*.

Le FMNL, qui gère dans le Sud une zone autonome musulmane de cinq provinces dont Basilan et Jolo font partie, redoute des incidents impliquant des Américains. Le FMIL, quant à lui, est sur ses gardes : plusieurs terroristes, que les polices de la région accusent de liens avec Al-Qaida, ont séjourné dans ses camps ou collaboré avec ses partisans. Il a peur que la négociation en cours d'un règlement global avec le gouvernement philippin soit mise en cause sous la pression de Washington.

Jean-Claude Pomonti

Le président Ratsiraka affirme vouloir conjurer le spectre d'une « guerre ethnique » à Madagascar

ANTANANARIVO
de notre envoyé spécial

Seul dans son immense bureau, au premier étage du palais de Iavoloha, Didier Ratsiraka est à l'écoute du pays. Sur sa table de travail, deux téléphones fixes, un fax, deux portables et un talkie-walkie restent muets. Mais le président malgache pense savoir de quoi bruit la capitale, à une vingtaine de kilomètres de là. Derrière les chants et les cantiques de ses opposants, sur la place du 13-Mai, il croit deviner des bruits de bottes : *« Je fais le parallèle entre l'Allemagne nazie de 1933 et le fascisme qui pointe à nos portes*, affirme-t-il. *C'est une sonnette d'alarme que je tire à l'intention de la haute bourgeoisie merina d'Antananarivo : il faut tenir compte des leçons de l'histoire. Ne permettez pas à un autre Hitler éventuel de vous entraîner vers l'irrémédiable. »* Le président malgache place la question ethnique au centre de la crise, sans craindre de réveiller de vieux démons : M. Ravalomanana est merina, tout comme la majorité des habitants des hauts plateaux autour d'Antananarivo. D'origine malaise, cette ethnie a dominé Madagascar jadis grâce à sa dynastie de reines. Les Merinas se considèrent comme une élite mais, depuis l'indépendance, ils n'ont jamais pu installer durablement l'un des leurs à la présidence. En prêtant au maire d'Antananarivo une ambition à connotation raciale, M. Ratsiraka compte mobiliser autour de lui les dix-huit autres *karazabe* (groupes ethniques), identifiés comme les « côtiers ». Il déclare s'être présenté à l'élection présidentielle *« pour éviter un conflit ethnique. Aujourd'hui, il y a une mèche lente allumée un peu partout dans le pays : il faut l'éteindre »*.

AFP

« Aujourd'hui, il y a une mèche lente allumée un peu partout dans le pays : il faut l'éteindre »
DIDIER RATSIRAKA

Il se souvient de l'avoir fait avant d'être porté au pouvoir en 1975, dans son fief de Tamatave, où la haine couvait entre les « côtiers » et la minorité merina. En 1991, vivement contesté dans la capitale, il prétend avoir *« dissuadé les roitelets de province de prendre les armes »*. Même en 1995, après l'incendie du Palais des reines, dont les ruines dominent encore Antananarivo, il serait intervenu depuis son « exil » parisien pour étouffer dans l'œuf les règlements de comptes tribaux : *« Cela m'a coûté 16 000 francs de fax et de téléphone en une seule nuit »*. Merinas contre « côtiers », l'éternelle fracture ? *« C'est moins simpliste que cela*, reconnaît le président sortant. *Disons que c'est la capitale contre les provinces. »*

Cette grille de lecture permet de mieux comprendre le blocus économique qu'ont ajouté des proches de Didier Ratsiraka à la grève générale des pro-Ravalomanana dans la capitale : *« Les barrages de route ont été instaurés par réaction au diktat d'Antananarivo »*, explique le président, qui met en garde contre *un « désastre économique »*.

« FRAUDE MASSIVE »

A ses yeux, dans l'un des pays les plus pauvres du monde, une croissance soutenue et durable est la clé du problème : *« Voilà pourquoi je suis navré qu'on soit en train de stopper une progression économique constante depuis cinq ans. La lutte contre la pauvreté exige la stabilité politique, la sérénité, la paix civile. »* Fin lettré, l'amiral cite Paul Valéry et *« l'absurde superstition du nouveau et du changement »*, enchaînant : *« On veut changer le président. Je l'ai souvent dit : le problème de ce pays, c'est moi. »*

Un problème qu'il n'envisage pas de régler de lui-même : *« Si je ne m'étais pas présenté, il y aurait eu plusieurs candidats dans mon camp, et mon adversaire serait passé au premier tour. Comme il n'a la majorité ni au Parlement, ni dans les conseils provinciaux et les mairies, il aurait dû dissoudre. Les provinces autonomes que j'ai créées en 2001 seraient mort-nées, or elles sont la chance de Madagascar pour consolider l'unité nationale. »*

Son adversaire n'a peut-être pas eu la majorité absolue au premier tour, comme il le prétend, mais il l'a néanmoins largement devancé. La raison en est, selon M. Ratsiraka, *« une fraude massive à Antananarivo pour faire le trou dans la capitale, puis conserver une avance suffisante malgré le vote des provinces »*. L'argent aurait été *« distribué à tire-larigot »*. Enfin, grince-t-il, *« il y a eu le soutien des églises, qui ont une grande influence. Bien sûr, chaque chef d'Eglise et chaque religieux peut avoir sa propre opinion, mais quand on voit des prêtres et des pasteurs prêcher en chaire pour Ravalomanana, c'est inadmissible »*. Presque sacrilège et, visiblement, difficile à absoudre.

Jean-Jacques Bozonnet

Au Togo, l'opposition conteste le nouveau code électoral

L'UE a « suspendu » son financement du scrutin législatif du 10 mars

ABIDJAN
de notre correspondant

L'opposition togolaise veut contrer *« par tous les moyens légitimes »* la modification du code électoral, adoptée par une Assemblée nationale acquise au président Gnassingbé Eyadéma, au pouvoir depuis trente-cinq ans. Une manifestation de protestation a réuni, samedi 16 février, environ 2 000 personnes à Lomé. Elle témoigne d'un regain de tension à trois semaines des élections législatives prévues pour le 10 mars, mais qui pourraient être repoussées une nouvelle fois – elles auraient dû se tenir en octobre 2 000. Ce scrutin est crucial : son bon déroulement conditionne la reprise de la coopération avec l'Union européenne, suspendue depuis 1993 en raison du *« déficit démocratique »* du Togo.

Le code électoral révisé introduit des nouvelles dispositions, stipulant que tout candidat doit jouir de la nationalité togolaise à titre exclusif et avoir résidé à l'intérieur du pays pendant les six mois précédant l'élection. Ces dispositions écartent Gilchrist Olympio, tête de file du principal parti d'opposition, l'Union des forces du changement (UFC), et fils du premier président du Togo, Sylvanus Olympio, tué en 1963 dans le coup d'Etat qui a porté au pouvoir le général Eyadéma. Gilchrist Olympio vit en exil au Ghana. Selon Jean-Pierre Fabre, le secrétaire général de son parti, *« il n'a jamais contracté une autre nationalité, même si, comme tous les exilés, il a pu bénéficier de passeports étrangers »*.

« LIBÉRATION IMMÉDIATE »

En réaction à la modification du code électoral, adoptée le 8 février, l'Europe a *« momentanément suspendu »* sa participation au financement des législatives. La France, habituellement accusée par l'opposition de complaisance envers le général Eyadéma, a *« regretté »* la révision du code électoral qui *« met en péril le dialogue intertogolais que nous encourageons depuis bientôt trois ans »*.

Dès le 7 février, l'Allemagne avait demandé la *« libération immédiate »* de l'opposant Yawovi Agboyibo, condamné à six mois de prison en août 2001 pour *« diffamation »* envers le premier ministre togolais. Le 17 janvier, l'opposant avait bénéficié d'une ordonnance de remise en liberté. Contestée, cette décision a été rejetée par la cour d'appel, vendredi 15 février, au motif que M. Agboyibo était inculpé dans une autre affaire, pour *« complicité d'association de malfaiteurs »*. Une condamnation pourrait le rendre inéligible. L'opposition togolaise affirme que le président de la cour d'appel a empêché ses deux assesseurs de statuer, sachant qu'ils étaient d'un avis contraire au sien.

Théophile Kouamouo

Une Grande Ecole de Management
au cœur de la première Technopole Européenne

CERAM SOPHIA ANTIPOLIS

GRADUATE SCHOOL OF MANAGEMENT & TECHNOLOGY

- Ecole Supérieure de Commerce (ESC)
- 4 Mastères Spécialisés - Label de la Conférence des Grandes Ecoles
- 3 Masters of Science
- MBA
- Programme Doctoral Européen EUDOKMA (Ph.D)
- Formation Continue Diplômante
- Formation pour Dirigeants
- Centre des Entrepreneurs et de l'Innovation
- EAI Tech - Cursus international double compétence

Entrepreneuriat - Knowledge Management - Economie Globale

www. Plus sur le net ceram.edu

Tél : +33 (0)4 93 95 45 45

CERAM SOPHIA ANTIPOLIS
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NICE CÔTE D'AZUR

A Kaboul, le meurtre du ministre du tourisme compromet le fragile équilibre du gouvernement

Des proches des ministres de la défense et de l'intérieur sont soupçonnés d'avoir participé à l'assassinat. La prééminence des Panchiris au sein du gouvernement s'en trouve remise en cause

KABOUL
de notre envoyée spéciale

Le meurtre du ministre afghan de l'aviation civile et du tourisme, Abdul Rahman, jeudi 14 février sur l'aéroport de Kaboul, pourrait bien être un tournant pour la fragile administration intérimaire présidée par Hamid Karzaï. Jusqu'alors tout-puissants, les héritiers panchiris d'Ahmad Chah Massoud, le légendaire commandant tadjik originaire de la vallée du Panchir, sont aujourd'hui montrés du doigt. Ce sont cinq de leurs proches qui ont été publiquement accusés de cet assassinat, mis dans un premier temps sur le compte de pèlerins en colère contre le manque d'appareils pour les emmener à Jeddah et à La Mecque.

Au sein du gouvernement, la fracture est pour l'instant perceptible entre les Panchiris – ils occupent notamment les trois ministères clés de la défense, de l'intérieur et des affaires étrangères – et les autres. Selon un ministre qui veut rester anonyme, lors de la nuit qui a suivi le drame de l'aéroport, le ministre de la défense, le général Mohammed Fahim, et son collègue de l'intérieur, Younès Kanouni, ont essayé de faire porter toute la responsabilité sur les pèlerins qui auraient lynché le ministre. Mais, ajoute cette source, *« leurs explications étaient contradictoires, confuses, et le cabinet a immédiatement réalisé qu'il y avait un motif politique ou personnel derrière ce meurtre »*.

« Vendredi matin, à l'ouverture de la réunion du gouvernement, poursuit le ministre, *Fahim s'est levé et devant tout le cabinet a donné les noms des responsables, mentionnant que ceux-ci étaient des proches amis de lui-même, de Kanouni et de l'ingénieur Aref* (le chef des services de sécurité), *des gens du Panchir, des hauts responsables de l'administration. »* Parmi les personnes mises en cause, et qui sont parties peu après en Arabie saoudite à bord de l'avion des pèlerins, figurent notamment le général Abdullah Jan Tawhidi, numéro deux des services de sécurité, et le général Qalandar Beg, haut responsable du ministère de la défense.

« JUSTICE SERA RENDUE »

Mais, d'après certains informateurs, les noms livrés par le général Fahim auraient fait l'objet d'intenses discussions entre les Panchiris, si bien que certaines personnes auraient été épargnées. *« Le nom d'un très important commandant panchiri a été omis, car Fahim et Kanouni n'ont pas osé »*, affirme l'une de ces sources. Dans une conférence de presse, dimanche 17 février, Hamid Karzaï, le chef du gouvernement intérimaire afghan, a toutefois affirmé qu'il y aurait *« d'autres arrestations et que deux personnes en particulier étaient recherchées »*.

Selon des témoins présents sur l'aéroport, le ministre a été tué à l'intérieur de l'avion dans lequel étaient montées les personnes mises en cause. Son corps aurait ensuite été jeté sur le tarmac non loin des pèlerins qui étaient massés autour de l'appareil qu'ils voulaient empêcher de décoller. Pendant les trois heures qu'il a passé dans l'avion avant d'être assassiné, Abdul Rahman, souligne l'un de ses proches, a contacté à maintes reprises les ministères de la défense, de l'intérieur et les services de sécurité, mais il n'a pas reçu d'aide. Le ministre de la défense, Mohammed Fahim, qui rentrait de Moscou et est passé par l'aéroport au moment de la tension, s'était toutefois adressé aux pèlerins.

La question est maintenant de savoir comment va se dérouler l'enquête et jusqu'où vont aller les recherches. Deux des trois personnes enfuies en Arabie saoudite y ont été arrêtées et elles devraient être extradées. Cinq autres suspects sont en état d'arrestation à Kaboul. M. Karzaï a pour sa part assuré que les assassins seraient traités *« très, très sévèrement. Il n'y aura pas de main indulgente. Justice sera rendue. Ils ont commis un meurtre »*, a-t-il souligné, en précisant qu'ils seraient jugés selon la loi islamique. La crédibilité de M. Karzaï en tant que chef de l'administration intérimaire est en jeu. Tout autant vis-à-vis de la population, qui a besoin d'être assurée que les vieux démons du passé ne resurgiront pas, que devant ses collègues ministres qui, comme Abdul Rahman, étaient rentrés de l'étranger et sont aujourd'hui particulièrement inquiets.

« Nous savions que les Panchiris dominaient, mais nous avions accepté dans l'intérêt de l'Afghanistan », affirme l'un de ces ministres. *« Mais ils* (les Panchiris) *doivent assurer la sécurité de tout le monde, pas seulement la leur »*, souligne-t-il. Si Hamid Karzaï réussit à imposer sa volonté au gré de la présente crise, elle pourrait être l'occasion pour ce Pachtoun de s'affirmer face aux Panchiris qui « tiennent » jusqu'à maintenant Kaboul.

Ce meurtre est, en tout cas, un coup dur pour les Panchiris. Déjà des craquements se font jour parmi eux sur l'attitude à adopter face au règlement de l'affaire. *« Leur situation n'est pas simple*, commente un membre du cabinet. *S'ils acceptent le jugement de leurs amis, ils seront sévèrement condamnés par les leurs. D'un autre côté, la pression sur eux est trop grande pour qu'ils puissent refuser. »* A quatre mois de la convocation de la Grande Assemblée (Loya Jirga), qui sera chargée de désigner un gouvernement transitoire pour les prochains dix-huit mois, les ministres panchiris savent qu'ils auront du mal à garder la part du lion dans le cabinet, et les tensions en leur sein risquent de s'en trouver encore plus exacerbées.

Françoise Chipaux

Des soldats de l'ISAF tirent sur une famille

« Si la sécurité de l'Afghanistan ne s'améliore pas plus, nous nous assurerons que l'ISAF **[Force internationale d'assistance à la sécurité]** ***aura, avec les forces afghanes, un plus grand rôle »*****, a affirmé le chef de l'administration intérimaire, Hamid Karzaï, dimanche 17 février. L'ISAF risque pourtant de se trouver sur la sellette à cause de ce qui pourrait bien être sa première bavure. Samedi à 1 h 20 du matin, deux soldats britanniques se trouvant dans un poste d'observation ont ouvert le feu sur une famille afghane qui partait à l'hôpital de Kaboul pour un accouchement.**

Pour l'instant, le commandement britannique de l'ISAF maintient que les soldats ont essuyé des tirs. Mais, selon des sources locales proches de l'enquête, aucune douille n'a été trouvée à l'endroit des coups de feu. Selon ces mêmes sources, les soldats britanniques ont ouvert le feu quand le chauffeur afghan de la voiture a mis le contact, allumant les phares du véhicule. Un jeune homme de vingt ans a été tué, et le chauffeur blessé ; très légèrement touchée, la jeune femme a accouché d'un garçon. – *(Corresp.)*

Un ex-pilote soviétique aurait été le principal fournisseur d'Al-Qaida

UN ANCIEN officier de l'armée de l'air soviétique, Victor Anatolevic Bout, déjà épinglé dans des rapports d'enquête des Nations unies comme trafiquant d'armes vers des zones de conflit en Afrique, aurait été *« le principal fournisseur d'armes et d'équipement au réseau d'Oussama Ben Laden en Afghanistan »*, selon une enquête publiée, dimanche 17 février, par *The Sunday Times* de Londres.

Le journal cite comme sources des services de renseignement et, notamment, le MI6 britannique, pour affirmer que Victor Bout, 35 ans, aurait opéré *« jusqu'à quatre vols par jour »* vers Kaboul pour livrer des armes, munitions et même des produits chimiques toxiques au réseau d'Al-Qaida *« encore quelques jours avant les attaques terroristes du 11 septembre »*.

Selon Peter Hain, le secrétaire d'Etat britannique chargé des affaires européennes, qui s'était auparavant occupé au Foreign Office des questions africaines, *« Victor Bout est un marchand de mort. Il fournit des forces rebelles ou terroristes en armes en échange de diamants. Il a également été le pourvoyeur des talibans et d'Al-Qaida. Il faut mettre un terme à ses affaires. »* Selon *The Sunday Times*, l'ex-pilote soviétique se serait aussi livré à un trafic d'opium depuis l'Afghanistan. Il aurait réalisé un *« profit personnel »* de l'ordre de 50 millions d'euros avec ses livraisons aux talibans et à Al-Qaida.

Un mandat d'arrêt international aurait été lancé contre lui, la semaine dernière, suite à l'arrestation de plusieurs de ses associés en Belgique. Victor Bout, qui maîtrise plusieurs langues étrangères, s'était installé à Ostende en 1995. Il n'était alors propriétaire que d'un seul Ilyouchine. Deux ans plus tard, à la tête de la plus grande flotte cargo privée du monde, forte d'une soixantaine d'appareils de transport, il a transféré la base de ses opérations, successivement, dans plusieurs émirats de la péninsule Arabe. Il avait alors attiré sur lui l'attention des investigateurs de l'ONU, qui enquêtaient sur les violations des embargos décrétés à l'encontre de la Sierra Leone et de l'Afrique des Grands Lacs.

Dans un premier temps, Victor Bout a travaillé en Afghanistan avec l'Alliance du Nord. Ce n'est qu'à la suite du blocage de l'un de ses avions sur l'aéroport de Kaboul qu'il a *« changé de côté »* pour opérer au profit du régime des talibans, frappé par un embargo de l'ONU en janvier 2001.

Stephen Smith

Pour le G 8, à Gênes, l'ordre de tirer avait été donné

Par inadvertance, le ministre italien de l'intérieur a fait cet aveu tardif, provoquant un tollé

ROME
correspondance

« Au G 8 de Gênes, après la mort de Carlo Giuliani, j'avais donné l'ordre de tirer sur quiconque aurait tenté de forcer la zone rouge. » A bord de l'appareil qui, vendredi 16 février, le conduit à Rome après le conseil européen à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Espagne, le ministre de l'intérieur Claudio Scajola se laisse aller avec les journalistes et n'imagine peut-être pas la tempête politique qu'il va soulever.

L'opinion publique est choquée. L'opposition réclame la convocation immédiate du ministre devant le Parlement. Après le sommet du G 8 à Gênes, émaillé de graves violences, il a donc menti à la mission parlementaire d'enquête. Aucune disposition écrite ne contient l'ordre dont il vient de parler. Rien à ce sujet n'a été communiqué aux magistrats qui ont pourtant ouvert trois enquêtes différentes sur les incidents en marge du sommet des pays les plus industrialisés.

Le ministre, d'abord avec un communiqué, le lendemain, puis, dimanche soir, avec une intervention au journal télévisé de la première chaîne de la RAI, a tenté de minimiser ses propos : *« La situation, après la mort du jeune manifestant, était très tendue. Les informations dont je disposais citaient de possibles infiltrations de terroristes internationaux. Le président égyptien Moubarak nous avait avertis. Les Américains pourront bientôt prouver les moyens dont disposait Al-Qaida ces jours-là à Gênes pour un attentat contre le président Bush. J'ai donc verbalement mis en alerte le chef de la police afin de mettre en place toutes les dispositions prévues par la loi pour garantir l'ordre public et la sécurité des leaders internationaux présents à Gênes. Les attentats du 11 septembre ont ensuite confirmé ce risque. »*

> L'opinion publique est choquée. L'opposition réclame la convocation immédiate du ministre devant le Parlement

Ces explications, qui interviennent quelques jours après le refus de la majorité de constituer une commission d'enquête avec de plus amples pouvoirs sur les trois jours de violences autour du G 8 à Gênes, ont relancé le débat. Pour le mouvement antimondialisation, Vittorio Agnoletto a réclamé la démission du ministre : *« C'est la confirmation de ce que nous disions dès le soir du 20 juillet. Il ne s'agissait ni d'un épisode de légitime défense des forces de l'ordre ni d'un hasard, mais d'un plan répressif qui prévoyait également la mort de manifestants »*. Piero Fassino, secrétaire des Démocrates de gauche, parle d'un *« épisode très grave »*. Mais la majorité de centre-droit serre les rangs autour du ministre. Il fallait défendre les leaders mondiaux, soulignent divers représentants de Forza Italia.

Dans la presse, on s'interroge sur les raisons d'un tel dérapage de la part d'un ministre qui, jusqu'ici, avait réussi à les éviter. Silvio Berlusconi, qui a toujours soutenu Claudio Scajola, est resté silencieux tout au long du week-end. Pour lui, le moment choisi pour revenir sur les journées du G 8 ne pouvait être pire. Dans le pays, de Milan à Florence, de Palerme à Rome, de façon spontanée, les citoyens se sont organisés pour contester le gouvernement. Dimanche matin, des milliers de personnes se sont ainsi donné la main autour du palais de justice de la capitale, des rondes joyeuses pour le *« protéger »*. Ils commémoraient le dixième anniversaire de l'enquête des « mains propres ».

Les organisateurs de ces manifestations spontanées se sont mobilisés avec le bouche à oreille, par courrier électronique, des coups de fils ou des messages sur les portables pour *« défendre »* les institutions, selon eux *« menacées par le gouvernement »*. Nombre d'intellectuels ont adhéré à ce mouvement. D'habitude si timide, le cinéaste Nanni Moretti, devenu une sorte de meneur, a pris la parole devant le palais de justice pour lancer un appel à la défense de la démocratie.

Rendez-vous a été pris pour les jours qui viennent devant la RAI, où la majorité de centre-droit s'apprête à nommer un nouveau conseil d'administration. Les partis de l'opposition sont hors jeu, aussi dans la rue. La gauche paie son manque d'initiative et de poigne face au gouvernement. *« Résister »* est devenu le mot d'ordre et le geste des *corna* – la pitrerie de Silvio Berlusconi sur la photo des dirigeants européens réunis en Espagne – le symbole de ce nouveau mouvement.

Salvatore Aloise

M. Aznar réclame un débat européen sur « l'axe du Mal »

HAMBOURG. Le chef du gouvernement espagnol, José Maria Aznar, a réclamé un débat de l'Union européenne sur la politique extérieure américaine. *« Dans la lutte contre le terrorisme, il ne doit pas y avoir de division au sein de la coalition internationale. Mais attaquer des soit-disant " Etats voyous ", d'où émane soit-disant la menace, n'est pas la même chose que de la lutte antiterrorisme »*, a estimé M. Aznar dans une interview publiée, lundi 18 février, par l'hebdomadaire *Der Spiegel*. *« Nous devons discuter de la nouvelle vision de la politique étrangère américaine. Nous vivons un moment historique, puisque les Européens et les Nord-Américains doivent décider de leur alliance »*, a poursuivi M. Aznar, dont le pays assure la présidence de l'Union européenne depuis le 1er janvier. – *(AFP.)*

Au Népal, une offensive maoïste fait au moins 128 morts

GOPAL CHITRAKAR/REUTERS

KATMANDOU. Des rebelles maoïstes ont tué au moins 128 personnes lors d'une offensive lancée ce week-end contre des objectifs gouvernementaux notamment dans le district d'Achham (600 kilomètres à l'ouest de Katmandou). Au moins 49 policiers et un haut fonctionnaire ont été tués, samedi soir 16 février, dans l'attaque de locaux administratifs et de postes de police à Mangalsen, a déclaré un porte-parole du gouvernement. Selon le ministère de la défense, qui cite des témoins, une centaine de rebelles auraient été tués au cours des combats. Ces attaques sont un grave revers pour le premier ministre, Sher Bahadur Deuba, qui assurait avoir repris le dessus dans le conflit – qui dure depuis six ans et a causé près de 2 500 morts – depuis la proclamation de l'état d'urgence et la mobilisation de l'armée *(photo)*, en novembre, afin de renforcer la police.– *(AFP, Reuters.)*

Echec d'un essai de missile antimissile aux Etats-Unis

WASHINGTON. Un essai complexe d'interception multiple de missiles par le système antimissile Patriot, dans sa version améliorée PAC, a échoué, samedi 16 février, lors d'un test au Nouveau-Mexique. L'essai impliquait simultanément trois missiles-cibles et trois missiles intercepteurs. L'un des trois intercepteurs, un missile PAC-2 construit par Raytheon, a touché sa cible, en l'occurrence un avion sans pilote (drone) se déplaçant à vitesse lente. En revanche, deux intercepteurs, un autre PAC-2 et un PAC-3 conçu par Lockheed Martin, ont manqué la leur. Le PAC-3, censé entrer en collision à grande vitesse avec sa cible, a manqué le missile de croisière qu'il était supposé intercepter. . – *(AFP.)*

Zimbabwe : expulsion du chef des observateurs européens

HOWARD BURDITT/REUTERS

HARARE. Le chef de la mission européenne d'observation de l'élection présidentielle des 9 et 10 mars au Zimbabwe, le Suédois Pierre Schori, a été expulsé du pays *(photo)*, samedi 16 février. A son arrivée à Londres en provenance d'Harare, il a accusé, dimanche, le régime du président Robert Mugabe de *« serrer la vis »*. *« Je ne sais pas ce qu'ils veulent cacher, mais, de manière évidente, ils n'aiment pas que certains d'entre nous soient là »*. Les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne devaient se réunir, lundi, à Bruxelles, pour décider d'éventuelles sanctions contre le Zimbabwe. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **FIDJI : le nationaliste George Speight,** instigateur du coup d'Etat de 2000 aux îles Fidji, a été condamné, lundi 18 février, par la Haute Cour à la peine capitale. Sa peine a été commuée en détention à perpétuité. – *(AFP.)*

■ **AUTRICHE : l'homme fort de l'extrême droite autrichienne,** Jörg Haider, s'est dit, dimanche 17 février, toujours *« disponible »* pour jouer un rôle dans la vie publique nationale, quelques jours après avoir annoncé son retrait de la scène politique fédérale. M. Haider n'est toutefois pas revenu sur sa démission du « conseil de coalition », instance informelle de coordination de la politique gouvernementale où siègent les cadres du FPÖ (extrême droite) et de l'ÖVP (conservateurs). – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : l'ancien chef de l'Etat soviétique, Mikhaïl Gorbatchev,** a ajouté sa voix aux critiques des responsables européens qui craignent que les Etats-Unis agissent unilatéralement contre d'autres pays que l'Afghanistan. *« Quand ils remportent une victoire, les Etats-Unis tombent dans un état euphorique et commencent à oublier leurs amis »*, a déclaré M. Gorbatchev, cité par l'agence Interfax. – *(AFP.)*

Le Vatican repousse l'ouverture de ses archives sur Pie XII

ROME. Le pape souhaite rendre accessibles le plus rapidement possible, selon un communiqué du 15 février, les archives secrètes du Vatican relatives aux relations du Saint-Siège avec l'Allemagne pendant la seconde guerre mondiale. Le pape a demandé l'accélération des travaux visant à *« classer »* ces archives et on prévoit, pour 2003, la mise à disposition des documents sur les relations entre le Vatican et l'Allemagne sous Pie XI (1922-1939). Pour les archives de Pie XII (1939-1958), il faudra attendre... 2005. Ces décisions entendent *« mettre fin aux spéculations injustes et ingrates »* concernant le rôle du Saint-Siège entre 1939 et 1945, alors que monte la polémique sur le film *Amen*, de Costa-Gavras. – *(AFP.)*

Une force de police de l'UE est envoyée en Bosnie

Commandée par un Danois, elle doit remplacer dès janvier 2003 les policiers internationaux de l'IPTF pour encadrer l'action des forces de l'ordre locales

PRENDRE LA RELÈVE de l'ONU, responsable de l'actuelle force internationale de police (IPTF) en Bosnie, ne représente pas a priori un grand défi militaire, mais pour les Européens, il s'agira de la première manifestation concrète de leur politique de défense et de sécurité dans sa composante *« gestion civile des crises »*. Les ministres des affaires étrangères des Quinze devaient confirmer, lundi 18 février, leur décision d'envoyer une force de 450 à 480 policiers et gendarmes en Bosnie, dès janvier 2003, en remplacement de l'actuelle IPTF qui compte quelque 3 300 hommes originaires (policiers et gendarmes) d'une quarantaine de pays et du personnel local. Le mandat arrivera à échéance à la fin de l'année.

Pour les Quinze, cette mission a un caractère symbolique et constitue une sorte de baptême du feu pour une défense européenne *« autonome »* par rapport à l'OTAN. La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) vise un *« objectif global »* prévoyant la mise en place, à partir de mi-2003, d'une force de réaction rapide de 60 000 hommes, mobilisable en 60 jours. Dans son volet civil, elle veut mettre sur pied une force de police de 5 000 hommes, dont un millier mobilisable en 30 jours.

BUDGET RESTREINT

La mission de cette force est d'intervenir dans des opérations de gestion de crise, par exemple après ou pendant l'envoi de forces d'intervention. Alors que la question des *« arrangements permanents »* entre l'Union européenne et l'OTAN n'est toujours pas réglée (la première aura besoin, pendant plusieurs années, des moyens et capacités militaires de l'Alliance atlantique), que les budgets militaires des Etats membres de l'UE sont notoirement insuffisants pour atteindre les objectifs de la défense européenne, les Quinze engagent dans l'affaire la crédibilité de leurs ambitions en matière de sécurité.

Or, ce sont encore des problèmes financiers qui menacent de retarder le lancement de la force de police pour la Bosnie. Le budget envisagé n'est pas bien lourd – 38 millions d'euros en année pleine – mais il se trouve que celui de la PESC (politique étrangère et de sécurité commune) est déjà pratiquement épuisé. En raclant les fonds de tiroirs, il permet de financer quelque 28 millions, ce qui laisse un reliquat de 10 millions d'euros. Il semble exclu de demander au Parlement européen une rallonge dans la mesure où celui-ci, n'ayant pratiquement pas son mot à dire sur l'utilisation des fonds de la PESC, est naturellement réticent à accroître de telles dépenses.

La solution la plus pratique consiste pour les Quinze à augmenter le budget de la PESC, par le biais de l'article 28 du traité, lequel prévoit que, lorsqu'une dépense n'est pas mise à la charge du budget communautaire, elle incombe aux Etats membres, selon une clé de répartition basée sur le PNB de chaque pays. L'Allemagne est contre, pour des raisons facilement compréhensibles dans le contexte électoral qu'elle connaît. Vu son poids économique, elle paierait le plus et elle ne veut pas que l'on crée un précédent invoqué à chaque fois que les Quinze décident de mettre en œuvre la PESC. Ses partenaires répondent que ce mécanisme fait partie du traité et que Berlin prendrait une lourde responsabilité en faisant capoter le projet, pour une somme dérisoire.

De source allemande, on reste confiant quant à la possibilité de trouver un accord entre le ministre des affaires étrangères, Joschka Fischer, et son collègue des finances, Hans Eichel. Ce problème budgétaire est d'autant plus irritant que les autres difficultés à surmonter pour le déploiement de la force européenne en Bosnie (chaîne de commandement, définition des objectifs, contribution des Etats tiers et coordination avec la Commission européenne), sont réglées.

CONSEILS ET FORMATIONS

La force européenne aura une mission différente de celle de l'IPTF : c'est moins une aide sous la forme d'une action policière qu'une mission de conseil et de formation de la police bosniaque, ce qui justifie la baisse des effectifs engagés. *« Il ne s'agit plus de se substituer aux forces de police locales, mais de vérifier que celles-ci assument bien les missions qui leur sont confiées »*, précise un diplomate européen.

Le chef de l'actuelle force de police onusienne, le général de gendarmerie français Vincent Cœurderoy, passera le relais, avant l'été, à un responsable de la police danoise, Sven Frederiksen, qui a occupé des fonctions similaires au Kosovo. Pour sa part, l'Allemand Wolgang Petrisch, haut représentant chargé de la mise en œuvre des accords de Dayton (1995) pour la Bosnie, passera le flambeau au Britannique Paddy Ashdown, ancien chef du parti Libéral-démocrate et expert reconnu des Balkans, qui sera en même temps représentant spécial de Javier Solana, haut représentant de l'Union européenne pour la PESC.

Jacques Isnard et Laurent Zecchini à Bruxelles

600 gendarmes et 200 policiers français

La France a accepté de participer au projet de force de police européenne de 5 000 hommes, en promettant de lui affecter quelque 600 gendarmes (à statut militaire) et quelque 200 policiers (à statut civil).

Ce projet est supervisé, à Paris, par le bureau « défense » du commandement des opérations de la gendarmerie, qui est dirigé par le colonel Bertrand Cavallier. Cet officier supérieur a été le chef d'état-major de la légion de gendarmerie en Corse, au moment de l'incendie des paillotes, mais il était en congé lorsque les événements se sont produits, en avril 1999.

La France organise régulièrement des exercices d'entraînement communs, au camp de Saint-Astier (Dordogne), entre gendarmes français et forces de gendarmerie italiennes, portugaises, espagnoles, néerlandaises, turques, sénégalaises, chiliennes ou argentines, qui ont engagé des hommes au sein de l'IPTF aux côtés des 103 gendarmes français qui y ont été affectés.

ÉCHOS

■ **ENVIRONNEMENT : Gérard Mestrallet, le PDG de Suez, a rencontré Romano Prodi pour lui présenter son « Appel pour la vraie bataille de l'eau ».** Le patron français entamait à Bruxelles une campagne d'information auprès des grandes institutions internationales, qu'il espère sensibiliser au fait que, si rien ne change, de 3 à 4 milliards de personnes dans le monde ne disposeront pas d'un accès satisfaisant à l'eau potable en 2 025. Leader mondial du secteur de la distribution et de l'ingénierie de l'eau, Suez se dit hostile à la privatisation de ce bien naturel et propose aux institutions publiques de monter des actions en partenariat, pour éviter que l'eau ne devienne un *« nouveau facteur d'instabilité »* sur la planète. – *(Corresp.)*

■ **CONVENTION : les douze membres du praesidium de la Convention sur la refondation de l'Union européenne se réuniront de manière informelle les 22 et 27 février à Bruxelles,** sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, pour préparer la séance solennelle d'inauguration du 28 février. Faisant l'état des préparatifs des travaux, le porte-parole de la Convention, le diplomate allemand Nikolaus Meyer-Landrut, a précisé que le forum de la société civile se mettait lui aussi en place et qu'il disposerait d'un site Internet.

■ **Le site Internet de l'Assemblée nationale a ouvert une rubrique consacrée à la Convention** sur la réforme de l'Union européenne qui tiendra sa séance inaugurale le 28 février. De nombreux documents sont disponibles parmi lesquels la déclaration de Laeken, les compte-rendus des assises sur l'avenir de l'Europe, les auditions publiques à l'Assemblée nationale sur l'avenir de l'Union ainsi que des fiches thématiques. Une page régulièrement mise à jour est consacrée à l'actualité de la Convention.
www.assembleenationale.fr

L'étau se resserre sur autour des réseaux de drogue du Bénélux

Les polices des régions transfrontalières engrangent les fruits d'une meilleure coopération

LILLE
de notre correspondant régional

Quarante et un trafiquants ou dealers ont été cueillis au saut du lit en quatre jours, fin janvier, dans la métropole lilloise, des deux côtés de la frontière franco-belge. Cas d'école illustrant parfaitement les difficultés de la répression du trafic de stupéfiants dans les zones frontalières : ce beau coup de filet a exigé une année d'enquête et de filatures, des trésors de patience et d'ingéniosité de la part des services de police français et belges.

Le réseau démantelé fin janvier dans l'agglomération lilloise écoulait à lui seul, chaque mois, depuis 1999, quelque 10 kg d'héroïne néerlandaise dans trois quartiers de Roubaix. Le « patron », un Français d'une trentaine d'années originaire de Tourcoing, vivait dans une fermette isolée des environs de Courtrai (Kortrijk), en Belgique. Il disposait de six entrepôts disposés le long de la frontière côté belge et tenus par des « grossistes » qui, eux-mêmes, approvisionnaient plus d'une trentaine de dealers roubaisiens. L'homme, qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international pour une autre affaire de trafic de stupéfiants, a été identifié lors de l'une des visites éclair qu'il faisait régulièrement à Roubaix. Mais il a fallu plus de trois semaines à une équipe de vingt policiers français pour repérer son domicile, et trois mois pour parvenir à l'arrêter.

« Nos collègues belges nous ont pourtant aidés d'une manière remarquable. Mais les truands de cette espèce sont passés maîtres dans l'art d'utiliser les frontières », explique le commissaire roubaisien qui a coordonné l'opération. C'est ainsi, par exemple, qu'il changeait de voiture ou de téléphone portable tous les quinze jours, sachant parfaitement que toute écoute ou interception demandée par les policiers français en Belgique exige une commission rogatoire internationale, et que l'accord des parquets de Flandre, de Wallonie et de Bruxelles (tous concernés par son trafic) arrive rarement avant trois semaines...

COMMISSARIAT COMMUN

En attendant une harmonisation des procédures de justice européennes, les enquêteurs s'organisent. Un commissariat commun franco-belge est en cours d'installation à Tournai, en Belgique. Des policiers, douaniers et gendarmes des deux pays pourront y travailler de concert. Un autre devrait s'ouvrir ultérieurement dans les Ardennes. Mais ce genre de dispositif est difficile à mettre en place, estime-t-on – en privé – coté français. *« Le principal problème sera de décider qui va diriger une équipe aussi disparate, ne serait-ce que chez nous »*, persifle un fonctionnaire. Et, ajoute-t-il, une fois cette question réglée, il faudra veiller à ce que le commissariat évite de faire double emploi avec Europol ou Interpol pour se concentrer sur un travail strictement opérationnel et transfrontalier.

Voisinage oblige, la coopération franco-belge ne date pas d'hier. *« Longtemps, elle s'est gérée à la bonne franquette : les postes de radio des deux côtés fonctionnaient de part et d'autre de la frontière, raconte un fonctionnaire. Avec les Néerlandais, en revanche, les relations concernant le trafic de stupéfiants étaient encore très tendues, voire bloquées il y a six ou sept ans. »* Elles ont profondément changé après la signature, le 20 avril 1998, d'un accord de coopération en matière de police et de sécurité entre le ministre de l'intérieur de l'époque, Jean-Pierre Chevènement, et ses homologues néerlandais de l'intérieur et de la justice.

OPÉRATIONS SPECTACULAIRES

Depuis, les services de police, de douane et de gendarmerie du Nord-Pas-de-Calais échangent leurs informations avec les provinces méridionales des Pays-Bas, la Belgique, mais aussi l'Allemagne et l'Angleterre, au travers de deux réseaux multimédias spécialisés baptisés EMMI (Echange eurorégional multimédia d'informations) et Linguanet.

Des réunions franco-néerlandaises se tiennent deux fois par an aux niveaux régional et national (la dernière a eu lieu le 24 janvier à La Haye). Des policiers français effectuent des stages au sein des unités antidrogue néerlandaises.

Plusieurs opérations communes franco-néerlando-belges – baptisées Victor, Estafette ou Hazeldonck (une ville frontalière néerlandaise) – ont également été menées contre le petit trafic de masse dit « de fourmi ». Souvent spectaculaires, elles se sont, le plus souvent, révélées relativement inefficaces au regard des moyens déployés, estime un responsable français. Aujourd'hui, la coopération franco-néerlandaise dans la lutte antidrogue porte essentiellement sur le renseignement.

Jean-Paul Dufour

La politique des Pays-Bas en question

BRUXELLES
de notre bureau européen

En néerlandais, cela se dit *« coulance »*. C'est une approche tolérante que les voisins des Pays-Bas traduisent, eux, par *« laxisme »*... Cette politique étonne parfois les Néerlandais eux-mêmes. En février, elle a failli coûter son portefeuille au ministre de la justice. La relaxe de plusieurs trafiquants de drogue, arrêtés à l'aéroport de Schiphol avec des quantités qui, dans certains cas, frôlaient les 1 000 g voire, à une occasion, 14 kg (de cocaïne) a donné lieu à de vives altercations au Parlement.

Ce laxisme, justifié dans ce cas par la désorganisation temporaire des services de police et le surpeuplement pénitentiaire, a relancé en Europe, comme chaque fois, les interrogations sur l'approche du phénomène de la drogue.

En Belgique, Wendy Verhaegen, membre du parquet d'Anvers, déplore la collaboration trop limitée des autorités néerlandaises dans certaines enquêtes mais introduit un correctif : *« Il est faux d'affirmer que nos voisins sont plus tolérants à l'égard des réseaux et je note même que les moyens déployés pour les démanteler sont bien plus importants que chez nous. »* Bob Keizer, conseiller au ministère de la santé, égrène les saisies opérées l'an dernier : 40 tonnes de cannabis, 4 tonnes d'héroïne et 5,5 millions de tablettes d'ecstasy, ce qui a valu aux trafiquants des peines *« comparables à celles pratiquées dans d'autres pays »*.

LE PORT DE ROTTERDAM

Pas de quoi convaincre pourtant les spécialistes, français ou belges, qui pensent que ces chiffres représentent une infime partie des stupéfiants introduits en Europe par l'une des principales entrées du continent : le port de Rotterdam, où arrivent chaque année 6 millions de conteneurs. A l'aéroport de Schiphol, quelque 1 200 trafiquants ont été arrêtés en 2001 mais on estime à 25 000 le nombre de passeurs en provenance, notamment, des Antilles et du Surinam.

Dialogue impossible, dans une Union européenne dont les membres sont seulement liés par un plan d'action négocié en 1999, vague et non contraignant ? Malgré les échanges de policiers et de juges, malgré les efforts faits depuis la mise en place de l'espace Schengen pour améliorer la coordination entre les services spécialisés, l'absence d'une véritable politique européenne en la matière pèse.

La politique de tolérance néerlandaise, que traduisent les 800 coffee-shops où l'on peut se procurer de la drogue douce en quantité limitée, reste en Europe le symbole commode du laxisme. Elle a pourtant ses cotés positifs : un nombre limité d'*« usagers problématiques »*, de séropositifs, le taux d'overdose le plus faible d'Europe. *« Les Pays-Bas attirent-ils le crime organisé, compte tenu de leur politique en matière de drogues ? Les criminels profitent plus vraisemblablement des bonnes infrastructures du pays, de la qualité de l'industrie chimique, de l'absence de contrôles aux frontières et du volume massif de biens qui transitent par le pays »*, estime le conseiller Bob Keizer. La preuve, affirme-t-il, que *« les outils actuels, dont les traités internationaux, sont inadaptés pour rendre vraiment gérable le problème de la drogue »*.

Jean-Pierre Stroobants

ESPRIT Février 2002
Y a-t-il encore des biens non marchands ?
☎ 01 48 04 08 33 – www.esprit.presse.fr

ISM
INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT
www.ism-mba.edu
Accredited Programs*
*Programmes accrédités aux USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais, avec professeurs américains compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-40 ans, 24 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle.
Admissions : janvier, avril, octobre.
ieMBA International Executive MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION
■ "Part-time" sur 12 mois : 520 heures et thèse, 10 ou 15 séminaires mensuels à Paris et 1 ou 2 mois à New York, ou 18 séminaires mensuels à Paris
DBA DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION
■ pour titulaires d'un MBA ou équivalent,
■ "Part-time" sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs à Paris. 320 heures et thèse
MBA MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION
■ "Part or full-time" sur 12 mois, 520 heures et thèse : Paris, New York, Tokyo
On Line programs : ieMBA - MBA - DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION
International School of Management :
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : + 33 1 45 51 09 09 - Fax : + 33 1 45 51 09 08
e-mail : ism.paris@wanadoo.fr - http://www.ism-mba.edu
Programmes gérés à New York par ISM, USA
ISM

FRANCE
PRÉSIDENTIELLE

Lionel Jospin pourrait annoncer sa candidature à **L'ÉLYSÉE**, dimanche 24 février, au terme d'une dernière semaine de premier ministre chargée. Dès dimanche, lors d'une cérémonie marquant la **FIN DU FRANC**, il a déclaré que l'arrivée de l'euro est *« la victoire de tous les Français »*. Il doit intervenir mercredi, à l'Assemblée, puis devant les parlementaires socialistes. Quelques heures plus tôt, il aura prononcé un discours sur la **DÉCENTRALISATION** devant les maires. Jeudi, à Lyon, il abordera le thème du développement durable et vendredi, à Stockholm, il assistera au **SOMMET DES MODERNISATEURS** avec Tony Blair et Gerhard Schröder. Bernard Roman (PS), président de la commission des lois de l'Assemblée, juge que le gouvernement *« n'a pas pu, ou pas voulu, mener certaines réformes jusqu'au bout »*.

M. Jospin passe du rôle de premier ministre à celui de candidat

Le chef du gouvernement, qui pourrait se déclarer dimanche 24 février, sera sur tous les fronts au cours de la semaine : euro, décentralisation, développement durable, régulation mondiale. Il espère profiter de cette déclaration pour marquer des points dans l'opinion

TEL UN PAPILLON qui sort de sa chrysalide, Lionel Jospin achève, cette semaine, sa mue de premier ministre en candidat. Chef du gouvernement *« jusqu'au bout »*, il sera aussi, après la suspension des travaux parlementaires, le 22 février, candidat à l'élection présidentielle. Sa déclaration pourrait avoir lieu dès le dimanche 24 février ou dans les jours qui suivent (*Le Monde* daté 17-18 février). Il quittera alors plus souvent la « cage dorée » de Matignon pour le QG de campagne des socialistes, situé 235, rue Saint-Martin. Son entourage espère que cette annonce lui sera profitable dans les sondages, comme à Jacques Chirac : une semaine après sa déclaration de candidature, le chef de l'Etat gagne 1,5 point dans l'indicateur *Libération* (du 18 février)-CSA-*La Dépêche du Midi* (réalisé les 13 et 14 février auprès de 1 000 personnes), avec 24,5 % des intentions de vote au premier tour. Il l'emporterait au second tour avec 53 % des voix, contre 47 % pour M. Jospin, tandis que Jean-Pierre Chevènement chute de 14 % à 10 %.

C'est *« une semaine de premier ministre avec des activités de premier ministre »*, assure son conseiller parlementaire, Pierre Guelman, qui intégrera le QG de campagne le 28 février avec quatre autres conseillers du premier ministre. Il n'empêche, chaque journée est réglée comme du papier à musique. Dimanche soir, 17 février, lors de la cérémonie célébrant la disparition du franc, à Bercy – avec Laurent Fabius, mais sans son prédécesseur Dominique Strauss-Kahn –, le premier ministre a rendu hommage aux *« Français »*. Ils ont su accueillir l'euro de manière *« ludique »* et *« joyeuse »*, s'est-il félicité, sur fond musical de *L'Hymne à la joie*. Il y avait là des buralistes, des convoyeurs de fonds et de nombreux retraités qui ont assuré bénévolement des formations à la nouvelle monnaie. Certains ont même demandé à Lionel Josin de dédicacer leur manuel.

Pour la dernière fois, mardi et mercredi, le premier ministre assistera aux séances de questions d'actualité à l'Assemblée nationale, de 15 heures à 16 heures. L'Hémicycle aura été, pendant cinq ans, un lieu privilégié pour sa communication. Le bilan de la législature (près de 220 lois adoptées) sera l'occasion de marquer sa différence avec l'ancien premier ministre... Jacques Chirac : selon un calcul du cabinet du ministre des relations avec le Parlement, Jean-Jack Queyranne, M. Chirac a répondu à *« six questions »* dans l'Hémicycle, de 1986 à 1988, contre *« plus de 180 »* pour M. Jospin entre 1997 et 2002.

Le directeur de cabinet de M. Queyranne, Bernard Rullier, s'est aussi amusé à rédiger un tableau en *« deux colonnes »*, l'une rappelant les engagements pris lors du discours de politique générale de M. Jospin, prononcé à la tribune de l'Assemblée, le 19 juin 1997, l'autre énumérant leur *« traduction »* dans la loi.

Mercredi, M. Jospin devrait *« logiquement »* s'adresser une dernière fois aux députés, d'autant que l'ultime question – attribuée selon un tourniquet à chacun des groupes politiques – reviendra à un socialiste ! Le président de l'Assemblée nationale, Raymond Forni (PS), y voit *« un signe »*. A Matignon, on réfléchit surtout au style de l'intervention de M. Jospin. *« Le premier ministre ne veut pas de question téléphonée, du style :* "Qu'est-ce que vous avez été formidable pendant cinq ans..." », prévient un conseiller.

Mercredi, vers 19 heures, il dira aux parlementaires socialistes, qui fêteront la fin de législature au musée d'Orsay, qu'ils peuvent être *« fiers »* de leur bilan. M. Jospin entre en campagne, les députés s'éclipsent. La « dream team » des parlementaires qui faisaient le tour des fédérations PS va céder la place au candidat. *« On était là pour occuper le mois de février »*, explique André Vallini (PS). Lundi soir, 17 février, accompagné de Julien Dray (PS, Essonne), le député de l'Isère devait se rendre à Belfort, sur les terres de Jean-Pierre Chevènement, pour dire aux militants qu'*« en matière de sécurité, le PS n'a pas de leçon à recevoir ni de complexe à avoir »*.

JACQUES BRINON/REUTERS

Lionel Jospin et Laurent Fabius, dimanche 17 février, lors de la réception organisée par Bercy pour marquer la fin du cours légal du franc. L'ancien ministre de l'économie et des finances Dominique Strauss-Kahn, qui n'avait pas été convié, a déclaré : « Je ne suis pas invité. Ça doit être un oubli. »

TABLE RONDE À LYON

Mercredi, entre la dernière séance au Palais-Bourbon et le « pot » des socialistes, M. Jospin s'exprimera, vers 17 heures, devant l'association des maires des grandes villes. Son discours sera axé sur la décentralisation – thème cher à Jacques Chirac – vingt ans après les lois de 1982, votées sous le gouvernement de Pierre Mauroy. *« Ce sera un rappel utile, une signature »*, résume un conseiller de M. Jospin.

La fin de la semaine, M. Jospin se consacrera à soigner sa stature internationale. Jeudi 20, à Lyon, il clôturera la table ronde intitulée « Dialogues pour la terre », organisée par Green Cross International, l'association de Mikaël Gorbatchev. *« Il ne parlera pas que d'environnement, mais aussi de faim dans le monde, d'équilibre Nord-Sud, de l'écosystème, de la qualité de l'air, de l'eau »*, explique-t-on à Matignon. Et comme la mairie de Lyon a été emportée par le socialiste Gérard Collomb en mars 2001, Lionel Jospin se rendra, dans la foulée, à l'Hôtel de ville.

Vendredi après-midi, il prendra la direction de Stockholm, pour la troisième édition du Sommet des modernisateurs : après la rencontre de Florence, en 1999, puis celle de Berlin, en 2000, il retrouvera *« les chefs d'Etat progressistes »* – Gerhard Schröder, Tony Blair, etc. La rencontre, initialement prévue en septembre 2001, a été reportée après les attentats du 11 septembre. *« Ce n'est ni le G8, ni l'ONU, ni l'Internationale socialiste. Une simple discussion informelle sur la gouvernance mondiale et la régulation »*, indique Aquilino Morelle, la plume de M. Jospin. Les participants se contenteront d'un *« communiqué commun »* qui est *« déjà adopté »*.

Son site Internet (Lioneljospin.net) est fin prêt. Dès janvier, les noms de domaine Lioneljospin.net et Lioneljospin.org avaient été réservés par un certain Henry Pradeaux. Son chef de cabinet à Matignon.

Clarisse Fabre

M. Glavany invite M. Chevènement à ne pas « trahir »

**Le ministre de l'agriculture, Jean Glavany, futur directeur de campagne de Lionel Jospin, a appelé, dimanche 17 février, sur RCJ, à *« affronter le débat »* avec Jean-Pierre Chevènement *« pour démonter ses arguments »*. *« S'il ne rejoignait pas ce qui a toujours été son camp, il y aurait une sorte de trahison de ses engagements de 45 ans*, a-t-il souligné. *Il faut non pas le combattre, mais affronter le débat avec lui pour démonter ses arguments, parce que je ne veux pas laisser dire que, la République, il n'y a que lui qui l'incarne. »* Reprenant des thèmes chers à l'ancien ministre de l'intérieur, M. Glavany ajoute : *« Peut-être que depuis 30 ou 40 ans on a oublié, dans notre pays, des valeurs aussi essentielles que la discipline, le respect de la règle, l'autorité, la sanction* (...). » Ce sont, selon lui, *« des notions qu'il faut réhabiliter dans notre société si nous voulons nous mobiliser tous contre l'insécurité »*.

Le calendrier des meetings et l'équipe de campagne sont désormais prêts

LUNDI 18 FÉVRIER, le Parti socialiste ouvre officiellement son guichet à candidatures. Il ne le fermera que *« fin février »*. Les candidatures individuelles ont peu de chances d'aller à terme. Le dernier à s'être mis sur les rangs, Patrick Nofri, un militant des Bouches-du-Rhône, ne sera pas parrainé par sa fédération. Le congrès extraordinaire d'investiture de Lionel Jospin a de bonnes chances de se dérouler le dimanche 3 mars, la date initiale du 10 mars ayant été abandonnée.

C'est juste après la sortie de son livre d'entretiens avec Alain Duhamel, *Le Temps de répondre* (Stock), que M. Jospin tiendra son premier meeting, le 7 mars, à Lille, sur les terres de Martine Aubry. Les autres meetings sont déjà programmés, chaque jeudi : Limoges, Marseille, Bordeaux, Dijon, Rennes, Montpellier. Après le premier tour, Lyon est prévue pour la première semaine, le Palais omnisports de Bercy à Paris pour la seconde, en fonction de la date du face-à-face télévisé. Le dernier meeting aura lieu conformément à la tradition du PS, à Toulouse, le jeudi 2 mai.

Comme prévu, Jean Glavany sera directeur de campagne, mais il devra quitter le ministère de l'agriculture. Yves Colmou, conseiller en communication de M. Jospin, sera directeur adjoint. Pierre Schapira, adjoint au maire de Paris, aura la responsabilité, en coordination avec François Rebsamen, secrétaire national aux fédérations du PS, des déplacements. Bertrand Delanoë, maire de Paris, animerait le comité national de soutien, avec Catherine Tasca, ministre de la culture. Comme en 1995, Mme Aubry et Dominique Strauss-Kahn seront les principaux porte-parole de M. Jospin. Ils pourraient être rejoints par Jean-Marc Ayrault, le président du groupe socialiste de l'Assemblée. Anne Hidalgo, première adjointe au maire de Paris, aurait une place de choix, mi-administrative au QG (secrétaire générale ?) et mi-politique en se spécialisant sur la formation tout au long de la vie qui pourrait être un des engagements forts du candidat.

Alain Claeys, trésorier du PS, fabiusien, sera mandataire financier. Jean-Christophe Cambadélis prendrait les relations extérieures (partis, syndicats), Michèle Sabban les femmes et Claude Estier les relations internationales. Le pôle presse et communication, très convoité, doit faire l'objet d'arbitrages entre les proches du candidat, le PS et l'agence Euro RSG. Marie-France Lavarini, ancienne collaboratrice de M. Jospin, aujourd'hui chargée de la communication du président de l'Assemblée, serait chargée des relations presse. Marie d'Ouince, adjointe de M. Colmou, s'occupera de la communication, en veilleuse, de Matignon.

Michel Noblecourt

Bernard Roman (PS) : « Nous n'avons pas pu – ou pas voulu – mener certaines réformes jusqu'au bout, je le regrette »

DE 1997 à 2002, Bernard Roman (PS) a été l'un des principaux acteurs des réformes sur les institutions et sur le droit de la famille, d'abord comme simple député du Nord, puis comme président de la commission des lois de l'Assemblée nationale. Cinq ans plus tard, il dresse le bilan du *« travail accompli »* par le gouvernement de Lionel Jospin. Enumérant la parité, la limitation du cumul des mandats, le quinquennat, la présomption d'innocence, il affirme que *« depuis 1981, aucune législature ne peut revendiquer un bilan aussi exceptionnel »*. Quant au pacs, *« il a enfin permis de sortir l'homosexualité de son ghetto. Je l'assume avec fierté »*.

Plutôt que de faire *« une grande loi sur la famille »*, la gauche, dit-il, *« a réformé le système par petites touches : la prestation compensatoire, la protection du conjoint survivant, l'accouchement sous X, le nom patronymique »*. L'esclavage *« est désormais un crime contre l'humanité »*. *« Tous ces textes donnent à la législature comme un air de référence »*, résume l'élu lillois. M. Roman a pourtant des *« regrets »* : *« On aurait pu éviter de légiférer sur les rave-parties et poursuivre le dialogue avec les organisateurs »*, reconnaît-il.

Par ailleurs, certains textes ne sont que des compromis : *« Le gouvernement n'a pas pu – ou pas voulu – mener certaines réformes jusqu'au bout. Je suis de ceux qui le regrettent. La loi limitant le cumul des mandats appartient à la première catégorie : sans l'opposition de la droite sénatoriale – qui n'était pas pour déplaire à certains députés sur tous les bancs, certes... –, je crois que nous l'aurions fait aboutir »*, assure le député du Nord, qui ajoute : *« Lionel Jospin doit proposer la fin du cumul "député-maire" aux Français. »*

Il en va de même du vote des étrangers non résortissants de l'Union européenne aux élections locales : M. Roman *« pense »* que le candidat du PS *« inscrira la mesure dans son programme »*. *« Est-ce que les jeunes de la deuxième génération d'immigrés seraient autant à la dérive, pour certains, si leurs parents avaient le droit de vote ? Je ne crois pas. Le gouvernement n'a pas inscrit le texte* [voté en première lecture à l'Assemblée, en mai 2000] *à l'ordre du jour du Sénat, sachant que la droite sénatoriale y serait hostile. Or cette loi modifie la Constitution et nécessite l'accord des deux chambres »*, explique-t-il.

Si la réforme du Conseil supérieur de la magistrature a échoué, *« c'est la faute de Jacques Chirac, qui a empêché la tenue du Congrès de Versailles* [le vote des députés et des sénateurs réunis, nécessaire pour modifier la Constitution]. *C'est un reniement pour Chirac. Je serais inquiet si la droite gagnait les élections, car le RPR reste partisan d'une justice aux ordres »*.

« UNE RÉFORMETTE »

Parfois, se souvient-il, le gouvernement *« n'a pas osé suffisamment »*. Ainsi, la loi modifiant le scrutin des sénateurs est *« une réformette »* : *« Le Sénat n'est pas moins une anomalie qu'hier. Moi, je voulais imposer la proportionnelle partout – et non pas seulement dans les départements qui élisent au moins trois sénateurs. »* Au passage, M. Roman épingle le ministre de l'intérieur *« de l'époque, Jean-Pierre Chevènement »* et *« le Conseil constitutionnel »*, qui n'ont *« pas permis d'avancer comme nous l'aurions souhaité »*.

Enfin, la gauche *« ne doit pas avoir peur d'aborder le débat sur les drogues douces »*, plaide le président de la commission des lois, qui dénonce *« le terrorisme intellectuel qui règne sur la révision de la loi de 1970. C'est une aberration dans tous les sens du terme »*. *« Aucune étude scientifique ne prouve que le cannabis génère plus de dépendance que l'alcool ou le tabac. »* Actuellement, raconte-t-il, la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) envoie aux jeunes des « textos » – messages écrits sur les téléphones portables – pour leur proposer de *« faire le point sur leur éventuelle dépendance »*. *« C'est une excellente initiative, mais c'est fou d'en arriver là ! Il n'y a pas un lycée en France où l'on ne consomme pas de cannabis. Et les élus continuent de jouer la politique de l'autruche ! Comment voulez-vous que la jeunesse se reconnaisse dans la politique ? »*, s'inquiète le parlementaire. M. Roman a bien été tenté de *« proposer une mission parlementaire d'information sur la révision de la loi de 1970 »*, mais il y a *« finalement renoncé, à quelques mois des échéances électorales »*...

Même en cas de victoire de la gauche à la présidentielle, le Sénat, majoritaire à droite, pourra faire obstacle aux réformes institutionnelles. *« Il reste toujours un moyen de le contourner : si le candidat socialiste propose d'aller au bout de la réforme du cumul des mandats, de celle de la justice ; s'il porte des réformes institutionnelles que les Français approuvent en l'élisant, il devra* (...) *proposer aux Français de dépasser l'obstacle du Sénat, par référendum »*, conclut M. Roman.

Cl. F.

Petites phrases et grandes déclarations du chef du gouvernement à l'Assemblée

DU PREMIER MINISTRE à l'Assemblée nationale, qui dans sa déclaration de politique générale le 19 juin 1997 propose *« un nouveau pacte républicain »*, on retiendra quelques gestes, quelques formules, quelques erreurs historiques (deux), et aussi quelques « moments » politiques :

▶ **Le 12 novembre 1997, l'éloge du communisme français.** Quelques jours après la parution, chez Robert Laffont, du *Livre noir du communisme*, Lionel Jospin explique, sous les applaudissements des communistes que la révolution de 1917 *« a été l'un des grands évènements de notre siècle »*.

Surtout, insiste le premier ministre, le communisme français *« n'a jamais porté la main sur les libertés. Il a tiré les leçons de son histoire. Il est représenté dans mon gouvernement, et j'en suis fier ! »*

▶ **Le 17 novembre 1998, à ceux qui soutiennent les sans-papiers.** Lionel Jospin répond à Dominique Voynet qui a exprimé son *« désaccord »* avec le gouvernement. *« Faire passer le message qu'en France tout immigré entré irrégulièrement peut être régularisé, c'est créer un appel d'air formidable»*, explique le premier ministre. *« Je souligne l'irresponsabilité de ceux qui, dans une situation dramatique, pousseraient certaines personnes à faire la grève de la faim. Il ne faut jamais jouer avec la peau des autres. »* Avant d'aller s'asseoir, il jette un regard noir à la ministre verte, sur les bancs du gouvernement.

> « Eh bien non, je ne me balladurise pas, je ne me juppéise pas »
>
> **LIONEL JOSPIN**

▶ **Le 28 avril 1999, l'incendie de la paillotte Chez Francis contraint le premier ministre à une déclaration.** *« Ces événements sont bien une affaire de l'Etat, puisque certains de ses services sont mis en cause, mais ce n'est pas une affaire d'Etat. »*

▶ **Le 2 mai 2001 , en réponse à deux responsables de la droite**. Lionel Jospin observe : *« L'un d'entre eux, Serge Lepeltier* [secrétaire général du RPR], *a dit que je me "balladurisais". Le deuxième, Gilles de Robien* [député UDF de la Somme], *a dit que j'étais "droit dans mes bottes" c'est-à-dire que je me "juppéisais". »* M. Jospin ajoute : *« Eh bien non, je ne me balladurise pas, je ne me juppéise pas. »*

▶ **Le 5 juin 2001, sur son passé trotskiste.** *« J'ai bien noué des relations* [avec l'OCI] *dans les années 60. »* Suite à l'enquête publiée dans *Le Monde*, Lionel Jospin reconnaît avoir *« marqué de l'intérêt pour les idées trotkistes »*. *« Il s'agit là d'un itiniraire personnel, intellectuel et politique dont je n'ai rien à rougir »*, se défend-il.

▶ **Le 9 octobre 2001, à la droite qui s'interroge sur le pacifisme de la gauche face aux frappes américaines en Afghanistan**. Lionel Jospin répond : *« Je préfère de beaucoup un peuple et des députés qui avancent les yeux ouverts plutôt que les yeux fermés. »*

Ariane Chemin

Les Verts disent « oui » à une entente électorale avec le PS mais refusent de s'engager sur la législature

L'assemblée générale du parti écologiste a ratifié la ligne défendue par Dominique Voynet. Malgré les désaccords programmatiques, les partisans d'une « rupture » ont été mis en minorité

NANTES
de notre correspondant

Les Verts concluront un accord électoral avec le PS avant les prochaines élections législatives, mais il n'y aura pas, dans l'immédiat, d'accord sur un programme de législature, comme en 1997. Cette ligne, défendue par leur secrétaire nationale, Dominique Voynet, l'a emporté, samedi 16 février, à Nantes, lors de l'assemblée générale extraordinaire, par 293 voix, (contre 77 et 22 abstentions). Prenant acte des *« engagements issus de la négociation »* avec le PS, ils *« constatent les divergences et points de blocage »* en souhaitant qu'ils puissent être levés au lendemain de l'élection présidentielle. Mais ils *« s'en tiennent à l'état actuel des offres de circonscriptions réservées par le PS* [42] *»*, ce qui leur permet d'espérer une quinzaine de députés dans la prochaine Assemblée nationale.

La nécessité de *« battre la droite »* et d'être présents au Parlement *« pour peser sur les politiques publiques »* l'a emporté sur les autres considérations. *« Ce n'est pas de gaîté de cœur que je voterai pour un accord électoral, mais il est impossible de prendre le risque de laisser passer la droite avec ce que cela veut dire sur le nucléaire dans les cinq ans qui viennent »*, a résumé Maryse Arditi, une des porte-parole. Mme Voynet a été la plus directe : *« Nous avons le choix entre améliorer le rapport de forces ou se dire qu'il est plus confortable d'être entre nous. Qu'on se rappelle ce que c'était que d'être un groupuscule ! Que l'on arrête de se regarder le nombril, de couper les cheveux en quatre ! Nous devons faire la campagne de Noël comme on le lui a promis. Alors, on se met au boulot, oui ou merde ? »*

Les partisans d'une rupture jugeaient au contraire celle-ci préférable à un *« accord déshonorant »* avec un PS coupable de n'avoir pas tenu ses promesses de 1997, en particulier sur la proportionnelle, et de refuser de s'engager sur des bases acceptables en 2002. *« Quand on a la corde au cou, on la coupe si on veut survivre »*, expliquait un des militants, tandis qu'un autre prenait comme référence la rupture de Jean-Pierre Chevènement avec le PS, gage de la *« clarté »* et de l'*« efficacité »* de son message. *« Le risque est grand de passer dans l'opinion pour ceux qui trouvent que la place est bonne »*, disait un troisième, jugeant contraire aux décisions d'une précédente assemblée générale la possibilité d'un accord électoral sans *« accord programmatique »*.

UN TEXTE DURCI

Pour satisfaire l'envie d'en découdre avec le PS tout en ménageant une future présence des Verts à l'Assemblée, les militants ont durci le texte soumis au vote par la commission exécutive. Le mot *« entente »* prévu a été remplacé par celui d'*« agrément »*, jugé plus neutre politiquement. Le refus de soutenir au second tour des candidats socialistes *« partisans de l'extrême chasse »* ou sensibles aux thèses des *« lobbies nucléaires »* a été ajouté au texte. La liste initiale des *« divergences très grandes demeurant sur des points fondamentaux »* avec le PS a été étendue. Elle comprenait les transports, le partage du travail, l'abolition de la double peine, la taxation du gaspillage de l'énergie et la place du nucléaire, *« particulièrement l'arrêt du retraitement des combustibles usés, la reconversion des installations de La Hague et l'abandon du projet EPR »*. Les militants ont ajouté l'agriculture et le droit des étrangers, initialement qualifiés – comme les minima sociaux, les retraites, la jeunesse, la coopération, le plein-emploi durable et la tranquillité des citoyens – de *« points d'avancée trop incertains pour faire l'objet d'un contrat d'accord en bonne et due forme »*, mais méritant d'être notés. Les *« convergences »* susceptibles d'entrer dans un programme législatif ne portent donc que sur l'environnement, la défense des droits sociaux et civiques, l'éducation, l'économie sociale et solidaire, la réforme des institutions et l'action internationale.

Dominique Luneau

Jean-Marie Le Pen élève Jacques Chirac au rang de « prince du mensonge »

LYON
de notre envoyée spéciale

L'important, c'est d'y croire. Et Jean-Marie Le Pen y croit. Il *« ne rêve pas souvent »*, et pourtant il en a rêvé, de ce second tour à l'élection présidentielle. Et, dans son rêve, il se voyait à la traditionnelle manifestation du Front national du 1er mai entouré de *« cent mille personnes place de l'Opéra »*. Il l'a confié, dimanche 17 février, à l'issue de la convention nationale de son parti organisée depuis le samedi 16 à Lyon. Il est tellement convaincu de son succès que son responsable aux manifestations, Jean-Michel Dubois, a demandé l'autorisation de manifester cette année non pas à l'Opéra, mais place de la Concorde.

« Dans les sondages, Jean-Marie Le Pen n'a jamais été aussi proche de la présidence de la République », s'est exclamé le tout jeune et bouillant directeur du Front national de la jeunesse, Louis-Armand de Béjary. Bruno Gollnisch, le dauphin de M. Le Pen, s'est projeté en février 2003 en se livrant à une politique-fiction : M. Le Pen à l'Elysée et les membres du bureau politique du FN au gouvernement ; la ministre de l'intérieur, Mme Stirbois, venait d'obtenir le *« soutien logistique de la marine avec un bateau parti de Sangatte vers l'océan Indien avec à son bord 1 200 immigrés clandestins »*... M. Le Pen a rappelé qu'à ses yeux cette élection présidentielle représentait la *« dernière chance de sauver la France et sa souveraineté »*. Après, affirme-t-il, le président des Français *« n'aura pas plus de pouvoir qu'un gouverneur d'un Etat américain »*.

D.R.

Après avoir fait campagne, pour les législatives de 1993 et la précédente élection présidentielle de 1995, sur le thème « mains propres et tête haute », le parti d'extrême droite entend cette fois troubler le jeu en mettant à nu les « mensonges » des deux principaux prétendants à l'Elysée, faisant de son actuel résident la cible principale.

En prélude à son discours, M. Le Pen avait prévenu qu'il allait *« réserver la plupart de ses traits à Jacques Chirac »*. Il n'a pas failli. Qualifié de *« prince du mensonge »*, de *« serial menteur »*, décrit comme le maître de la trahison, le chef de l'Etat n'a pas trouvé grâce à ses yeux. *« Pourquoi Jacques Chirac a pris le risque de démentir les rencontres que j'affirmais s'être produites et qui étaient confirmées par un de ses bras droits, M. Pasqua ? »*, lance-t-il. Et de poser faussement la question : *« En quoi le FN et Jean-Marie Le Pen sont-ils à ce point tabous qu'on ne puisse les rencontrer ? » « J'affirme que, sans l'action de Jacques Chirac, jamais la gauche ne serait venue au pouvoir en France. C'est lui qui, en 1981, en m'empêchant d'être candidat, a provoqué l'élection de François Mitterrand, lui qui a provoqué sa réélection, qui a amené la gauche lors des législatives et d'une manière éclatante lors des régionales. Si le FN n'avait pas été au ban de la vie politique, jamais la gauche »* ne serait arrivée au pouvoir, estime M. Le Pen.

Le président du FN passe ensuite à l'accusation de trahison. Trahison des amis politiques : *« Jacques Chaban-Delmas en faveur de Valéry Giscard d'Estaing »*, puis M. Giscard d'Estaing *« en faveur de Mitterrand »*. Trahison des idées : *« Il n'a jamais été gêné par ce qu'il a dit avant. » « Je ne m'étais pas trompé en 1995 en disant que Chirac serait pire que Jospin. On peut être pire que le mal, il l'a prouvé tout au long de ces sept années »*, répète-t-il en ajoutant : *« Pour ce qui est de l'intégrité personnelle, il faut bien dire que ce n'est pas sans fondement que celle de M. Chirac a été mise en cause. »*

Sa charge menée, il ne restait plus à M. Le Pen qu'à appeler ses troupes à la mobilisation. *« L'histoire ne repasse pas les plats et ne redonnera pas d'autre occasion d'apporter le redressement de la France »*, s'est-il écrié, en pensant peut-être à son âge...

Christiane Chombeau

Alain Madelin, président de Démocratie libérale, au « Grand Jury RTL-"Le Monde"-LCI

« Je représente seul le grand courant moderne, refondateur »

Vous souhaitiez que Jacques Chirac et Lionel Jospin entrent en campagne pour pouvoir débattre projet contre projet. Le chef de l'Etat s'est déclaré lundi. Le débat peut donc commencer ?

Jacques Chirac a déclaré sa flamme pour les Français. Parfait. Mais ce n'est pas un projet, ça. Un projet, ce sont des propositions. Je l'ai vu, quelques jours plus tard, devant les professionnels de santé, faire une sorte de repentance. Mais c'était la même assemblée, en mars 1995, devant laquelle il était venu promettre que jamais on n'étatiserait la Sécurité sociale. Or c'est ce qu'a fait Juppé et il ne propose pas de revenir en arrière. C'est la raison pour laquelle, en termes de réforme, je reste sur ma faim.

Vous avez eu le sentiment que Jacques Chirac reprenait les choses où elles en étaient en 1997 ?

Non. J'ai le sentiment qu'il a tendance à reprendre les promesses de 1986, de 1988, de 1993, de 1995, mais en modèle réduit, un peu compacté. Les mêmes promesses au rabais.

Les raisons invoquées par Jacques Chirac pour se représenter vous paraissent-elles convaincantes ?

Je n'en sais rien. J'attends que l'on puisse parler du projet et, à ce moment-là, je répondrai. Je suis persuadé que c'est ce qu'attendent les Français. Dans cette campagne, je pense avoir un avantage comparatif : celui des convictions et du projet. Je suis un refondateur et j'entends faire des propositions de refondation de notre Sécurité sociale, de notre fiscalité, de l'Etat et de nos institutions, là où mes concurrents, pour l'instant, ne proposent rien ou de vagues replâtrages.

Envisagez-vous de soutenir Jacques Chirac au second tour ?

Pourquoi pas ?

Ce n'est pas une évidence ?

Les 3, 4 ou 5 millions de voix qui se seront portées sur moi auront exprimé une exigence très forte de changement, de refondation. Ces voix, on ne peut pas les décevoir ni les trahir. Donc je ne les marchanderai pas, je ne les vendrai pas. Je dis qu'elles se mériteront et qu'il y aura ou qu'il n'y aura pas un contrat de confiance sur le second tour. Les Français qui auront voté pour moi n'ont pas envie d'être trompés. Ils voudront des engagements forts.

L'expérience de 1995, où vous avez soutenu M. Chirac, ne vous a pas vacciné ?

Si le projet de 1995 avait pris corps, je ne serais pas candidat aujourd'hui. Si je le suis, c'est bien qu'il y a eu un « blème ». Et comme il y a eu un problème, effectivement, j'ai préféré tenir à mes convictions plutôt qu'à mon poste et je suis parti du gouvernement.

N'avez-vous pas le sentiment que votre difficulté à convaincre, jusqu'à présent, vient de votre positionnement trop libéral ?

Ma candidature est légitime car je représente seul, dans ce pays, le grand courant moderne, refondateur qui existe partout en Europe. Regardez comme l'Europe est en train de changer : en ce moment, un accord se dessine entre Aznar, Blair et Berlusconi pour le sommet de Madrid, dans un mois ; un accord pour faire de l'Europe la zone la plus compétitive au plan mondial, avec un marché du travail plus flexible, des réformes de structure, des baisses d'impôt, l'ouverture de toute une série de secteurs à la concurrence, comme l'énergie. Moi, je pourrais signer un tel accord. Jospin et Chirac ne peuvent pas.

Si l'on en croit les sondages, les Français ne paraissent pas prêts à vous suivre...

C'est vrai que les sondages sont décevants. Mais quand vous prenez réforme après réforme, je crois que les Français sont aptes aux changements et aux réformes, beaucoup plus aptes que leurs élites. C'est ce qui légitime ma candidature.

Propos recueillis par Patrick Cohen, Gérard Courtois et Pierre-Luc Séguillon

SOCIÉTÉ

RACISME

Des représentants de la communauté juive s'inquiètent d'**UN REGAIN D'ANTISÉMITISME** marqué par des agressions allant des graffitis aux incendies de synagogues. **À SARCELLES ET DANS LE 19E ARRONDISSEMENT** de Paris, l'enquête du *Monde* reflète la crainte qui s'est emparée des milieux religieux. **LE COMPTAGE DE CES « ACTES HOSTILES»** se révèle difficile, car ils sont recensés différemment selon les sources. **SUR INTERNET,** des propos racistes prolifèrent, tant sur les sites juifs que sur les sites musulmans. **LAURENT CATHALA, MAIRE DE CRÉTEIL,** où une école juive a été incendiée, ne croit pas à une poussée d'antisémitisme. Des scientifiques juifs et arabes lancent **UN APPEL POUR LA PAIX AU PROCHE-ORIENT.** *« J'ai honte d'être juif quand j'entends hurler à l'antisémitisme pour quelques cailloux jetés »*, s'indigne l'un d'eux.

La banalisation des actes antijuifs, nouvelle cause de tensions urbaines

L'enquête du « Monde » à Sarcelles (Val-d'Oise) et dans le 19e arrondissement de Paris décrit le malaise qui s'est emparé de la communauté juive du fait de la multiplication des « actes d'hostilité ». Ce climat s'inscrit dans un contexte général d'ethnicisation des rapports entre populations d'origines diverses

SYNAGOGUES brûlées, écoles et bus scolaires attaqués, passants insultés... A entendre des représentants de la communauté juive, un mauvais climat semble régner en France depuis un an. La polémique a enflé depuis que le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) a publié, le 1er décembre, une liste de 300 *« actes hostiles »* commis en région parisienne entre septembre 2000 et novembre 2001. Un an après le déclenchement de la deuxième Intifada en Palestine, les jeunes Arabes de France étaient désignés comme les premiers responsables de ce *« nouvel antisémitisme »*. La réalité, notamment dans deux endroits où la communauté juive est fortement implantée, le 19e arrondissement de Paris et Sarcelles (Val-d'Oise), semble plus nuancée. Mais la peur y est présente.

Dans ce coin de l'Est parisien, de nombreux orthodoxes ont ouvert commerces, restaurants et écoles depuis quelques années. Le 19e arrondissement, déjà très mélangé, est devenu le bastion des loubavitch. Hommes en costume noir coiffés d'un chapeau, enfants dont la casquette masque à peine les papillotes, femmes dont les chevilles et les poignets sont couverts : le paysage a lentement changé et les signes religieux ont fleuri sans que les autres habitants, français et immigrés, manifestent d'hostilité. Jusqu'à l'automne 2000.

Dans la nuit du 13 au 14 octobre, une cinquantaine de jeunes, majoritairement d'origine arabe, enceclent un restaurant de la rue Manin en hurlant des *« Sales juifs ! »*. La bagarre avec d'autres jeunes juifs venus en renfort dure une heure et demie avant que la police intervienne. Trois jours auparavant, des pierres avaient été jetées à la sortie de la synagogue de la rue Henri-Murger, et une autre avait été saccagée. Des graffitis *« Mort aux juifs ! »* ont fleuri sur des murs adjacents. *« On ne s'attendait pas à ça dans le quartier. La cohabitation se passait plutôt bien jusqu'alors, même si les débats s'animaient quand il était question d'Israël »*, raconte Mahor Chiche, animateur de SOS-Racisme dans l'arrondissement. Depuis, la pression est retombée, les actes les plus violents ne se sont pas reproduits. Mais le climat ne s'est pas assaini.

LES JOURS DE SHABBAT

Les juifs du quartier ressentent un malaise réel. Les kippas se font plus rares, les enfants préférant la casquette, plus discrète. Les jours de shabbat, la vigilance est de mise. *« Les gens nous rapportent les insultes qui fusent lors du passage de femmes juives, les enfants qui se font "traiter" à l'école »*, affirme Gabriel Kabla, président de l'Amicale des juifs de Jerba. *« Ce sont des regards mauvais, des blagues douteuses*, renchérit M. Chiche. *Il y a deux mois, une quarantaine de voitures ont été rayées d'étoiles de David, allée des Eiders. Une amie qui portait une médaille s'est entendue dire par un jeune "Bouge de là, ton étoile me gêne". On assiste à un lent enracinement de l'antisémitisme. C'est vrai que les jeunes Arabes se servent du combat antisioniste pour justifier leurs dérapages. »*

Pour le rabbin loubavitch Joseph Pezner, il n'y a pas d'hésitation possible : *« Un certain tabou a lâché. »* Il en veut pour preuve les coups de fil répétés de familles insultées et menacées dans les cités, les tags sur les portes des appartements. *« Mes collaborateurs ne laissent plus sortir leurs femme et enfants après 21 heures. »* Là encore, ce sont les *« jeunes Maghrébins »* qui sont en cause.

Le maire (PS), Roger Madec, ne nie pas les faits : *« Il ne faut pas faire d'angélisme. Nous avons dans l'arrondissement une bande de jeunes d'origine musulmane qui commettent des actes d'incivilité contre les juifs. Pour eux, c'est la communauté juive qui est opulente et qui a tout. C'est faux, et il faut le dire. »*

Pourtant, nombre d'observateurs veulent croire que ces actes ne sont pas réfléchis et demeurent l'apanage de jeunes déjà marqués par la délinquance. *« Les juifs sont plus visés aussi par ce qu'ils s'en sortent mieux que les musulmans du 19e »*, souligne Mahor Chiche, qui organise régulièrement des débats dans les lycées du quartier et des voyages au Mémorial de Caen. *« Tout cela se passe dans un climat d'insécurité réelle dans l'arrondissement, avec des règlements de comptes entre petits trafiquants de drogue. Là-dessus viennent se greffer des actes contre les juifs, mais qui restent isolés »*, assure M. Kabla. Mais, pour ce médecin aux allures rondes, il ne faut pas *« généraliser »* : *« Les rapports avec la communauté* [musulmane], *même si on n'est pas pareils, se passent très bien. »*

C'est aussi l'impression qui se dégage à Sarcelles, lieu d'implantation de la communauté juive séfarade depuis les années 1960, où les musulmans d'origine arabe ou africaine sont également nombreux. Au milieu des barres grises, quelque 80 nationalités se côtoient. Deux mosquées, six synagogues et trois églises : les lieux religieux sont à l'image de ce mélange. Ici aussi la tension est montée très fortement, mais plus tardivement qu'ailleurs. Dans le même quartier, par une nuit de la fin juillet, deux écoles juives ont été visées : l'une a été cambriolée, l'autre a reçu un cocktail Molotov et des pierres. Depuis, à en croire les autorités religieuses, la tension n'est pas retombée. *« Des fidèles sont régulièrement agressés et insultés du côté de la cité Chantepie. On a des gens qui ont peur de venir à l'office du soir parce qu'ils se font cracher dessus »*, assure Moché Cohen-Sabban, coprésident de la communauté.

La liste des petites vexations rapportées est longue : des injures, des graffitis sur les boîtes aux lettres, un rabbin harcelé tous les vendredis soir. *« Il y a une recrudescence d'actes de délinquance qui visent la communauté. C'est ça qui est angoissant. Mais ce ne sont pas toujours des actes antisémites. J'ai l'impression que ces jeunes agressent ceux qu'ils voient comme les bourgeois de Sarcelles »*, nuance Marc Djebali, président de la communauté, qui assure avoir d'*« excellents rapports »* avec les musulmans. A ses yeux, les pouvoirs publics doivent *« être en éveil »* : *« Il faut que la police soit en mesure de discerner les actes antisémites des autres petites délinquances. » « Sarcelles est très stigmatisée, mais l'antisémitisme n'y est pas plus fort qu'ailleurs »*, jure de son côté Jeanine Cohen-Haddad, conseillère municipale. *« C'est vrai que des tabous ont sauté, mais pas seulement contre les juifs ; aussi contre les Arabes et les Noirs. »*

« DANS LE LANGAGE COURANT »

Le constat est largement partagé : Saïd Rahmani, chargé des manifestations culturelles à la mairie, estime que *« le regain de xénophobie touche toutes les communautés ». « Dans le collège où je travaille, les gamins s'insultent régulièrement en se traitant de "Sale juif !" ou "Sale noir !". C'est passé dans le langage courant, et il faut lutter contre. Mais de là à y voir une banalisation de l'antisémitisme, non ! »*, argumente Mourad Boughanda, conseiller municipal élu sur une liste de jeunes divers gauche. Le maire, François Pupponi (PS), assure avoir *« redoublé de vigilance »* : *« Nous ne voulons pas banaliser ces actes, même s'ils demeurent marginaux. J'ai demandé à la police de prendre toutes les plaintes au sérieux. »* Une cellule de veille a été mise en place avec les autorités consistoriales du département.

Le 20 janvier, tous les élus, toutes origines et tendances confondues, ont participé au rassemblement de la communauté de Sarcelles destiné à protester contre l'incendie de la synagogue voisine de Goussainville. Pour montrer qu'on peut continuer à vivre ensemble à Sarcelles.

Sylvia Zappi

Des recensements des « actes hostiles » différents selon les sources

Le comptage des actes antisémistes se révèle une opération délicate tant ces actes, qu'ils traduisent une violence physique ou seulement verbale, qu'ils prennent pour cible des personnes physiques ou des locaux, ne sont pas recensés de la même manière.

● **Ministère de l'intérieur**. Les statistiques établies par la Place Beauvau font état d'une baisse des actes antisémites répertoriés par les services de police entre les années 2000 et 2001. Les actions violentes sont au nombre de 119 en 2000 contre une trentaine en 2001. La statistique des menaces baisse également en passant de 624 à 170. Ces chiffres, précise le ministère, ne tiennent pas compte des injures et graffitis, qui ne sont pas signalés par les commissariats et ne font pas l'objet de plaintes devant les tribunaux. Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale précise qu'aucun signalement d'actes ou de menaces antisémites dans les établissements scolaires n'est remonté auprès des médiateurs académiques ou des recteurs.

● **CRIF**. Le Conseil représentatif des institutions juives de Franc e a publié, le 1er décembre, un document recensant 330 *« actes d'hostilité »* commis entre le 9 septembre 2000 et le 20 novembre 2001 à Paris et en région parisienne. Cet inventaire avait été réalisé par le service de protection de la communauté juive à partir des faits signalés par des particuliers auprès des autorités religieuses. Ce document inventorie tous les actes vécus comme agressifs par les juifs : du vol de sac à main aux insultes, jusqu'aux incendies de bâtiments scolaires et de synagogues.

● **MRAP**. Le mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples a dressé un état des signalements d'infractions à caractère antisémite effectué par son service juridique auprès des parquets. L'association a commencé des démarches auprès de la justice pour 46 faits constatés depuis août 2000. Il s'agit essentiellement de tracts, inscriptions, contenus de sites Internet et incendies de synagogues. La plupart des affaires ont été *« classées sans suite »*, signale l'association.

● **UEJF et SOS RACISME.** L'Union des étudiants juifs de France et SOS-Racisme doivent publier en mars un ouvrage intitulé *« Les Antifeujs, le Livre blanc des actes antisémites en France »*. Il rendra ainsi publics 412 *« actes de nature antisémite »* dénombrés de septembre 2000 au 31 janvier 2002 par les étudiants de l'UEJF, depuis l'envoi de courrier d'insultes à des agressions d'individus et des attaques de synagogues ou d'écoles juives. Un *« triste décompte »*, que l'organisation étudiante tient à distinguer du document du CRIF.

TROIS QUESTIONS À... LAURENT CATHALA

1 Député et maire (PS) de Créteil (Val-de-Marne), vous avez été obligé d'interrompre votre discours sous les huées, lors d'une manifestation contre l'antisémitisme organisée au centre communautaire de votre ville, le 13 janvier. Comment avez-vous vécu cet incident ?

J'ai été interrompu à deux reprises. D'abord quand j'ai cité le nom de Théo Klein, ancien président du CRIF ; ensuite, quand j'ai dit qu'on pouvait *« être un ami d'Israël sans approuver la politique d'Ariel Sharon »*. Les responsables communautaires étaient aussi gênés que moi par ce qui s'est passé. Depuis vingt-cinq ans que je suis maire de cette ville, j'ai noué de profondes amitiés dans la communauté. Je lui ai toujours dit ce que je pensais. Je ne regrette rien. Il fallait que je réagisse si je voulais préserver une certaine cohésion sociale dans ma ville. Je ne peux pas laisser désigner une certaine catégorie de la population, les jeunes d'origine maghrébine, comme responsables des actes commis contre des juifs en l'absence de preuves.

2 Depuis le début de l'année, une école juive a été incendiée à Créteil et une synagogue a été fracturée. Comment interprétez-vous ces événements ?

La situation décrite en termes de violences ou d'actes antisémites ne correspond pas toujours à la réalité. Je vais vous donner deux exemples. Dans la fameuse liste des 300 actes antijuifs diffusée par le CRIF, il est dit qu'une centaine de *mezouzot* [signe religieux fixé au seuil des maisons] ont été arrachées des portes dans un immeuble de Créteil. Je connais cet immeuble. Il n'y a que 60 appartements, et peut-être une vingtaine de familles juives... Il ne peut y avoir 100 *mezouzot*. Les trois auteurs de la tentative d'effraction de la synagogue ont été interpellés et jugés. Ils s'appellent Mamadou, Dimitri et Sébastien. Aucun n'est d'origine maghrébine. L'un d'eux est le fils d'une employée qui travaille au centre communautaire. Je doute qu'il ait agi par antisémitisme. Selon toute vraisemblance, ces jeunes voulaient voler.

3 Vous ne croyez pas à une flambée d'antisémitisme ?

Dans le quartier du Mont Mesly, où se trouve la plus forte communauté maghrébine, aucun débordement n'a été constaté. La mosquée est au rez-de-chaussée d'un immeuble, à côté d'une famille de tendance Loubavitch. Il n'y a jamais eu aucun problème. Je pense sérieusement que Créteil a été le terrain d'application d'une campagne dépassant la réalité locale.

Propos recueillis par Xavier Ternisien

Sur Internet, des propos racistes en tous genres

MESSAGE trouvé sur un forum musulman de discussion : *« Je suis à la recherche d'un livret intitulé "Le Complexe des sages de Sion"* [NDLR : il s'agit en fait des *Protocoles des sages de Sion*, un faux fabriqué il y a cent ans par la police russe] *que j'ai compulsé mais n'ai pas eu l'occasion de lire en totalité. Qui pourrait me le procurer en me l'expédiant sur ma boîte ?" »* Le site sur lequel est parue cette petite annonce est belge et se nomme assabyle.com. On y trouve aussi une bande vidéo intitulée « Nazisme et sionisme ne font qu'un ». Elle superpose des images de Hitler et de l'ancien ministre israélien des affaires étrangères David Lévy.

Cet exemple n'est pas une exception. Les propos antisémites sont nombreux sur les sites estampillés musulmans. Sur islamie.com, on peut lire dans une discussion intitulée « La stratégie sioniste de division des musulmans » : *« L'objectif de la juiverie mondiale est de diviser pour régner ! Pour cela elle crée et exploite des conflits entre nations, religions et groupes. Ne tombons pas dans son piège ! »*

Comme le déplore Marc Knobel, président de J'accuse, une association de lutte contre les sites racistes sur Internet, *« un internaute musulman a toutes les chances de tomber sur un site où, directement ou insidieusement, se dévoile une vision étriquée du conflit israélo-palestinien, un mélange de passion plus que de raison, et quelquefois un appel au djihad mâtiné d'antisémitisme. »*

« UNE CHARTE D'UTILISATION »

Pourtant, les webmasters de plusieurs sites musulmans affirment prendre toutes les précautions pour empêcher les dérapages antisémites. *« Avant d'avoir accès au forum, l'internaute doit accepter une charte d'utilisation qui condamne le racisme et l'antisémitisme,* insiste Saïd Branine, l'un des responsables de oumma.com, principal site musulman francophone. *Il y est spécifié que les propos racistes ou antisémites, de même que tous les propos irrespectueux à l'égard des non-musulmans et des autres religions, seront automatiquement supprimés. En outre, un système d'alerte du modérateur nous permet de supprimer un message qui contreviendrait à ces règles. »*

Les sites juifs ne sont pas épargnés par la haine et les propos racistes. Le site cpiaj.fr.fm, qui se définit comme *« satirique »*, continue de déverser un torrent de commentaires orduriers. Le ministre français des affaires étrangères y est appelé *« Védrine Hubert Alles »*, Yasser Arafat *« le macaque à keffieh »*, le MRAP *« le Mouvement raciste ami des pourritures »*, l'Agence France-presse *« l'Amitié France pourritures »*.

Les propos racistes sont également nombreux sur israelfr.com, un site francophone fait en Israël, qui se présente comme *« la convivialité sur Internet pour un monde juif sans frontières ». « Y'en a marre de ces Reubeux nuisibles, bande de bons à rien ! »*, peut-on lire sur le forum de discussion. Un internaute explique doctement que *« la reproduction lapinesque des femmes musulmanes est un problème »*. Pour un autre, *« quand les Arabes se seront exterminés mutuellement, la terre reprendra ses droits, la pollution ayant disparu »*. L'islam, assène un intervenant, est *« le fruit des délires et des hallucinations d'un caravanier illettré qui a des points communs avec Marc Dutroux »*.

X. T.

Des scientifiques lancent un appel pour la paix au Proche-Orient

Ils s'inquiètent des retombées en France du conflit entre juifs et arabes

***« JE NE VOUDRAIS PAS** qu'on pense que la voix des juifs en France est celle de ceux qui soutiennent la politique de Sharon et qui crient à l'antisémitisme dès qu'on la critique. »* Roger Salamon, professeur de santé publique à Bordeaux, n'est pas un militant. Mais, mercredi 13 février, il était à la tribune de l'amphithéâtre de l'université de Jussieu à Paris où a été lancé un appel de médecins et de scientifiques *« pour une paix juste et immédiate au Proche-Orient »*.

Ce texte fait suite à une pétition qui a recueilli plus de 1 000 signatures en moins de trois semaines, notamment celles d'Axel Kahn, généticien, et de Léon Schwartzenberg, cancérologue. Il se veut le complément du manifeste des artistes pour la paix au Proche-Orient (*Le Monde* du 24 janvier). Accompagné d'un questionnaire à l'attention des candidats à l'élection présidentielle, l'appel des chercheurs réclame *« le respect de la convention de Genève, le démantèlement des colonies, la création d'un Etat palestinien et d'une force d'interposition internationale »*. Les signataires se disent aussi *« inquiets des retombées néfastes de ce conflit au sein de la République française »*. Ils entendent *« montrer l'exemple du dialogue et de l'échange, surtout aux jeunes, en les mobilisant par un combat citoyen commun contre toutes les formes de racisme. De même que nous disons aux Français d'origine arabe ou musulmane que leurs concitoyens d'origine juive ne sont pas responsables des malheurs des Palestiniens,* ajoutent-ils, *nous disons aux Français d'origine juive, et plus généralement à l'ensemble de l'opinion publique, que critiquer la politique israélienne n'est pas faire preuve d'antisémitisme »*.

A la tribune et dans la salle, l'émotion était palpable. Parmi les intervenants, des scientifiques juifs comme Marcel-Francis Kahn, professeur de médecine à Paris et porte-parole du collectif des citoyens d'origine juive ou arabe, et Stanislas Tomkiewicz, pédopsychiatre, survivant du ghetto de Varsovie et déporté. Ils côtoyaient des scientifiques d'origine arabe, comme la Franco-Marocaine Wafa Skalli, professeur de biomécanique à l'Ecole des arts et métiers, à Paris, et l'Algérien Brahim Senouci, professeur de physique à l'université de Cergy (Val-d'Oise).

« POUR QUELQUES CAILLOUX »

« J'ai senti le besoin de m'engager en tant que citoyen, et aussi car il est plus facile pour moi de faire passer le message dans mon milieu », témoigne Bertrand Bloch, professeur de médecine à l'université de Bordeaux. Pour beaucoup, cet engagement constitue une première, justifiée par souci de justice et de paix, mais aussi par volonté de ne plus être stigmatisés comme pro-Sharon. *« J'ai honte d'être juif quand j'entends des personnes hurler à l'antisémitisme pour quelques cailloux jetés par des beurs pas très malins »*, s'insurge Roger Salamon, déclenchant un tonnerre d'applaudissements.

La cause palestinienne n'est pas oubliée, et pas seulement dans la bouche de Brahim Senouci ou de Mireille Mendès France, retour des camps palestiniens. Stanislas Tomkiewicz a résumé le sentiment *général : « Le génocide juif ne justifie pas les saloperies de l'an 2002. En 1948, on peut à la limite comprendre, mais maintenant, ce n'est rien d'autre que l'instrumentalisation d'un Etat colonial. »*

Bl. F.

Présidentielle 2002 sur Internet avec Wanadoo

Tous les mardi de 12 h à 13 h
interpellez les acteurs de la campagne sur

wanadoo.fr

Michel Field leur pose vos questions.

WANADOO PORTAILS - RCS Paris B391 070 992

DANIEL JANIN/AFP

13 octobre 2000, TRAPPES
Un incendie a presque totalement détruit, mardi 10 octobre au soir, un pavillon abritant la synagogue de Trappes (Yvelines). Les pompiers ont mis près de deux heures à se rendre maîtres du sinistre.

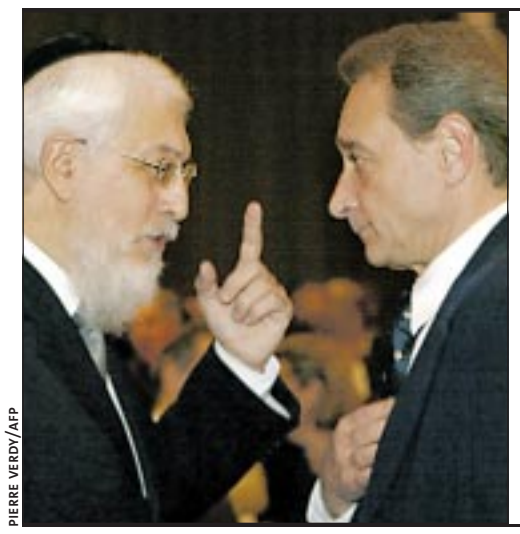

PIERRE VERDY/AFP

1er décembre 2001, DÎNER DU CRIF
Le président du Conseil représentatif des institutions juives de France, Roger Cukierman, avait invité de nombreuses personnalités de tous bords, lors du dîner annuel du CRIF, à Paris (ici, le grand rabbin Joseph Sitruk avec Bertrand Delanoë, maire de Paris).

ERIC DESSONS/JDD

31 décembre 2001, CRÉTEIL
Une classe de l'école juive Ozar Hatorah, à Créteil (Val-de-Marne), qui accueille 400 élèves, de la maternelle au lycée, a été détruite par un incendie. Des traces d'hydrocarbures ont été retrouvées.

Les associations antiracistes s'inquiètent d'une « libération » de la parole antijuive

Si la Licra, Radio Shalom ou l'Union des étudiants juifs de France s'alarment de la recrudescence d'un antisémitisme latent, SOS Racisme ou la Ligue des droits de l'homme sont plus mesurés quant aux causes

LE DÉBAT fait rage depuis plusieurs semaines. A la « une » des magazines, dans les tribunes des quotidiens, ou encore dans les forums radiophoniques, la question revient, lancinante : la France vivrait-elle une nouvelle vague d'antisémitisme ? On a même entendu le vice-ministre des affaires étrangères israélien stigmatiser la France, le 6 janvier, en la traitant de *« pire pays occidental pour le nombre d'agressions antisémites »*. Alors tout le monde s'interroge. Particulièrement le milieu associatif et celui des organisations antiracistes ou des droits de l'homme.

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), qui publie chaque année son rapport, sorte de thermomètre du racisme en France, ne nie pas le phénomène. *« Le pic d'actions antisémites est bien moindre qu'à l'automne 2000, lors du déclenchement de la deuxième intifada. Les chiffres demeurent cependant les plus élevés depuis dix ans »*, reconnaît Gérard Fellous, secrétaire général de la CNCDH.

Sur cette réalité, les interprétations divergent grandement. Les associations les plus proches du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), ou plus simplement à forte composante communautaire, s'alarment ouvertement de cette recrudescence d'actes antijuifs. La Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) fait ainsi remarquer qu'à l'automne 2000 les actes antisémites étaient visibles et répertoriés dans quelques endroits ; aujourd'hui la communauté perçoit un grand nombre d'incivilités *« partout »*. *« Surtout,* souligne Patrick Gaubert, son président, *il faut se rendre compte qu'au bout de la vingtième synagogue incendiée, ce n'est plus un hasard. On est dans un certain nombre d'endroits au bord de l'explosion, et les pouvoirs publics refusent de voir que les valeurs de la République sont en danger. »*

Même inquiétude à Radio Shalom, qui fait état de centaines d'appels de juifs racontant leurs déboires à l'antenne. *« Chaque attaque est devenue une de trop, les gens n'en peuvent plus »*, note Bernard Abouaf, directeur de la rédaction. Le journaliste souligne surtout son étonnement face à l'absence de réaction des politiques devant cette montée particulièrement remarquée chez les jeunes issus de l'immigration maghrébine. *« Tout le monde est emmerdé. Ce n'est pas politiquement correct de dire que le jeune beur, celui qui est vécu comme une victime du système, un défavorisé, se comporte comme un salaud. Surtout qu'on sait que par ailleurs il est victime des contrôles au faciès »*, remarque M. Abouaf. *« Il faut arrêter l'angélisme : il y a, singulièrement parmi les Algériens, un antisémitisme latent qui date d'avant 1962 et a toujours fait dire aux pères : "Pour ma fille, mieux vaut un Français qu'un juif." »* L'Union des étudiants juifs de France (UEJF) se veut plus mesurée mais le constat est le même : *« La multiplication des actes depuis un an traduit un changement de climat : ce qui choquait avant et n'était pas dicible ne choque plus. Le phénomène est particulièrement sensible dans les banlieues »*, dit Yonathan Arfi, vice-président de l'UEJF.

C'est effectivement une sorte de *« libération de la parole »* qui frappe le plus les esprits. *« Dans le quotidien, c'est maintenant permis de dire "sale juif" à la place de "sale con". Il faut maintenant que nous arrivions à reconnaître qu'un jeune Arabe doit se faire traiter de raciste quand il l'est »*, soutient David Assouline, adjoint (PS) au maire de Paris chargé de la vie étudiante.

« Ce qui me fait le plus peur, ce ne sont pas les quelques actes visibles mais cette tendance où, de plus en plus, notamment dans les banlieues, des gens s'autorisent des propos antisémites sans que les autres réagissent. Nous qui sommes issus de l'immigration, nous avons une responsabilité supplémentaire vis-à-vis de ces jeunes : il faut aller au charbon et dire stop », renchérit Mehdi Lallaoui, président de l'association Au nom de la mémoire.

Le constat est partagé, mais reconnaître la levée de tabous ne signifie pas pour certains d'abonder dans le sens d'une généralisation d'un climat antisémite. La *« parole libérée »*, cela existe depuis longtemps dans les banlieues, alerte Malik Boutih, président de SOS-Racisme. Selon lui, un certain discours raciste et sexiste y est revenu depuis qu'il n'y a plus de discours politique et que le ghetto s'est installé. Le *feuj* est devenu le bourgeois, le friqué, et, si on est dans la merde, c'est à cause de lui. Mais faire ce constat, à ses yeux, ne signifie pas qu'il faut tomber dans une vision paranoïaque comme font certains responsables de la communauté juive.

« Est-ce qu'on est dans un processus habituel d'antisémitisme ou bien face à un antisémitisme lié à l'exaspération du conflit au Proche-Orient ? », s'interroge Michel Tubiana, président de la Ligue des droits de l'homme (LDH), qui penche pour la deuxième solution. *« Il ne faut pas laisser passer, mais on ne traite pas ce racisme-là de la même manière. »* Et surtout ne pas faire d'amalgame : *« Attention à ne pas faire porter le chapeau aux jeunes Arabes sous prétexte de quelques actes dus à des marginaux ou des abrutis destructurés. Il faut que les organisations juives arrêtent la surenchère. Et rappeler qu'en France, s'il y a des gens victimes de bavures racistes, de discriminations, ce sont bien les jeunes Maghrébins »*, insiste Nacer Kettane, président de Beur FM.

Une affirmation que les prochaines données de la CNCDH, qui seront publiées fin mars, confirment : le bilan de l'année 2001 est marqué, selon Gérard Fellous, par *« une remontée du racisme antimaghrébin »*.

S. Z.

Pour Dieudonné, « les juifs, c'est une secte »

« Juifs et musulmans, pour moi ça n'existe pas. Donc antisémite n'existe pas parce que juif n'existe pas* (...) *Pour moi, les juifs c'est une secte, c'est une escroquerie. C'est une des plus graves parce que c'est la première. » **L'humoriste Dieudonné, candidat à l'élection présidentielle, qui avait tenu ces propos dans un entretien publié le 23 janvier par Lyon Capitale, les a confirmés le 7 février à Actualité juive. *« Je pense aussi que la Torah est le bouclier d'intérêts beaucoup plus sombres que l'intérêt spirituel »*, a ajouté Dieudonné, qui estime encore qu'Israël, *« c'est revenir à l'époque des barbares* (...) *Il n'y a pas de pays, il y a une planète sur laquelle il faut que l'on vive tous ensemble »*.**

Elie Semoun, son ancien partenaire, estime que Dieudonné est devenu *« une sorte de Le Pen de gauche »*.

Nous créons des combinaisons vaccinales et de nouveaux vaccins.

Pour protéger nos enfants avec un seul geste.

Notre challenge c'est la vie

Un rêve : que de nombreuses maladies graves ne soient plus qu'un souvenir!
Chez Aventis, l'un des leaders mondiaux de l'industrie pharmaceutique dans le domaine des vaccins, nous nous sommes fixés cet objectif. Partout dans le monde, nous contribuons à protéger les enfants de maladies telles que la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, la méningite et l'hépatite B. Nous pouvons prévenir jusqu'à six maladies grâce à une seule combinaison vaccinale. Pourtant, il reste encore des maladies contre lesquelles les enfants ne sont pas protégés. Voilà pourquoi nos chercheurs continuent sans cesse de développer de nouveaux vaccins. Pour que nos enfants puissent grandir tranquillement.

Aventis, Strasbourg (France) est coté sur les marchés boursiers de Paris, Francfort et New York. www.aventis.com

La Coordination nationale des médecins généralistes appelle à manifester le 10 mars

Réunis à Paris, dimanche 17 février, une centaine de représentants des médecins ont adopté une plate-forme. Ils demandent toujours une augmentation du tarif de la consultation à 20 euros

RÉUNIE pendant plus de quatre heures dans l'amphithéâtre Florent-Coste de l'hôpital Cochin, à Paris, la Coordination nationale des médecins généralistes a affiné, dimanche 17 février, sa plate-forme revendicative. Elle fait de la dénonciation de l'avenant conventionnel signé le 24 janvier par MG-France et la Caisse nationale d'assurance maladie un préalable à une reprise de discussion et réaffirme la revendication d'une consultation à *« 20 euros minimum »*. La Coordination a également décidé qu'elle ne participerait plus aux réunions avec Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, et Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé, et qu'elle se joindrait à la manifestation nationale des professions de santé, le 10 mars.

Quinze jours après une première réunion à l'invitation de la Coordination des Hauts-de-Seine, cette assemblée était l'occasion de faire le point sur le conflit des médecins généralistes, qui dure déjà depuis trois mois. Une petite centaine de médecins étaient présents, représentant 24 départements, tandis que 22 départements, pour beaucoup situés dans des zones actuellement en vacances scolaires, n'avaient pas envoyé de délégués. Si, dans la Charente, l'Eure ou la Seine-et-Marne, les généralistes n'en sont qu'au début de leur mobilisation, elle est très forte ailleurs. La participation atteint ou dépasse les 80 % des médecins dans les départements de la Manche, de l'Essonne, de la Mayenne, du Puy-de-Dôme, de la Dordogne, des Hautes-Pyrénées ou des Hauts-de-Seine. La mobilisation est également très significative dans le Calvados où la coordination est à l'origine d'un site (www.generalistes.org), devenu celui de la coordination nationale.

De vives tensions se sont d'ailleurs fait sentir au début de la réunion de dimanche entre les représentants du Calvados et les initiateurs de la Coordination nationale, moins sur des divergences de fond qu'en raison de soupçons de volonté d'hégémonie. Quelques interventions de militants de base en colère devant ce spectacle ont cependant ramené les protagonistes sur un terrain unitaire.

DES DÉBATS AGITÉS

Dans de nombreux départements, les médecins ont signé des *« pactes de solidarité »* ou des lettres collectives demandant leur déconventionnement. Ces documents, parfois gardés dans des coffres, sont destinés à riposter à d'éventuelles sanctions qui frapperaient des médecins appliquant le tarif de 20 euros pour leurs consultations. Un représentant du Loir-et-Cher a ainsi signalé les menaces formulées par la Caisse primaire d'assurance-maladie et, en réaction, la signature d'une charte de solidarité par la quasi-totalité des médecins – généralistes et spécialistes – du département.

La réunion a également permis d'évaluer l'état d'esprit à l'égard des organisations syndicales, quelques fois parties prenantes des coordinations. Même si, au nom de l'Union nationale des omnipraticiens français (UNOF) et de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) d'Ile-de-France, Bernard Ortolan était venu *« pour dire merci de votre union »* et affirmer que *« le système conventionnel est mort, il faut le changer et rouvrir les négociations »*, même si Philippe Sopena, chef de file des militants de MG-France opposés à l'accord, était présent comme observateur, de nombreux intervenants ont exprimé leur insatisfaction à l'égard de l'action des syndicats médicaux.

Après un long débat, la plate-forme adoptée quinze jours auparavant, lors de la première réunion de la Coordination, a été amendée. La revendication de la consultation à 20 euros minimum a été maintenue. Mais les délégués ont notamment introduit la suppression de la lettre clé correspondant à la visite (le « V ») et son remplacement par l'addition au tarif de la consultation d'une indemnité de déplacement de *« 10 euros minimum »* et d'une indemnité kilométrique de *« 1 euro minimum dès le premier kilomètre »*. Ils réclament également un mécanisme d'indexation de l'ensemble de ces rémunérations.

D'autres points ont donné lieu à des débats agités. Certains médecins, comme ceux du Puy-de-Dôme ou de la Dordogne, insistaient sur le *« devoir »* du médecin d'effectuer ses gardes, quand certains de leurs confrères estimaient que cette *« mission de service public incombe à l'Etat »*. Tous s'accordaient cependant pour demander une révision de l'article 77 du Code de déontologie, qui rend les gardes obligatoires, et réclamer la *« réorganisation des gardes à charge financière de l'Etat »*. Certains ont insisté, et obtenu gain de cause, pour que la plate-forme retienne le caractère *« optionnel de la télétransmission »* des feuilles de soins électroniques, en plus de sa *« juste rémunération »*.

Enfin, les délégués se sont séparés sans finalement élire de bureau pour la Coordination, mais en désignant 52 représentants régionaux. Tous vont poursuivre des actions d'information pour préparer la manifestation nationale du 10 mars.

Paul Benkimoun

La remise en liberté d'un suspect hors du commun suscite l'émotion parmi les policiers

L'avocat de Marc Hornec dénonce les pressions

DANS LES COULOIRS du 36 quai des Orfèvres, siège de la police judiciaire parisienne, leur nom est célèbre depuis au moins dix ans. Les trois frères Hornec, Jean-Claude, Mario et Marc, sont suspectés par les policiers d'être devenus, pendant cette période, les principales figures du milieu parisien. La remise en liberté de Marc Hornec, le 31 janvier, a suscité une nouvelle offensive contre la loi sur la présomption d'innocence. Agé de 34 ans, le benjamin des trois frères avait été écroué, le 21 décembre 2001, dans le cadre d'une enquête sur une affaire de braquage et de blanchiment, instruite par le juge Etienne Apaire. Six semaines plus tard, un juge des libertés et de la détention parisien décidait de remettre en liberté M. Hornec, estimant notamment qu'il présentait des garanties de représentation suffisantes.

« Les collègues sont écœurés, affirme Dominique Achispon, secrétaire général adjoint du Syndicat national des officiers de police (SNOP, majoritaire*). Ils ont l'impression qu'on veut tuer la police judiciaire. Et que va-t-il se passer si Marc Hornec part à l'étranger, ou s'il tue un passant sur un braquage ? On dira encore que la police n'a pas fait son travail. » « Le profil de l'individu n'a pas été pris en compte,* estime Bruno Beschizza, le secrétaire général de Synergie-officiers. *C'est, une nouvelle fois, une négation complète du travail de procédure accompli par les policiers. »*

« LE CHEF DE LA FRATRIE »

Présenté par les policiers comme *« le plus intelligent et le véritable chef de la fratrie »*, Marc Hornec est le seul à avoir un casier judiciaire. Il avait été condamné à quatre ans d'emprisonnement pour recel de stupéfiants, après qu'environ 500 kg de haschisch eurent été découverts, en 1995, dans un box loué à son nom. Le 19 décembre 2001, il était à nouveau interpellé chez lui par la 1re division de police judiciaire, dans le cadre d'une enquête sur le vol à main armé de plusieurs lingots d'or commis le 11 juin 1999, chez un agent de change parisien. Une écoute téléphonique d'un employé suspect aurait permis de remonter jusqu'à un téléphone mobile appartenant à Marc Hornec.

Selon son avocat, Me Jean-Yves Liénard, la remise en liberté de M. Hornec a strictement répondu aux critères posés par la loi. *« Dans ce dossier, où il apparaît de manière annexe,* précise Me Liénard, *il y a une vingtaine de personnes mises en examen qui ont toutes été relâchées depuis un an. On ne pouvait donc nous opposer le trouble à l'ordre public ou la concertation avec les autres mis en examen. Quant aux garanties de représentation, mon client a été arrêté chez lui. Il n'a jamais cherché à prendre la fuite. »* Marc Hornec a été astreint à un contrôle judiciaire qui lui interdit de quitter son domicile, sauf pour se rendre à son travail. Il a également dû verser une caution de 91 500 euros.

Dans un entretien au *Figaro* du 16 février, Jean-Claude Hornec, le frère aîné de Marc, s'indigne du *« genre de rumeur »* qui court sur sa famille. *« J'ai la chance d'être le parrain de beaucoup d'enfants et je vous assure que j'ai déjà bien assez à faire avec mes filleuls,* indique M. Hornec. *Alors, quant à être le parrain de la capitale. »* Il écarte également toute responsabilité dans l'assassinat de Francis Vanverberghe, dit *« le Belge »*, le 27 septembre 2000, à Paris, alors que le nom des Hornec avait été un moment évoqué par les enquêteurs. *« Je commence à trouver très inquiétant que les policiers s'autorisent un droit de suite sur les décisions de justice,* déclare Me Liénard. *C'est une grave atteinte à la séparation des pouvoirs. »*

Pascal Ceaux

L'enquête sur la mort de l'instituteur de Zittersheim est close

Paul Jacquin, soupçonné d'atteintes sexuelles sur enfants, s'était suicidé lors de son interpellation, en avril 2001

DANS CE *« LIEU NEUTRE »*, en ce *« moment neutre »*, Madeleine Simoncello a souhaité tourner une page pleine de larmes : au palais de justice de Saverne (Bas-Rhin), samedi 16 février dans l'après-midi, Mme Simoncello, procureure de la République, a réuni une dernière fois les parents d'élèves de Zittersheim, ce petit village à classe unique dont l'instituteur, Paul Jacquin, soupçonné d'atteintes sexuelles sur enfant, s'est suicidé, le 12 avril 2001, lors de son interpellation par les gendarmes. L'enquête ouverte pour *« recherches des causes de la mort »* avait, depuis, divisé en deux camps le village. Elle est désormais close.

La quasi-totalité des vingt familles concernées a répondu à l'invitation : certains parents sont venus pour entendre confirmer, solennellement, la réalité des victimes ; d'autres ont apporté, avec leurs doutes, les déchirements encore vifs du village. La réunion a duré deux heures trente.

« L'enquête approfondie » menée par la justice sur les circonstances du décès de Paul Jacquin l'a conduite à identifier quatre enfants victimes, a rappelé Mme Simoncello. Celle-ci a livré aux parents un élément nouveau en lisant des extraits des expertises psychiatriques de trois d'entre eux, entendus à deux reprises, plusieurs heures durant, par des experts judiciaires, et non, comme certains le croyaient, par le seul psychologue scolaire du secteur. Les déclarations des enfants, qui n'ont pas varié, concordent vers la gravité des faits, a encore expliqué la procureure. L'instituteur se faisait notamment masturber en classe.

Par ailleurs, sept enfants témoins des actes commis par le maître dans l'école ont été auditionnés, dès le 12 avril au soir, par les gendarmes. Certains habitants du village laissaient entendre que ces témoins, entendus tardivement, avaient pu être manipulés.

« Tout a été dit, les mots ont été mis sur les faits », se satisfait

> « Tout a été dit, les mots ont été mis sur les faits », se félicite une mère du collectif des enfants du silence de Zittersheim

Dominique Debat, l'une des mères du Collectif des enfants du silence de Zittersheim. *« Pour les enfants, c'est ce qu'il fallait, c'est un soulagement,* ajoute Andrée Schwab, mère d'un petit garçon de 8 ans, victime. *Certains parents ont appris des choses. Un grand pas a été fait. Mon enfant n'accusait pas, il disait qu'il n'aimait pas faire ce que le maître lui imposait. Personne n'a souhaité la mort de M. Jacquin, mais il a commis des actes répréhensibles. »*

Mme Simoncello a pourtant, dans la discussion, vu revenir, à l'identique, les questions que certains parents lui avaient posées, le 17 avril 2001, lorsqu'elle les avait réunis une première fois au village. Ces mêmes interrogations auxquelles a dû aussi faire face, le 1er juin 2001, le juge d'instruction Gabriel Steffanus, qui venait de livrer aux parents ses conclusions, à l'issue de 140 auditions. L'instituteur, avait alors résumé le magistrat, a mêlé *« séduction, perversion et passages à l'acte »*. Mais ni les témoignages des quatre victimes ni les photos pédo-pornographiques retrouvées sur le disque dur de M. Jacquin, qui ont circulé de main en main ce jour-là, n'avaient permis de convaincre les incrédules. Sous la houlette du maire du village, certains avaient même constitué une Association Paul Jacquin, en septembre, afin, disaient-ils, de *« défendre sa mémoire et de faire toute la lumière »* sur l'affaire.

A ceux-là, Mme Simoncello a signifié qu'il n'était point besoin d'autre chose que la justice pour *« faire la lumière »*. Certains continueront cependant de se ranger derrière la famille de l'instituteur, qui a déposé, en mai, une plainte contre X pour dénonciation calomnieuse, récemment délocalisée à Nancy.

« Fondamentalement, tout le monde reste sur sa position, tout en admettant que les autres puissent être concernés », a confié Madeleine Simoncello à l'issue de la réunion. *« Les gens sont de bonne volonté. Il reste difficile de les faire se parler. A eux, désormais, de se prendre en charge. »* Le maire du village devait être reçu par la procureure lundi matin.

Nathalie Guibert

Un programme de dépistage du cancer colo-rectal lancé

BERNARD KOUCHNER, ministre délégué à la santé, vient d'annoncer qu'un programme de dépistage du cancer colo-rectal allait prochainement être lancé dans douze départements français. Ce cancer tue entre 15 000 et 16 000 personnes, chaque année, en France. Près de la moitié des personnes souffrant de cette pathologie décèdent dans les cinq ans qui suivent le diagnostic, alors que 90 % d'entre elles peuvent être sauvées en cas de diagnostic précoce, grâce à une analyse des selles. Un test de recherche de la présence de sang dans les selles (dénommé Hémoccult II), qui permet d'identifier les sujets à risque (entre 1 % et 3 % des adultes de 50 à 75 ans), sera proposé tous les deux ans dans les départements participant à ce programme : Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente, Côte-d'Or, Hérault, Haut-Rhin, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, Nord, Saône-et-Loire, Seine-Saint-Denis.

Décès du troisième patient équipé d'un cœur artificiel autonome

BOBBY HARRISON, 69 ans, le troisième patient au monde à avoir reçu un cœur artificiel entièrement autonome, est mort, vendredi 15 février, à Houston (Texas), à la suite d'un accident vasculaire cérébral. L'équipe du professeur O. Howard Frazier, chef du service de transplantation cardiaque à l'Institut du cœur du Texas, de l'hôpital épiscopal St-Luke, lui avait greffé, le 26 septembre 2001, une prothèse cardiaque de type AbioCor, fabriquée par la société Abiomed, basée à Danvers (Massachusetts).

Cette prothèse, constituée d'une association de titane et de plastique polyuréthane, est actionnée par un moteur miniaturisé alimenté en énergie par une batterie interne qui permet au malade de jouir d'une complète liberté de mouvement et d'une grande autonomie (*Le Monde* du 5 juillet 2001). Aux Etats-Unis, six patients ont reçu cette prothèse expérimentale. Parmi eux, quatre sont décédés. L'état de santé de M. Harrison était déjà très altéré au moment de la greffe. *« Des complications chez un tel patient sont très souvent inévitables, en dépit de nos meilleurs efforts »,* a souligné le professeur Frazier.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : le tribunal de grande instance de Lille a condamné, vendredi 15 février, en comparution immédiate**, un jeune homme de 21 ans à deux mois de prison ferme pour avoir frappé un journaliste d'une équipe de télévision de France 2 et endommagé son matériel, la veille au soir, dans le quartier populaire de Lille-sud. Un autre jeune, qui avait insulté les journalistes, a été condamné à trois mois de prison avec sursis et à 120 heures de travaux d'intérêt général. Les journalistes de France 2 réalisaient un reportage sur les adjoints de sécurité, et accompagnaient certains d'entre eux en patrouille.

■ **PÉDOPHILIE : un père, qui abusait régulièrement de ses fils de 11 et 13 ans lors de soirées homosexuelles, a été mis en examen**, jeudi 14 février, avec neuf de ses amis, pour *« viol en réunion »* et écroué. Patron d'un bar gay à Angoulême et divorcé depuis sept ans, l'homme a reconnu que les faits s'étaient produits plusieurs fois quand il avait la garde de ses enfants. Toutes les personnes nommées par les enfants, dont un homme se présentant comme prêtre au sein d'une branche intégriste catholique et une jeune fille mineure à l'époque des faits, ont été interpellées, mercredi, par la brigade de recherche d'Angoulême, à Tours, Angoulême et Limoges.

No. 8465-2001

EN MATIERE DE Roy HUNT (Clerc)

AVIS DE POURSUITES JUDICIAIRES

Il est porté à la connaissance du public par la présente qu'une demande a été faite auprès du "Solicitors' Disciplinary Tribunal" contre Roy HUNT, clerc, jadis de Llwyn, Conway Road, Llanrhos, Conwy, Gwynedd LL30 1PY, G.B. pour un arrêt conformément à la Section 43 du "Solicitors Act 1974".

Ladite demande sera entendue par le "Solicitors' Disciplinary Tribunal" à dix heures du matin le jeudi 28 février 2002, dans la Salle de Tribunal ("Court Room"), 3e étage, Gate House, 1 Farringdon Street, London EC4M 7NS, G.B. lorsque ledit Roy HUNT doit être présent.

A défaut de la présence du dit Roy HUNT le "Solicitors' Disciplinary Tribunal" peut juger que la signification de cette demande prenne effet et peut donc procéder, par sa non-comparution, de passer un Ordre dont le Tribunal juge exact.

Ledit Roy HUNT et/ou ses conseillers juridiques désignés peuvent obtenir une copie de ladite demande et de tous les documents auprès du greffier du "Solicitors' Disciplinary Tribunal" à l'adresse ci-dessus.

.....

Ian Christopher BONNEY-JAMES, Avocat, Requérant
Office for the Supervision of Solicitors
8 Dormer Place - GB-Leamington Spa CV32 5AE

L'EURO EST LÀ.

CHAQUE SEMAINE, COMPAREZ LES PRIX CARREFOUR

Cette semaine :

- Tous les aliments pour animaux (chiens et chats)
- Toutes les pizzas surgelées
- Toutes les crêpes et quiches surgelées

Et toujours :

- Tous les savons, adoucissants et lessives
- Tous les cafés
- Tous les jambons cuits
- Toutes les farines
- Tous les fromages LS
- Tous les essuie-tout
- Toutes les conserves de légumes
- Toutes les céréales
- Tous les légumes et frites surgelés
- Tous les cidres
- Tous les pâtés et rillettes
- Tous les mouchoirs
- Toutes les conserves de plats cuisinés et les potages
- Toutes les tablettes de chocolat
- Tous les yaourts
- Tous les laits UHT et les œufs
- Tous les poissons panés et surgelés
- Tous les jus de fruits

SI VOUS TROUVEZ CES PRODUITS MOINS CHERS AILLEURS, CARREFOUR VOUS REMBOURSE

10 FOIS LA DIFFÉRENCE ! *

à la semaine prochaine...

Avec Carrefour je positive !

Retrouvez-nous sur www.carrefour.fr

PUBLICIS CONSEIL

*Offre valable pour un produit identique trouvé moins cher, hors promotion, dans un rayon de 30 kilomètres et dans les 30 jours qui suivent votre achat dans votre magasin Carrefour. Voir modalités en magasin.

CARNET

DISPARITIONS

Günter Wand

Chef d'orchestre allemand, immense brucknérien

LE CHEF D'ORCHESTRE allemand Günter Wand est mort, jeudi 14 février, dans sa villa des alentours de Berne, en Suisse, où il résidait. Il avait fêté ses 90 ans le 7 janvier. C'est dans le jardin de cette maison qu'il avait chuté, à la fin du mois de décembre 2001, se fracturant le bras droit. Son épouse avait alors déclaré : *« Il souffre également de nombreuses contusions, se sent très faible et ne peut plus parler. »* Les concerts qu'il devait donner à la tête de l'Orchestre philharmonique de Berlin avaient dû être annulés à la suite de cet accident.

WALTER SCHELS/BMG CLASSICS

Né le 7 janvier 1912 à Elberfeld, en Allemagne, Günter Wand fait des études à Wuppertal et à l'université de Cologne. Il apprend la composition avec Philip Jarnach et le piano avec Paul Baumgartner, à la Hochschule für Musik de Cologne. Il travaille la direction d'orchestre avec Franz von Hoesslin, à l'Académie de musique de Berlin. Le jeune musicien emprunte alors l'itinéraire obligé de tout jeune aspirant au métier de *Kappellmeister*. D'abord répétiteur et chef assistant dans différentes institutions de province, Wand obtient ensuite un poste de premier chef à Detmold, puis à l'Opéra de Cologne (1939-1944).

Après une année à la tête de l'Orchestre du Mozarteum de Salzbourg, il est nommé, en 1946, directeur général de la musique à Cologne. L'année suivante, il prend la direction de l'Orchestre Gürzenich de la ville, poste qu'il conservera jusqu'en 1974. Au début des années 1980, Wand devient premier chef de l'Orchestre symphonique de la NDR de Hambourg, avec lequel il enregistre des disques pour RCA. Ces interprétations, ainsi que celles avec l'Orchestre philharmonique de Berlin, lui apportent alors une renommée aussi soudaine que tardive en dehors des frontières de l'Allemagne.

Parce qu'il n'aimait pas les voyages, Wand est en effet longtemps resté peu connu du grand public en dehors de son pays. Il ne fera par exemple ses débuts aux Etats-Unis qu'en... 1989. *« A Cologne, j'ai été le roi d'un petit royaume musical où l'on faisait de la musique de qualité avec un chœur et un orchestre de très bon niveau. Je jouais ce qui me plaisait, avec le nombre de répétitions necéssaires »*, ainsi qu'il le confiait à Rémy Louis, dans un entretien pour le mensuel *Diapason,* en novembre 1990.

LES TROIS GRANDS « B »

Günter Wand s'est, à la fin de sa carrière, surtout consacré aux trois grands « B », Brahms, Beethoven et Bruckner – *« Je pourrais vivre deux cents ans que j'aurais toujours quelque chose à découvrir dans une partition que je connais par cœur »* –, mais il n'a abordé la *Cinquième symphonie* de Bruckner que fort tard, en 1974 ; et ce n'est que quelques mois plus tôt qu'il avait mis à son répertoire la *Neuvième symphonie* de Schubert... Cependant, à Cologne, Wand devait diriger des œuvres inattendues, comme les *Bandar-Log* de Charles Kœchlin, la *Petite symphonie concertante* du Suisse Frank Martin, les *Trois petites liturgies de la présence divine* d'Olivier Messiaen, ou *Lontano* et *Atmosphères* du Hongrois György Ligeti à une époque où le compositeur n'était pas encore très connu. Pour autant, Wand ne se privait pas d'émettre des réserves sur certaines œuvres d'avant-garde. Ainsi le chef refusera-t-il de diriger la première de l'opéra *Les Soldats* de son ami Bernd Aloïs Zimmermann.

Si la France n'a redécouvert Günter Wand que tardivement, le chef avait pourtant donné des concerts à Paris après la seconde guerre mondiale. *« J'ai beaucoup dirigé à Baden-Baden* (...). *L'officier français de l'armée d'occupation chargé de la culture, Michel Crochot, y a entendu la* Première *de Brahms. "Il faut absolument que vous fassiez cette œuvre à Paris, c'est incroyable." Il en a donc parlé, et j'ai été invité par Gabriel Dussurget aussi tôt qu'en décembre 1950. Nous n'avions plus d'ambassade en France à ce moment-là. J'ai dirigé le* Deuxième concerto *de Rachmaninov avec Alexis Weissenberg, dont c'était également les débuts à Paris. Et donc la* Première *de Brahms. A partir de là, j'ai dirigé deux ou trois fois par an l'Orchestre de la Société des concerts, l'Orchestre Lamoureux, et l'Orchestre national, beaucoup plus tard, en 1972. »*

A la même époque, Günter Wand fait ses débuts discographiques pour une marque française : *« Gabriel Dussurget* (...) *m'a dit, après mon premier concert parisien, que j'avais la possibilité d'enregistrer pour His Master's Voice ou pour le Club français du disque. Plutôt des accompagnements de concertos dans le premier cas, à peu près ce que je voulais pour le Club français du disque, Brahms, Beethoven... J'ai choisi ce dernier. Mon premier disque, en 1952, a été la* Sérénade Haffner *de Mozart, avec le Gürzenich, puis la* Deuxième *de Beethoven. »*

Cinquante ans après, paraissait une autre version, extraordinaire, de cette *Deuxième symphonie* de Beethoven, à la tête de l'Orchestre symphonique de la NDR (RCA) : le chef y fait entendre une lecture d'une netteté parfaite, nerveuse et fine, sans pathos, dans la lignée des chefs comme Felix Weingartner, Bruno Walter ou Josef Krips. Günter Wand se reconnaissait un maître, un exemple, du moins : Otto Klemperer, *« pour sa clarté »*, déclarait-il au magazine allemand *Focus*, du 3 octobre 1999. *« Plus encore que Toscanini, un tyran, ce que je ne suis pas. »*

Admiré par de jeunes collègues, comme Simon Rattle, qui adorait se glisser dans l'orchestre pour suivre de près et de face ses répétitions, Günter Wand restera, avant tout et pour beaucoup, comme un immense brucknérien. *« Je dois faire passer l'extraordinaire émotion qu'il y a dans Bruckner avec un cœur qui brûle mais en gardant la tête claire. »*

Renaud Machart

Raymond Lacombe

Une grande figure de l'humanisme paysan

ANCIEN PRÉSIDENT de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Raymond Lacombe est mort, samedi 16 février, à Rodez. Il était âgé de 72 ans.

Petit de taille mais avec une voix de stentor, Raymond Lacombe commençait toujours ses discours en les lisant sur un ton un peu laborieux, mais il les achevait comme des harangues et on l'applaudissait debout. Avec son accent rocailleux du Rouergue et ses phrases vibrantes, il retournait un auditoire. Fils d'un agriculteur aveyronnais, Raymond Lacombe fut président de la Jeunesse agricole chrétienne où il rencontra sa femme, originaire des Ardennes. Pétri d'humanisme, son parcours professionnel est classique : responsabilités syndicales locales, secrétaire général de la FNSEA, puis président en 1986, succédant à François Guillaume devenu ministre. Et quand il quittera cette présidence en 1992, ce n'est ni le Champenois Gérard Lapie, son héritier préféré, ni l'ambitieux Cantalien Michel Teyssedou, son fils spirituel, mais Luc Guyau, élu dans un mouchoir de poche, qui héritera de la fonction. Entre-temps Raymond Lacombe avait organisé, en septembre 1991, dans le calme et la dignité, le grand rassemblement du Dimanche des terres de France en faisant défiler plus de 200 000 paysans dans les rues de la capitale.

Raymond Lacombe avait trois bêtes noires : l'impérialisme américain – *« car l'Amérique veut contrôler l'arme alimentaire »* –, la bureaucratie française et bruxelloise, et *« les rêves bleus de technocrates fatigués »*, les métropoles tentaculaires *« qui vident de leurs forces nos campagnes »*. *« Tenace et jamais intimidé par le pouvoir, il était l'inventeur du slogan "Pas de pays sans paysans" »*, raconte Georges-Pierre Malpel, qui fut directeur de la FNSEA entre 1988 et 1993. Il est vrai que Raymond Lacombe fut maire de son village, Camboulazet, où il était né le 28 novembre 1929, pendant plus de quarante ans, de 1959 à 2001.

François Grosrichard

■ **JEAN-PAUL VESLOT,** président-directeur général du voyagiste Kuoni France, est mort, vendredi 15 février, à l'âge de 56 ans, des suites d'une longue maladie. Jean-Paul Veslot avait débuté sa carrière à la direction commerciale de la régie Renault en 1968, rejoint le groupe suisse Hotelplan en 1970 et Airtour Euro en 1978. Il était arrivé au sein du groupe Kuoni France en 1980 comme directeur commercial. Nommé directeur général, en 1987, il était devenu président-directeur général en 1991.

À LIRE EN LIGNE

Retrouvez sur le site du Monde *(www.lemonde.fr/carnet) le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au* Journal officiel, *et les adresses des sites publiant des documents significatifs.*

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 16 février sont publiés :

● **Légion d'honneur :** trois décrets portant nomination, promotion et élévation dans l'ordre de la Légion d'honneur, au titre du ministère de la défense.

● **Monnaie :** un décret portant suppression du cours légal des pièces libellées en francs ; un décret portant suppression du cours légal des billets libellés en francs.

DOCUMENTS OFFICIELS

Le site Service-public.fr publie une fiche pratique sur l'aide juridictionnelle précisant les nouveaux plafonds de ressources applicables en 2002.
http://vosdroits.service-public.fr/ARBO/14020205-NXJUS130.html

Le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale a mis en ligne son étude, *La longue route vers l'euro : croissance, emploi, revenus, 1985-2000.*
http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/BRP/notices/024000072.html

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– Le conseil d'administration,
Et les membres de l'Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance (ADIR),
ont la profonde tristesse de faire part du décès de leur présidente,

Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ,
grand-croix de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaillée de la Résistance,
déportée de la Résistance
à Ravensbrück,

le 14 février 2002, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Ses obsèques auront lieu dans l'intimité familiale à Collonges (Haute-Savoie).

Un hommage lui sera rendu ultérieurement à Paris.

– L'association des anciens résistants du mouvement Défense de la France
a le profond regret d'annoncer le décès, le 14 février 2002, de

Mme Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ,

qui fut membre de son comité directeur et participa à la rédaction du journal clandestin sous le nom de Gallia jusqu'à son arrestation, le 20 juillet 1943.

Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

- L'Association de l'Espace Paul-Rebeyrolle,
Le personnel de l'Espace Paul-Rebeyrolle,
Et la municipalité d'Eymoutiers,
s'associent à la tristesse de la famille de

Mme Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ,
membre d'honneur
du conseil d'administration
de l'Espace Paul-Rebeyrolle,

à l'occasion de son décès, survenu le 14 février 2002.
(Le Monde *du 16 février.*)

– Lesigny. Masseret. Minneapolis (USA).

Mme Hélène Denis,
son épouse,
M. et Mme Francis Denis,
Mme Dominique Denis,
ses enfants,
Elisa et Patrice, Elisabeth, Camille, Vanessa,
ses petits-enfants,
Ainsi que toute la famille et ses nombreux amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. André DENIS,
député honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu dans sa quatre-vingt-unième année.

Les obsèques religieuses ont eu lieu en l'église de Masseret (Corrèze), le 18 février 2002, suivies de l'inhumation dans le caveau familial.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30

Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

– Le MMJI,
Le CDJC,
M. Eric de Rothschild,
son président,
Le conseil d'administration,
L'ensemble du personnel,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Sarah HALPERYN,
bibliothécaire du CDJC depuis 1970.

Née en Allemagne, réfugiée en Palestine pendant la guerre, Mme Sarah Halperyn s'établit en France dans les années 1950. Elle intégrera le CDJC peu après, où elle a travaillé pendant plus de trente ans. Modeste, rigoureuse, disposant de connaissances incommensurables, elle a accueilli des générations de chercheurs, auprès desquels elle a toujours fait preuve de disponibilité, d'écoute et d'attention.

Mme Halperyn a voué une partie de sa vie au CDJC, qu'elle a servi inlassablement et dont elle a marqué l'histoire.

Le Mémorial et le CDJC doivent beaucoup à Mme Halperyn et à la génération des fondateurs (Isaac Schneershon, Joseph Billig, Georges Wellers, Léon Poliakov), qui ont permis au CDJC d'exister en s'y engageant corps et âme, à une période où l'intérêt pour la Shoah était quasi inexistant.

Les obsèques se dérouleront le 19 février 2002, à 15 h 30, au cimetière du Père-Lachaise.

Le CDJC lui rendra hommage le 21 mars, à 18 h 30, dans ses locaux, 37, rue de Turenne.

– Maurice Hochet,
son époux,
Didier et Gilles,
ses fils,
Marlène et Brigitte,
ses brus,
Vincent, Claire, Adeline et Mélody,
ses petits-enfants,
ont le chagrin d'annoncer le décès de

Huguette HOCHET,

survenu le 14 février 2002, à l'âge de soixante-trois ans.

Nous nous souviendrons de sa gentillesse, de l'amour indéfectible qu'elle nous portait, mais aussi du courage dont elle a fait preuve face à la maladie.

L'incinération aura lieu le jeudi 21 février, à 13 h 45, au crématorium du Mont-Valérien.

Elle sera suivie, à 16 heures, de l'inhumation de son urne funéraire, en même temps que celle de son fils aîné,

Thierry,

au columbarium du cimetière des Bulvis de Rueil-Malmaison.

– La famille,
Et les proches de

Mme Lucienne PRADOURAT,
née **JULLIARD,**

ont le chagrin d'annoncer son décès, survenu le 7 février 2002, à Tullins (Isère).

Institutrice retraitée, elle enseigna principalement à Rabat, de 1928 à 1955.

L'inhumation a eu lieu à Allemont, le 11 février.

8, rue du Nord,
92160 Antony.

– Les voyages Kuoni France,
L'ensemble de ses collaborateurs,
Et le groupe Kuoni International,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Paul VESLOT,
président-directeur général
de Kuoni France,

survenu le 15 février 2002.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 19 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Augustin, Paris-8e.
(Lire ci-contre)

– Janine Pourny,
sa compagne,
Les familles Sandrin, Vaux, Viallard, Izoulet, Tabèze, Blanc,
ont la douleur de faire part du décès de

Camille SANDRIN,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien joueur du Stade aurillacois
et du PUC,
ancien responsable de la FEN Paris,

survenu le 2 février 2002, dans sa soixante-dix-huitième année, à Montréal (Canada).

Une messe sera célébrée le 25 février 2002, à 14 h 30, à Laveissière (Cantal).

Marc Sandrin,
85, avenue Faidherbe,
92600 Asnières.

– Notre mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

Annemarie SEMMEL,

s'est endormie paisiblement dans sa cent cinquième année, le 10 février 2002.

Les familles Semmel,
Voemel,
Reimnitz,
Astrup,
Astrup-Chauvaux.

Anniversaires de décès

– Il y a un an,

Salvador CALABUIG

nous quittait.

Ses amis gardent toujours vivante sa fidèle amitié et dédient une pensée émue à sa mémoire, en assurant son fils Erlends de leur affection très profonde.

Anatole R. ROJINSKY

nous a quittés le 18 février 2001.

Anne-Marie Finkelstein,
son épouse,
Cyril et Marion Rojinsky,
Serge et Michèle Rojinsky,
ses fils et belles-filles,
prient tous ceux qui l'ont connu et aimé de célébrer sa mémoire.

« Dis-toi : il est au monde un cœur où je vis, et qui se rappelle. »
A. Pouchkine.

Cours

PHOTOGRAPHIE
Cours technique et théorique.
Labo NB, l'art du tirage NB,
analyse de l'image, réflexion.
Atelier recherche et création,
pH. Neutre.
Tél. : 01-43-61-47-60.

Formations informatiques à domicile
(prise en main du matériel, Internet, multimédia, bureautique),
dépannage micro.
Une équipe de formateurs
et de techniciens à votre service
en Ile-de-France.
ALDISA
Pour toute information, contactez le 01-46-67-18-90.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

Séminaires

Boyan Manchev : **« Le fantasme, le sujet et le sens.».**
28 février, 14 et 18 mars, 11 et 25 avril, 16 mai, 18 h 30-20 h 30, Centre for Advanced Study in Sofia, 4, rue A.-Batenberg, Sofia.

Sergio Perez Cortes : **« La voix et la mémoire face à la page écrite ».**
27 février, 27 mars, 24 avril, 22 mai, 26 juin, 18 heures-20 heures, Casa del tiempo, Universidad Autonoma Metropolitana, avenida P. Antonio de los Santos, 84, San Miguel Chapultepec, Mexico.

L'accès à toutes les activités du collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles). Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Assemblées générales

L'Association sportive du golf de Chantilly
rappelle à ses membres
que leur assemblée générale annuelle aura lieu le **dimanche 3 mars 2002**.
Ouverture des bureaux : 10 h 30.

Abonnez-vous au Monde pour 26,35 € (172,84 F) par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour **26,35 €** (172,84 F) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 30/06/2002 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 201MQPAE

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

Organisme créancier : ***Société Editrice du Monde***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 825 022 021 (0,15 € TTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis,* rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129191518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

La Catalogne espagnole s'intéresse au cas corse

Le président de l'Assemblée de Corse José Rossi vient d'effectuer une visite officielle à Barcelone. Les nationalistes catalans de Jordi Pujol suivent de près les débats français. Ils souhaitent aussi intégrer l'île dans un Arc des régions nord-méditerranéennes

BARCELONE
de notre envoyé spécial

Dans l'hémicycle presque intime du Parlement catalan – une *« bonbonnière »,* appréciera José Rossi –, les députés ont interrompu leurs travaux pour applaudir le visiteur et saluer *« le peuple corse qu'il représente »*, comme l'a dit, en catalan, le président du Parlement Joan Rigol. La scène a eu lieu dans le cadre de la visite officielle du président (DL) de l'Assemblée de Corse à Barcelone, du mercredi 13 au vendredi 15 février, à l'invitation du président de la Généralité (le gouvernement catalan), Jordi Pujol.

A première vue, en dehors de la proximité méditerranéenne, les deux régions n'ont pas grand-chose à voir. La Catalogne est grande et peuplée (32 000 km² et 6 millions d'habitants), à l'extrême nord de son pays, alors que la Corse, à l'extrême sud du sien, est petite et sa population plus encore (8 000 km² pour 260 000 habitants). La Catalogne est aussi la plus riche des 17 communautés autonomes d'Espagne, tandis que que la Corse est l'une des régions les plus pauvres de la France métropolitaine. La première a le sens du commerce, de l'industrie et va de l'avant sans ressasser les vissicitudes de son passé, à l'inverse de la seconde. Lorsque les autonomistes corses évoquent, avec envie, l'étendue des pouvoirs réglementaires et législatifs de l'exécutif nationaliste catalan, ils se voient souvent renvoyer au visage toutes ces différences. Mais les deux régions partagent une fierté jalouse de leur identité. Elles ont aussi en commun d'être souvent un sujet de vif agacement pour l'opinion publique des autres régions de leurs pays respectifs...

Au bout du compte, la Catalogne espagnole connaît la Corse et s'y intéresse. Sûrement pas parce qu'une « rue de la Corse », dans le centre de Barcelone, semble rappeler que, dans un passé lointain, les destins des deux régions se sont croisés lorsque les troupes d'un roi d'Aragon, également roi de Catalogne – entre autres —, ont débarqué sur les côtes de Corse. Plutôt parce que, comme l'explique l'historien Joan Culla, la Catalogne *« a toujours cherché un miroir à ses préoccupations et à ses revendications »*.

Friands de tout ce qui détourne leur regard de Madrid, les Catalans sont toujours attentifs au voisin français. Ils s'intéressent encore plus à une évolution qui, en conférant plus de pouvoirs aux régions de l'Hexagone, renforcerait le fait régional au sein de l'Union européenne. Ainsi, M. Pujol lui-même, muni d'une liste écrite, a posé les questions les plus précises sur l'évolution institutionnelle de la Corse et, surtout, sur ses répercussions potentielles dans l'ensemble des régions françaises. Pour sa part, le ministre de la culture Jordi Vilajoana a souligné que les échanges culturels avec le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées s'intensifient *« indépendamment de la France »*.

> **José Rossi se garde de vouloir imiter le « modèle catalan » : « Nous ne sommes pas sur la même planète »**

M. Rossi a donc rencontré des responsables politiques et économiques qui, tous, connaissaient très bien les noms de Jean-Pierre Chevènement ou Bernard Bonnet et portaient sur les deux hommes un regard proche du sien... La plupart se souvenaient encore du débat franco-français sur le *« peuple corse »*, qui date pourtant de 1990-1991. Débat incompréhensible ici, comme l'observe Joaquim Llimona, secrétaire général aux relations extérieures de la Généralité : la Constitution de 1978 ne fait-elle pas de l'Espagne une nation de nations ? C'est encore en se référant au texte fondateur de 1978 que Rafael Jorba, sous-directeur du quotidien *La Vanguardia*, a avancé lors des discussions une solution pour le statut des langues régionales : décalquer les dispositions espagnoles sur les langues du royaume, l'article 2 de la Constitution française, qui précise que la langue de la République est le français, permettrait au corse ou au breton d'être considérés comme *« des langues françaises »*...

De son côté, Carlos Duarte, secrétaire général de la présidence et l'un des plus proches collaborateurs de M. Pujol, souligne que la Catalogne encourage tout ce qui va dans le sens d'une évolution pacifique et que la Corse a *« beaucoup de messages positifs »* à transmettre. Néanmoins, les nationalistes de Jordi Pujol savent bien que leur *« nation »* est un géant politique et économique face à la petite île française. De façon significative, M. Pujol, aussi bien que son dauphin désigné et premier ministre, Artur Mas, ont conclu leur entretien avec M. Rossi exactement dans les mêmes termes – et en français : *« Dites-nous ce que nous pouvons faire pour vous aider. »*

En fait, les Catalans, gens avisés plus pragmatiques qu'idéologues, peuvent trouver un intérêt concret dans l'établissement de liens avec la Corse. Ils redoutent notamment que l'élargissement de l'UE vers l'est ne comporte un risque de marginalisation des régions méditerranéennes. Pour parer ce danger, ils veulent construire un Arc nord-Méditerranée – à l'image de *« l'Arc atlantique »* déjà mis en place par les régions océaniques –, où la Corse trouverait sa place. Cette préoccupation a été explicitement formulée par MM. Llimona et Duarte.

Le visiteur a sauté sur l'occasion. Conscient, lui aussi, de l'intérêt limité, pour la Catalogne, d'échanges économiques avec son île, il a plaidé pour que la Corse, habituée à gérer des situations instables et délicates, devienne le *« porte-avions »* de cette diplomatie commune. Façon aussi, pour les insulaires, de vivre *« l'identité dans la modernité de l'échange et de l'ouverture »*.

En revanche, M. Rossi se garde de vouloir imiter le « modèle catalan » : *« Nous ne sommes pas sur la même planète. »* Ainsi, tout en étant impressionné par le volontarisme – souvent critiqué dans le reste de l'Espagne – de la politique linguistique catalane, il juge qu'une telle politique n'est possible que parce qu'elle s'appuie sur un bassin de population important. Quant à l'étendue des pouvoirs de son homologue catalan, M. Rossi affirme : *« Cela ne me fait pas rêver, mais montre bien que ce que nous faisons en Corse relève du domaine de l'eau tiède, et du zéro pointé pour ce que nous faisons dans l'ensemble du pays. Cela me stimule pour demander qu'on ne se contente pas de parler de la réforme de l'Etat, mais qu'on la fasse ! »*

Le député de Corse-du-Sud a pu, il y a quelques mois, mesurer les résistances suscitées en France par une réforme appliquée à la seule Corse. Il souhaite aujourd'hui que le futur président de la République réalise d'emblée *« l'inscription dans la Constitution d'un vrai pouvoir local comme partout en Europe »*. De nouvelles avancées pour la Corse formeraient alors un volet particulier d'une réforme d'ensemble des relations entre l'Etat et les régions.

M. Rossi souligne qu'un immobilisme français dans ces domaines risquerait de déboucher sur *« de véritables décrochages par rapport à la compréhension de ce qui se passe chez nos voisins »* de l'UE. Il n'est d'ailleurs pas le seul à s'intéresser au cas de la Catalogne : une mission du ministère des finances est venue récemment étudier le fonctionnement d'un système dans lequel, selon les sources officielles locales, 86 % du budget catalan sont désormais financés par l'ensemble des impôts prélevés en Catalogne...

Jean-Louis Andreani

Quand M. Aznar s'inquiète pour Perpignan

Dans son édition du mercredi 13 février, le grand quotidien catalan *La Vanguardia* reproduit le témoignage de Jean-Paul Alduy (UDF), maire très « catalaniste » de Perpignan, sur un échange avec le président du gouvernement espagnol à l'occasion du sommet franco-espagnol du 11 octobre 2001 à Perpignan. Le maire évoquait avec José Maria Aznar la perspective d'un TGV transfrontalier, qui reliera d'ici quelques années Perpignan à Barcelone : *« Je lui ai expliqué comment je voyais la chose et nos différents projets. Vous voyez que je le fais avec enthousiasme, c'est ma manière d'être. Aznar m'a écouté aimablement et, à la fin, il m'a demandé : "Et vous ne craignez pas que vos administrés puissent demander l'annexion à la Catalogne* [espagnole] *?" Je lui ai répondu : "Monsieur le président, de nos jours, les frontières, cela ne se déplace pas, cela s'efface". »*

Les Catalans accusent Madrid d'opérer une recentralisation

BARCELONE
de notre envoyé spécial

José Rossi a effectué sa visite en Catalogne au moment même où les relations du chef du gouvernement régional, Jordi Pujol, et de son parti (CIU, nationaliste) avec le gouvernement espagnol sont marquées par une tension croissante entre José Maria Aznar et celui qui a longtemps été surnommé le *« vice-roi »*.

Les députés du Parti populaire (PP, centre droit) de M. Aznar ont la majorité absolue au parlement national, les Cortès. Ils peuvent donc se passer de l'appui des nationalistes catalans ou basques – contrairement à ce qui a souvent été le cas pour les différents gouvernements espagnols. La Généralité de Catalogne vient ainsi d'attaquer devant le tribunal constitutionnel une loi votée fin 2001, qui impose aux 17 communautés autonomes du pays, en matière budgétaire, un *« déficit zéro »*.

Les députés du PP rejettent également une demande des trois communautés autonomes *« historiques »* (Basques, Galiciens et Catalans), qui souhaitent que les régions espagnoles soient représentées dans les délégations espagnoles aux conseils des ministres européens, dont l'Espagne vient de prendre la présidence pour six mois. Enfin, le jour même de l'arrivée de M. Rossi, mercredi 13 février, les députés de CIU à Madrid ont déposé aux Cortès une proposition visant à transférer à la Généralité ce qui reste des compétences de l'Etat en Catalogne, à l'exception des affaires étrangères, des forces armées et de la monnaie. Le gouvernement central a immédiatement repoussé cette exigence.

D'une façon générale, les nationalistes catalans accusent M. Aznar d'opérer une recentralisation et une *« régression »* dans le domaine des autonomies, tandis que le président du gouvernement, après leur avoir proposé en vain, il y a peu, de participer au gouvernement central, souligne que l'Etat espagnol ne peut pas *« devenir un résidu de déchets »*.

J.-L. A.

DÉPÊCHES

■ **ALSACE : les transports urbains strasbourgeois étaient paralysés** par une grève, lundi 18 février, à la suite d'actes de violence contre les bus et les tramways survenus la semaine dernière. Trois rames de tramways sur environ 40 et 20 bus sur 240 étaient en circulation.

■ **BRETAGNE : quelque 1 200 personnes, selon les gendarmes, ont manifesté,** samedi 16 février, à Plouray (Morbihan), pour protester contre le projet de construction d'un incinérateur de farines carnées et les risques de pollution.

Dell | N°1 mondial*

On sait pourquoi on choisit un Dell.

Ce qui distingue un Dell Dimension 4400 d'un ordinateur d'une autre marque, ce ne sont pas seulement les composants. Ce qui change, et qui change tout, c'est la façon dont ils sont associés. C'est ce qui fait qu'un ordinateur Dell vous offre une puissance, une solidité et une fiabilité incomparables.

Et c'est aussi pour cela que vous choisissez un Dell.

JUSQU'À 40 €HT DE RÉDUCTION SUR www.dell.fr(b)

DELL™ DIMENSION™ 4400
Processeur Intel® Pentium® 4 à 1.8 GHz
• Châssis minitour
• Chipset Intel® 845D à 400 MHz
• 256 Ko de mémoire cache de second niveau "full speed"
• 256 Mo de mémoire PC266 DDR RAM
• Disque dur 40 Go
• Carte vidéo NVIDIA GeForce 2MX AGP 4x avec 64 Mo de mémoire vidéo et sortie TV
• Moniteur 17" Couleur
• Combo graveur CD RW (8x/4x/32x) & lecteur DVD 8x
• Son intégré 64 Voix
• Enceintes stéréo
• Carte modem PCI 56 K
• AOL pré-installé : 50 heures d'essai TOUT COMPRIS (accès Internet + télécommunications inclus(a))
• Clavier, lecteur de disquettes 1,44 Mo, souris Intellimouse
• 4 ports USB dont 2 en façade, 4 connecteurs PCI, 1 connecteur AGP
• Imprimante jet d'encre couleur Lexmark Z33 (noire)
• Microsoft® Windows® XP Edition Familiale
• Microsoft® Works Suite 2001
• Garantie européenne : 1 an, service aller-retour atelier

1 299 € HT
1 553,00 € TTC
8 520,88 FHT
Possibilité de financement : contactez-nous
Réf. 170-D0219

Les PC Dell utilisent une version originale de Microsoft® Windows®
www.microsoft.com/piracy/howtotell

intel inside pentium 4

MULTIFONCTION LEXMARK X73
Toutes les fonctions bureautiques en un minimum de place (Imprimante 9ppm noir & 5ppm couleur ; 2400x1200dpi + scanner 48 bits couleurs + copieur 9cp/mn + fax via le modem de l'ordinateur. Garantie 1 an sur site par échange). 221,26 €TTC - 185 €HT

DELL™

Offres valables jusqu'au 28/02/02, dans la limite des composants et pièces disponibles. Photos non contractuelles. Frais d'expédition en sus. Offre soumise aux conditions générales de ventes et de services de Dell. (a) Accès Internet AOL : votre offre comprend 50 heures d'essai (accès Internet + télécommunications inclus) à utiliser dans les 30 jours qui suivent votre première connexion. Conditions de l'offre AOL : avoir plus de 18 ans, disposer d'une carte et d'un compte bancaires . Offre non cumulable avec toute autre promotion, réservée à un essai par foyer et à la France métropolitaine. Conditions de l'offre sur la brochure AOL insérée dans l'emballage de l'ordinateur DELL. Informations exactes au 26/11/2001. (b) Réduction applicable jusqu'au 04/03/02 à chaque système Dell commandé sur le web (20 €HT pour les Dimension 8200 et 4400 soit 23,92 €TTC et 40 €HT pour tout Inspiron soit 47,84 €TTC). Dell se réserve le droit de mettre fin à cette offre sans avis préalable. *Dell N° 1 mondial sur le marché de la micro-informatique : source IDC Q3 2001.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
N° Indigo (0,15 €TTC/mn)
0 825 387 294
Fax : 0 825 004 701

Choisissez et achetez sur :
www.dell.fr
24h sur 24h, 7J sur 7

TÉMOINS SOUS HAUTE PROTECTION

Au procès de Slobodan Milosevic, c'est sur eux que tout repose. Beaucoup sont des victimes. Traumatisées, fragiles et vulnérables

« S'ILS veulent que je témoigne à La Haye, ils doivent me prévenir trois jours à l'avance. Le temps que je me coiffe et que je m'habille. Que j'aie l'air digne. Je leur ai dit aussi que je n'avais pas d'argent pour le transport. J'ai à peine de quoi sortir sur le pas de ma porte. » L'œil de Hajrije Xhema (50 ans) pétille de malice à cet instant, le sourire découvre une rangée incomplète de dents. Elle exprime le bon sens d'une paysanne dont l'horizon se limite depuis sa naissance aux collines de la Drenica. Qui ne se souvient plus de la seule fois où elle est allée à Pristina, distante d'une cinquantaine de kilomètres. Loin des batailles de prétoire et de la sophistication de la justice internationale : se faire belle pour apparaître en public, troquer son pantalon bouffant pour une tenue plus occidentalisée...

Par trois fois depuis la fin de la guerre, elle a été entendue par des enquêteurs du Tribunal pénal international de La Haye auxquels elle a raconté comment sa fille de 20 ans a été violée avant d'être tuée par des forces serbes durant les bombardements. Son premier témoignage, elle l'a donné alors que les légistes venaient de replier la tente qui dissimulait aux regards étrangers les opérations de repêchage du corps de sa fille, d'un puits où elle avait été jetée des semaines auparavant. En janvier 2002, une équipe d'enquêteurs est restée plusieurs jours avec elle, multipliant les entretiens. *« Une femme s'est présentée et m'a dit que c'est elle qui m'accompagnerait si je devais témoigner. Elle m'a demandé si je voulais parler sous couvert d'anonymat ou publiquement. Je lui ai dit que je n'avais pas peur, que je ferais une nouvelle guerre pour la mémoire de ma fille si les Serbes reviennent ici. Je redirai au procès ce que j'ai déjà déclaré. A La Haye, Dieu me donnera la force de croiser son regard »*, dit-elle en parlant de Milosevic.

Ni Hajrije ni d'autres témoins potentiels albanais, rencontrés au Kosovo, ne semblent redouter une quelconque forme de pression de la part des Serbes. Quand bien même quelques-uns la redouteraient-ils, Ibrahim Makolli, avocat au Conseil pour la défense des droits de l'homme et des libertés de Pristina, fait remarquer, amer, qu'*« il y a de toute façon suffisamment de témoins des massacres »*. La question de l'intimidation ne semble pas se poser en général. Le statut du Kosovo n'est pas encore déterminé, mais les Albanais ne conçoivent pas l'avenir de leur province autrement qu'indépendant. Les forces serbes sont parties et l'OTAN est arrivée en juin 1999. Quant aux habitants serbes restés au Kosovo, ils vivent dans des enclaves isolées derrière des rouleaux de barbelés et des miradors gardés par des soldats de la KFOR. *« La seule chose qui m'inquiète, c'est le voyage en avion »*, ironise un homme de Racak, témoin de la tuerie du 15 janvier 1999 dans ce village, maintes fois entendu par le TPI. *« Une fois là-bas je demanderai peut-être l'asile économique ! »*, poursuit-il sur le mode de la plaisanterie.

Dans les procès à l'anglo-saxonne que mène le TPI, où l'instruction se fait pendant l'audience, tout repose sur les témoins. Beaucoup sont des victimes, citées le plus fréquemment par l'accusation, mais aussi par la défense. Ils viennent souvent de zones rurales, de villages dont certains n'étaient jusque-là presque jamais sortis, comme Hajrije Xhema. Au greffe du TPI, où l'on a déjà vu défiler des centaines de témoins, venant dans leur majorité de Bosnie, mais aussi de Croatie et de quelques autres pays où ils sont réfugiés, on cite de nombreux cas de personnes qui, comme elle, ont besoin de témoigner mais hésitent devant l'entreprise – telle vieille femme qui tenait absolument à être entendue mais désespérait de ne pouvoir le faire *« à cause de ses quatre poules »* ; tels parents qui ne savent pas comment régler tout seuls le problème de la garde des enfants pour quelques jours ; tel jeune homme qui espérait que le Tribunal *« pourrait lui racheter sa vache ; et comme ça, ça irait »* ; telles femmes violées qui voulaient venir, puis ne le voulaient plus, croyaient ne pas avoir la force, vinrent quand même...

« Ce sont des gens horriblement traumatisés, obligés de raconter leur histoire six ou sept ans après [un peu moins pour les Albanais du Kosovo]. *Ils viennent pour parler au nom de ceux qu'ils ont perdus, pour que justice soit faite ou bien pour que cela ne se reproduise pas. Mais La Haye, c'est loin, c'est très formel, ça fait peur. Il y a toujours une très grande nervosité avant l'audience. Après, en général, ils sont soulagés »*, raconte Danielle Cailloux, ancien juge d'instruction en Belgique, qui dirige au TPI l'unité du greffe chargée de ces témoins. *« Nous ne leur disons jamais "vous devez venir"*, souligne-t-elle ; *nous ne sommes pas là pour faire pression sur eux. »* Elle parle aussi d'un autre traumatisme qui les menace : le risque de n'être finalement pas entendus, parce que le juge, en accord avec l'accusation ou la défense, estime que ce n'est plus nécessaire : *« Là, ils sont révoltés ; cela crée d'énormes problèmes. »* Le service qu'elle dirige, et qui emploie quarante personnes en permanence, est chargé d'assister les témoins avant, pendant et après le procès, ainsi que d'organiser une protection pour ceux qui en ont besoin, ce qui est le cas de près de la moitié d'entre eux, à des degrés divers. Toute une série de dispositions sont prévues à cet égard, depuis le simple emprunt d'un pseudonyme lors de la déposition à l'audience, jusqu'à la réinstallation du témoin et de sa proche famille dans un autre pays que le sien et même, dans quelques cas, jusqu'au changement d'identité.

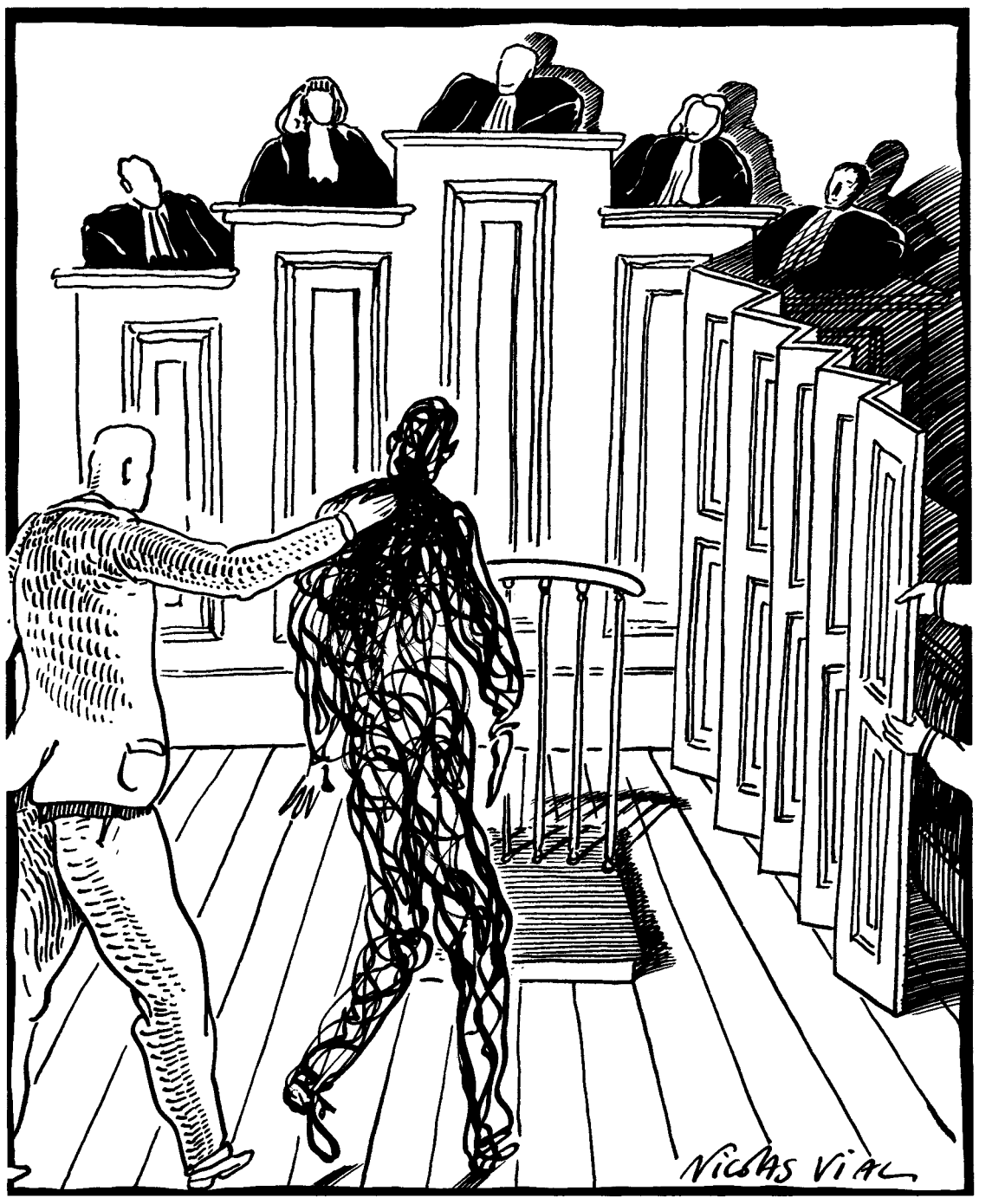

> En cinq ans, 59 personnes, témoins et leurs proches, ont été évacuées par le TPI et réinstallées dans un autre pays. C'est le cas lorsqu'il y a menace de mort ou situation psychologiquement insurmontable

LA première fonction de l'unité que dirige Mme Cailloux est de soutien logistique. Le procureur ou la défense lui remettent la liste de leurs témoins, en indiquant l'ordre des auditions quatorze jours avant, et en précisant s'il faut leur procurer un passeport ou un visa. S'il s'agit de personnes qui ne savent pas voyager seules, on leur envoie là où elles sont l'un des cinq agents de son service, dont la mission est d'escorter les témoins jusqu'à Zurich ou à Vienne, où d'autres prennent le relais jusqu'aux hôtels de La Haye. *« Là ils sont pris en charge 24 heures sur 24 »* par une équipe qui comporte des *« assistants de témoins »* s'exprimant dans leur langue, deux psychologues et une assistante sociale.

Beaucoup de ces témoins ont besoin d'une protection. Il peut s'agir de victimes qui là où elles vivent ne sont toujours pas à l'abri de représailles ou estiment ne pas l'être. Il peut s'agir aussi de témoins particulièrement *« sensibles »*. Pensons par exemple au camionneur serbe qui fut chargé pendant la guerre du Kosovo, ainsi que plusieurs de ses collègues, d'une bien macabre mission pour effacer les traces du crime : convoyer dans son camion frigorifique les cadavres d'Albanais assassinés au Kosovo, les ramener à proximité de Belgrade et couler son camion dans le Danube, en avril 1999, d'où il a été repêché deux ans plus tard, après que le pouvoir eut changé de mains à Belgrade. Ce camionneur, qui a mis son témoignage à la disposition du TPI, ne vit plus chez lui, en Serbie. Beaucoup d'autres qui, comme lui, ont été des témoins forcés de l'horreur, parfois les petites mains de l'intendance, sont déjà venus et viendront raconter leur histoire à La Haye.

Le statut et le règlement du TPI prévoient une série de dispositions pour les protéger. A l'audience, 56 % seulement des témoins appelés depuis le 1er janvier 1998 n'ont requis aucune de ces protections. La plus simple est le pseudonyme : on les appelle « A », « B » ou « C ». L'autre partie – la défense, s'il s'agit de témoins appelés par l'accusation – connaît cependant leurs noms. *« Quand il y a des avocats de la défense, ils sont garants des règles de déontologie. Avec Milosevic, il y a une incertitude contre laquelle nous ne pouvons rien. Il a le droit de téléphoner et de parler de qui il veut »*, dit un juriste du Tribunal.

Toutes les audiences sont diffusées intégralement par la télévision du TPI à l'extérieur de la salle – transparence et pédagogie obligent. Ce n'est cependant pas tout à fait du direct : un différé de trente minutes est prévu justement pour le cas où le nom d'un témoin protégé serait prononcé par l'un ou l'autre des intervenants, délai laissant aux techniciens le temps d'effacer du circuit cette malencontreuse révélation. Cette mesure est certes relative puisque les cent trente personnes qui ont accès à la partie de la salle réservée au public ont droit, elles, au direct ; mais *« cela réduit quand même beaucoup les risques »*, dit-on. Une autre disposition consiste à brouiller l'image du témoin sur l'écran ou à brouiller sa voix, ou les deux ; elle n'assure pas non plus une totale étanchéité puisque toutes les personnes présentes dans la salle le voient et l'entendent.

Certains témoins peuvent aussi être entendus à huis clos, ce qu'ont requis parfois des responsables politiques ou des militaires occidentaux. D'autres peuvent témoigner dans la salle, mais dissimulés aux regards du public par un paravent ; d'autres s'exprimer depuis une autre salle, ou même un autre lieu lointain relié par vidéo à la salle d'audience. Toutes ces méthodes sont couramment utilisées à La Haye. Une seule ne l'a été qu'une seule fois par l'accusation, bien qu'elle soit autorisée par le règlement : c'est l'anonymat total, où l'identité du témoin n'a même pas été divulguée à la défense. *« Ici, on n'aime pas ça ; c'est très dangereux et très contesté ; ça ne cadre pas avec le principe d'équité »*, dit un responsable du greffe.

MAIS la vie ne s'arrête pas à la déposition à l'audience. Certains témoins auront encore besoin, une fois rentrés chez eux, d'un soutien psychologique, d'un contact. D'autres ont franchi un pas qui leur interdit de jamais pouvoir y rentrer. Entre mai 1996 et mai 2001, cinquante-neuf personnes (des témoins et leurs proches) ont ainsi été évacuées par le TPI et réinstallées dans un autre pays. *« Cela ne se produit*, explique Mme Cailloux, *que lorsqu'il y a menace de mort ou situation psychologiquement vraiment insurmontable. Le bureau du procureur ou la défense nous alerte. Nous leur cherchons un accueil dans l'un des neuf pays – bientôt dix – qui ont accepté d'héberger ce genre de témoins. Le pays d'accueil fait souvent lui-même une enquête. »* La personne déplacée y bénéficie, un peu comme un réfugié politique, d'un appui financier, d'un logement, de l'assistance de services sociaux ; elle peut éventuellement obtenir la nationalité au bout d'un certain temps. Et puis, *« dans quelques cas très rares »*, précise le greffe, le témoin a besoin, de surcroît, d'une protection spéciale du pays d'accueil et d'un changement d'identité.

Pour ce qui est du Kosovo, certaines des victimes qui viendront parler à La Haye ces prochaines semaines *« ont été mises en sécurité à l'étranger »*, selon Nehat Islami, journaliste de Pristina. Parmi elles, la presse du Kosovo cite le cas d'une des deux survivantes du massacre de Suva Reka, ajouté à l'été 2001 dans l'acte d'accusation du TPI contre Slobodan Milosevic. Le nom de certains sites où des viols massifs ont été commis ont également été maintenus secrets. Une décision sans doute guidée par le souci de protéger les victimes des projecteurs médiatiques et de leur environnement.

Tout cela peut paraître beaucoup de sollicitude. Mais les victimes, au TPI, n'ont pas de statut propre et pas d'autre accès au Tribunal qu'en qualité de témoins. Elles ne peuvent pas saisir le Tribunal, se porter parties civiles, ni demander la moindre réparation. Le président du Tribunal lui-même, Claude Jorda, déplore ce sort qui leur est fait par le TPI et regrette de n'avoir pas réussi à l'améliorer. Des ONG françaises et l'association anglaise Redress ont fourni ces dernières années un énorme travail pour qu'il en aille autrement auprès de la future Cour pénale internationale (CPI). Relayées par le gouvernement français dans les négociations sur cette cour permanente, elles sont parvenues à leurs fins dans une large mesure : les victimes pourront être à l'origine des enquêtes que déclenchera le bureau du procureur, se faire représenter au procès, obtenir certaines réparations. Une amélioration que saluent les ONG, pour lesquelles cette justice internationale doit être avant tout celle des victimes.

Christophe Châtelot et Claire Tréan

Dessin : Nicolas Vial

« Tout le monde peut lire “Tribune juive”. Même les juifs »

« Le premier journal juif indépendant de langue française » fait peau neuve. Dénonçant la « partialité » de la presse, il donne la parole à ceux qui accusent cette dernière de « nombreux dérapages antisémites »

DIRECTEUR de la rédaction, Olivier Guland ne cache pas ses ambitions : *« Faire de* Tribune juive *le premier journal juif indépendant en langue française. »* Le titre, racheté en janvier 2001 par l'entrepreneur Jacob Abbou, a adopté le 31 janvier une formule entièrement renouvelée, à mi-chemin entre magazine et journal. *« Nous voulons faire un hebdo qui soit présenté comme un quotidien »*, précise Olivier Guland. Le prix a baissé de 30 francs à 2 euros. Le rythme devrait prochainement passer de bimensuel à hebdomadaire.

Dans un éditorial en forme de profession de foi, Olivier Guland situe *Tribune juive* dans la grande tradition de la presse juive, qui est *« l'héritière de l'épopée de la presse yiddish d'avant-guerre »*. Au risque de froisser certaines susceptibilités, il déplore que la presse juive française n'ait pu atteindre *« le*

Tribune Juive

La France, bête noire d'Israël... La preuve

niveau du Jewish Chronicle *britannique ou du* Haaretz *israélien »*. Il impute ce retard à *« la frontière invisible »* qui, selon lui, sépare en France la communauté organisée de la population juive au sens large. *« Notre ambition*, explique-t-il, *est d'informer tous les juifs, sans exclusive, mais aussi les non-juifs qui, nombreux, se sentent concernés par la culture millénaire dont nous sommes les dépositaires. »*

Le slogan choisi pour la campagne de promotion résume avec humour ce choix rédactionnel : *« Tout le monde peut lire* Tribune juive. *Même les juifs. »* Le directeur de *Tribune juive* se défend de faire une *« presse communautaire »*. Il revendique haut et fort d'échapper aux *« logiques militantes »*. Pour autant, il ne se prive pas de dénoncer la *« partialité »* supposée de la presse nationale : *« Nous sommes fréquemment choqués par une recension des faits et des commentaires qui nous semblent partiaux, peu documentés, voire malveillants. »*

Tribune juive rapporte donc le point de vue de la presse israélienne dans la polémique qui a éclaté après les déclarations du vice-ministre israélien des affaires étrangères, le rabbin Michael Melchior. Celui-ci avait qualifié la France de *« pire des pays occidentaux en matière d'antisémitisme »* (*Le Monde* du 10 janvier). Dans un éditorial signé Uri Dan, le quotidien *Maariv* affirme que *« l'ombre antisémite s'étend sur la presse française »*, qui est *« à l'origine de nombreux dérapages antisémites »*. Pour sa part, le quotidien *Haaretz* note qu'*« Israël prend très au sérieux la récente vague d'antisémitisme en France, et enjoint à Paris de prendre des mesures contre ce phénomène »*.

« HYSTÉRIQUE » M. VÉDRINE

Interrogé par *Tribune juive*, le rabbin Melchior revient sur la polémique qu'il a provoquée. Il qualifie d'*« hystériques »* les réactions de son homologue français Hubert Védrine. Celui-ci avait déclaré sur une radio qu'il n'était pas *« choqué »* de la solidarité des jeunes Français issus de l'immigration avec les Palestiniens. Michael Melchior précise cependant : *« Je suis convaincu que la majorité des Français ressentent une profonde aversion pour l'antisémitisme et je suis heureux qu'il y ait eu des gens pour comprendre le sens profond de mes propos et leur réelle signification. »*

En phase sur ce sujet avec l'opinion majoritaire dans la communauté, le nouveau *Tribune juive* sait pourtant trouver un ton impertinent et décalé quand il traite de la société israélienne. Il raconte le drame des prostituées venues d'Europe de l'Est. *« L'Etat juif est à la traîne des pays riches en matière de lutte contre le proxénétisme »*, note le bimensuel. *Tribune juive* fournit également des nouvelles du grand rabbin de France Joseph Sitruk, victime d'une rupture d'anévrisme le 5 décembre 2001 et hospitalisé à La Pitié-Salpêtrière. Selon les médecins, il a recouvré toutes ses facultés mentales et son état s'améliore de jour en jour. *« Il a même tranché sur des points de Thora ! »*, confie un docteur.

Xavier Ternisien

★ www.col.fr/tj/

DANS LA PRESSE FRANÇAISE

■ LIBÉRATION
Gérard Dupuy
En entrant le dernier en lice de façon si voyante, Jospin prend le pari d'être à la hauteur du suspense ainsi cultivé. Depuis cinq ans, chef d'une coalition presque improvisée et dont peu se seraient risqués à pronostiquer la longévité, il a offert de lui une image soigneusement mesurée à l'aune des rapports de force internes à son camp. Or un tel exercice est étranger à l'image d'un candidat à la présidence. Ce n'est pas le candidat Jospin qui doit changer, en se lançant dans une trémoussante samba médiatique, mais la chanson qu'il propose. Pour ne pas avoir su le faire, Chirac a en partie raté son entrée en scène. Ce devrait être pour Jospin une raison supplémentaire de surprendre enfin.

■ LE JOURNAL DU DIMANCHE
Jean-Claude Maurice
Qui aurait parié que ce bouleversement – la France abandonnant sa monnaie séculaire – se passerait sans casse, dans le calme, comme une lettre à la poste ? Ce qui surprend, c'est la vitesse du changement des mentalités. Voici un peuple que l'on dit attaché à ses traditions et qui envoie aux oubliettes un des plus forts symboles de son histoire. Voici une nation qu'on décrit frileuse face au changement et qui adopte sans coup férir une nouvelle référence fiduciaire. Belle leçon pour les prochaines échéances électorales ! L'avenir n'est pas au rétroviseur, au bilan, à la nostalgie, au ressassement des erreurs et des fautes de l'adversaire. La victoire sourira à celui qui incarnera le mieux le double désir – seulement contradictoire en apparence – de protection et de projection dans l'avenir.

■ LCI
Pierre-Luc Séguillon
A monnaie commune, gouvernement économique commun ! La formule relève du bon sens. Or elle n'est pour l'heure qu'un vœu pieux. Pire, à l'heure où douze pays membres basculent dans l'euro, le désordre et les divergences économiques n'ont jamais été aussi grands dans l'Union européenne. Laurent Fabius a pris occasion du décès du franc et de l'adoption définitive et réussie de l'euro pour appeler la mise en place d'un véritable conseil économique de l'Union, susceptible de mieux coordonner les politiques économiques des Quinze. Dont acte. Mais pour légitime et fondé que soit cet appel, il relève de la méthode Coué.

■ LE FIGARO
Pierre Roussillon
Les Etats-Unis font ce qu'ils disent. En Afghanistan d'abord. Aux Philippines maintenant. Mais aussi au Yémen plus discrètement. Peut-être bientôt en Somalie. Il n'y a là rien de simple, ni de « simpliste ». C'est peut-être réducteur pour Washington de ramener sa politique étrangère à la lutte antiterroriste, mais il va falloir s'y faire. George W. Bush s'est trouvé un ennemi et s'est fixé pour objectif de remporter la guerre. Il est temps de le prendre au sérieux.

SUR LE NET

Les documents cités dans cette chronique sont accessibles directement à l'adresse www.lemonde.fr/surlenet

■ Les contribuables ont jusqu'au 25 mars pour déposer leur déclaration de revenus pour 2001. Le site de l'administration fiscale a recensé les questions les plus fréquemment posées pour ces premiers impôts payés obligatoirement en euros.
www.impots.gouv.fr/general/faq/faq_euro_part.htm

■ Les nouveautés fiscales sont détaillées dans la loi de finances pour 2002.
www.legifrance.gouv.fr/citoyen/jorf_nor.ow?numjo=ECOX0100125L

■ Le ministère des finances en résume les principales dispositions et les nouveaux barèmes.
www.impots.gouv.fr/documentation/reglementaire/ldf2002/ir/ir1.htm

■ Il est possible de calculer en ligne le montant de son impôt.
www.impots.gouv.fr/e_services/calcul_ir/calcul-ir.htm

■ On peut également télécharger les formulaires à imprimer.
www.impots.gouv.fr/e_services/formulaire/Impot_revenu.htm

■ Le site Patrimoine.com a mis au point un « renifleur fiscal » supposé permettre de trouver toutes les exonérations et réductions possibles.
www.patrimoine.com/outils/renfiscal/b_renifleur_simulateur.cfm

■ Le Trésor public propose un guide complet et des démonstrations de paiement en ligne.
www.telepaiement.cp.finances.gouv.fr/accueilguide.htm

■ La direction générale des impôts publie un *Bulletin officiel des impôts* détaillant, chaque jour ouvrable, les dernières dispositions applicables en matière fiscale.
http://alize.finances.gouv.fr/dgiboi/boi2002/cadliste.htm

vincent.truffy@lemonde.fr

M. Bush en Asie vu par la presse des Etats-Unis

Des conseils contradictoires sur la manière de gérer les relations avec Tokyo, Séoul et Pékin

ALORS QUE George W. Bush entame sa tournée asiatique, la presse américaine lui prodigue des conseils parfois dissonants. Les éditorialistes sont toutefois unanimes à inviter le président à *« insister sur la nécessité de réformes structurelles »*, notamment bancaires, lors de sa première étape japonaise : il doit *« appuyer le programme de redressement que le premier ministre Koizumi avait défendu durant sa campagne électorale »*, avant de s'en éloigner une fois au pouvoir, résume le **Los Angeles Times**. Cependant, poursuit le quotidien californien, *« les rodomontades de cow-boy ne sont pas de mise : des sermons publics trop carrés ne feront qu'enhardir les opposants conservateurs »*. *« Bien que les conseils présidentiels galvanisent rarement les décideurs nippons, M. Bush devrait quand même s'y essayer »*, ajoute le **Washington Post**, ne serait-ce que pour ne pas *« conforter les partisans japonais de l'immobilisme »*. M. Bush doit dissuader *« les Japonais de choisir la solution de facilité en dévaluant le yen »*, insiste le **Wall Street Journal**.

Le quotidien financier estime que l'étape suivante, à Séoul, sera celle *« où brandir le bâton »*, car *« la politique d'ouverture en direction de Pyongyang du président Kim Dae-jung n'a pas contribué à l'amener à la modération »*. Mais il admet que l'inclusion de la Corée du Nord par M. Bush dans son *« axe du Mal »* a créé des tensions avec Séoul. Pour le **Washington Post**, il incombe avant tout au président américain de *« clarifier »* sa politique nord-coréenne : *« Est-il prêt à négocier sans conditions ou seulement si certaines questions, comme la réduction des troupes nord-coréennes* [massées le long du 38e parallèle] *sont abordées ? Est-il intéressé à obtenir une ouverture économique du Nord ou seulement à limiter ses exportations de missiles ? Est-il disposé à respecter l'accord-cadre de 1994* [conclu sous l'administration Clinton] *qui promettait la construction de centrales nucléaires en Corée du Nord ? Des réponses claires, même douloureuses, aideraient autant les gouvernements du Nord et du Sud. »*

DROITS DE L'HOMME EN CHINE

Dernière étape, la Chine. *« Au centre des préoccupations de l'administration en matière de sécurité il y a un an*, note le **Washington Post**, *elle a été supplantée par la Corée du Nord pour devenir un partenaire dans la guerre antiterroriste autant qu'un concurrent stratégique. »* Cependant, *« M. Bush ne peut se permettre de laisser de côté les questions relatives aux droits de l'homme »*. Pour le **Wall Street Journal**, il ferait bien d'*« adopter une approche plus dure envers la Chine »* si celle-ci *« continue de vendre sa technologie pour la fabrication d'armes de destruction massive à l'Iran, à l'Irak et au Pakistan »*.

lemonde.fr pour *Le Monde*

“THE BALTIMORE SUN” (ETATS-UNIS)

Réforme du financement des campagnes. Scandale Enron oblige, la Chambre des représentants a voté en faveur d'une réforme radicale du financement politique aux Etats-Unis à laquelle s'était longtemps opposé le président Bush. **Dessin de Mike Lane.** (« Courrier international » pour « Le Monde »)

AU COURRIER DES LECTEURS

DÉCENTRALISATION CULTURELLE

Les sénateurs et les députés se sont accordés pour introduire, dans une loi qui doit encore être approuvée par le Sénat cette semaine (la loi relative à la démocratie de proximité), la possibilité pour les collectivités territoriales d'expérimenter en 2002, pour trois ans maximum (suivi d'un bilan du gouvernement au Parlement), certaines compétences exercées jusqu'alors par l'Etat dans les domaines de l'inventaire et des procédures de protection du patrimoine. Vous évoquez à ce sujet une *« loi surprise »* qui *(...)* prendrait au dépourvu le ministère de la culture, avec la peur que, demain, ces tâches soient exclusivement soumises à des intérêts locaux (*Le Monde* du 9 février).

Cet étonnement est surprenant. D'abord, lors de cette séance, le représentant du gouvernement (le ministre de l'intérieur) a pris acte de l'extension de ces transferts en matière culturelle et ne s'y est pas opposé. Par ailleurs, le premier ministre avait proposé à ses ministres, dès janvier 2001, d'engager de telles expérimentations afin de préfigurer une nouvelle étape de la décentralisation, et, dans le domaine du patrimoine, des « protocoles de décentralisation culturelle » ont été signés en 2001 avec six collectivités *(...)* et d'autres vont l'être en 2002 *(...)*.

Certes, cette décentralisation de la gestion du patrimoine pose un certain nombre de questions (clarification des rôles, transferts de personnels de l'Etat, risque de disparité territoriale). Mais le but de telles expérimentations est bien d'éviter des mécanismes trop brutaux et de préparer, après leur évaluation, les bases d'un nouveau transfert de compétences pouvant être décidé de manière consensuelle.

François Deschamps
Montpellier

VANDALISME MUNICIPAL

La « décentralisation » de la protection du patrimoine n'est qu'une façon d'abroger la loi Malraux. Or celle-ci a eu pour but et comme résultat de mettre fin à la destruction des quartiers historiques de nos cités *(...)*. Le vandalisme municipal est la première cause de disparition d'éléments du patrimoine devant même les guerres et les révolutions. On objectera que la décentralisation a pour but de mieux protéger le patrimoine régional. Mais tout notre passé s'inscrit en faux contre cette assertion. Le patrimoine n'est pour les élus qu'un empêcheur de bétonner. Déjà, les archéologues se heurtent quotidiennement à la mauvaise volonté des maires et à la rage des promoteurs. Il faut donc aussi s'attendre à la disparition de l'archéologie, les travaux qu'elle ralentit étant toujours jugés urgents.

Jean-Louis Schumacher
Wavrin (Nord)

SUJET DE CAMPAGNE

N'y a-t-il donc aucun sujet digne de ce nom susceptible de replacer les idées au centre du débat politique ? *(...)* Pourtant, à quelques jours d'intervalle, deux informations, deux chiffres, en disent long sur l'état de notre pays sans pour autant déclencher les commentaires ou les remarques qu'il convient. Ainsi, une étude nous révèle que les dirigeants de nos principales entreprises ont vu, durant l'année 2000, leur rémunération augmenter de 36 % ! Un mieux qui laisse rêveur.

Quelques jours plus tard, l'Observatoire national de la pauvreté nous apprend qu'en France *(...)* 4 millions de personnes demeurent en ce XXIe siècle naissant sous le seuil de pauvreté (*Le Monde* du 8 février). Par là, cet observatoire soulignait combien la reprise économique que nous avons connue n'avait pas profité aux plus pauvres. Lorsqu'on recoupe ces informations, le constat est saisissant, et nul besoin d'être de gauche plutôt que de droite : les riches continuent de s'enrichir et les pauvres s'appauvrissent ou, pour les plus chanceux d'entre eux, en sont au même point. Ces informations mériteraient qu'on les commente, qu'on les critique et seraient de nature à engendrer un débat riche, un débat de proposition, un débat d'opposition. Un vrai débat politique pour de véritables hommes politiques !

Christophe Rivoallan
Louveciennes (Yvelines)

POIDS DES RESPONSABILITÉS

Lorsqu'on interroge les chefs d'entreprise sur les raisons de leurs émoluments élevés, la réponse est toujours la même : *« Nous avons des responsabilités. »* Mais lorsque la justice les confronte à ces responsabilités, le discours change et on entend : *« je déléguais »*, *« je ne peux pas être au courant de tout »*, *« je fais confiance à mes collaborateurs »*. Doit-on comprendre que les responsabilités sont acceptées en ce qui concerne le salaire mais pas en ce qui concerne son contenu réel ?

Marc Eisinger
Paris

PASSION FLAMENCA

Pour qui aime le flamenco, et je parle ici du *cante* pur, Robert J. Vidal représentait une référence (*Le Monde* du 23 janvier) *(...)*. Pendant vingt ans, chaque dimanche à 12 heures sur France-Musiques, le générique de guitare de Paco de Lucia nous entraînait le long des routes andalouses, dans les villages et les villes où le fandango, chant de base, se déclinait de façon différente depuis les rudes et austères *mineiras* ou *tarantas* des provinces levantines (sud-est de l'Andalousie) jusqu'aux malicieuses *alegrias* de Cadiz. *(...)*

Exclusivement assimilé par les esprits incultes au monde gitan, le chant andalou ancien, connu depuis l'époque romaine, vanté par Sénèque, précepteur de Néron et natif de Cordoue, a évolué avec le temps, bénéficiant longtemps après de l'apport essentiel des Gitans avec son aspect tragique dans la *siguiriya (...)* comme avec le côté joyeux et festif des légères *bulerias. (...)*

Le *cante flamenco,* un des rarissimes chants folkloriques, c'est-à-dire populaires, peut atteindre un degré sublime, tragique, et pour tout dire réellement artistique *(...)* grâce à la pureté et la richesse de ces couplets, les *coplas*. Deux, trois ou quatre vers suffisent pour dépeindre avec grâce et subtilité ou sérieux et tristesse les sentiments amoureux, le plaisir, la misère sociale, l'amour d'une ville ou d'une femme, la dureté de la condition humaine *(...)*.

Dominique Metras
Marseille

L'Italie malade de sa famille *par Henri Mendras*

D'INQUÉTANTS s y m ptômes s'accumulent sur l'Italie. L'élection de Berlusconi est le signe d'une dég r a dation ultime de la démocratie : la confusion des pouvoirs économique, d'opinion et politique trouble le jeu des institutions. Les difficultés de Fiat annoncent-elles une fêlure dans l'économie du nord de l'Italie ?

Mais le symptôme le plus grave et le moins souvent analysé est démographique : une dénatalité accentuée. Que l'Italie du Nord, aujourd'hui si opulente, ait le taux de fécondité le plus bas d'Europe est alarmant : moins de 1 enfant par femme en moyenne. A ce rythme, les démographes prévoient une baisse de la population totale de 60 millions à 40 millions d'ici à 2050. Aucun peuple ne peut supporter pareil traumatisme. Et l'équilibre général de l'Europe en serait ébranlé.

Jusqu'à présent, la forte natalité du Mezzogiorno compensait la faible natalité du Nord et la migration Sud-Nord assurait le maintien de l'équilibre. Depuis quelques années, la fécondité a brusquement cédé dans les provinces du Sud : 1,3 enfant par femme en 2000.

Les Italiens n'ont pas l'air de prendre au sérieux le danger qui les menace. Sans doute parce que, depuis un siècle, la surpopulation a nourri une forte émigration qui a peuplé les deux Amériques et la France. Ils ne peuvent concevoir un tel retournement.

Le pourquoi d'une faible ou d'une forte natalité reste sans réponse. Démographes et sociologues donnent leur langue au chat. Dans le cas de l'Italie, il semble bien que ce soit la structure particulière de la famille italienne qu'il faille mettre en cause. Or la famille a une importance particulière en Italie, où les petites entreprises familiales sont particulièrement nombreuses et prospères.

Le modèle familial, abondamment décrit par les sociologues italiens, peut se schématiser, ou même se caricaturer, en quelques traits. La mamma assure à son foyer un service domestique de haute qualité : la pasta succulente, le logement cossu et briqué tous les jours, la chemise fraîche repassée tous les soirs pour que les jeunes soient fringants. Luxes qui rendent d'autant plus difficile la vie de la mère qui a un emploi.

De son côté, le père travaille dur pour financer ces luxes : il a très souvent deux emplois, notamment dans le Sud. Les enfants adultes vivent « aux crochets » de leurs parents, jusqu'à 30 ans passés : filles et garçons vivent au foyer parental et ne contribuent généralement pas aux frais domestiques. S'ils ont un emploi ou un petit boulot, ce qu'ils gagnent leur sert d'argent de poche. Vivre chez les parents n'empêche pas d'avoir une liaison stable (plus ou moins), car les parents laissent aux garçons, comme aux filles, une autonomie complète.

Deux chiffres traduisent cette étrange vie de famille. Les jeunes hommes quittent le foyer parental à 27 ans en moyenne, alors qu'au Danemark ils le quittent à 20 ans. Et cette tendance se renforce : entre 1990 et 1998, la part des 25-29 ans domiciliés chez leurs parents est passée de 40 % à 60 % et celle des jeunes hommes de 30 ans à 34 ans qui n'ont pas encore quitté le domicile parental a augmenté de 18 % à 30 %. En France, à ces mêmes dates, la part des 25-29 ans vivant encore chez leurs parents est passée de 18 % à 21 %.

Second chiffre caractéristique : le taux des naissances hors mariage est le plus faible d'Europe occidentale avec la Suisse (8,3 %), alors qu'il est de près de 40 % en France et près de 50 % au Danemark. En moyenne, les filles se marient à 28 ans et ont leur premier enfant à 29 ans. Autrement dit, l'Italie est, avec l'Espagne, le seul pays d'Europe où le mariage demeure le préalable à la procréation.

Les jeunes se marient de plus en plus tard et attendent d'avoir des emplois stables et lucratifs, et d'être confortablement installés, pour avoir un enfant. De plus, ils ont connu d'expérience la charge que représente un enfant si on veut qu'il soit élevé comme ils l'ont été eux-mêmes : dans leur esprit, cette surévaluation de l'enfant a entraîné l'esclavage de leurs parents, et les jeunes ne sont pas prêts à s'y soumettre. Pas question d'avoir un enfant sans être marié. Dans les classes moyennes, la première naissance est souvent retardée de cinq ou six ans après le mariage. Ce retard de la première naissance diminue considérablement les chances d'en avoir une seconde.

Les garçons ont « la bonne vie » et attendent donc que leur épouse reprenne le rôle de leur mère et les entoure de soins prévenants. Malheureusement, ils seront cruellement déçus, parce que les filles refusent de reproduire le modèle maternel et de se dépenser sans compter pour assurer le service domestique de haute qualité auquel leurs époux ont été habitués. Elles ont d'autres aspirations, fréquentent l'école de plus en plus longtemps. Au Nord, elles se portent plus nombreuses sur le marché du travail. Par contraste, au Sud, la situation des jeunes femmes est alarmante. En 2000, leur taux d'emploi occupé était de 9,9 % pour les 15-24 ans (contre 36 % au Nord) et 26,5 % pour les 25-34 ans (contre 70,9 % au Nord). Et les taux de chômage global sont de 20 % au Sud et de 5 % au Nord.

> Les démographes prévoient une baisse de la population totale de 60 millions à 40 millions d'ici à 2050. Aucun peuple ne peut supporter pareil traumatisme

Depuis cinquante ans, on attend le décollage économique du Mezzogiorno, en vain : toutes les aides ne servent qu'à renforcer les structures traditionnelles. Il semble bien que l'esprit d'entreprise, la structure familiale et les institutions locales qui ont fait le succès de la Troisième Italie fassent toujours défaut dans le Sud. La comparaison avec l'Andalousie est accablante. Dans le Nord, l'économie est en manque de main-d'œuvre puisque le chômage y est l'un des plus bas d'Europe. Les jeunes hommes cessent plus tôt leurs études puisqu'ils trouvent aisément un emploi bien rémunéré et qu'ils vivent chez leurs parents.

Une immigration massive paraît donc, à court terme, la seule solution possible. Encore faut-il préciser quel genre d'emplois ces immigrés peuvent exercer. D'un côté, l'industrie n'a plus besoin de manœuvres, mais de techniciens et d'ingénieurs de plus ou moins haut niveau ; de l'autre, le secteur tertiaire d'employés de niveau baccalauréat au minimum. Les petites entreprises commencent à former ces techniciens ; en revanche les grandes manqueront d'ingénieurs. Visiblement les Albanais d'Albanie et du Kosovo, qui sont prêts à traverser l'Adriatique, répondent mal à ces exigences.

Les femmes constituent le seul réservoir de main-d'œuvre diplômée disponible. Le taux d'emploi des femmes s'est élevé dans les années récentes jusqu'à atteindre la moyenne européenne (55 %). Mais si les femmes de l'Italie du Nord se mettent à avoir un emploi, le genre de vie familial fondé sur la mamma ne pourra se perpétuer.

HENRI MENDRAS EST SOCIOLOGUE.

Peut-être, alors, les Italiennes se remettront-elles à avoir des enfants, sauvant ainsi le pays du suicide collectif.

L'Etat-providence est aussi responsable de cette situation. Pour pouvoir se mettre en ménage, les jeunes doivent trouver facilement des logements bon marché et donc petits ; or le marché du logement locatif est très étroit et l'Etat-providence ne fournit pas d'aide au logement : seulement 20 % des ménages sont locataires dans le secteur privé.

La condition de la femme doit être modifiée de fond en comble. Dans nos sociétés, il faut que les femmes aient très jeunes un emploi si l'on veut qu'elles aient plusieurs enfants. Le mariage ne doit plus être la condition de la procréation. Il faut pousser les femmes à entrer massivement sur le marché de l'emploi, et pour cela les décharger des tâches parentales et éducatives. Il faut donc que l'Etat-providence prenne le relais de la famille traditionnelle par des aides au logement des jeunes ménages, des privilèges aux mères célibataires, en créant des crèches, des écoles maternelles et des garderies de toute sorte, des congés parentaux... Enfin, le mariage tardif étant un frein à la natalité, il faudrait que le mariage ne soit plus le préalable obligé à la naissance d'un enfant, comme ailleurs en Europe. La structure familiale doit éclater : la mamma doit mettre dehors ses enfants le plus tôt possible.

Cette véritable révolution culturelle s'impose et va sans doute se produire si les jeunes femmes refusent de reprendre le rôle et les fonctions de leur mère. C'est le seul espoir pour que l'Italie échappe au suicide qui la menace. Cependant, cette révolution idéologique, culturelle et familiale ne doit pas mettre en péril la civilisation italienne. Pour les amis de l'Italie et pour le monde entier, ce serait une perte irréparable et catastrophique.

Il faut protéger le peuple rom

EN juillet 2000, un groupe de 52 personnes, Tsiganes en p r o v enance de Zamoly (Hongrie), est arrivé à Strasbourg. C'est une historienne, Katy Katz, Israélienne d'origine hongroise, qui leur a payé le voyage en car de Zamoly à Strasbourg. Michel Warchawsky, Israélien militant pour la paix, a averti quelques-uns de ses amis strasbourgeois de leur arrivée.

Josef Krasznai est le porte-parole des Roms de Zamoly et le président de l'Organisation indépendante des Roms du département de Fejér. Il n'a pas demandé l'asile parce qu'il veut poursuivre sa lutte en Hongrie, malgré les risques qu'il court et qu'il mesure, étant donnée sa détermination à défendre les droits des Roms. Il déclarait en août 2000 : *« Nous avons accepté pendant des siècles le rôle de citoyens de second ordre, en nous contentant de notre situation de misère. Nous ne pouvons pas permettre ce que nos aïeux ont permis en 1944, nous n'entrerons pas dans les chambres à gaz pendant que l'hymne hongrois retentit. »*

> La question tsigane est plus que jamais européenne avec l'élargissement de l'Union. Il y a urgence

Ces Tsiganes hongrois sont arrivés avec un dossier juridique « en béton » qu'ils ont déposé à l'Office de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) avant de demander l'asile à la France. Après des mois de procédures et d'examens, leur demande a été jugée recevable. La Hongrie a bien sûr exercé des pressions pour empêcher une telle décision, craignant qu'elle ne retarde l'entrée du pays dans l'Union européenne.

« Citoyens de second ordre », les mots sont prononcés. Des exemples ? L'espérance de vie des Tsiganes hongrois est de dix à quinze ans moindre que pour le restant de la population ; 85 % des enfants roms ne peuvent intégrer le système scolaire normal, ils sont dirigés vers des écoles d'enseignement spécial réservé aux handicapés mentaux ; le maire de Csor a déclaré en toute impunité : *« Je pense qu'en ce moment les Roms de Zamoly n'ont pas leur place parmi les Hongrois : les animaux eux-mêmes se débarrassent de leurs parasites » ;* leurs maisons sont quelquefois brûlées, quelquefois rasées.

Pour la première fois, en 2000, des intellectuels hongrois ont publié un texte par lequel ils exigeaient que les minorités disposent des mêmes droits que tout citoyen et que les agressions physiques et morales ne restent pas impunies. En Roumanie, en Slovaquie, en Tchéquie la situation semble pareille.

Il fallait ce très bref récapitulatif pour en arriver à ce que subissent en France les Tsiganes roumains, qui sont obligés de vivre dans des campements (des sous-bidonvilles, si l'expression est plus explicite) indescriptibles de délabrement, de misère. A côté de Paris, à Choisy-le-Roi, Achères, Lieussaint-Moissy, Argenteuil (et en d'autres lieux), des hommes, des femmes, des enfants survivent. Quel autre mot utiliser, quand, par exemple à Achères, plus de 80 personnes ne disposent que d'un seul point d'eau alimenté par un tuyau d'arrosage (comment fait-on quand la température tombe sous zéro ?) Quand, dans ce même campement, l'électricité est absente et que des personnes, aujourd'hui en France, en 2002, des femmes, des hommes et des enfants doivent faire leurs besoins naturels dans la forêt à côté du campement ? Quand les ordures ménagères ne sont pas enlevées et quand des conteneurs débordant de détritus ne sont pas remplacés ?

Combien sont-ils autour de la *« Ville-lumière »* à préférer cette situation sans espoir plutôt que d'envisager un retour dans leur pays d'origine où, tous en témoignent, la situation est pire ? Environ 1 500 ? Pouvons-nous ne pas dire notre indignation devant le spectacle de personnes reléguées au rang de bétail ? (à la SPA, chiens, chats, perroquets et poissons rouges sont mieux accueillis !)

L'Europe et la France, en particulier, vont-elles encore longtemps fermer les yeux, ignorer le sort indigne – voire inhumain – réservé avant-hier, hier comme aujourd'hui au peuple rom ?

Il faut redire que le génocide des Tsiganes par les nazis n'est pas reconnu par les pays de l'Union européenne, sauf par l'Allemagne depuis 1991. Combien de victimes ? 300 000 ? Plus ? En langue romani, *Samudaripen* signifie *« génocide »*. Un mot à introduire dans notre langue comme le mot Shoah.

En outre, la France contrevient à ses propres lois lorsqu'elle n'empêche pas un maire ou un directeur d'école de refuser (quasi systématiquement) l'accès à un cursus scolaire normal pour les enfants roms.

En octobre 1999, le gouvernement belge a expulsé 74 personnes tsiganes d'origine slovaque. Cette mesure a été qualifiée de *« rafle organisée »* par ceux qui s'opposaient à cette politique : les adultes avaient été invités à se rendre à la maison communale sous le prétexte de les aider à régulariser leurs situations, pendant que la police allait chercher les enfants dans les écoles. C'était la première fois qu'un pays européen procédait à une expulsion massive. Dans l'avion, des gendarmes ont eu la subtile initiative d'inscrire à l'encre noire indélébile un numéro sur l'avant-bras gauche de chacune des personnes, y compris les enfants. Des sanctions contre les responsables d'un tel comportement crapuleux ? Aucune. Les protestations, hélas, n'ont guère dépassé les frontières du pays. La Belgique a d'ailleurs été condamnée, ce 5 février, par la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

La question tsigane est plus que jamais européenne avec l'élargissement de l'Union. Il y a urgence. La négligence des gouvernements européens est criminelle à l'égard d'un peuple qui risque de disparaître d'une mort lente et silencieuse. La Commission européenne et les gouvernements, sous peine de se discréditer, de trahir la charte fondamentale, de retrouver un silence coupable digne des années noires du siècle dernier, se doivent d'intervenir auprès des gouvernements hongrois, roumain, tchèque et slovaque pour exiger une politique démocratique digne de ce nom.

En 1943, dans le ghetto de Lodz, Reïzel Zychlinsky écrivait : *« Et les cieux étaient nus et vides/Tous les cieux/Dieu avait caché sa face. »* Soixante ans plus tard, pour les Roms d'Europe, les cieux sont toujours nus et vides.

Le temps est peut-être venu pour les communautés juives d'Europe de se souvenir publiquement qu'à Treblinka, Chelmno, Birkenau, Majdanek, dans les ghettos de Varsovie ou de Lodz et dans d'autres camps en Hongrie, en Serbie, en Autriche ou en Allemagne les Roms ont subi une entreprise d'extermination comparable à celle menée contre les juifs. Il faut protéger le peuple rom, lui accorder une citoyenneté européenne, lui donner un statut, une réelle identité.

GEORGES YORAM FEDERMANN EST PSYCHIATRE, RESPONSABLE DU COMITÉ D'ACCUEIL DES ROMS DE ZAMOLY À STRASBOURG. **PIERRE MERTENS** EST ÉCRIVAIN. **VÉRONIQUE NAHOUM GRAPPE** EST SOCIOLOGUE (EHESS). **JEAN-MARC TURINE** EST PRODUCTEUR À FRANCE-CULTURE. **PIERRE VIDAL-NAQUET** EST HISTORIEN.

Journaux gratuits : ceux qui ont trahi !

par Michel Diard

LA presse écrite est en crise. En France surtout. Et cette crise atteint a u jourd' hui les journalistes qui recherchent, traitent, vérifient, hiérarchisent et mettent en forme une information de plus en plus nécessaire dans un monde complexifié.

C'est le moment choisi par deux groupes nordiques pour lancer des quotidiens d'information gratuits en France. On notera au passage qu'une certaine fébrilité a atteint ces deux groupes, Metro International, contrôlé par le suédois Kinnevik (associé à M6 et Pierre Bellemare dans le télé-achat), et Vingt Minutes, filiale du norvégien Schibsted.

Le débat autour de ces deux lancements aurait bien failli ne pas avoir lieu si deux organisations de la CGT, Filpac et SNJ-CGT, ne s'étaient pas invitées.

L'annonce du lancement des deux quotidiens n'a provoqué aucune réaction, ni des pouvoirs politiques ni des éditeurs de quotidiens payants, pourtant directement menacés.

La recherche de l'information et sa vérification coûtent cher. Sa mise en forme aussi. L'investissement rédactionnel a prouvé qu'il fidélisait le lecteur, mais que les gains de lectorat étaient lents. Trop lents selon les industriels ou les fonds de pension, qui ont investi dans la presse et pour qui l'information est une marchandise comme les autres.

Un journal, dont la fonction essentielle est d'informer, doit dépendre majoritairement de ses lecteurs et non de la publicité ; celle-ci devant rester ce supplément permettant d'abaisser le prix du quotidien. En outre, en France, la presse quotidienne repose sur un système unique d'aides et de distribution. Or les deux projets de quotidiens gratuits vont bouleverser de fond en comble le fragile équilibre, au risque de précipiter sa chute, avec l'aide de filiales de certains services publics (la SNCF, comme la RATP, a aidé à la création et à la diffusion de *A nous Paris*).

Les éditions de *Metro* et *Vingt minutes* actuellement réalisées à l'étranger montrent que les éditeurs ont fait le choix de ne pas rechercher l'information, mais de s'en remettre entièrement et uniquement à des agences. Elles sacrifient à ce qui apparaît comme un effet de mode ; les informations qu'elles délivrent aux lecteurs sont faciles, courtes et divertissantes. Dans leurs colonnes, on ne trouvera ni mise en perspective ni enquêtes. Il s'agit d'une conception simpliste de l'information, proche du niveau zéro. C'est un choix éditorial que nous ne partageons pas, parce que l'information n'est jamais neutre idéologiquement.

MICHEL DIARD EST SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SYNDICAT NATIONAL DES JOURNALISTES CGT (SNJ-CGT).

La conscience professionnelle des journalistes dans des rédactions réduites à leur plus simple expression (et à un rôle de mise en page) n'y trouvera pas son compte. Les lecteurs, eux, n'auront même pas le choix de la sanction économique, puisque le journal leur sera offert gratuitement. Ce rôle sera dévolu aux publicitaires ! Curieux retournement de situation.

Les promoteurs d'une telle presse ont donc cédé au « marketing éditorial » et aux recettes de la publicité. Ils présentent le phénomène comme irréversible. Et ceux qui s'y opposent comme des ringards. Surtout quand il s'agit d'une organisation syndicale comme la CGT, qui ose encore défendre une information citoyenne faisant appel à l'intelligence. Ils ne peuvent tromper que ceux qui veulent bien croire à ces sornettes libérales. Ils ne trompent ni les politiques ni les éditeurs de quotidiens affichant un prix facial. Alors, pourquoi leur silence, sinon parce qu'ils y ont un intérêt ?

Il semble évident, en revanche, que les éditeurs de quotidiens payants suivent le dossier avec un grand intérêt. Ils attendent des gratuits qu'ils fassent voler en éclats l'ensemble des textes légaux et conventionnels du secteur. Ils attendent de *Metro* et de *Vingt Minutes* qu'ils cassent ce qu'ils n'ont pas encore cassé pour s'engouffrer dans la brèche ainsi ouverte. Au risque de mettre un peu plus en difficulté *France Soir, L'Humanité, Libération* et *Le Parisien,* titres les plus directement menacés par la concurrence sauvage des gratuits.

Bref, politiques et éditeurs, en abandonnant aux seules organisations syndicales le poids de la négociation avec les éditeurs de gratuits, sont en train de trahir une certaine conception de l'information. Ont-ils, les uns et les autres, décidé d'abandonner l'objectif civique de la presse ?

Bush en Asie teste « l'axe du Mal »

EN SE RENDANT successivement à Tokyo – où il est arrivé dimanche 17 février –, à Séoul puis à Pékin, le président George Bush se rapproche physiquement de l'un des trois pays formant l'*« axe du Mal »* : la Corée du Nord. Bien que le département d'Etat se soit employé ces dernières semaines à arrondir les angles d'une déclaration accueillie avec appréhension, sinon irritation, par les deux grands alliés des Etats-Unis dans la région, la Corée du Sud et le Japon, et que le secrétaire d'Etat, Colin Powell, ait récemment réaffirmé dans une interview au *Financial Times* que les Etats-Unis étaient prêts à négocier *« n'importe où et n'importe quand »* avec Pyongyang, ce « bémol » à la rhétorique belliqueuse de George Bush ne semble guère apaiser les esprits. Et il est peu vraisemblable que Washington obtiendra, au-delà de formules diplomatiques d'usage, un soutien entier à sa « croisade » contre Pyongyang de la part de Séoul et de Tokyo, dont les préoccupations sont différentes et qui sont partisans d'une approche plus nuancée de la question nord-coréenne.

Au Japon, M. Bush a en la personne du premier ministre Junichiro Koizumi un interlocuteur très pro-américain, mais il est affaibli par une chute brutale de sa popularité et la détérioration de la situation économique. C'est du bout des lèvres que Tokyo s'est démarqué de la position de Washington : M. Koizumi a déclaré au Parlement que son gouvernement ne fermait pas la porte aux discussions avec l'Iran, l'Irak ou la Corée du Nord, tandis que le porte-parole du gouvernement, Yasuo Fukuda, se contentait d'affirmer que son pays *« n'utilisait pas l'expression "Axe du mal" »*. Le suivisme officiel voile-t-il un désaccord plus profond ? Il est sensible dans une partie de l'opinion : un éditorialiste d'*Asahi Shimbun* écrit que, si les Japonais sont en droit de s'irriter de l'ambiguïté des déclarations de leurs dirigeants, ils ne souhaitent pas pour autant que ceux-ci se comportent comme le président américain. Le même quotidien s'inquiète dans un éditorial de *« la foi alarmante en la force militaire »* que manifeste l'administration de George Bush.

En matière de sécurité, le gouvernement Koizumi est le meilleur interlocuteur que Washington a jamais eu au Japon. Le premier ministre est partisan d'une extension du rôle des forces armées et favorable à l'insertion de l'archipel dans un système de défense collective que, pour l'instant, n'autorise pas la Constitution. L'envoi de troupes japonaises en appui logistique et humanitaire à l'effort de guerre américain en Afghanistan constitue un précédent. Le gouvernement doit en outre présenter prochainement une loi sur l'« état d'urgence » renforçant le rôle de l'armée. Junichiro Koizumi a enfin donné des gages de soutien au durcissement de la position américaine vis-à-vis de la Corée du Nord, avant même que celle-ci ne soit étiquetée « puissance du mal » : descente policière sans précédent au siège de l'organisation des Coréens du Nord, à Tokyo, soupçonnée d'aider financièrement Pyongyang, suivie de l'interception, le 22 décembre 2001, par la marine japonaise d'un bateau non identifié, supposé nord-coréen, qui a été envoyé par le fond en mer de Chine orientale dans des circonstances loin d'être éclaircies deux mois après.

Critiqué à l'étranger pour sa lenteur à remédier à la dégradation de la situation économique, le Japon n'est guère en mesure de se soustraire aux exigences des Etats-Unis sur le plan de la sécurité. Au cours des dernières semaines, Washington a haussé le ton et accusé Tokyo de délibérément faire chuter le yen afin de soutenir les exportations. Pour l'administration Bush, les questions d'économie et de sécurité sont liées : un allié nippon affaibli ouvre un vide géopolitique régional dans lequel ne manquerait pas de s'engouffrer la Chine. George Bush évitera de tancer M. Koizumi mais, en retour au soutien réaffirmé à un premier ministre à l'avenir incertain, assorti de quelques « conseils d'ami » pour assainir la situation économique, il attend un engagement de la part de Tokyo en matière de sécurité.

UN « DANGEREUX TANDEM »

Le Japon est d'accord pour combattre la production d'armes de destruction massive, mais il est en revanche mal à l'aise lorsqu'il s'agit de soutenir la nouvelle politique américaine vis-à-vis de la Corée du Nord et craint de se laisser embarquer dans un *« dangereux tandem »* avec Washington, écrit l'*Asahi Shimbun*. La question de la Corée du Nord implique des équilibres géopolitiques entre la Chine, la Corée du Sud et le Japon, lourds de pesanteurs historiques, trop complexes pour qu'une formulation aussi réductrice que l'« Axe du mal » puisse constituer une orientation politique constructive.

La rhétorique de George Bush, qui ne tient pas compte des progrès dans le rapprochement entre les deux Corées accomplis depuis la visite à Pyongyang du président sud-coréen Kim Dae-jung en juin 2000, place Séoul en porte à faux tant face à son allié américain que face à la Corée du Nord. L'offensive verbale du président américain à l'égard du régime de Pyongyang est un nouveau coup de massue porté, sans ménagement pour la susceptibilité coréenne, à la politique d'ouverture du président Kim. Déjà en mars 2001, lors de la visite de ce dernier à Washington, M. Bush lui avait coupé l'herbe sous le pied en dépréciant ses efforts de rapprochement avec le Nord. Cette humiliante rebuffade a donné des arguments aux adversaires politiques de Kim Dae-jung, qui prônent un durcissement envers Pyongyang. La nouvelle « sortie » de George Bush a certes été accueillie avec une calme lucidité par certains analystes politiques coréens qui voient dans l'amalgame Bagdad-Pyongyang-Téhéran un subterfuge américain pour éviter de désigner uniquement l'Irak.

En étendant l'« axe du Mal » du Proche-Orient à l'Asie, George Bush justifie sans doute la mise en place d'un système antimissile d'envergure mondiale. Il reste que la mise à l'index de la Corée du Nord – dont, jusqu'à preuve du contraire, rien n'indique qu'elle ait été à l'origine d'actions terroristes depuis 1987 (attentat contre un avion de Korean Air) – a choqué les Sud-Coréens. Cette accusation comporte le risque, à leurs yeux, de provoquer un regain de tension dans la péninsule. Or, plus que les missiles que la Corée du Nord exporte – préoccupation majeure de Washington –, ce sont ceux pointés sur Séoul, à une cinquantaine de kilomètres de la ligne de démarcation, qui préoccupent les Coréens du Sud. *« L'attitude américaine peut conduire à une escalade incontrôlable »*, estime Moon Chung-in, universitaire et conseiller du gouvernement pour la politique avec le Nord. Elle ne peut en tout cas qu'enrayer davantage le processus de détente et raviver un anti-américanisme toujours latent au Sud.

Pour l'instant, Washington et Pyongyang, qui a répliqué en qualifiant les propos de George Bush de *« quasi-déclaration de guerre »*, s'en tiennent à un affrontement verbal. Mais le déploiement de troupes américaines en Afghanistan et leur retour aux Philippines en toile de fond constituent une démonstration de force plus préoccupante que rassurante dans une partie du monde où les Etats-Unis entretiennent déjà en Corée du Sud et au Japon les plus importants contingents déployés à l'étranger (près de 100 000 hommes). Une militarisation qui ne rend que plus urgents la médiation et le dialogue.

Philippe Pons

Leadership PAR LEITER

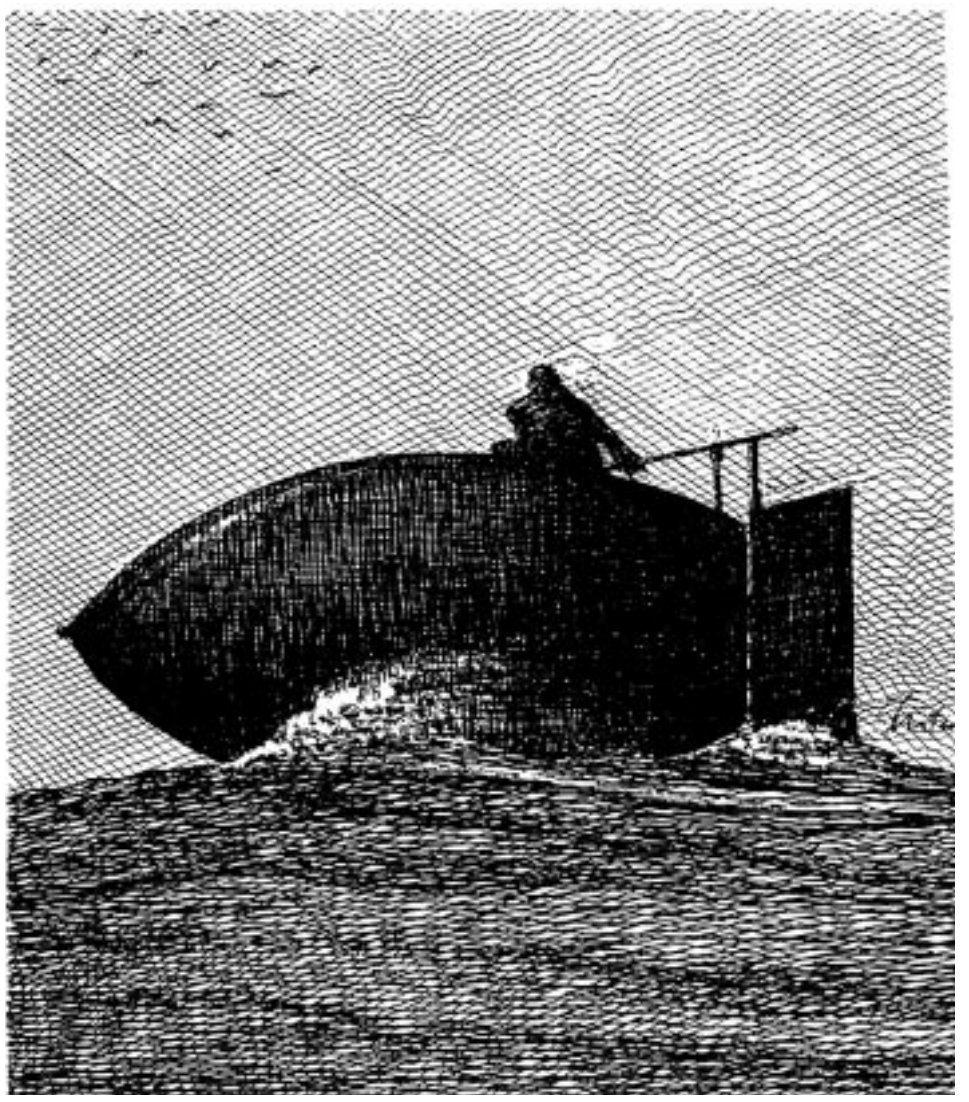

Le Monde
ÉDITORIAL

Le prix de la gratuité

LA NAISSANCE d'une presse gratuite d'information en France peut apparaître, au premier abord, comme une bonne nouvelle pour les citoyens. Si l'on considère que l'information est un bien public et qu'à ce titre elle doit être mise à la disposition de tout le monde, riches et pauvres, pourquoi ne pas se réjouir que soient mis en circulation des titres que chacun pourra se procurer sans bourse délier ? N'est-ce pas un moyen d'atteindre de nombreux non-lecteurs, qui pourront ensuite, s'ils sont intéressés, se reporter sur des journaux payants, plus complets, plus variés ? Tel est le principal argument de *Metro*, l'un de ces nouveaux venus, qui, dans son éditorial de présentation, souligne que, dans les villes où il est déjà distribué, il est *« majoritairement lu par une population jeune, active, dont une importante proportion de femmes, qui habituellement ne sont pas de grands lecteurs de quotidiens »*.

D'autres médias français relèvent déjà d'une telle économie. La radio est accessible gratuitement à tous les auditeurs potentiels. Le Net se vante d'avoir supprimé les barrières de l'argent. Quant à la télévision, elle ne maintient la redevance que pour financer les chaînes publiques. Pourtant, cette gratuité n'est pas sans dangers pour la presse écrite, dont on sait qu'elle repose sur un équilibre fragile. La concurrence y est libre, légitime, souhaitable comme dans tous secteurs. Encore faut-il qu'elle s'exerce dans d'égales conditions.

La presse parisienne subit des contraintes sociales fortes tant pour son impression que pour sa distribution. Tous les journaux actuels, payants, sont soumis à ces règles strictes. Le seul qui a tenté d'en sortir, par un coup de force, *Le Parisien*, a subi un long arrêt de travail au milieu des années 1970 et a mis vingt ans pour retrouver la moitié de son lectorat de départ. Il a voulu, l'été dernier, quitter le système coopératif de distribution NMPP mais a dû renoncer à nouveau. On estime que ces conditions syndicales particulières renchérissent d'environ 30 % la production et la distribution des journaux nationaux.

Or, le groupe suédois Metro s'imprime hors des règles de la presse parisienne, au Luxembourg, et se distribue de façon particulière. La concurrence est donc inégale, au sens propre : *Metro* s'installe dans des conditions de dumping économique et social. Autrement dit, la règle du jeu est faussée : il ne peut y avoir deux lois sociales aussi différentes sur le même marché. Il y a là matière à interrogation pour les pouvoirs publics et le Conseil de la concurrence. Et matière à intervention, faute de quoi c'est tout l'équilibre du secteur qui est, à terme, menacé.

Au-delà des arguments économiques, une question de principe est posée : n'est-ce pas dévaloriser l'information que de la rendre gratuite ? N'est-ce pas induire que le journalisme n'apporte aucune plus-value ? Depuis le XIXe siècle, les journaux dépendent principalement de deux sources de revenus : la contribution des lecteurs et l'apport de la publicité. Renoncer à la première, c'est préparer le terrain d'une uniformité mortelle pour l'information.

La vraie figure du patinage artistique

Suite de la première page

En parlant de pressions, celles qui ont été exercées sur le Comité international olympique (CIO) et son nouveau président, Jacques Rogge, qui ne veut surtout pas voir l'institution dont il a pris les rênes en juillet 2001 plongée dans un nouveau scandale, ont été impressionnantes. Et la réaction en chaîne immédiate : pression exercée par le CIO sur l'ISU, afin que celle-ci livre un verdict et un coupable dans les meilleurs délais. Pression exercée par l'ISU sur Marie-Reine Le Gougne pour obtenir de celle-ci des aveux circonstanciés... *« Je remercie l'ISU d'avoir résolu cette affaire aussi vite que possible »*, a déclaré Jacques Rogge.

Trois jours pour prendre la décision de décerner aux Canadiens Jamie Salé et David Pelletier une médaille d'or à partager avec leurs concurrents russes, cela sans même avoir recueilli de preuves formelles d'irrégularités, cela dénote un empressement qui vire à la précipitation, voire une conception régalienne du pouvoir sportif. Désormais, chaque fédération internationale doit savoir que, quand un résultat ne la satisfait pas, ou déplaît à ses partenaires, elle pourra le modifier à sa guise. L'exemple vient d'en haut.

De toute évidence, la décision prise par l'ISU et le CIO avait pour but premier de mettre un terme à une campagne médiatique bulldozer. Ottavio Cinquanta, le président de l'ISU, ne s'en est pas caché en déclarant : *« L'opinion publique nous a poussés à prendre une décision rapide. »* Jacques Rogge a eu beau tenter de rattraper le coup en affirmant le contraire, n'ont été dupes que ceux qui le voulaient bien. La chef de la délégation canadienne, elle-même juge de patinage, a enfoncé le clou en remerciant publiquement les journalistes pour leur soutien à ses chers Jamie et David. Seront-ce désormais le public et la presse qui décideront des classements ? *« Dans ce cas, mettons un applaudimètre dans la patinoire, ce sera plus simple »*, suggère la représentante américaine au conseil de l'ISU, Claire Ferguson.

Ce serait en effet une façon définitive de régler les problèmes du patinage. Car certains ont semblé, tout au long de cette polémique, oublier un paramètre essentiel : le patinage est un sport de jugement, où le facteur humain joue un rôle central. Cela n'excuse pas tout, en particulier pas la tricherie, la malhonnêteté ou l'erreur volontaire. Il s'est très probablement passé quelque chose de grave autour de la patinoire olympique. Ce n'est pas la première fois. Les petits arrangements et les luttes d'influence sont aussi cosubstantiels au patinage artistique que le dopage au cyclisme. *« Toutes les fédérations sont concernées, pas seulement les Russes, mais aussi les Canadiens, les Français, les Italiens,* a affirmé l'ancien champion Alexandre Zhulin. *Chacun cherche à favoriser ses patineurs. »*

MONDE ÉTRIQUÉ

Le patinage artistique est un monde étriqué qui évolue en vase clos et a pris l'habitude de régler ses querelles à l'abri des regards extérieurs, dans les coursives des patinoires. L'un des effets positifs de l'affaire de Salt Lake pourrait être de mettre certaines pratiques au grand jour et d'accélérer la nécessaire modernisation de cette discipline. Cela ne se fera que si l'ISU n'en reste pas là, si elle ne se contente pas de sacrifier un bouc émissaire, mais mène son enquête jusqu'au bout et entreprend une véritable réforme de son système de jugement. Est-il normal que les juges soient désignés par leurs fédérations nationales, celles-ci pouvant les sanctionner en les écartant des compétitions suivantes s'ils n'ont pas respecté les consignes données ? N'est-il pas déplorable d'entendre des présidents de fédérations parler de *« leur »* juge et des juges censés être neutres reconnaître que défendre leurs compatriotes constitue une partie de leur rôle ?

Pourquoi ne pas constituer un groupe de juges de haut niveau, rémunérés par l'ISU, dont l'avenir ne dépendrait pas du bon vouloir de quelques dirigeants de fédération et de leur capacité à se montrer dociles ? Le patinage artistique y gagnerait en crédibilité. Il y perdrait peut-être aussi un peu de ce qui fait son charme : le mélodrame permanent, les querelles de clocher, les bruits de couloir, les luttes de clans, tout ce qui le rend terriblement humain et irritant. Les médias eux-mêmes n'y gagneraient pas forcément. La polémique de Salt Lake a permis à la chaîne américaine NBC, détentrice des droits télévisés des Jeux, de vendre ses derniers espaces publicitaires à prix d'or. Cette affaire aura au moins fait quelques heureux.

Gilles van Kote

Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy**, directeur général ; **Noël-Jean Bergeroux**.
Directeurs généraux adjoints : Edwy Plenel, René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau

Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Directeur artistique : François Lolichon
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer
Rédaction en chef centrale :
Alain Debove, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef :
François Bonnet *(International)* ; Anne-Line Roccati *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ; Jean-Louis Andréani *(Régions)* ; Laurent Mauduit *(Entreprises)* ; Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Franck Nouchi *(Culture)* ; Josyane Savigneau *(Le Monde des Livres)* ; Serge Marti *(Le Monde Economie)*

Médiateur : **Robert Solé**

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **Société Editrice du Monde (SAS)**
Durée de la société : quatre-vingt dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du *Monde*, Société des Cadres du *Monde*, Société des Employés du *Monde*, Fonds commun de placement des personnels du *Monde*, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du *Monde*.

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.
Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

N° 5
MENSUEL - 3,8 €
Le Monde initiatives
Le constat est économique, la réalité est sociale.
DOSSIER
Capital et travail la réconciliation ?
Il va falloir arbitrer entre intérêts individuels et collectifs

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437
ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue Maurice-Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : **Dominique Alduy**
Directeur général : **Stéphane Corre**
21 bis, rue Claude-Bernard - BP218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

ENTREPRISES

STRATÉGIE

Il est désormais de bon ton, dans les groupes, d'afficher son penchant pour le **DÉVELOPPEMENT DURABLE**. Mode ou réelle prise de conscience ? Le monde des affaires semble pris de remords. 70 % du millier de PDG interrogés par le cabinet PriceWaterhouseCoopers estiment que la **RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE** est *« vitale »* pour l'entreprise. Echaudées par les conséquences des catastrophes sociales ou écologiques, les entreprises suivent une sorte de principe de **PRÉCAUTION**, même si elles n'ont pas toujours intégré ce que cela représente en interne. Selon Gro Harlem Brundtland, présidente de l'OMS, le développement durable offre des perspectives de **MARCHÉ** et n'est pas seulement un facteur de coût. Au Mali, EDF aide les villages africains à bénéficier de l'électricité, sans abandonner le souci de rentabilité à long terme.

Le développement durable, nouveau passage obligé des entreprises

Certaines sociétés emblématiques intègrent les dimensions sociales et environnementales dans leur stratégie. Cette prise en compte des intérêts à long terme de la planète nécessite une redéfinition du rôle de l'entreprise. Cela devra passer par un changement des mentalités des dirigeants

LES ENTREPRISES sont-elles tombées sur la tête ? Le français EDF aide des villages oubliés d'Afrique à recevoir de l'électricité. Un projet qui ne sera rentable, au mieux, que dans une quinzaine d'années et qui devrait être étendu au Maroc, au Brésil et en Chine en 2002. Le groupe pétrolier anglais BP participe activement à un programme contre le sida en Afrique du Sud. Il étudie aussi l'implantation d'un programme d'éducation et d'hygiène au Vietnam. Lafarge, le leader mondial des ciments, annonce qu'il veut *« construire un monde durable »*. Il vient de fermer en Chine, à Dujiangyan, une usine polluante, pour construire une cimenterie basée sur les normes environnementales occidentales... Jean Peyrelevade, le PDG du Crédit lyonnais, et Francis Mer, le PDG d'Arcelor, entre autres, viennent de signer un *« manifeste pour le développement durable »*. Swiss Re, le numéro deux mondial de la réassurance, crée un portefeuille d'investissement *« exclusivement dédié »* aux entreprises engagées à respecter la société et l'environnement. Le 21 février, à Lyon, démarre, à l'initiative de Mikhaïl Gobatchev, un sommet intitulé : « Mondialisation et développement durable : l'éthique est-elle le maillon manquant ? »

En ce début 2002, il est de bon ton, dans le monde des affaires, d'afficher son penchant pour le développement durable. La nouvelle est d'autant plus réjouissante que ce ne fut pas toujours le cas. Depuis quinze ans, intellectuels et chercheurs militent pour que les entreprises ne pensent pas qu'au profit à court terme et intègrent dans leur stratégie des préoccupations environnementales et sociétales. En résumé, ils bataillent pour qu'elles ne pratiquent pas une politique de la terre brûlée et aident à la protection de la planète. Ces considérations semblaient jusqu'à présent bien loin des logiques économiques. Depuis le XIXe siècle, le cahier des charges des entreprises était autre : produire pour un monde qui se modernisait. Les sociétés pétrolières, minières ou gazières sont allées chercher aux quatre coins de la planète l'énergie dont le monde occidental avait besoin pour se développer. Dans les années 1980, les industries textiles, électroniques, les groupes de sport et les grands distributeurs ont utilisé la main-d'œuvre bon marché asiatique ou sud-américaine pour produire à meilleur prix. Parallèlement, le fossé économique entre le Nord et le Sud s'est accentué et la pollution de la planète s'est aggravée.

Le monde des affaires serait-il pris de remords ? Certains doutes, en tout cas, taraudent les dirigeants des multinationales. *« Le monde riche redonne-t-il ce qu'il doit à la partie du monde en voie de développement ? Je pense que c'est une question légitime que nous devons nous poser »*, a déclaré Bill Gates, le fondateur de Microsoft, au World Economic Forum de New York, début février. *« Les dirigeants mondiaux doivent penser au-delà de leurs profits pour appréhender comment ils affectent la société »*, a ajouté, lors de la même réunion, Richard Parsons, le prochain patron du géant de la communication AOL Time Warner. Des déclarations appuyées par un sondage : 70 % du millier de PDG interrogés par le cabinet PriceWaterhouseCoopers ont déclaré que la responsabilité sociétale était *« vitale »* pour l'entreprise.

Point de naïveté pour autant. Les pays émergents font l'objet de toute les attentions car là se situent les marchés du futur pour les entreprises occidentales qui veulent retrouver, en Chine ou ailleurs, des croissances à deux chiffres. Peu importe. Les spécialistes du développement durable n'en reviennent pas. *« Nous avons entendu à New York des discours que je n'aurais pas pu imaginer il y a encore trois ans »*, raconte John Elkington. Cet expert, qui a fondé il y a quinze ans le cabinet Sustainability (développement durable en anglais) à Londres, défend cette idée depuis la première heure. Il raconte que, *« au début des années 1990, les entreprises qui étaient engagées étaient militantes : Patagonia, The Body Shop, les glaces Ben & Jerrys... »* Puis se fut la deuxième vague, à la fin des années 1990. Des entreprises comme Nike ou Shell, impliquées dans des scandales environnementaux ou sociaux, se sont dotées de principes de bonne conduite.

> Les pays émergents font l'objet de toutes les attentions car là se situent les marchés du futur

« Nous voyons apparaître une troisième vague d'entreprises », déclare M. Elkington. Françoise de Bry, chercheuse en économie et coauteur de *L'Entreprise et l'éthique*, analyse cet engouement : *« Les entreprises qui s'engagent désormais suivent une sorte de principe de précaution ; elles veulent éviter une crise majeure dans les prochaines années. »* Le cabinet Sustainability avait répertorié, en 2000, 200 rapports d'entreprises s'engageant pour un développement durable. Il en existerait près du double en 2002. Les Nations unies ont mis en place un guide pour aider les groupes à publier ce type de document.

« Les entreprises vont globalement dans le bon sens », raconte Jacqueline Aloisi de Larderel, directrice du programme environnemental des Nations unies (UNEP). Pourtant, cet engouement soudain inquiète presque. *« Les entreprises en parlent beaucoup désormais, mais elles n'ont pas intégré ce que cela représente en interne »*, ajoute-t-elle. Une préoccupation qui rejoint celle de Michel de Fabiani, directeur Europe de BP. *« C'est un véritable changement de cahier des charges de l'entreprise*, analyse-t-il. *Le minimum, désormais, est de produire économiquement. Mais les citoyens veulent qu'on mette notre expertise au bénéfice de leur développement à eux. Au-delà de notre raison d'être initiale. La finalité de l'entreprise est de durer. Et si l'on vise la durée, il faut tenir compte des aspects financiers, mais aussi de son impact autour. »* Un changement de rôle de l'entreprise qui ne sera pas immédiat. *« C'est une évolution du capitalisme : pas l'exploitation maximale, mais le développement optimal. Cela passe par le changement de mentalité des dirigeants, une véritable remise en question »*, poursuit M. de Fabiani.

D'autres questions restent en suspens : jusqu'où les entreprises doivent-elles aller ? Qui va contrôler ces nouveaux agissements ? Comment le monde privé et les actions publiques peuvent-ils cohabiter ? Sur de tels sujets de fond, certains observateurs s'émeuvent de la médiatisation trop rapide des entreprises. Ainsi, pour le philosophe Alain Etchegoyen, *« la communication sur ce thème est ce qui pervertit le plus : ce qui est une fin devient un moyen ; on entre dans le cynisme le plus complet »*. *« Il y a une demande morale nouvelle, mais il y a des précautions à prendre,* ajoute-t-il. *Tout cela doit se résoudre dans l'intimité. Si l'entreprise en parle, tout est perverti. »*

Bernard Emsellem, président de TBWA Corporate, conseiller en communication d'entreprise, croit que le développement durable est une lame de fond, mais avertit : *« Les associations sont très attentives et ne vont pas se laisser raconter des histoires. En s'affichant, les entreprises se donnent vraiment des contraintes. »*

Laure Belot

TROIS QUESTIONS À... GRO HARLEM BRUNDTLAND

1 Vous êtes directrice de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et vous êtes à l'origine du concept de développement durable, en 1987, alors que vous étiez premier ministre en Norvège. Pourquoi ?

La commission Brundtland, initiée par le secrétaire général des Nations unies Javier Perez de Cuellar, devait réfléchir à des stratégies environnementales à long terme pour que la planète puisse se développer durablement pendant le XXIe siècle.

Au lieu d'étudier l'énergie, la pollution... de façon séparée, nous avons placé l'être humain au centre de la problématique. Nous nous sommes simplement demandé : de quoi avons-nous besoin pour garantir que chaque personne, ses enfants, ses petits-enfants et les générations à venir puissent avoir assez de nourriture, de protection, de dignité et de liberté pour vivre des vies riches et constructives ?

2 Quinze ans après, de nombreuses entreprises embrassent la cause du développement durable. Comment voyez-vous cette évolution ?

Depuis le Sommet de la Terre, la conférence des Nations unies qui s'est tenue à Rio en 1992, le secteur privé a intensifié ses efforts concernant les problèmes environnementaux. Après une résistance initiale, beaucoup d'entreprises voient désormais que le développement durable offre des perspectives de marché et n'est pas seulement un facteur de coût.

Nous voyons également une reconnaissance plus importante des responsabilités communes, à travers les règlements nationaux et internationaux, mais aussi par une autorégulation de grandes multinationales. Cependant, beaucoup d'entreprises se concentrent encore sur des gains à court terme et certains groupes ne sont toujours pas capable de travailler de façon constructive sur des problèmes comme le réchauffement de la planète.

3 Les grandes entreprises veulent restaurer leur image, mais ont beaucoup plus de pouvoir économique que le secteur public ou les instances internationales. Pensez-vous que ces deux mondes peuvent travailler ensemble ?

C'est l'avenir. Les meilleurs partenariats sont souvent ceux qui réunissent des entités peu orthodoxes, à partir du moment où le rôle de chacun est respecté. Dans le domaine de la santé – qui me concerne désormais au premier chef –, l'OMS a mis en place un partenariat très efficace pour combattre le sida, la tuberculose et la malaria. Cette collaboration réunit des pays en voie de développement, des Etats industrialisés et des multinationales. Un autre exemple est l'alliance globale contre la polio, actuellement en cours, qui doit permettre d'éradiquer la maladie d'ici à 2005.

Propos recueillis par L. Be.

Sous le manguier, quatre-vingt-dix paires d'yeux et une télé

Dans un village du Mali, EDF installe des panneaux solaires et espère être rentable dans quinze ans

MOLOBALA (MALI)
de notre envoyée spéciale

Plus un bruit sous le manguier. Quatre-vingt-dix paires d'yeux écarquillés regardent fixement un petit poste de télévision noir et blanc. Le village malien de Molobala, à quelques heures de pistes du Burkina Faso, vient de plonger dans la pénombre. Un moment précis qui connaît, depuis six mois, un véritable rituel : à 18 heures, au moment où commence à émettre l'unique chaîne nationale, M. le maire sort de sa case sa télévision personnelle. Il branche son poste sur sa nouvelle installation solaire et invite le village à suivre les émissions du jour. Peu importe le programme, débat politique ou dessin animé, l'image striée de bandes sombres et le son approximatif, le succès est assuré. Seul le griot tout habillé de blanc, qui captivait jadis par ses contes et ses histoires, regarde avec distance, du fond de la cour, l'arrivée de la concurrente électricité.

REPORTAGE

> Seul le griot regarde avec distance l'arrivée de l'électricité

INGRID GANTNER

Dans le village de Molobala, au Mali, peu importe le programme diffusé, l'image striée de bandes sombres et le son approximatif : le succès de la télévision est assuré.

Le groupe français EDF s'est lancé dans un projet dantesque : aider des villages africains oubliés à bénéficier de la lumière artificielle, des villages qui ne peuvent pas avoir accès au réseau électrique national qui ne s'aventure que le long des grandes routes. Molobala, noyé dans les champs de coton et accessible par une piste cahoteuse, est en cela un bon village témoin.

Vincent Denby-Wilkes, ancien directeur de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), désormais chez EDF, est l'initiateur de ce projet, qu'il porte à bout de bras. *« Ce n'est ni de l'humanitaire ni de la rentabilité maximale*, explique-t-il. *Nous avons fixé deux conditions : que le bénéficiaire de l'électricité paie et que le projet soit rentable. »* Si tout se passe comme prévu, cette nouvelle activité gagnera de l'argent pour EDF... dans quinze ans. François Roussely, le PDG du groupe, croit au développement durable et martèle ce message. Mais le changement n'est pas si évident à faire passer en interne. *« Ce projet est un pilote. Il faut avouer qu'il y a eu des discussions »*, explique pudiquement M. Denby-Wilkes.

Sur place, la structure imaginée est assez simple : EDF et Nuon, le premier fournisseur d'électricité des Pays-Bas, ont créé Yeelen-Kura – nouvelle lumière en bambara –, une société de services décentralisée (SSD), à Koutiala, dans le sud du Mali. Jan Lam, un baroudeur de l'humanitaire, Néerlandais énergique qui a déjà travaillé pour plusieurs organisations non gouvernementales (ONG), en est le directeur général. Il a été tenté par le projet, *« car ce n'est pas un coup,* explique-t-il, *les ONG ont déjà installé de nombreux panneaux solaires en Afrique, mais quand elles sont parties, les installations n'ont plus fonctionné »*. Tout est conçu pour que le projet perdure : d'ici deux ans, M. Lam devrait céder sa place à Amadou Dicillo, un Malien, qui s'occupe déjà de la gestion.

CHEMIN SEMÉ D'EMBÛCHES

Les résultats sont visibles : 210 familles ont chez elles un panneau solaire qui alimente, en fonction de la taille, deux ou trois néons et une télévision. L'objectif *« est d'avoir 1 700 clients fin 2002 »*, précise M. Lam. Mais le chemin est semé d'embûches. *« Les problèmes techniques ne sont rien par rapport au reste*, explique-t-il, *la population a du mal à comprendre la notion de service. »* En fait, les clients ne comprennent pas qu'ils ne sont pas propriétaires physiquement du panneau solaire et qu'ils ne paient que pour l'électricité et l'entretien des panneaux. Leurs revenus, qui proviennent majoritairement du coton, étant aléatoires, ils redoutent de ne plus pouvoir payer. *« Les familles auraient honte qu'on leur retire le panneau, qui est symbole d'un statut social »*, explique-t-il.

Le dernier problème en date concerne la position des panneaux solaires. La SSD préfère les installer sur les toits des cases plutôt que sur des mâts métalliques, plus onéreux et donc choisis en dernier recours. A Molobala, les deux installations existent, ce qui préoccupe le maire *: « Les personnes qui ont leur panneau sur le toit veulent un mât, car cela se voit plus. »* Il demande que la SSD révise sa politique. M. Lam n'avait pas prévu cela. Il sourit, un brin fatigué.

L. Be.

Retour sur quinze années de prise de conscience

▶ **Le rapport Brundtland**. Commandé par les Nations unies, et paru en 1987, c'est le premier grand événement de la courte histoire du développement durable (*sustainability*, en anglais). Mettant en avant ce principe selon lequel une entreprise doit intégrer dans sa stratégie des préoccupations environnementales et sociales, il fait grand bruit. *« Cela faisait une dizaine d'années que ces idées existaient dans le milieu des activistes et des chercheurs*, se rappelle John Elkington, fondateur du cabinet Sustainability à Londres, *mais d'un coup, le concept, véhiculé par des ministres, a pris une nouvelle dimension. »* Cette même année est évoqué le lien entre le trou de la couche d'ozone au-dessus du pôle Sud et l'utilisation, dans les aérosols, de chlorofluorocarbones (CFC).

▶ **Le Sommet de la Terre à Rio.** Organisé en 1992 par les Nations unies, il est la première tentative pour organiser et financer la sauvegarde écologique de la planète. Au sommet sont adoptés un programme d'action pour le XXIe siècle, appelé « Agenda 21 », et notamment, la convention sur le changement climatique global.

▶ **Les campagnes contre les multinationales.** 1995 marque, pour le groupe pétrolier Shell, un tournant : neuf Nigérians opposés à un projet d'implantation du groupe sont exécutés ; Greenpeace s'oppose par ailleurs à la destruction de la plate-forme de Brent Spar, que le groupe voulait couler en mer du Nord... La multinationale demande à se faire aider par M. Elkington et publie, en 1998, un rapport intitulé : *« Profits et principes : avons-nous à choisir ? »*, une première pour un groupe de cette taille. Entre-temps, d'autres grandes entreprises (Nike, Gap...) font l'objet de campagnes médiatiques critiquant leur attitude dans les pays émergents. Un article sur le développement durable, publié dans la *Harvard Business Review*, reçoit le McKinsey Award, une distinction annuelle qui souligne les réflexions qui font date pour le monde de l'entreprise.

▶ **Les événements de Seattle.** Les violentes manifestations des mouvements antimondialisation lors du sommet de l'Organisation mondiale du commerce, du 30 novembre au 3 décembre 1999, ont marqué le monde des affaires. Les multinationales ont vu *« qu'elles avaient à faire à des lobbies très puissants*, analyse M. Elkington : *des personnes qui n'étaient pas toutes opposées à une certaine mondialisation, mais qui critiquaient la manière de le faire »*. L'année suivante, 200 entreprises publient un rapport et s'engagent pour un développement durable. Le problème reste de contrôler ce qu'elles affirment.

▶ **Le Sommet mondial du développement durable.** Dix ans après Rio, le deuxième Sommet de la Terre, rebaptisé, se tiendra du 26 août au 4 septembre et devrait accueillir 140 chefs d'Etat en Afrique du sud. En France, suite aux recommandations de Laurence Tubiana, inspectrice générale de l'agriculture et actuellement conseillère pour l'environnement du premier ministre, dans son rapport « Environnement & développement, l'enjeu pour la France » (avril 2000), un Centre international du développement durable vient d'être créé sous l'égide de six ministères (dont les affaires étrangères et l'économie) et de six centres de recherche.

L. Be.

Nationwide attaque Axa au sujet de la vente de PanEuroLife

L'assureur américain reproche au français de ne pas lui avoir donné toutes les informations sur cette société soupçonnée de blanchiment

MAUVAISE NOUVELLE pour Axa. Selon nos informations, l'assureur américain Nationwide, qui a racheté la société luxembourgeoise PanEuroLife à la compagnie d'assurance française en 1999, a déposé un recours devant la Chambre de commerce internationale et demande notamment des dommages et intérêts à Axa. Interrogée lundi 18 février, PanEuroLife confirme le dépôt de ce recours. Nationwide estime qu'Axa a *« manqué de loyauté dans la transmission d'informations sensibles sur l'entreprise cédée »*, explique un avocat, et conteste notamment le prix alors payé. Nationwide estime avoir subi des préjudices liés à l'affaire de blanchiment présumé au sein de PanEuroLife. Henri de Castries, président du directoire d'Axa, et Claude Bébéar, fondateur et président du conseil de surveillance du groupe, ont été mis en examen le 13 juin 2001 pour *« blanchiment de capitaux aggravé »*. Interrogé vendredi 15 février, Axa ne faisait aucun commentaire.

Pourquoi avoir choisi cette voie ? Nationwide l'a retenue après avoir étudié plusieurs options. D'abord, des tentatives de règlement amiable ont été envisagées. Des discussions ont eu lieu entre les deux parties, en vain. Après plusieurs semaines d'examen du dossier, Nationwide a choisi d'engager cette procédure arbitrale. Chacune des deux parties choisit *« son »* arbitre, tous deux désignant un juge. Aux yeux des entreprises, cette procédure, confidentielle, présente l'avantage de ne pas étaler le différend sur la place publique. La Chambre de commerce internationale (CCI) coiffe la Cour internationale d'arbitrage, spécialisée dans le règlement des différends commerciaux internationaux.

« JUGÉE ENCOMBRANTE »

L'arbitrage tend à prendre une place de plus en plus importante dans la vie des affaires, mondialisation oblige. Longtemps réservé à des secteurs précis comme le transport maritime ou le cinéma, l'arbitrage concernerait aujourd'hui des milliers d'entreprises. Cette procédure est généralement utilisée quand les deux parties sont de nationalité différente, et ne souhaitent pas voir l'affaire jugée par un tribunal du pays d'origine de l'autre partie.

Rappel des faits : Axa a récupéré PanEuroLife, société luxembourgeoise lorsqu'elle a racheté l'UAP en novembre 1996. Certains dirigeants d'Axa auraient d'emblée souhaité se débarrasser de cette filiale, *« jugée encombrante »*, mais en restant très discrets sur les éventuels agissements de la société, confie un dirigeant de l'assureur à l'époque, qui veut rester anonyme. Dès 1998, Axa décide de vendre cette société et mandate une banque d'affaires. Nationwide Global Holdings, filiale de Nationwide Insurance Enterprise, annonce le rachat de PanEuroLife en novembre 1998, qui devient sa filiale début 1999. Absente en Europe, Nationwide Insurance Entreprise, cinquième mutuelle d'assurance-vie aux Etats-Unis, trouve là une porte d'entrée sur le Vieux Continent.

PanEuroLife pèse alors 484,8 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit 0,8 % du chiffre d'affaires total d'Axa, pour un bénéfice de 7,1 millions d'euros. Le montant de l'opération n'est alors pas rendu public mais plusieurs analystes estiment que le coût de la transaction atteint environ 1 milliard de francs (150 millions d'euros), Axa réalisant une plus-value de 22 millions d'euros dans ses comptes de 1999.

PanEuroLife a été créée par l'UAP en 1990, parce que l'assureur, alors public, souhaitait développer l'activité d'assurance-vie au Luxembourg. Surtout, l'UAP souhaitait bénéficier des avantages de la Libre prestation de services (LPS), un dispositif qui laisse aux souscripteurs français de contrats d'assurance-vie souscrits au Luxembourg la liberté de déclarer ou non ces revenus au fisc français. C'est cette pratique qui a généré, selon la justice, de l'évasion fiscale.

Très étonnés de l'affaire de blanchiment présumé, les propriétaires de PanEuroLife ont, de fait, réduit la voilure. *« Il n'y a plus de force commerciale en France, où nous gérons le portefeuille existant tant que l'affaire est en cours »*, explique un porte-parole de PanEuroLife. Un tiers des clients de la société du Grand Duché (entre 30 000 et 40 000 au total) sont d'origine française. Pour redresser la barre, Richard Headley, président de Nationwide Global, prône le *« changement »* dans une lettre diffusée le 24 janvier sur le site Internet de PanEuroLife. Il annonce aussi certains mouvements, notamment le départ de Jacques Drossaert, administrateur directeur général, également mis en examen en juin. Le siège luxembourgeois de PanEuroLife sera également la tête de pont du développement de Nationwide, sous la présidence de Adam Uszpolewicz, ajoute M. Headley, et sous la responsabilité de Philippe Iwes.

Pascale Santi

Le grand-duché attire l'assurance-vie

PanEuroLife a été la première société d'assurance-vie luxembourgeoise créée par une entreprise française pour bénéficier de la libre prestation de services (LPS), procédé qui consiste à distribuer des produits dans tous les pays de la Communauté européenne au travers d'un intermédiaire. PanEuroLife a été créée en 1990 par l'UAP nationalisée et était présidée par Gaston Thorn, ancien premier ministre du Luxembourg et président de la Commission européenne de 1981 à 1984. Elle est aujourd'hui la principale société d'assurance-vie du grand-duché en LPS.

PanEuroLife a fait des émules, du côté des banques, à l'instar de BNP Paribas avec Investlife, des Banques populaires, avec Fructilife, ou des assureurs comme La Mondiale ou le GAN. Ce dernier a créé sa filiale dans le grand-duché, Luxlife, passée dans le giron de Groupama depuis la privatisation du GAN. Groupama a décidé de se séparer de cette société, qui n'entre pas dans sa stratégie à l'international, mais n'a toujours pas trouvé preneur.

La compagnie d'assurances luxembourgeoise est mise en examen pour « blanchiment aggravé »

LA SOCIÉTÉ d'assurance-vie luxembourgeoise, PanEuroLife, filiale d'Axa avant d'être vendue, en 1998, à l'assureur Nationwide Global Holdings, a reçu un avis de mise en examen pour *« blanchiment de capitaux aggravé »*, en tant que personne morale, dans une affaire instruite par la juge d'instruction parisienne Dominique de Talancé. Cette mesure a été notifiée par lettre, datée du 4 février, dans laquelle le représentant légal de PanEuroLife est invité à se rendre, le 8 mars, dans le bureau de la magistrate pour une première comparution.

Dans ce courrier, la juge détaille les motifs de cette mise en examen. Elle indique que PanEuroLife est suspectée d'avoir, depuis 1996, *« apporté son concours à des opérations de placement, de dissimulation et de conversion de produit direct ou indirect de délits »*, tel que l'évasion fiscale. Elle soupçonne également la société d'avoir *« facilité la justification mensongère de l'origine des biens et des revenus des auteurs des délits »* et enfin d'avoir, pour ce faire, *« utilisé les facilités procurées par l'exercice de l'activité de courtiers professionnels »*.

Cette enquête a déjà conduit aux mises en examen, le 13 juin 2001, de Claude Bébéar, fondateur et président du conseil de surveillance d'Axa, et d'Henri de Castries, président du directoire du groupe d'assurance, pour *« blanchiment de capitaux aggravé »*. Tous deux ont été placés sous contrôle judiciaire. Mme de Talancé est chargée, depuis le 9 février 2001, d'une information judiciaire ouverte pour *« vol, escroquerie et blanchiment de capitaux aggravé »*. Les enquêteurs semblent estimer que PanEuroLife aurait abrité un circuit de blanchiment d'argent. Présidée, à l'époque des faits, par Gaston Thorn, ancien premier ministre du Luxembourg et président de la Commission européenne de 1981 à 1984, la société luxembourgeoise aurait proposé des placements financiers permettant aux bénéficiaires de frauder le fisc français, voire de blanchir des fonds d'origine illicite. Selon la justice, les dirigeants du groupe Axa, propriétaire de PanEuroLife entre 1997 et 1998, avant de revendre cette société à Nationwide Global Holdings, disposaient d'informations leur permettant de connaître la nature exacte des produits financiers offerts par cette filiale.

> PanEuroLife a développé son activité notamment en direction des commerçants, artisans et dirigeants de PME français

PanEuroLife a été créée, en 1990, par l'UAP. Tirant profit des conditions financières et fiscales avantageuses offertes aux résidents non luxembourgeois, la société proposait à une clientèle européenne des contrats d'assurance-vie ou des fonds d'investissement particulièrement avantageux. L'adoption, en 1994, d'une disposition communautaire permettant de vendre des produits d'assurance-vie dans toute l'Europe a conduit PanEurolife à développer son activité, notamment en direction de plusieurs centaines de commerçants, artisans et dirigeants de PME français, leur offrant des placements dont la confidentialité était garantie par le droit luxembourgeois. Ce mécanisme et la nature du produit financier pourraient, selon la justice, constituer un circuit de blanchiment d'argent provenant de la fraude fiscale. Les transactions, qui auraient porté sur plus de 150 millions d'euros, s'effectuaient, en partie, en espèces via le compte chèques postal de la banque Worms, filiale de l'UAP puis d'Axa, qui assurait le transit des fonds vers le Luxembourg. La direction de La Poste, alertée par les montants des dépôts en espèces, dont l'origine était inconnue, avait saisi la justice en 1997.

Depuis l'ouverture de l'information judiciaire, une vingtaine de personnes ont déjà été mises en examen, dont quelques courtiers et une partie de l'état-major de PanEuroLife. Depuis le début de l'enquête, la direction de l'établissement a contesté toute participation *« à la moindre opération de blanchiment »*.

Sollicité par *Le Monde*, lundi 18 février, PanEuroLife a confirmé la réception de l'avis de mise en examen et indiqué qu'elle se refusait à tout commentaire sur cette décision judiciaire. Néanmoins, la société luxembourgeoise a précisé qu'elle estimait que ses produits financiers commercialisés étaient légaux et qu'il revenait à la personne qui fait des placements et non à la compagnie d'assurances de respecter ses obligations fiscales. PanEuroLife a, enfin, réitéré son étonnement sur le fait que *« cette opération ait été engagée par les autorités françaises sans aucune consultation préalable des autorités luxembourgeoises »*.

Jacques Follorou

PIERRE VERDY/AFP

Victoire pour les licenciés de McDonald's

CE FUT le conflit le plus long de l'histoire de la restauration rapide. Après 115 jours de grève et d'interventions dans les établissements voisins, un accord est intervenu, vendredi 15 février, entre la direction du McDonald's du faubourg Saint-Denis à Paris et les grévistes, qui ont fêté leur victoire dimanche, avec leur comité de soutien *(photo)*. Accusés par le gérant d'avoir détourné plus de 150 000 euros, les cinq licenciés sont réintégrés et les jours de grève depuis le 24 octobre 2001 seront rémunérés à hauteur de 45 %.

La faillite de Global Crossing rejaillit sur les autres opérateurs de télécommunications

LA SUSPICION pèse sur les opérateurs de télécommunications. Sur fond de l'affaire Enron, le dépôt de bilan retentissant de l'opérateur américain Global Crossing, le 28 janvier, quatrième plus grande faillite de l'histoire des Etats-Unis, a provoqué une véritable onde de choc. Depuis, les doutes sur les pratiques comptables des opérateurs ont pesé sur l'américain Qwest comme sur le britannique Cable & Wireless. Plus généralement, la méfiance des investisseurs pénalise le secteur des télécommunications très chahuté en Bourse.

Les opérateurs dont la situation financière est la plus fragile tombent. Vendredi 15 février, l'opérateur de satellites Globalstar a rejoint la longue liste des sociétés de télécommunications en dépôt de bilan, trois jours après la société européenne Carrier 1.

Les difficultés rencontrées par Qwest, contraint jeudi 14 février d'épuiser une ligne de crédit bancaire de 4,58 milliards d'euros, ont mis en lumière la pression qui pèse sur les nouveaux entrants. Il a suffi que la commission des opérations de Bourse américaine, la SEC, demande à Qwest de lui communiquer des documents portant sur ses relations avec Global Crossing pour que l'accès au marché des emprunts à court terme se ferme, et que se déclenche un grain boursier et financier. Le PDG de Qwest, Joseph Nacchio, a eu beau tenter de calmer les esprits, et déclarer que la société avait agi dans les règles, rien n'y a fait. Après avoir chuté de 13 %, jeudi, l'action plongeait encore de 12 % vendredi.

PRATIQUES COMPTABLES

Il est vrai que la faillite de Global Crossing a conduit les autorités boursières à se pencher sur des pratiques comptables qui pourraient se révéler douteuses. La SEC a officiellement annoncé l'ouverture d'une enquête suite aux allégations de Roy Olofson, ancien vice-président en charge des finances, contraint de quitter l'entreprise en novembre 2001. Celui-ci dénonce la vente par Gary Winnick, PDG de cette société dont le siège est aux Bermudes, de ses actions pour 735 millions de dollars, avant la mise en faillite de l'entreprise. Il fait surtout état d'un gonflement artificiel du chiffre d'affaires. Sont en cause les pratiques de vente ou d'échange de capacité entre les opérateurs qui disposent de réseaux en fibre optique.

Concrètement, les opérateurs qui ont investi dans la construction de grands réseaux optiques commercialisent ce qu'il est convenu d'appeler dans le jargon des télécommunications un IRU *(indefeasible right of use)*, c'est-à-dire un droit d'utilisation d'une fibre optique ou d'une longueur d'onde pour une période déterminée. En règle générale, ces IRU sont payés comptant. Cette pratique courante offre le double avantage d'alléger le coût de construction du réseau et de se traduire immédiatement par un accroissement du chiffre d'affaires. Elle n'a en soi rien de répréhensible. Mais ce que dénonce M. Olofson, c'est une dérive qui a conduit les opérateurs à s'acheter mutuellement des capacités pour gonfler artificiellement leurs chiffres d'affaires respectifs. Selon M. Olofson, Global Crossing aurait sur le seul deuxième trimestre 2001 pratiqué pas moins de treize « échanges fantômes ».

QWEST, LEVEL3, 360 NETWORKS

Dans ce contexte, les yeux se sont tournés vers les sociétés au profil similaire à celui de Global Crossing. En effet, un certain nombre d'opérateurs, comme Qwest, Level3, Williams Communications, 360 Networks et d'autres comme Viatel, ou Carrier 1 en Europe, sont nés du postulat que la croissance exponentielle du trafic Internet allait nécessiter des besoins infinis de bande passante. Ils se sont donc lancés à corps perdu dans la construction de réseaux internationaux en fibre optique.

Considérés comme des valeurs Internet, ces opérateurs ont bénéficié un temps d'une valorisation boursière phénoménale, alors même que leur chiffre d'affaires était quasi inexistant et leur endettement dangereusement croissant. Certains ont profité de leur valeur spéculative pour acquérir des bases de clientèle susceptibles de « remplir » ces tuyaux, qui avaient bien du mal à trouver preneur. Ce fut le cas de Qwest, qui réussit à s'emparer de l'opérateur historique américain USWest.

Le dégonflement de la bulle Internet et la baisse continue du prix des transmissions sur fibre optique ont dévoilé toute la fragilité financière de ces opérateurs. Ils voient aujourd'hui leur survie conditionnée à leur trésorerie et à la possibilité ou non de se refinancer sur les marchés. Après les dénégations du PDG de Qwest, celui de Level3, Jim Crowe, s'est également exprimé pour souligner qu'il n'avait procédé en 2001 qu'à sept transactions de vente de capacité à des clients auprès desquels ils avaient racheté ensuite de la capacité, et que cela ne représentait que 2 % du chiffre d'affaires de Level3.

Laurence Girard

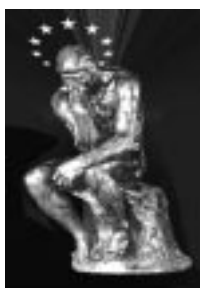

EU Study Programmes 2002

Quite possibly, the most important day of your future!

Samedi 2 mars 2002 de 10h à 16h30

Institut Cervantes Bruxelles

Ave. de Tervurenlaan 64 • 1040 Bruxelles, Belgique

Pour la troisième année consécutive, le 'EU Study Programmes 2002' rassemblera les universités offrant des cours post-universitaires d'études européennes à travers toute l'Europe.
Cet événement est une opportunité unique pour les jeunes professionnels qui pourront ainsi rencontrer les responsables chargés de ces programmes d'études.

Modalités d'inscriptions :
1) Les inscriptions peuvent se faire par internet sur:
www.european-voice.com/eustudy
2) En faxant le talon ci-dessous dûment complété.
3) Sur place le 2 mars au prix de €3.

Relations publiques
Heidi Lambert
Communications
Tel: +32 2 732 5546

EL PAIS le Monde Bulletin The Guardian European Voice

Je voudrais m'inscrire au **'EU Study Programmes 2002'** organisé le samedi 2 mars 2002.
Puisque je ne peux pas m'inscrire à un des séminaires sur ce formulaire je peux m'inscrire par internet sur **www.european-voice.com/eustudy**, ou éventuellement sur place le jour même.
A faxer au **+32.2.540.9070/71**

Nom Prénom Fonction
Adresse
Ville Code postal Pays
Adresse e-mail
Tél (+ code du pays)

L'escroc repenti Nick Leeson déplore qu'« aucune leçon n'ait été tirée » de son cas

Le jeune trader avait défrayé la chronique au milieu des années 1990 en ruinant son employeur, la banque britannique Barings. Il affirme vouloir devenir « consultant en risques financiers »

LONDRES
de notre correspondant à la City

Après Enron, Allied Irish Bank (AIB) : le scandale du « trader fou » John Rusnak a fait perdre 750 millions de dollars à la banque irlandaise dans des opérations de change frauduleuses. On peut faire confiance à Nick Leeson, le courtier britannique qui avait provoqué la déroute de la banque d'affaires Barings en 1995, pour exploiter le filon des financiers escrocs. A 34 ans, avec son regard perçant, son début d'embonpoint et ses joues de bébé, l'ancien cambiste s'amuse à incarner l'ancien délinquant en col blanc générant de fabuleux profits tout en accumulant des dettes vertigineuses, le tout dans la plus parfaite illégalité : *« Le fait de ne pas être pris a un effet pervers, puisque cela renforce le sentiment de confiance en soi, l'idée qu'on est capable de remonter la pente tout en se jouant des contrôles. Vous prenez vos désirs pour des réalités. C'est aussi une question d'amour-propre : il n'est pas question d'avouer un échec. On ne peut confier son désarroi à personne. Il faut protéger sa femme, sa famille en mentant jusqu'au bout. »*

PORTRAIT

Il n'a qu'un souci : expliquer ce qui se passe dans la tête d'un courtier qui a dérapé

Au restaurant branché Ivy, de Covent Garden, à Londres, les clients interrompent leur repas quand Nick Leeson rejoint la table d'honneur, généralement réservée aux stars du cinéma ou du sport. Depuis les scandales récents d'Enron et d'AIB, les télévisions déroulent pour lui le tapis rouge et les journaux s'arrachent à coups de chèques les souvenirs du *« courtier fou »* qui avait ruiné la plus vieille et la plus prestigieuse des banques d'affaires britanniques en spéculant à perte sur les produits dérivés asiatiques.

Sa gloire n'efface pas les anciennes cicatrices : quatre ans de prison en total isolement à Singapour, un cancer du côlon, le divorce demandé par son épouse, le liquidateur de la Barings qui lui retire d'office la moitié de ses revenus provenant de conférences hautement rémunérées aux quatre coins du monde... Au moins notre interlocuteur aura-t-il gagné dans l'épreuve une lucidité amère, plongeant avec plaisir dans la célébrité. Mais le regard est froid, la voix dénuée de toute chaleur, le personnage dépourvu de tout charisme. Les mots de l'ancien taulard coulent sans arrêt : *« Aucune leçon n'a été tirée de mon cas et la même chose a pu se répéter. C'est atterrant de voir que la sécurité financière de ces grandes entreprises est si laxiste. »*

D. R.

S'il a des idées personnelles sur d'autres sujets, il les cache soigneusement. En représentation, un seul souci le hante, expliquer ce qu'il y a dans la tête d'un trader *« pétant les plombs »*.

« J'ÉCRIRAIS BIEN UN THRILLER »

Il y parvient très bien : *« Vous êtes le prisonnier de vos positions sur le marché des changes. Se rendre au travail est un calvaire. Vous êtes proche du désespoir. Vous prenez de plus en plus de risques avant les dates butoirs que sont l'audit des comptes, la venue des gens du siège, le règlement des transactions, dans l'espoir fou d'arrêter la chute. Vous êtes conscient de ce qu'une longue peine de prison vous pend au nez. Paradoxalement, le fait de ne pas être découvert provoque un effet d'emballement. Vous prenez de plus en plus de risques. Quand vous êtes démasqué, vous êtes dans un sens soulagé. La vérité a enfin éclaté. »* L'incapacité de ses collègues et de ses supérieurs à noter les changements dans son comportement continue de le dérouter. *« A l'automne 1994, trois mois avant la banqueroute de Barings, j'étais saoul tous les soirs. J'avais une mine patibulaire. J'étais devenu introverti, crevé. J'avais grossi. J'étais irascible. Je quittais le bureau de plus en plus tôt et tout le monde trouvait cela normal, y compris ma femme »*, explique-t-il alors que la limande grillée se languit dans son assiette. Il ne dévore que le magnétophone : *« Vous devenez une sorte de Dr Jekyll et Mr Hyde, escroc au travail, mari modèle au foyer »*.

Le gavroche de Watford rêve-t-il de nouveaux caps ? Un temps d'arrêt pour avaler son café crème : *« Travailler dans la finance m'est interdit. J'écrirais bien un thriller financier basé sur ma mésaventure. A moins que je ne devienne consultant en matière de risques financiers »* : Leeson nous plante là avec nos questions. Le braconnier devenu garde-chasse ? La Fontaine en aurait tiré une fable.

Marc Roche

La réforme des tribunaux de commerce à nouveau différée

LA RÉFORME des tribunaux de commerce ne sera pas adoptée avant la fin de la législature, a officiellement reconnu vendredi 15 février la Chancellerie. Le projet de loi rédigé par le ministère de la justice avait déjà été adopté en mars 2001 par les députés, mais, jeudi 14 février, il a été rejeté sans examen par le Sénat, ce dernier estimant *« que les conditions d'une réforme viable ne sont pas aujourd'hui réunies »* et *« qu'il est patent que la justice ne dispose pas aujourd'hui des moyens suffisants pour appliquer cette réforme »*. A la suite de ce rejet, le texte ne fera pas l'objet d'une commission mixte paritaire, a précisé le ministère de la justice.

Les projets de réforme pour améliorer le fonctionnement de la justice commerciale se succèdent depuis vingt ans sans aboutir. Le projet prévoyait, cette fois, l'arrivée de magistrats professionnels aux côtés des juges consulaires, qui sont des élus bénévoles. En dépit des aménagements sur ce point, les juges consulaires sont restés majoritairement opposés à la réforme de cette instance consulaire très critiquée. Au début du mois de février, ils avaient engagé un nouveau mouvement pour demander le retrait du texte.

Microsoft sommé de révéler le code-source de Windows

MICROSOFT devra révéler le code-source de son logiciel Windows au groupe des neuf Etats américains qui ont demandé une application plus stricte de la loi anti-trust à l'encontre du géant du logiciel, a décidé vendredi 15 février un juge fédéral américain. Les procureurs de ces Etats, qui poursuivent le géant informatique pour abus de position dominante, avaient estimé qu'il leur était nécessaire d'avoir accès aux lignes de code du logiciel pour juger de l'argumentaire de Microsoft. Ce dernier affirme qu'il est techniquement impossible de proposer une version épurée de Windows.

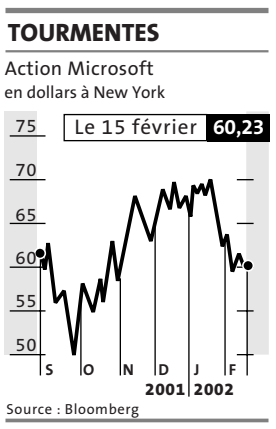

Cette décision constitue un revers pour Microsoft, qui essaie par tous les moyens d'éteindre les poursuites judiciaires lancé contre lui. En novembre, le département américain de la Justice, avec neuf des dix-huit Etats qui avaient porté plainte contre lui, avaient accepté un accord à l'amiable. Les neuf autres Etats ont décidé de continuer leur action judiciaire.

Les restaurateurs et cafetiers commencent une grève de la TVA

RÉPONDANT une nouvelle fois à l'appel de l'Union des métiers de l'industrie hôtelière (UMIH), qui compte environ 80 000 adhérents sur 91 000 entreprises du secteur, les restaurateurs, hôteliers-restaurateurs, et cafetiers commencent à se mobiliser pour protester contre le taux de TVA à 19,6 % auquel ils sont soumis. Ils décident, pour la première fois, de sortir du cadre légal en commençant, depuis vendredi, une *« grève illimitée du paiement de la TVA à 19,6 % »*, pour ne payer que 5,5 %.

Après avoir fait une démonstration de force au Champ-de-Mars à Paris, en octobre 2000, manifesté avec les déménageurs pour les mêmes raisons, reçu le soutien de la FNSEA ou de la Confédération paysanne en mars 2001, l'UMIH franchit un palier en appelant à cette grève de la TVA. Depuis six ans, l'organisation présidée par André Daguin demande que soit appliqué à l'ensemble de la profession le taux de 5,5 %. Actuellement seules les ventes à emporter bénéficient de ce taux alors que la restauration en salle est taxée à 19,6 %.

A chaque fois, l'UMIH s'est heurtée à une fin de non-recevoir de Bercy au triple motif que son coût est trop élevé (2 à 3 milliards d'euros), que la législation européenne ne prévoit pas que la restauration puisse faire l'aménagement d'une baisse de TVA et que le bénéfice pour le consommateur n'est pas prouvé.

Dimanche soir, le ministre de l'économie, Laurent Fabius, a jugé que les restaurateurs n'avaient pas à décider eux-mêmes du taux de leur taxation. *« Moi, je crois à l'Etat de droit. Et il n'appartient pas à une profession, aussi sympathique soit-elle, de décider quel est le taux de sa taxation »*, a averti le ministre sur France 3.

« Il y a des règles dans une société. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il ne faut pas discuter, mais il n'est pas possible que ce soit telle ou telle corporation qui dise du jour au lendemain "voilà ce qu'on va faire en matière fiscale" », a-t-il ajouté.

François Bostnavaron

Des nouvelles dettes cachées d'Enron mises au jour

LE GÉANT AMÉRICAIN de l'énergie Enron a dissimulé quelque 3,9 milliards de dollars d'emprunts contractés auprès des entreprises de Wall Street entre 1992 et 2001, en omettant de les classer parmi ses dettes et les requalifiant d'opérations de couverture, a rapporté dimanche 17 février le *New York Times*. Au moins 2,5 milliards de dollars ont été obtenus au cours des trois années précédant le placement en redressement judiciaire de l'entreprise en faillite.

Cet endettement non déclaré s'ajoute aux 8 à 10 milliards d'emprunts à court et long termes contractés au cours de cette même période, rapporte le journal. Si l'entreprise avait inclu ces dettes « fantômes » dans ses bilans, elle aurait été considérée par les agences de crédit, les analystes financiers et les investisseurs comme un investissement à plus haut risque. Ces pratiques toutefois restaient conformes à la réglementation comptable. *« Nous commençons à réaliser que les normes comptables ne sont pas suffisamment bonnes et que peut-être nous devrions entièrement les réexaminer »*, a déclaré l'un des parlementaires siégeant dans une commission d'enquête parlementaire, Billy Tauzin, interrogé sur la chaîne de télévision *Fox News*.

La clause de mobilité géographique sous haute surveillance

La justice vérifie non seulement sa mise en œuvre, mais aussi sa licéité

EXPERTISE

Droit social

« LA CLAUSE de mobilité ne peut être mise en œuvre que dans l'intérêt de l'entreprise : or la société avait muté M. X sans pouvoir justifier cette mutation par un motif objectif. » Banal côté ressources humaines, l'arrêt du 23 janvier témoigne d'une évolution sensible de la Cour de cassation. Alors que, auparavant, elle appliquait sans état d'âme ces clauses contractuelles faisant loi entre les parties, elle semble désormais vouloir contrôler non seulement leur mise en œuvre, mais aussi leur licéité comme l'indique un arrêt du 29 janvier : *« La clause de mobilité dont la validité n'était pas contestée permettait à l'employeur d'affecter le salarié dans une agence de province sans modifier son contrat de travail. »*

En l'absence de clause, la mobilité que peut imposer un employeur est limitée au même secteur géographique, par exemple la région parisienne : ce qui fait beaucoup pour un salarié français, mais pas assez pour des sociétés ayant plusieurs établissements en France ou en Europe. D'où la généralisation de cette clause qui transforme une modification du contrat que le salarié est en droit de refuser, en simple changement des conditions de travail qu'il est forcé d'accepter. Non sans effets pervers.

Car si cette clause peut, quand on a 23 ans, évoquer San Francisco, Montpellier ou Florence, il n'est pas rare que la mobilité en question se limite d'abord à Châtelet-La Défense. Et c'est beaucoup plus tard, lorsque le conjoint a acquis sa clientèle, et que les enfants accèdent au prestigieux lycée que la nouvelle tombe : la mutation à Lorient ou Munich. Protestation classique du salarié : *« Je ne suis plus célibataire. »* Réponse techniquement aisée de l'employeur : *« Le contrat initial est en cours : il ne s'agit pas d'une modification de celui-ci mais de sa stricte application. »* Refus prévisible du salarié : faisant preuve d'une grande compréhension, l'entreprise ne le licencie pas pour faute grave (insubordination), mais lui octroie ses indemnités de rupture. Solution jugée sévère pour un collaborateur n'ayant pas démérité.

MOTIF OBJECTIF

Jusqu'à présent, les juges limitaient leur contrôle aux conditions de mise en œuvre de la clause, sur un double terrain. Un éventuel détournement de pouvoir : *« l'intérêt de l'entreprise »*, évoqué dans l'arrêt du 23 janvier, est le seul motif permettant de muter un collaborateur, tout règlement de comptes d'ordre personnel et a fortiori syndical étant exclu. Second contrôle du juge, encouragé par le nouvel article L. 120-4 (*« le contrat de travail est exécuté de bonne foi »*) : l'abus. Ainsi du salarié muté de Paris à Tourcoing le vendredi pour le lundi, *« dans un poste pouvant être pourvu par d'autres, alors qu'il se trouvait dans une position familiale critique »* (femme enceinte de sept mois, 18 mai 1999).

S'agissant de l'application d'une stipulation contractuelle, il revenait cependant au contestataire de prouver le caractère fautif du comportement patronal. Or ces arrêts témoignent d'une inflexion : l'employeur prenant l'initiative de la mobilité, il devrait en cas de contentieux prouver que cette mutation repose sur un motif objectif. Or, nombre de magistrats ont le sentiment que certaines sociétés détournent cette clause légitime, et cherchent à se préconstituer un motif de rupture pour faute, contournant par là même tout le droit du licenciement économique sur le plan individuel et collectif : pour des effectifs réduits, l'application ciblée de la clause permet d'éviter plan social, ordre des licenciements, et sévère jurisprudence sur la cause réelle et sérieuse en matière économique.

Le nouveau contrôle qui apparaît dans l'arrêt du 29 janvier n'est pas sans rappeler les récentes mésaventures de la clause de non-concurrence, c'est-à-dire la conciliation entre subordination (du salarié) et libertés (du citoyen). Alors que loi et jurisprudence cherchent à limiter les empiétements de la vie professionnelle sur la vie personnelle, la mise en œuvre tardive d'une clause de mobilité peut constituer un séisme pour le salarié qui n'aura pas su le renégocier le moment venu. On peut imaginer qu'à l'avenir des clauses généralisées et donc excessives par rapport à la qualification du salarié voient leur validité contestée.

Mais mutation rime souvent avec promotion et large indemnisation : ainsi cette généreuse prime d'expatriation réclamée et obtenue par un salarié muté de Nice à... Monaco.

Jean-Emmanuel Ray (professeur de droit à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne)

REPRODUCTION INTERDITE

EMPLOI

OFFRES

Offre d'emploi à l'étranger.
École française intern.
de Philadelphie (Etats-Unis),
rech. instit. diplômé(e)s.
Tous nvx, 3 ans expér.,
pédagogie différenciée, anglais courant,
pour rentrée 2002 et suivantes.
Tél. : 00-1-610-667-1284.
Fax : 00-1-610-667-1286.
e-mail : delafosse@efiponline.com

DEMANDES

JH, 40 ans, diplôme bac + 2,
gestion du personnel,
rech. poste bas en région PACA
ou en Afrique, titulaire
d'un stage en entreprise.
Tél. : 04-92-27-73-69.

Femme, 47 ans, infirmière
en psychiatrie, diplômée 1980, ch. temps
partiel, vacations dans association,
clinique, ttes propositions.
Tél. : 01-42-45-57-14.
Port. : 06-70-83-88-06.

Pour vos annonces dans

L'EMPLOI

Tél. : 01-42-17-39-33
Fax. : 01-42-17-39-25

INDUSTRIE

■ **CONTINENTAL : le fabricant japonais des pneumatiques Yokohama Rubber** a annoncé, lundi 18 février, l'ouverture de négociations avec son homologue allemand Continental en vue de créer une société commune au Japon. Baptisée Yokohama Continental Tire, elle devrait commencer ses activités en avril, a indiqué le quotidien économique *Nihon Keizai Shimbun*.

■ **PEUGEOT : les stocks des derniers outils électriques de la marque Peugeot** ont été vendus aux enchères, samedi 16 février, à Montbéliard (Doubs), à la suite de la mise en liquidation judiciaire, prononcée en septembre 2001, de Fabrication Outillage Electrique (FOE). La moitié des 163 salariés licenciés n'ont pas retrouvé d'emploi, malgré la mise en place d'une cellule de reclassement.

SERVICES

■ **INNOGY : le groupe britannique de gaz et d'électricité** a confirmé, lundi 18 février, qu'il avait été approché en vue d'une reprise. Ces approches *« pourraient ou non conduire à une offre de reprise »*, a indiqué le groupe. Des informations publiées dans la presse du week-end citaient le géant allemand RWE comme candidat à la reprise.

■ **KIRCH : l'endettement du groupe de médias allemand,** au bord de la faillite, est deux fois plus important que prévu, affirme lundi le *Wall Street Journal Europe*. Alors qu'il était jusqu'alors estimé à 6 milliards d'euros, cet endettement s'élèverait, en fait, à 13 milliards d'euros, d'après une étude d'une des banques créancières, que cite le quotidien.

■ **EDF : l'entreprise publique française** a renoncé, vendredi, à déposer une nouvelle offre pour la privatisation de la compagnie tchèque CEZ. EDF refuse de verser les 200 millions de couronnes (6,3 milliards d'euros) réclamés par le gouvernement pour obtenir l'entreprise, alors que celle-ci est estimée entre 120 et 150 millions d'euros.

■ **FRANCE TÉLÉCOM : l'opérateur de télécommunications** va baisser de 10 à 20 % le tarif de ses liaisons louées, en vertu de deux décisions officialisées, vendredi, par l'Autorité de régulation des télécommunications (ART).

■ **FNAC : un mouvement de grève** a perturbé l'ouverture, samedi 16 février et dimanche 17, de la FNAC des Champs-Elysées à Paris. Les salariés réclament une hausse générale des salaires de 304 euros ainsi qu'une prime exceptionnelle de 381 euros. La négociation avec la direction a échoué.

FINANCE

■ **CRÉDIT LYONNAIS : la banque pourrait dégager une économie d'impôt** de 80 millions d'euros dans son exercice 2001, en raison de l'externalisation d'une partie de ses engagements sociaux, rapporte lundi *L'Agefi*. La banque a décidé, en décembre, d'externaliser le paiement éventuel d'indemnités de fin de carrière et les garanties de retraite données par le groupe, ce qui rend ces charges déductibles fiscalement.

L'offensive des quotidiens gratuits d'information est engagée à Paris

Imprimé à Luxembourg et non sur les rotatives de « France Soir », « Metro » a pu être distribué lundi dans la capitale. A Marseille, ce titre a été bloqué par la CGT tandis que son concurrent, « Marseilleplus », édité par le quotidien régional « La Provence », a pu voir le jour sans entrave

DEUX nouveaux quotidiens gratuits d'information sont sortis simultanément, lundi 18 février au matin, et un troisième n'a pas pu voir le jour. La bataille des gratuits est définitivement lancée en France, alors qu'elle fait déjà rage dans plusieurs pays européens. Le groupe suédois Metro, qui est à l'origine de ce concept de quotidiens entièrement financés par la publicité, a provoqué la surprise à Paris, en lançant son titre sans prévenir. A Marseille, c'est le quotidien régional *La Provence* qui, pour contrer l'arrivée de ce nouveau type de presse, a sorti *Marseilleplus*, un journal gratuit de 24 pages. Dans le même temps, le quotidien que Metro avait prévu de lancer lundi dans la ville méridionale n'a pas pu être distribué : une quarantaine de personnes ont fait irruption à l'imprimerie pour entraver sa sortie. Par ailleurs, le groupe norvégien Schibsted se prépare aussi à lancer prochainement son propre gratuit, *20 Minutes*, à Paris.

Les habitants des deux plus grandes villes de France ont désormais la possibilité de lire un nouveau genre de quotidien, dont la finalité est de fournir un aperçu de l'actualité locale, nationale et internationale en une vingtaine de minutes maximum. Le contenu est constitué essentiellement de dépêches d'agences de presse, d'une enquête centrale sur deux pages, et d'informations locales de service. De format tabloïd, ces titres sont largement illustrés de photos en couleurs et de graphiques. Un cocktail qui est susceptible de priver les journaux, surtout populaires, d'une partie de leur lectorat.

DR

« Marseilleplus » (à gauche), et « Metro » (à droite), les deux nouveaux quotidiens d'information gratuits au format tabloïd tablent sur des articles très courts, souvent des dépêches d'agence et des informations locales, notamment de service. Les deux titres, qui se veulent apolitiques, sont fortement illustrés par des photos couleur.

PASSAGE À L'ACTE

Après avoir parié sur un lancement le lundi 11 février, Metro avait accepté de temporiser, face aux protestations du syndicat du Livre mais aussi des éditeurs de journaux payants et des distributeurs. Des négociations avaient été engagées le lendemain entre Metro et le Livre CGT, alors que le Syndicat de la presse parisienne (dont *Le Monde* fait partie) appelait à *« une réflexion* (...) *sur la gratuité de l'information »*. Estimant avoir assez fait preuve d'ouverture, le groupe suédois a décidé de passer à l'acte, lundi. *« Il y a un moment où il faut y aller, c'est un moyen de mettre tous les acteurs devant leurs responsabilités »*, a commenté une source proche de Metro.

Le gratuit a été imprimé au Luxembourg, par Saint-Paul SA, et non à l'imprimerie de *France Soir*, avec lequel le groupe suédois avait pourtant conclu un accord. Ce dispositif – *« temporaire »*, assure la même source – est destiné à contourner l'éventuel veto de la CGT. Lundi matin, le journal, tiré à 162 000 exemplaires selon Saint-Paul, était distribué à Paris par 160 colporteurs. Il était également disponible à même le trottoir en certains endroits. Ainsi, à la station de métro Glacière, des Parisiens pressés ne pouvaient faire autrement que de marcher sur un tapis de *Metro*. Personne pour le distribuer aux alentours. Le vent a disloqué peu à peu les journaux, ignorés des passants qui ne connaissent pas le titre. Ailleurs, des colporteurs auraient été bousculés.

Dans un éditorial, Philippe Carlhammar, vice-président de la filiale française du groupe suédois, annonce que, *« pour garantir la qualité éditoriale du journal,* Metro *a créé un comité de conseillers »* constitué par trois journalistes confirmés : Christine Ockrent, Philippe Tesson et Albert du Roy.

A Marseille, pour imprimer son quotidien, Metro n'avait pas prévu de *« dispositif de secours »* comme à Paris. Vers 2 h 15 du matin, lundi, quand 50 000 exemplaires s'apprêtaient à partir vers la métropole, un commando s'est infiltré sur les quais de chargement de Rotosud, l'imprimerie installée à Chateaurenard, à 85 km de Marseille. Les journaux ont été jetés au pied du quai, sans que la police ne puisse intervenir. Un responsable Filpac CGT des Bouches-du-Rhône a confirmé, au petit matin : *« Nous avions prévenu de façon tout à fait officielle que nous agirions. Les journaux gratuits contenant des informations doivent être imprimés dans des entreprises ayant le statut presse, et non le statut labeur. Ils doivent aussi être distribués dans le réseau NMPP. »*

Edité par *La Provence*, filiale d'Hachette Filipacchi Médias (HFM), *Marseilleplus* a échappé aux foudres de la CGT. Dimanche soir, l'état-major du principal quotidien régional feuilletait, au pied des rotatives, les premiers exemplaires. La « Une » – *« L'OM chante après la pluie »* – annonce la victoire du club de football phocéen la veille en championnat de France, à côté d'une grande photo couleur de la chanteuse australienne Kylie Minogue, en short et chemise roses qui lance son nouvel album. *« Photo d'affect et pas d'information »*, commente René Gérard, rédacteur en chef du nouveau journal, qui précise pourtant qu'*« il n'y aura pas de femme nue »*. Le reste des 24 pages dispense une information *« nerveuse, concise, efficace »*, selon l'éditorial de présentation.

Dans le bruit des machines qui entament le tirage des 100 000 exemplaires prévus, M. Gérard a souligné que le risque de *« cannibaliser* La Provence *est infime »*. Selon lui, l'arrivée des gratuits affecte peu la diffusion des journaux existants : il estime à 2 % ou 5 % la perte envisageable *« sur les 60 000 numéros qu'on vend à Marseille même, et qui ne représentent que le tiers de notre vente régionale »*. Il ajoute que face à l'offensive du groupe Metro, il était *« impossible de ne pas réagir »*, et précise : *« Nous faisons, nous, un journal d'information, avec dix journalistes professionnels, et tiré par des ouvriers du Livre »* CGT. Lundi, entre 7 heures et 10 heures, en cinquante points du centre-ville de Marseille, 80 jeunes gens revêtus de survêtements rouge siglés *Marseilleplus* ont diffusé le quotidien. Le gratuit suédois, lui, n'était pas disponible.

Antoine Jacob
(avec Laure Belot)
et Michel Samson (à Marseille)

Metro est présent dans quinze pays

● **Le quotidien gratuit français *Metro*** est une filiale de Metro International, qui a déjà exporté ce concept – lancé le 13 février 1995 à Stockholm (Suède) – dans treize pays : République tchèque, Hongrie, Pologne, Italie, Espagne, Grèce, Pays-Bas, Finlande, Danemark, Etats-Unis, Canada, Chili et Argentine. L'édition de Zurich, non-rentable, a fermé début février.

● **Toutes éditions confondues,** *Metro* revendique *« plus de 9 millions de lecteurs »*, ce qui le hisserait à la cinquième place des quotidiens les plus lus au monde, derrière l'allemand *Bild* et des journaux japonais. Son lectorat est composé à 50 % de femmes.

● **Basée à Londres,** Metro International est cotée à New York (Nasdaq) et à Stockholm. Elle a été dissociée en 2000 de sa maison mère, le Modern Times Group, qui regroupe les activités médias du suédois Jan Stenbeck.

Yves Sabouret, directeur général des NMPP

« Notre mission, c'est d'être au service de la presse payante »

LE DIRECTEUR général des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) affirme, dans un entretien au *Monde*, que la demande du futur gratuit d'information en français *Metro* d'intégrer le système coopératif des NMPP dépend essentiellement des éditeurs de presse.

La direction du groupe suédois Metro a souhaité vous rencontrer et vous faire une proposition pour que les NMPP distribuent ce titre. Qu'en est-il ?

A leur demande, nous avons effectivement rencontré des dirigeants du groupe suédois Metro le 13 février. Nous les avons écoutés et nous leur avons surtout expliqué le système français coopératif de distribution de la presse. Il s'agissait d'un échange de vues avant qu'ils ne proposent un projet au conseil de gérance. Une telle demande, qui économiquement ne représente pas grand-chose pour les NMPP, pose essentiellement un débat de principe. Ce n'est pas un acte ordinaire de gestion des NMPP et c'est la raison pour laquelle il faut engager sur ce point un débat avec les mandataires sociaux, qui sont les responsables des coopératives [constitutives des NMPP], voire envisager, pour les gérants, une saisie du conseil supérieur des messageries de presse.

Nous avons expliqué aux représentants de Metro les raisons juridiques et techniques pour lesquelles il nous paraît difficile d'intégrer la distribution des gratuits dans le système des NMPP. Cette demande intervient alors que la presse quotidienne payante est fragilisée au niveau publicitaire, à celui des ventes et également du réseau des diffuseurs à Paris. Faute de repreneurs, près de 70 kiosques ont fermé l'an dernier à Paris. Notre mission, aux NMPP, c'est d'être au service de la presse payante et du réseau. Dès lors, on peut se poser la question de l'opportunité de faire entrer un élément dans ce système qui contribuerait à le fragiliser encore davantage. Ce serait contraire à la raison d'exister des NMPP. Il faut rappeler une évidence : 100 % de nos actionnaires appartiennent à la presse payante.

Par le passé, avez-vous déjà refusé de distribuer des journaux gratuits ?

Oui, nous avons notamment refusé de distribuer le magazine gratuit de Canal+ en 1985. Il existe un problème juridique : les articles 6 et 12 de la loi Bichet [qui encadre en France la distribution de la presse depuis 1947] imposent à chaque client de l'une des messageries d'avoir un prix de vente, alors que l'article 1 de la loi indique que *« la diffusion de la presse imprimée est libre »*, sans préciser s'il s'agit de presse payante ou gratuite.

Les responsables de Metro demandent-ils de distribuer les exemplaires de *Metro*, en le prenant à la sortie de l'imprimerie pour les apporter jusqu'aux centres de distribution de colportage du quotidien gratuit ?

AFP

« Il nous paraît difficile d'intégrer la distribution des gratuits dans le système des NMPP »
YVES SABOURET

Ce type de prestation n'a rien à voir avec de la distribution de presse. Il n'y a pas de comptabilité des invendus, pas d'argent à recouvrer. C'est une demande artificielle, syndicale, puisqu'en fait, il ne s'agit que de faire du transport, ce qui pourrait être conclu avec n'importe quelle société de transport ou de taxis.

Que pensez-vous du développement des gratuits ?

Ce sont aux éditeurs de décider de leur stratégie. En ayant signé un accord d'impression avec Metro [même si le premier numéro a été imprimé au Luxembourg], *France Soir* obéit à sa propre logique d'entreprise. Je constate qu'à Paris les 400 000 exemplaires du gratuit distribué dans le métro, *A nous Paris*, le jour de sa sortie hebdomadaire, représentent exactement l'équivalent du nombre d'exemplaires vendus en hebdomadaires télévisés sur la capitale. A terme, ce phénomène se traduira inévitablement par des achats en moins pour ce type de presse payante.

Propos recueillis par
Nicole Vulser

La télévision publique italienne doit trouver un nouveau président

LE PRÉSIDENT de la Rai, Roberto Zaccaria, a démissionné, lors d'un conseil d'administration, samedi 16 février, refusant d'être prorogé pour permettre à la nouvelle majorité italienne de choisir un nouveau président pour la télévision publique. Vittorio Emiliani, administrateur de la Rai, ancien directeur du journal *Il Messaggero* entre 1980 et 1987, assurera l'intérim. Le nouveau président doit être choisi – peut-être dès cette semaine – conjointement par le président de la Chambre des députés, Pier Ferdinando Casini, et le président du Sénat, Marcello Pera, tous deux membres de la majorité de centre droit de Silvio Berlusconi. M. Zaccaria avait refusé de démissionner, en juin 2001, à leur demande.

DÉPÊCHE

■ **TÉLÉVISION : la direction régionale de France 3-Nice a porté plainte** pour intrusion dans ses locaux et atteinte à l'image de la chaîne après la révélation de l'utilisation du studio du journal télévisé pour des photos de charme. Cette affaire a été dévoilée dans *Le Journal du dimanche.*

Les nouveaux titres devront se faire une place sur le marché publicitaire

Pour convaincre les annonceurs français, Metro consent des rabais inhabituellement élevés

***« GÉNÉRALEMENT,** quand un nouveau support débarque, il vient nous voir pour savoir comment il peut mener sa barque sur la rivière publicitaire. Là, nous découvrons que les gratuits s'apprêtent à sortir. Je ne sais pas comment ils ont construit leur plan média ! Même notre commission média, qui comprend 25 gros annonceurs, n'est pas au courant. »* Gérard Noël, le vice-président de l'Union des annonceurs, tombe des nues. Le secret qui accompagne le lancement des quotidiens gratuits en France est tel que leurs protagonistes n'ont pas sollicité les traditionnels acteurs du monde de la publicité. Un comble, si l'on songe que cette dernière constitue l'unique source de revenus de ces publications.

Certaines centrales média ont toutefois été contactées par le norvégien Schibsted (qui édite *20 Minutes*) et le suédois Metro International (*Metro*). Chargées d'acheter l'espace publicitaire dans les médias pour les annonceurs, elles voient évidemment d'un bon œil ce nouvel espace des quotidiens gratuits d'information qui s'ouvre à eux. *« C'est un nouveau média sur le marché français, il y a un vrai créneau »*, assure Delphine Houssay, directrice du département presse chez Optimedia.

Les quotidiens payants, qui craignent déjà la concurrence de ces gratuits auprès des lecteurs, pourraient toutefois s'inquiéter de celle qu'ils représentent en matière publicitaire. *« Ce n'est pas une menace importante*, estime Luciano Bosio, directeur général adjoint de Carat Expert. *La plupart des annonceurs qui visent le grand public n'investissent pas en presse quotidienne car ça ne touche pas suffisamment de gens. »* Même si, relève Mme Houssay, *« les journaux qui ont une problématique régionale – comme* Le Parisien *– ont plus à craindre »*. *France-Soir*, dont la diffusion recule chaque année, risque aussi d'en pâtir encore.

16,8 % DES INVESTISSEMENTS PUBLICITAIRES DE LA PRESSE

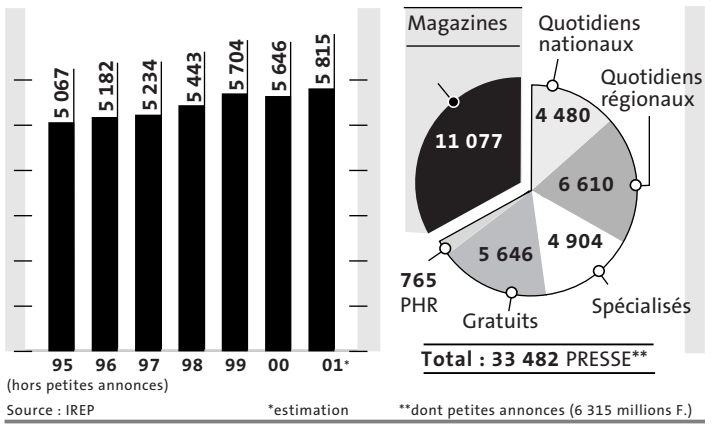

« C'est une bonne opportunité pour toucher un public jeune qui n'a pas l'habitude de lire des journaux », assure M. Bosio. Par là même, les quotidiens gratuits pourraient amener vers la presse dans son ensemble des annonceurs appartenant à des secteurs qui s'y intéressaient très peu jusque-là, et qui viseraient *« les actifs de moins de 35 ans »* auxquels s'adressent en particulier les gratuits : la grande distribution, la téléphonie, l'automobile, les banques, les loisirs...

Mais les investisseurs n'iront pas les yeux fermés. *« Le problème numéro un, dans les gratuits, c'est la qualité de l'impression et, dans un second temps, du rédactionnel. Or les éditions étrangères de ces journaux sont inégales. Les annonceurs vont attendre de voir avant de s'engager »*, prévoit M. Bosio.

DES CLIENTS INTERNATIONAUX

Pour convaincre les annonceurs, Metro a mis en place une politique commerciale radicale. Son *« offre de lancement »* propose un rabais de 80 % pour l'achat de vingt publicités sur trois mois, un dumping *« inhabituellement élevé sur le marché français »*, précise M. Bosio.

En attendant, *Metro* comme *20 Minutes* misent sur un portefeuille de clients internationaux déjà présents dans leurs autres éditions à travers le monde. *« Cela peut marcher sur une courte durée, mais ils ne pourront pas tenir longtemps sans rien engranger sur le marché français »*, assure Gérard Gros. Ce directeur général de Metrobus, la régie commerciale de la RATP qui édite *A nous Paris*, s'étonne d'ailleurs que les deux groupes se lancent en France maintenant. Lors de l'exceptionnelle année publicitaire que fut 2000, les investissements dans la presse gratuite (plus de 860 millions d'euros) étaient en effet les seuls à être en recul par rapport à 1999 (– 1 %), tous médias confondus.

Preuve s'il en est que le marché français, et surtout parisien, est une pièce maîtresse pour les deux frères ennemis scandinaves. Ceux-ci pourraient d'ailleurs avoir davantage de facilités à s'imposer en province qu'à Paris, où les finances de leurs maisons mères risquent d'être longtemps mises à contribution. *« En Ile-de-France, le marché est atypique : la publicité régionale y est traditionnellement faible. Cela me rend sceptique à l'égard de tout ce que l'on voit arriver : partout où ils sont présents, les gratuits scandinaves ne marchent pas avec des marques mais avec de la publicité locale »*, explique Michel Lallement. Le directeur général d'*A nous Paris*, qui a dégagé un chiffre d'affaires de 7,77 millions d'euros en 2001, calcule qu'il faudrait aux groupes scandinaves *« des recettes publicitaires d'au moins 23 à 27 millions d'euros pour être viables, or il n'y a pas un tel montant disponible »*. L'exemple d'*A nous Paris* pourrait toutefois servir de modèle à *Metro* et *20 minutes*. Lancé en 1999, il a atteint un équilibre budgétaire au bout d'un an et demi, alors qu'il n'était pas envisagé avant 2004.

José Barroso

LA TENDANCE FINANCIÈRE

Les marchés japonais doutent de l'administration Koizumi

TOKYO
correspondance

Le Nikkei a clôturé en légère hausse, lundi 18 février, dans l'espoir d'un engagement soutenu de l'administration Koizumi en faveur des réformes. La rencontre officielle, lundi à Tokyo, entre le premier ministre japonais Juinichiro Koizumi et le président George W. Bush a permis au premier d'assurer le président américain de sa détermination à ne pas laisser le Japon assombrir encore la conjoncture économique mondiale.

C'était en perspective de cette rencontre que M. Koizumi avait déclaré, mercredi 13 février, qu'un nouveau train de mesures anti-déflationnistes serait annoncé pour la fin mars. L'essoufflement manifeste de la popularité de M. Koizumi au Japon et le scepticisme croissant qu'il provoque à l'étranger ont pourtant suffi pour refroidir l'enthousiasme des marchés. Selon les analystes, le Nikkei a peu de chance de décoller des 10 000 points d'ici à la fin de l'année fiscale. Certains avancent le chiffre des 8 000 points comme nouveau seuil à la baisse, un niveau qui pourrait être atteint d'ici le 1er avril en cas de crise bancaire, ou bien lors du premier trimestre de l'exercice 2002.

La perte de crédibilité de l'administration Koizumi tend à accréditer la thèse selon laquelle seul un électrochoc (de type faillites bancaires en chaîne) pourra mener à une sortie de crise, via la liquidation des sociétés moribondes et l'injection de fonds publics. Le désintérêt des investisseurs étrangers est un autre élément qui pousse le Nikkei à la baisse, ceux-ci étant redevenus vendeurs nets sur le marché depuis la mi-janvier. Les valeurs bancaires sont toujours malmenées, l'opportunité d'une nouvelle injection de fonds publics dans les banques restant d'actualité.

Dimanche, le ministre de l'économie Heizo Takenaka déclarait que les résultats des inspections actuellement menées par l'Agence de supervision financière (FSA) auprès des banques seraient probablement disponibles fin mars et que ce serait alors le moment de décider de la politique à suivre en matière d'assistance.

Brice Pedroletti

INDICE NIKKEI

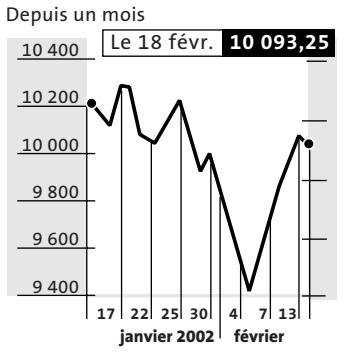

France Télécom sous la pression de ses engagements en Allemagne

CHRONIQUE DES MARCHÉS

L'OPÉRATEUR France Télécom a finalement décidé de publier, lundi 18 février, un communiqué avant l'ouverture de la Bourse de Paris pour tenter de désamorcer la bombe à retardement que représente son engagement auprès de l'opérateur allemand Mobilcom.

MENACE SUR LA DETTE

Actionnaire minoritaire à hauteur de 28,5 % de la société dirigée par Gerhard Schmid, une participation qui lui a coûté près de 4 milliards d'euros, France Télécom s'est engagé à financer les projets de son allié allemand. L'opérateur français précise que ce soutien est régi par un accord-cadre de coopération, qui stipule son obligation de financer le projet de téléphonie mobile UMTS jusqu'à son lancement, à condition toutefois que les deux partenaires s'accordent sur le plan d'affaires et le budget de Mobilcom. Or France Télécom désapprouve le plan d'affaires présenté par Gerhard Schmid qui prévoit un investissement de 11 milliards d'euros dans l'UMTS. Selon France Télécom, si les deux parties ne parviennent pas à un accord, elles peuvent engager une procédure de médiation, mais Mobilcom serait *in fine* tenu d'appliquer la décision de France Télécom.

La balle est dans le camp de Gerhard Schmid, qui peut à tout moment exercer son option de sortie *(put)* et contraindre France Télécom à racheter ses parts. L'opérateur français serait alors obligé de consolider la dette de 4,7 milliards d'euros de l'allemand, qui devra être refinancé au second semestre. Cette perspective d'accroissement de la dette, qui s'élève déjà à un montant record de 64 milliards d'euros, fait frémir les marchés. Le titre France Télécom a plongé vendredi de 5,83 % à 30,2 euros et s'inscrit en chute de 32,74 % depuis le début de l'année.

L'ACTION CONSORS

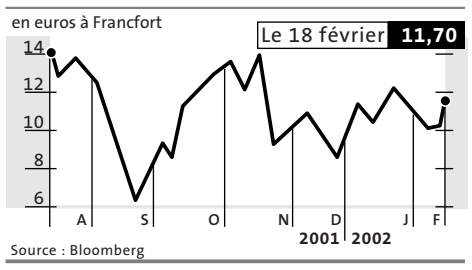

C-MESCOURSES TIRE LE RIDEAU

Les illusions sur la rentabilité d'Internet se sont encore un peu plus évaporées, après la décision du groupe de distribution Casino de tirer le rideau de son épicerie en ligne, C-mescourses. *« Le potentiel d'évolution du marché des ventes alimentaires sur Internet ou ses perspectives de rentabilité à court ou moyen terme ne justifient pas son maintien dans le portefeuille d'activités du groupe »*, a expliqué Casino.

Cette décision marque une étape de l'histoire du commerce alimentaire sur Internet. Le premier acte avait été marqué par l'échec des sites crées ex nihilo. Ceux-ci avaient rapidement laissé la place aux groupes de distribution traditionnels, disposant d'une forte logistique. Le retrait de Casino montre que cette condition était nécessaire mais pas suffisante. *« Ce n'est pas une mauvaise nouvelle pour Casino,* commente un analyste, *les perspectives de point mort ont été sans cesse reculées, le marché s'étant révélé beaucoup plus restreint qu'on ne le prévoyait au départ. »* Aujourd'hui, il n'y a guère que la région parisienne qui offre des perspectives de rentabilité à moyen terme. Un gâteau trop petit pour un nombre d'acteurs trop important. Le discours définitif tenu par Casino sur l'épicerie en ligne hypothèque les chances de rachat de Télémarket, dont les Galeries Lafayette veulent se débarrasser et dont Casino paraissait être l'acheteur le plus probable.

SPÉCULATIONS AUTOUR DE CONSORS

Les spéculations sur le sort du courtier en ligne allemand Consors se poursuivent. Après avoir contribué à la quasi-faillite de sa maison mère, le modeste établissement familial SchmidtBank, à la fin de 2001, la société est à vendre. Le consortium bancaire qui a volé au secours de l'institut bavarois entend clore l'opération d'ici à la fin mars. Avec 565 000 clients – dont 500 000 en Allemagne –, le courtier constitue un acteur de premier plan dans le paysage européen des transactions boursières en ligne.

Voilà quelques mois, les grandes banques se seraient démenées pour en prendre le contrôle. Dorénavant, les concurrents de Consors font preuve de prudence avant de sauter le pas. Le recul des marchés boursiers en 2001 a rendu plus difficiles les perspectives de croissance des opérateurs de courtage en ligne. Plusieurs d'entre eux ont annoncé des plans de restructuration, afin de limiter leurs pertes. Consors a réduit ses effectifs et espère atteindre l'équilibre en 2002. Quatre candidats seraient finalement sur les rangs pour s'emparer de l'ancienne star de la Bourse de Francfort, où 35 % du capital est coté. La Société générale, BNP Paribas, le courtier américain en ligne E-Trade et la Commerzbank auraient déposé des offres.

Laurence Girard, Stéphane Lauer et Philippe Ricard (à Francfort)

LES BOURSES DANS LE MONDE 18/2, 12h10

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER
UNION EUROPÉENNE						
ALLEMAGNE	DAX Index	4866,94 18/2	0,09	5352,16 4/1	4730,70 7/2	23,00
	Euro Neu Markt Price IX	985,64 18/2	-1,91	1212,43 4/1	1003,03 7/2	
AUTRICHE	Austria traded	1219,58 18/2	0,04	1229,48 14/2	1109,88 9/1	13,80
BELGIQUE	Bel 20	2776,25 18/2	-0,49	2815,19 28/1	2609,61 15/1	13,00
DANEMARK	Horsens Bnex	267,22 18/2	-0,57	274,11 4/1	254,91 30/1	
ESPAGNE	Ibex 35	7959,80 18/2	0,50	8608,50 4/1	7645,60 7/2	17,50
FINLANDE	Hex General	8283,83 18/2	-0,94	9224,39 4/1	7831,04 23/1	20,60
FRANCE	CAC 40	4369,85 18/2	-0,16	4720,04 4/1	4228,38 7/2	20,10
	Mid CAC	2019,49 15/2	0,92	2057,36 1/2	1929,16 2/1	14,00
	SBF 120	3027,90 18/2	-0,17	3248,59 4/1	2940,80 7/2	20,10
	SBF 250	2863,90 15/2	-1,03	3035,25 4/1	2792,59 7/2	19,80
	Indice second marché	2386,69 15/2	0,24	2390,99 4/2	2287,73 2/1	13,70
	Indice nouveau marché	1036,58 18/2	-1,11	1175,41 7/1	1035,52 13/2	
GRÈCE	ASE General	2471,50 18/2	-0,69	2655,07 3/1	2479,67 15/2	14,70
IRLANDE	Irish Overall	4859,74 18/2	-0,28	6085,03 18/1	4636,97 6/2	12,00
ITALIE	Milan Mib 30	30730,00 18/2	0,07	32791,00 4/1	30133,00 13/2	18,70
LUXEMBOURG	Lux Index	1150,48 15/2	0,83	1169,48 14/1	1107,46 3/1	
PAYS BAS	Amster. Exc. Index	495,48 18/2	-0,53	510,04 28/1	477,55 7/2	18,00
PORTUGAL	PSI 20	7393,67 18/2	-0,56	7998,50 4/1	7379,27 14/2	17,30
ROYAUME UNI	FTSE 100 index	5185,60 18/2	0,06	5362,30 4/1	5038,30 7/2	17,30
	FTSE techMark 100 index	1271,12 18/2	-0,14	1569,62 4/1	1263,40 8/2	131,40
SUÈDE	OMX	766,73 18/2	-0,45	878,88 4/1	753,84 30/1	24,50
EUROPE						
HONGRIE	Bux	7987,35 18/2	-0,47	8162,53 4/2	7052,97 3/1	
ISLANDE	ICEX 15	1285,74 15/2	-0,93	1298,29 15/2	1142,62 7/1	
POLOGNE	WSE Wig	1363,63 18/2	-0,59	1486,23 28/1	1200,32 2/1	16,60
TCHÉQUIE	Exchange PX 50	401,10 18/2	0,88	425,80 1/2	384,60 2/1	
RUSSIE	RTS	293,55 15/2	0,51	301,45 22/1	267,70 3/1	
SUISSE	Swiss market	6394,10 18/2	-0,32	6460,10 7/1	6164,50 30/1	17,60
TURQUIE	National 100	11053,42 18/2	-3,70	15071,84 8/1	10775,20 8/2	10,80
AMÉRIQUES						
ARGENTINE	Merval	376,15 15/2	0,19	471,34 6/2	323,69 2/1	
BRÉSIL	Bovespa	13229,51 15/2	-0,12	14412,54 7/1	12300,70 30/1	9,40
CANADA	TSE 300	7515,30 15/2	-0,15	7875,65 7/1	7468,94 30/1	19,80
CHILI	Ipsa	96,70 15/2	0,17	102,37 4/1	94,81 12/2	
ETATS-UNIS	Dow Jones ind.	9903,04 15/2	-0,99	10300,15 7/1	9529,46 30/1	22,00
	Nasdaq composite	1805,20 15/2	-2,07	2098,88 9/1	1772,15 8/2	49,80
	Nasdaq 100	1436,70 15/2	-2,58	1710,23 9/1	1405,79 8/2	46,50
	Wilshire 5000	10315,48 16/2	-1,09	10973,46 7/1	10077,51 7/2	
	Standards & Poors 500	1104,18 15/2	-1,10	1176,97 7/1	1081,66 30/1	21,00
MEXIQUE	IPC	6697,67 15/2	-0,30	7011,03 1/2	6365,72 14/1	12,40
ASIE-OCÉANIE						
AUSTRALIE	All ordinaries	3412,80 18/2	-0,22	3443,90 14/2	3322,30 18/1	
CHINE	Shangaï B	142,30 8/2	-1,60	171,72 4/1	121,09 23/1	19,00
	Shenzen B	218,70 8/2	-0,04	265,91 4/1	182,43 23/1	15,80
CORÉE DU SUD	Composite	783,59 15/2	-1,58	796,18 14/2	690,36 2/1	
HONG KONG	Hang Seng	11002,81 18/2	0,37	11919,41 7/1	10393,83 7/2	15,90
	All ordinaries	4802,09 18/2	0,64	5104,38 7/1	4548,50 7/2	
INDE	Bombay SE 30	396,01 15/2	2,15	400,17 15/2	339,26 1/1	1,30
ISRAËL	Tel Aviv 100	407,55 17/2	-0,09	468,92 7/1	414,83 11/2	
JAPON	Nikkei 225	10093,25 18/2	0,45	10979,92 7/1	9420,85 6/2	26,60
	Topix	778,62 18/2	-0,34	855,09 7/1	727,91 6/2	25,90
MALAISIE	KL composite	721,13 18/2	-0,12	726,89 4/2	681,50 2/1	17,30
NOUVELLE-ZÉLANDE	All ordinar.	2071,84 18/2	0,15	2143,66 4/2	2050,84 3/1	
SINGAPOUR	Straits Time	1760,74 18/2	-0,43	1808,14 1/2	1606,09 2/1	21,50
TAÏWAN	Weighted	5968,61 18/2	0,72	6049,12 28/1	5375,40 17/1	23,00
THAILANDE	Thaï SE	376,19 18/2	0,85	375,62 15/2	302,38 2/1	
AFRIQUE						
AFRIQUE DU SUD	All share	10920,40 18/2	-1,03	11114,00 14/2	10138,30 30/1	10,20
COTE D'IVOIRE	BVRM	74,04 14/2		77,39 2/1	73,57 29/1	

PER - Price Earning Ratio (ou cours/bénéfice) : cours de Bourse divisé par le bénéfice par action estimé pour l'exercice courant. PER : Jacques Chahine Finances ; données : la Cote Bleue.
n/d : valeur non disponible.

EUROPE Lundi 18 février 12h10

INDICES

SECTEURS EURO STOXX

	Indice	% var.
AUTOMOBILE	206,96	0,23
BANQUES	265,69	-0,02
PRODUIT DE BASE	209,18	-0,63
CHIMIE	333,07	-0,36
TÉLÉCOMMUNICATIONS	402,73	0,47
CONSTRUCTION	226,88	-0,38
CONSOMMATION CYCLIQUE	123,27	-0,44
PHARMACIE	490,65	-0,58
ÉNERGIE	335,10	0,08
SERVICES FINANCIERS	233,83	-0,39
ALIMENTATION ET BOISSON	236,42	-0,49
BIENS D'ÉQUIPEMENT	346,23	-0,54
ASSURANCES	307,28	-0,32
MÉDIAS	274,59	0,00
BIENS DE CONSOMMATION	369,58	-0,10
COMMERCE ET DISTRIBUTION	281,57	0,10
HAUTE TECHNOLOGIE	466,18	-0,69
SERVICES COLLECTIFS	290,37	0,16

LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX

	Code pays	Cours	% var. /préc.
ABN AMRO HOLDING	NL	19,84	-0,35
AEGON NV	NL	25,75	-0,39
AIR LIQUIDE	FR	159,60	0,25
ALCATEL A	FR	16,27	1,31
ALLIANZ N	AL	252,51	-0,59
AVENTIS	FR	83,00	-0,66
AXA	FR	21,51	-0,19
BASF AG	AL	40,99	-0,41
BAYER AG	AL	33,92	-0,21
BAYR.HYP.U.VERBK	AL	33,22	-0,24
BBVA	ES	12,94	-0,70
BNP PARIBAS	FR	105,90	-0,75
BSCH	ES	8,95	1,13
CARREFOUR	FR	54,40	0,00
DAIMLERCHRYSLER N	AL	42,47	0,28
DANONE	FR	132,60	-0,75
DEUTSCHE BANK AG	AL	68,24	-0,31
DEUTSCHE TELEKOM	AL	15,54	2,17
E.ON	AL	56,44	0,79
ENDESA	ES	16,97	0,12
ENEL	IT	6,33	-0,94
ENI SPA	IT	15,37	-0,65
FORTIS	BE	26,95	-0,63
FRANCE TELECOM	FR	30,69	1,62
GENERALI ASS.	IT	28,42	0,07
ING GROEP CVA	NL	27,98	-0,60
KONINKLIJKE AHOLD	NL	28,81	-0,31
L'OREAL	FR	76,80	-0,07
LVMH	FR	47,96	-0,23
MUENCHENER RUECKV	AL	275,48	-0,73
NOKIA OYJ	FI	25,13	-1,22
PINAULT PRINTEMPS	FR	119,50	0,25
REPSOL YPF	ES	13,91	0,07
ROY.PHILIPS ELECTR	NL	30,61	-1,10
ROYAL DUTCH PETROL	NL	57,30	0,00
RWE	AL	41,00	-0,12
SAINT GOBAIN	FR	168,20	0,12
SANOFI-SYNTHELABO	FR	72,00	-0,41
SANPAOLO IMI	IT	11,30	0,80
SIEMENS	AL	65,12	0,20
SOCIETE GENERALE A	FR	64,70	-0,46
SUEZ	FR	33,44	-0,03
TELECOM ITALIA	IT	9,01	0,78
TELEFONICA	ES	12,99	-0,08
TIM	IT	5,12	0,39
TOTAL FINA ELF	FR	165,20	0,36
UNICREDITO ITALIAN	IT	4,31	0,23
MUENCHENER RUECKV	NL	65,70	-2,59
VIVENDI UNIVERSAL	FR	45,60	0,22
VOLKSWAGEN	AL	51,81	0,12

ZONE EURO : FR (France), AL (Allemagne), ES (Espagne), IT (Italie), PT (Portugal), IR (Irlande), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), AT (Autriche), FI (Finlande), BE (Belgique), GR (Grèce).
HORS ZONE EURO : CH (Suisse), NO (Norvège), SE (Suède), RU (Royaume-Uni), DK (Danemark).

FRANCFORT

15/2 : 125 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture	% var.
Meilleures performances		
EJAY	0,15	36,36
INFOMATEC	0,12	33,33
MICROLOGICA	0,34	25,93
BROKAT TECHNOLOGIE	0,05	25,00
MANAGT DATA MEDIA	0,18	20,00
CONSORS DISC BRKER	11,70	14,71
HAMBURGISCHE ELECT	35,90	9,15
Plus mauvaises performances		
SER SYSTEMS	0,46	-23,33
GROUP TECHNOLOGIES	2,90	-20,55
COMROAD	5,79	-16,69
LIPRO	0,05	-16,67
D+S ONLINE N	2,30	-14,50
MOEBEL WALTHER PRF	12,11	-13,50
PULSION MEDIC SYST	3,40	-13,49

TOKYO

18/2 : 560 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture	% var.
Meilleures performances		
NICHIMEN INFINITY	1875,00	36,36
NIPPON CHUZO	55,00	22,22
CLARION CO	96,00	21,52
ANDO ELECTRIC	480,00	20,00
TOKYO RADIATOR MFG	192,00	20,00
APIC YAMADA CORP	270,00	14,89
TOKIMEC INC	93,00	14,81
Plus mauvaises performances		
FUJITA CORP	27,00	-15,63
AUBEX CORP	85,00	-14,14
JAPAN STORAGE BATT	218,00	-12,80
CYBER MUSIC ENTMT	14700,00	-11,98
KAWASAKI KISEN	151,00	-10,12
TOKYO AUTO MACHINE	178,00	-10,10
MEDIASEEK	335000,00	-9,70

NEW YORK

Séance du 15/2

NYSE
1346 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture	% var.
3M	115,52	-1,18
AM INTL GRP	74,25	-3,78
ALCOA	36,40	0,44
AOL TIME WARNER	26,05	-4,75
AMERICAN EXPRESS	33,68	-2,60
AT & T	14,80	-5,43
BOEING CO	44,90	0,29
BRISTOL MYERS SQUI	45,35	-0,40
CATERPILLAR	49,93	-1,19
CITIGROUP	44,13	-3,12
COCA-COLA	46,95	-0,09
COLGATE PALMOLIVE	56,00	1,74
COMPAQ COMPUTER	10,95	-3,95
DOW CHEMICAL	30,57	2,52
DUPONT DE NEMOURS	44,90	3,22
EASTMAN KODAK	29,59	1,51
ENDESA ADR	14,74	-0,07
EXXON MOBIL	38,90	-0,26
FORD MOTOR	14,62	-0,54
GENERAL ELECTRIC	37,11	-2,34
GENERAL MOTORS	50,32	-0,89
GILLETTE CO	33,23	0,39
HEWLETT PACKARD	20,36	-2,49
HOME DEPOT INC	50,52	-2,00
HONEYWELL INTL	33,64	-1,20
IBM	102,89	-4,63
INTL PAPER	43,53	-1,40
JOHNSON & JOHNSON	57,24	-0,10
J.P.MORGAN CHASE	30,05	-0,53
LUCENT TECHNOLOGIE	5,41	-7,04
MC DONALD'S CORP	26,75	-0,41
MERCK AND CO	59,81	0,20
MOTOROLA	12,74	-3,12
NORTEL NETWORKS	8,88	-2,95
PEPSICO	49,88	0,95
PFIZER INC	41,11	0,76
PHILIP MORRIS	51,45	0,88
PROCTER AND GAMBLE	84,99	1,13
SBC COMM INC SHS	37,12	0,27
TEXAS INSTRUMENTS	31,50	-3,11
UNITED TECHNOLOGIE	69,27	-0,30
WAL-MART STORES	60,03	-0,76
WALT DISNEY COMPAN	23,90	-1,40

NASDAQ
1624 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture	% var.
ALTERA CORP	23,44	-2,01
AMAZON.COM INC	13,41	-3,39
AMGEN INC	58,19	0,33
APPLIED MATERIALS	47,20	-0,25
BED BATH & BEYOND	34,38	-2,02
CISCO SYSTEMS	17,09	-2,12
COMCAST CL A	31,20	-3,97
CONCORD EFS	29,03	-3,23
DELL COMPUTER	25,60	-4,51
EBAY	58,94	-1,77
FLEXTRONICS INTL	17,72	-2,21
GEMSTAR TV GUIDE	18,30	-4,79
GENZYME	46,13	2,49
IMMUNEX	28,71	0,31
INTEL CORP	32,29	-3,15
INTUIT	36,49	-3,08
JDS UNIPHASE	6,07	-0,16
LINEAR TECHNOLOGY	39,45	-0,65
MAXIM INTEGR PROD	52,27	-1,66
MICROSOFT	60,23	-2,35
ORACLE CORP	15,49	-5,09
PAYCHEX	36,10	1,98
PEOPLESOFT INC	31,00	-5,63
QUALCOMM INC	37,40	-6,62
SIEBEL SYSTEMS	32,86	-6,11
SUN MICROSYSTEMS	8,90	-4,30
VERITAS SOFTWARE	36,64	-4,21
WORLDCOM	6,73	-5,48
XILINX INC	38,89	-1,87
YAHOO INC	15,67	-5,43

LONDRES

15/2 : 1240 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture	% var.
Meilleures performances		
LOGICA	5,19	6,13
TELEWEST COMM	0,18	5,88
SPIRENT	1,48	5,36
BALFOUR BEATTY	2,29	5,29
MARCONI	0,20	5,13
TOMKINS	2,30	4,78
IQE	1,25	4,62
Plus mauvaises performances		
CARPHONE WAREHOUSE	0,79	-8,14
ENERGIS	0,13	-7,27
LLOYDS TSB	7,34	-5,23
TRAFFICMASTER	0,32	-3,82
BHP BILLITON	4,00	-3,73
SHIRE PHARMA GRP	7,54	-3,21
SCHRODERS NON VTG	7,55	-3,14

PARIS

15/2 : 100 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture	% var.
Meilleures performances		
CGIP	40,50	7,14
SCOR	37,20	4,94
MARINE WENDEL	73,00	3,55
ESSILOR INTERNAT	38,01	2,73
THALES	39,00	2,63
STREETTRACKS MSCI	55,25	2,50
SCHNEIDER ELECTRIC	55,30	2,50
Plus mauvaises performances		
COMPLETEL EUROPE	0,77	-11,49
AVENIR TELECOM	1,15	-10,16
VALTECH	1,85	-8,87
HIGHWAVE OPTICAL	2,35	-8,56
EQUANT	10,27	-8,14
ALCATEL A	16,06	-6,68
GEMPLUS INTL	2,06	-6,36

MARCHÉ DES CHANGES 18/2, 12h10

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK ($)		0,75360	**0,87235**	1,43140	0,58850
TOKYO (¥)	132,71000		**115,76500**	189,93355	78,09555
PARIS (€)	1,14635	0,86385		1,64085	0,67460
LONDRES (£)	0,69865	0,52650	**0,60935**		0,41120
ZURICH (FR. S.)	1,69810	1,27940	**1,48125**	2,43060	

COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4257	7,4308
COURONNE NORVÉG.	7,7465	7,7515
COURONNE SUÉDOISE	9,1669	9,1764
COURONNE TCHÉQUE	31,6701	32,1248
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6816	1,6842
DOLLAR CANADIEN	1,3881	1,3893
DOLLAR HONGKONG	6,8049	6,8105
DOLLAR NÉO-ZÉLAND.	2,0609	2,0650
FORINT HONGROIS	240,9423	241,7352
LEU ROUMAIN	27910,0000	27966,0000
ROUBLE	117,0900	117,1400

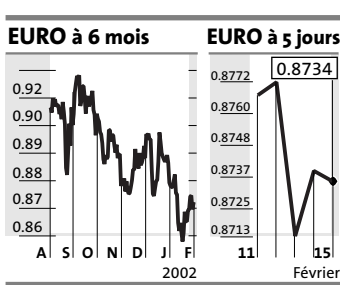

TAUX

TAUX D'INTÉRÊTS LE 18/2

	Taux j.le j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,29	3,35	5,00	5,28
ROYAUME-UNI	3,31	4,05	4,97	4,82
ITALIE	3,29	3,35	5,19	5,60
ALLEMAGNE	3,29	3,35	4,95	5,34
JAPON	0,05	0,09	1,53	2,19
ÉTATS-UNIS	1,92	1,91	5,05	5,78
SUISSE	1,56	1,68	3,51	3,93

MARCHÉS A TERME LE 18/2, 12h10

	Echéance	Premier prix	Dernier prix	Contrats ouverts
PARIS				
CAC 40 TER.	2/2	4355,00	4374,50	145433
EURO NOTIO.	3/2	89,05	89,06	3490
EURO ST. 50	3/2	3545,00	3562,00	9114
FRANCFORT				
BUND 10 ANS	3/2	108,02	107,88	728851
LONDRES				
EURIBOR 3M.	3/2	96,66	96,66	590848
NEW YORK				
DOW JONES	3/2	9970,00	9895,00	31099
S. & POORS	3/2	1118,00	1105,00	463650

TAUX COURANTS

Taux de base bancaire	6,6 %
Taux des oblig. des sociétés privées	5,05 %
Taux d'intérêt légal	4,26 %
Crédit immobilier à taux fixe	
taux effectif moyen	6,29 %
usure	8,39 %
Crédit immobilier à taux variable	
taux effectif moyen	6,25 %
usure	8,33 %
Crédit consommation (- de 10 000 francs)	
taux effectif moyen	15,67 %
usure	20,89 %
Crédit renouvelable, découverts	
taux effectif moyen	12,71 %
usure	16,95 %
Crédit consommation (+ de 10 000 francs)	
taux effectif moyen	8,49 %
usure	11,32 %
Crédit aux entreprises (+ de 2ans)	
moyenne taux variable	5,95 %
usure taux variable	7,93 %
moyenne taux fixe	6,31 %
usure taux fixe	8,41 %

(Taux de l'usure : taux maximum légal)

OR

LUNDI 18 FÉVRIER 12h10

	Cours	% var.
OR FIN KILO BARRE	10900,00	0,46
OR FIN LINGOT	11020,00	0,18
ONCE D'OR EN DOLLAR	299,85	0,32
PIÈCE 20 FR. FRANCAIS	63,00	0,96
PIÈCE 20 FR. SUISSE	62,50	-1,42
PIÈCE UNION LAT. 20	34,09	0,29
PIÈCE 10 US$	186,00	0,54
PIÈCE 20 US$	395,00	1,28
PIÈCE 50 PESOS MEXICAINS	400,25	0,00

DENRÉES

LUNDI 18 FÉVRIER 12h10

	Cours	% var.
BLE ($ CHICAGO)	275,50	-1,87
CACAO ($ NEW YORK)	1484,00	2,48
CAFE (£ LONDRES)	396,00	2,91
COLZA (€ PARIS)	240,00	
MAÏS ($ CHICAGO)	205,00	-0,85
ORGE (£ LONDRES)	615,00	-0,80
JUS D'ORANGE ($ NEW YORK)	0,89	2,29
SUCRE BLANC (£ LONDRES)	213,00	-0,33
SOJA TOURT. ($ CHICAGO)	147,80	0,14

MÉTAUX

LUNDI 18 FÉVRIER 12h10

	Cours	% var.
LONDRES		
ALUMINIUM COMPTANT ($)	1366,00	-0,83
ALUMINIUM À 3 MOIS ($)	1374,00	-0,64
CUIVRE COMPTANT ($)	1583,10	-1,03
CUIVRE À 3 MOIS ($)	1605,04	-0,96
ETAIN COMPTANT ($)	3747,00	0,01
ETAIN À 3 MOIS ($)	3780,00	
NICKEL COMPTANT ($)	6095,00	-0,07
NICKEL À 3 MOIS ($)	6030,00	-0,13
PLOMB COMPTANT ($)	478,55	-1,89
PLOMB À 3 MOIS ($)	487,98	-1,44
ZINC COMPTANT ($)	768,00	-0,68
ZINC À 3 MOIS ($)	787,90	-0,63
NEW YORK		
ARGENT À TERME ($)	454,50	0,44
PLATINE À TERME ($)	476,00	-0,94

PÉTROLE

LUNDI 18 FÉVRIER 12h10

	Cours	% var.
BRENT (LONDRES)	19,53	-6,29
WTI (NEW YORK)	21,46	0,99
LIGHT SWEET CRUDE	21,50	0,23

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANCAISES

Lundi 18 février 11h15

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ACCOR ◗	40,65	40,85	-0,49	-0,44	42,90	38,03	1,00	12040
AFFINE	38,70	39,00	-0,77	4,87	39,40	30,34	1,20	3610
AGF ◗	52,25	52,20	0,10	-3,06	55,50	50,20	2,00	12592
AIR FRANCE GPE NOM ◗	18,10	18,04	0,33	10,09	18,40	16,06	0,22	3112
AIR LIQUIDE ◗	159,50	159,20	0,19	1,33	162,40	149,80	3,00	12007
ALCATEL A ◗	16,28	16,06	1,37	-15,20	21,62	15,81	0,48	13000
ALCATEL O	6,29	6,20	1,45	-18,52	9,62	6,20	0,10	13015
ALSTOM ◗	12,69	12,70	-0,08	1,60	14,69	12,25	0,55	12019
ALTRAN TECHNO. # ◗	54,25	54,15	0,18	6,89	56,20	48,50	0,14	3463
ARBEL	5,40	5,05	6,93	74,19	7,50	2,92	0,53	3588
AREVA CIP	180,00	180,10	-0,06	12,85	183,50	160,00	22,85	4524
ATOS ORIGIN ◗	83,75	84,50	-0,89	13,86	87,25	71,15	n/d	5173
AVENTIS ◗	82,80	83,55	-0,90	3,82	84,75	74,10	0,50	13046
AXA ◗	21,48	21,55	-0,32	-8,47	25,10	19,41	2,20	12062
BACOU DALLOZ	100,00	98,50	1,52	13,63	100,00	83,30	0,90	6089
BAIL INVESTIS.	133,40	134,90	-1,11	10,15	135,00	122,50	7,16	12018
BAZAR HOT. VILLE	134,80	126,60	6,48	4,65	152,80	124,50	3,00	12547
BEGHIN SAY ◗	43,10	43,40	-0,69	5,63	43,95	39,20	n/d	4455
BIC ◗	38,21	38,30	-0,23	-0,39	40,98	35,51	0,29	12096
BNP PARIBAS ◗	105,70	106,70	-0,94	5,17	109,80	99,55	2,25	13110
BOLLORE ◗	243,00	243,40	-0,16	1,16	259,00	238,00	4,00	12585
BOLLORE INV.	53,00	53,10	-0,19	3,21	55,00	50,50	0,20	3929
BONGRAIN	43,80	43,51	0,67	-2,66	45,50	41,70	1,40	12010
BOUYGUES ◗	33,02	33,35	-0,99	-10,27	38,80	30,65	0,36	12050
BOUYGUES OFFS. ◗	41,00	41,40	-0,97	2,37	43,15	39,30	1,10	13070
B T P (LA CIE)	n/d	1,16	n/d	n/d	n/d	n/d	0,46	3360
BULL# ◗	0,92	0,94	-2,13	-25,20	1,27	0,89	n/d	5260
BURELLE (LY)	57,15	58,95	-3,05	15,15	60,05	49,63	0,50	6113
BUSINESS OBJECTS ◗	46,15	45,30	1,88	22,90	47,80	37,01	n/d	12074
CANAL + ◗	3,77	3,74	0,80	5,30	3,79	3,49	0,15	12546
CAP GEMINI ◗	78,70	79,50	-1,01	-2,95	90,70	72,70	1,20	12533
CARBONE-LORRAINE ◗	32,21	32,15	0,19	7,36	32,40	28,60	1,06	3962
CARREFOUR ◗	54,45	54,40	0,09	-6,76	58,80	53,10	0,50	12017
CASINO GUICH.ADP	58,50	58,90	-0,68	-6,40	63,95	56,60	1,37	12113
CASINO GUICHARD ◗	78,65	78,95	-0,38	-9,23	87,30	75,50	1,33	12558
CASTORAMA DUB.(LI) ◗	57,25	56,45	1,42	-1,03	61,00	54,25	2,85	12420
CEGID (LY)	76,50	77,85	-1,73	-2,36	90,50	75,65	2,00	12470
CEREOL ◗	28,85	29,00	-0,52	1,40	29,37	28,00	n/d	4456
CERESTAR ◗	32,50	32,50	n/d	5,51	32,70	30,70	n/d	4457
CFF.RECYCLING	43,50	43,00	1,16	8,75	45,20	38,50	1,30	3905
CGIP OPR	39,00	40,50	-3,70	n/d	41,00	35,50	n/d	18179
CHARGEURS	74,00	75,00	-1,33	-1,26	75,00	67,00	2,13	13069
CHRISTIAN DIOR ◗	36,50	36,70	-0,54	5,88	37,80	32,50	0,28	13040
CIC -ACTIONS A	120,00	120,00	n/d	-0,41	125,00	118,70	2,29	12005
CIMENTS FRANCAIS ◗	48,89	49,25	-0,73	1,85	50,70	46,20	1,40	12098
CLARINS ◗	64,75	65,20	-0,69	2,12	67,00	61,00	1,10	13029
CLUB MEDITERRANEE ◗	48,50	47,80	1,46	18,29	50,30	41,52	1,00	12156
CNP ASSURANCES ◗	35,60	36,01	-1,14	-0,28	36,21	33,60	1,08	12022
COFACE ◗	52,10	52,90	-1,51	9,91	54,95	46,40	1,75	12099
COFLEXIP	n/d	154,00	n/d	-3,14	167,80	145,00	n/d	13064
COLAS	66,30	66,00	0,45	4,65	68,50	62,00	2,13	12163
CONTIN.ENTREPR.	43,20	43,35	-0,35	-3,35	45,90	41,50	2,00	3664
CRED.FON.FRANCE	14,91	15,14	-1,52	2,54	15,19	13,05	0,58	12081
CREDIT LYONNAIS ◗	37,69	37,80	-0,29	0,50	38,48	36,52	0,65	18420
CS COM.ET SYSTEMES	9,56	9,75	-1,95	15,18	9,90	7,60	n/d	7896
CREDIT AGRICOLE ◗	18,94	18,95	-0,05	6,46	19,18	17,58	n/d	4507
DAMART	85,00	82,25	3,34	5,45	85,00	79,50	3,80	12049
DANONE ◗	132,00	133,60	-1,20	-3,64	139,40	125,20	1,90	12064
DASSAULT-AVIATION	296,00	299,00	-1,00	-6,62	325,00	291,10	6,20	12172
DASSAULT SYSTEMES ◗	51,15	51,50	-0,68	-5,27	58,10	48,42	0,31	13065
DEV.R.N-P.CAL LI #	14,65	14,80	-1,01	1,73	15,00	14,25	0,55	12423
DEVEAUX(LY)#	67,25	68,50	-1,82	-16,45	75,00	67,00	4,20	6100
DMC (DOLLFUS MI)	7,15	7,25	-1,38	-4,53	8,48	7,00	0,61	12133
DYNACTION	28,60	28,17	1,53	6,31	29,80	25,41	0,50	13035
EIFFAGE ◗	80,30	80,60	-0,37	17,39	81,00	68,80	0,78	13045
ELECT.MADAGASCAR	24,30	24,30	n/d	8,00	24,90	22,40	n/d	3571
ELIOR ◗	8,45	8,46	-0,12	4,83	9,74	8,05	0,07	12127
ENTENIAL(EX CDE)	27,00	28,00	-3,57	6,50	29,90	25,35	0,40	12093
ERAMET	36,50	38,00	-3,95	5,49	38,50	30,21	1,30	13175
ESSILOR INTL ◗	37,84	38,01	-0,45	11,45	38,30	31,20	3,90	12166
ESSO	86,45	86,00	0,52	7,79	92,10	79,50	2,75	12066
EULER ◗	43,40	44,05	-1,48	2,11	47,40	41,01	1,40	12130
EURAZEO ◗	58,00	58,30	-0,51	-9,30	63,85	57,75	0,48	12112
EURO DISNEY ◗	1,01	1,03	-1,94	14,77	1,21	0,89	n/d	12587
EUROTUNNEL ◗	0,94	0,91	3,30	-16,81	1,18	0,90	n/d	12537
FAURECIA ◗	56,65	57,05	-0,70	-3,98	61,40	51,60	0,91	12114
F.F.P. (NY) ◗	100,40	99,00	1,41	3,45	104,80	94,20	1,80	6478
FIMALAC ◗	44,33	44,20	0,29	10,00	44,80	40,01	0,90	3794
FINAXA	72,20	74,00	-2,43	-8,78	83,85	68,00	2,20	3313
FONC.LYON.#	27,60	27,47	0,47	3,37	28,00	25,20	0,85	3340
FRANCE TELECOM ◗	30,60	30,20	1,32	-31,84	48,16	29,70	1,00	13330
FROMAGERIES BEL	95,10	96,00	-0,94	-4,85	101,90	91,80	2,22	12185
GALERIES LAFAYETTE ◗	137,10	136,50	0,44	-10,33	168,90	125,10	0,60	12124
GAUMONT #	49,35	50,00	-1,30	19,78	53,00	39,00	0,57	3489
GECINA ◗	95,50	95,75	-0,26	4,37	95,75	90,00	3,34	13151
GENERALE DE SANTE	15,40	15,69	-1,85	7,24	16,40	13,71	n/d	4447
GEOPHYSIQUE ◗	39,76	39,53	0,58	12,79	41,80	33,16	1,22	12016
GFI INFORMATIQUE ◗	11,00	11,01	-0,09	-8,71	13,34	10,73	0,15	6337
GRANDVISION ◗	19,43	19,45	-0,10	27,40	20,10	15,05	0,25	5297
GROUPE GASCOGNE	73,00	73,60	-0,82	-1,61	80,40	67,75	3,00	12441
GROUPE PARTOUCHE #	69,50	69,55	-0,07	-6,39	75,50	63,00	1,68	5354
GR.ZANNIER (LY) #	76,95	76,85	0,13	-2,09	83,50	74,70	0,73	12472
GUYENNE GASCOGNE ◗	85,00	84,05	1,13	n/d	87,50	84,00	1,50	12028
HAVAS ADVERTISING ◗	8,30	8,40	-1,19	2,09	9,58	7,82	0,17	12188
IMERYS ◗	116,40	116,20	0,17	7,97	120,00	98,00	3,60	12085
IMMEUBLES DE FCE	22,10	22,30	-0,90	0,45	25,00	21,60	0,30	12037
IMMOBANQUE NOM	127,40	128,00	-0,47	n/d	127,40	127,40	n/d	5793
IM.MARSEILLAISE	3265,00	3365,00	-2,97	-7,89	3520,00	3150,00	22,26	3770
INFOGRAMES ENTER. ◗	11,05	11,05	n/d	-14,67	15,98	10,77	n/d	5257
INGENICO ◗	25,30	25,70	-1,56	11,94	26,90	22,50	0,10	12534
ISIS	141,00	140,20	0,57	-10,75	160,00	137,00	n/d	12000
JC DECAUX ◗	11,00	11,00	n/d	-12,35	13,78	10,50	n/d	7791
KAUFMAN ET BROAD	19,00	19,00	n/d	15,15	19,19	16,21	0,82	12105
KLEPIERRE ◗	117,20	116,90	0,26	9,22	117,20	108,20	2,75	12196
L'OREAL ◗	76,65	76,85	-0,26	-5,25	81,90	75,15	0,44	12032
LAFARGE ◗	102,40	103,70	-1,25	-2,38	107,00	96,85	2,20	12053
LAGARDERE ◗	45,24	45,74	-1,09	-3,74	49,75	41,92	0,78	13021
LAPEYRE ◗	62,00	62,00	n/d	40,08	62,50	44,10	1,08	13051
LEBON (CIE)	n/d	50,10	n/d	-0,19	52,00	48,75	2,30	12129
LEGRAND ORD.	179,80	176,00	2,16	24,86	180,00	143,90	0,94	12061
LEGRIS INDUST. ◗	19,88	19,75	0,66	-9,63	25,39	19,71	1,20	12590
LIBERTY SURF	3,35	3,50	-4,29	17,54	3,80	2,90	n/d	7508
LOCINDUS	127,50	127,40	0,08	1,19	131,90	126,00	10,18	12135
LOUVRE #	61,00	61,00	n/d	-2,86	63,80	60,00	1,24	3311
LUCIA	11,45	11,40	0,44	-11,92	12,00	10,42	1,83	3630
LVMH MOET HEN. ◗	47,89	48,07	-0,37	4,79	49,88	42,15	0,22	12101
MARINE WENDEL OPA	72,70	73,00	-0,41	n/d	74,00	71,60	n/d	22053
MARIONNAUD PARFUM ◗	50,35	50,65	-0,59	-7,44	57,60	50,20	n/d	6494
MATUSSIERE FOREST.	9,20	9,00	2,22	3,48	9,85	8,15	0,10	6057
MAUREL ET PROM	18,90	18,90	n/d	21,93	19,50	15,10	0,91	5107
METALEUROP	3,98	4,01	-0,75	29,22	4,90	3,15	0,61	12038
MICHELIN ◗	40,03	40,60	-1,40	8,04	42,00	36,36	0,80	12126
MONTUPET SA	13,16	13,15	0,08	26,17	15,00	10,50	0,17	3704
NATEXIS BQ POP. ◗	90,05	91,00	-1,04	-7,06	97,50	90,00	2,50	12068
NEOPOST ◗	35,02	35,05	-0,09	7,02	38,44	32,31	n/d	12056
NEXANS ◗	19,33	19,50	-0,87	19,24	19,97	16,25	n/d	4444
NORBERT DENTRES.#	24,90	24,98	-0,32	11,40	27,90	21,52	0,40	5287
NORD-EST	25,96	26,00	-0,15	-4,17	27,90	25,20	0,94	12055
NRJ GROUP ◗	19,00	19,30	-1,55	-9,26	22,95	18,70	0,15	12169
OBERTHUR CARD SYS. ◗	6,43	6,60	-2,58	-28,15	9,40	6,41	n/d	12413
ORANGE ◗	7,13	7,23	-1,38	-29,96	10,74	7,11	n/d	7919
OXYG.EXT-ORIENT	370,00	363,90	1,68	4,51	375,00	351,00	14,68	3117
PECHINEY ACT ORD A ◗	61,00	61,50	-0,81	5,35	63,80	57,05	1,00	13290
PECHINEY B PRIV.	56,00	56,00	n/d	2,94	59,60	52,50	3,31	3640
PENAUILLE POLY.# ◗	41,28	41,80	-1,24	4,50	45,59	38,50	0,28	5338
PERNOD-RICARD ◗	87,25	87,50	-0,29	0,28	89,90	82,75	0,80	12069
PEUGEOT ◗	47,47	47,51	-0,08	-0,58	48,70	43,42	5,00	12150
PINAULT-PRINT.RED. ◗	118,70	119,20	-0,42	-17,91	154,69	109,50	2,18	12148
PLASTIC OMN.(LY)	72,45	72,45	n/d	22,79	83,10	59,05	2,00	12457
PROVIMI ◗	20,90	20,70	0,97	-1,96	23,78	20,52	n/d	4458
PSB INDUSTRIES LY	90,90	87,00	4,48	1,56	90,90	85,00	3,50	6032
PUBLICIS GR. SA # ◗	29,32	28,80	1,81	-1,44	32,85	26,80	0,20	13057
REMY COINTREAU ◗	26,20	26,19	0,04	5,34	27,98	24,87	0,90	13039
RENAULT ◗	46,25	45,99	0,57	16,76	46,80	39,30	0,91	13190
REXEL ◗	63,95	64,55	-0,93	-3,03	66,90	58,60	1,61	12595
RHODIA ◗	10,18	10,35	-1,64	13,36	10,81	8,87	0,40	12013
ROCHETTE (LA)	12,55	12,62	-0,55	28,06	12,90	11,81	0,18	12580
ROUGIER #	58,95	59,40	-0,76	3,33	59,60	57,00	3,05	3764
ROYAL CANIN ◗	142,30	141,90	0,28	5,79	143,50	133,20	1,10	3153
RUE IMPERIALE (LY)	1610,00	1564,00	2,94	3,87	1650,00	1463,00	21,19	12400
SADE (NY)	48,00	48,00	n/d	4,34	48,99	45,20	2,15	12431
SAGEM S.A. ◗	64,50	65,50	-1,53	-6,18	73,50	63,45	0,60	7327
SAINT-GOBAIN ◗	168,00	168,00	n/d	-0,88	176,50	161,00	4,30	12500
SALVEPAR (NY)	52,95	52,40	1,05	5,37	55,95	50,10	3,05	12435
SANOFI SYNTHELABO ◗	72,15	72,30	-0,21	-13,90	84,30	69,15	0,44	12057
SCHNEIDER ELECTRIC ◗	54,80	55,30	-0,90	1,48	57,25	48,28	1,60	12197
SCOR SVN ◗	36,55	37,20	-1,75	3,21	46,80	31,50	1,70	13030
S.E.B. ◗	75,90	76,50	-0,78	21,14	78,00	61,00	1,90	12170
SEITA	47,63	48,00	-0,77	-1,18	48,80	45,10	1,40	13230
SELECTIBAIL(EXSEL)	16,21	16,21	n/d	1,82	16,60	15,80	1,56	12599
SIDEL	34,50	34,70	-0,58	-31,00	53,00	30,25	n/d	13060
SILIC	155,70	156,50	-0,51	-0,70	164,40	154,19	6,68	5091
SIMCO ◗	78,50	78,70	-0,25	1,29	79,00	76,10	2,60	12180
SKIS ROSSIGNOL	14,20	14,40	-1,39	-1,93	15,90	13,65	0,28	12041
SOCIETE GENERALE ◗	64,60	65,00	-0,62	2,78	69,95	62,00	2,10	13080
SODEXHO ALLIANCE ◗	45,80	45,95	-0,33	-4,60	48,42	44,30	2,24	12122
SOPHIA ◗	31,75	31,85	-0,31	5,20	32,20	30,00	1,52	12077
SOPRA GROUP CB# ◗	44,46	44,20	0,59	14,70	48,30	39,05	0,62	5080
SPIR COMMUNIC. # ◗	78,40	78,55	-0,19	0,51	79,30	74,05	3,00	13173
SR TELEPERFORMANCE ◗	24,10	24,35	-1,03	2,55	27,40	23,03	0,15	5180
STERIA GROUPE #	31,70	31,50	0,63	6,37	34,50	28,06	0,48	7291
SUCR.PITHIVIERS.	395,00	389,90	1,31	2,54	400,00	361,10	12,00	3331
SUEZ ◗	33,36	33,45	-0,27	-1,88	34,90	30,80	3,30	12052
TAITTINGER	130,30	130,30	n/d	0,30	140,00	120,00	11,62	3720
TECHNIP-COFLEXIP ◗	135,20	134,50	0,52	-9,86	153,50	131,50	3,30	13170
TF1 ◗	26,31	26,75	-1,64	-7,32	31,60	24,94	0,65	5490
THALES ◗	38,52	39,00	-1,23	-0,59	39,50	36,35	0,62	12132
THOMSON MULTIMEDIA ◗	30,27	31,00	-2,35	-12,26	37,15	30,10	n/d	18453
TOTAL FINA ELF ◗	164,70	164,60	0,06	2,68	166,30	151,60	3,30	12027
TRANSICIEL # ◗	33,10	33,06	0,12	-4,58	40,56	31,50	0,50	6271
UBI SOFT ENTERTAIN ◗	32,01	32,10	-0,28	-14,64	39,97	31,20	n/d	5447
UNIBAIL (PORTEUR) ◗	60,10	60,00	0,17	5,34	61,80	54,00	5,00	12471
UNILOG ◗	75,60	75,50	0,13	10,60	77,70	68,55	0,39	3466
USINOR ◗	14,90	15,26	-2,36	n/d	15,85	12,65	n/d	13260
VALEO ◗	46,40	46,61	-0,45	3,57	48,85	42,80	1,35	13033
VALLOUREC ◗	60,40	59,65	1,26	13,42	61,10	53,50	1,30	12035
VICAT	61,00	61,00	n/d	3,38	61,40	58,00	0,95	3177
VINCI ◗	72,25	72,45	-0,28	9,73	72,45	61,30	1,65	12548
VIVARTE	140,00	140,00	n/d	8,94	143,00	124,00	1,98	13041
VIVENDI ENVIRON. ◗	37,55	37,81	-0,69	0,24	39,20	35,27	0,55	12414
VIVENDI UNIVERSAL ◗	45,50	45,50	n/d	-26,01	64,40	44,20	1,00	12777
WANADOO ◗	5,81	5,90	-1,53	3,19	6,68	5,37	n/d	12415
WORMS (EX.SOMEAL)	19,30	19,40	-0,52	-1,02	20,00	18,50	0,50	6336
ZODIAC ◗	21,56	21,61	-0,23	5,73	23,50	20,40	5,20	12568

VALEURS INTERNATIONALES ZONE EURO

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ALTADIS ◗	18,76	18,85	-0,48	-1,67	19,75	17,55	0,56	12975
AMADEUS PRIV. A ◗	7,78	7,85	-0,89	18,41	7,90	6,44	0,07	12823
B.A.S.F. # ◗	41,10	41,49	-0,94	-2,81	45,84	40,86	1,47	12807
BAYER # ◗	33,88	34,27	-1,14	-3,50	38,74	33,55	1,03	12806
COMPLETEL EUROPE ◗	0,73	0,77	-5,19	-37,06	1,30	0,71	n/d	5728
DEUTSCHE BANK # ◗	68,10	68,05	0,07	-14,17	82,60	65,60	0,96	12804
DEXIA ◗	16,62	16,72	-0,60	2,59	17,40	14,99	3,23	12822
EADS(EX-AERO.MAT.) ◗	13,74	13,96	-1,58	0,73	14,90	12,52	0,38	5730
EQUANT N.V. ◗	10,61	10,27	3,31	-21,17	14,95	10,22	n/d	12701
EURONEXT N.V ◗	20,23	20,25	-0,10	-4,80	21,50	20,00	n/d	5777
GEMPLUS INTL ◗	1,99	2,06	-3,40	-29,92	3,08	1,95	n/d	5768
NOKIA A ◗	25,11	25,34	-0,91	-12,50	30,32	23,57	0,28	5838
ROYAL DUTCH # ◗	57,35	57,50	-0,26	1,23	58,80	52,60	0,53	13950
ROYAL PHILIPS 0.20 ◗	30,50	31,00	-1,61	-7,79	35,33	28,50	0,27	13955
SIEMENS # ◗	65,10	65,20	-0,15	-12,14	79,75	62,30	0,74	12805
STMICROELECTRONICS ◗	34,80	35,25	-1,28	-3,46	39,70	32,72	0,03	12970
TELEFONICA # ◗	12,97	13,00	-0,23	-12,77	15,62	12,51	0,28	12811
UNILEVER NV # ◗	66,75	66,05	1,06	1,28	67,30	61,45	0,38	13953

VALEURS INTERNATIONALES HORS ZONE EURO

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ERICSSON # ◗	4,62	4,72	-2,12	-23,76	6,69	4,56	0,04	12905
GENERAL ELECT. # ◗	42,62	43,00	-0,88	-7,62	46,15	40,10	0,17	12943
HSBC HOLDINGS ◗	13,15	13,00	1,15	-1,27	13,69	12,32	0,21	12976
I.B.M # ◗	117,80	118,90	-0,93	-15,73	141,90	116,40	0,14	12964
KINGFISHER SICO ◗	6,33	6,27	0,96	0,79	6,83	5,86	0,07	22046
MERCK AND CO # ◗	68,60	68,25	0,51	1,17	69,70	64,50	0,33	12909
NESTLE SA NOM. # ◗	253,20	253,60	-0,16	5,94	256,60	233,10	23,42	13911
PHILIP MORRIS # ◗	58,65	58,50	0,26	11,71	58,90	50,40	0,55	12928
SCHLUMBERGER # ◗	63,75	63,80	-0,08	-0,23	65,80	56,00	0,21	12936
SONY CORP. # ◗	51,85	51,25	1,17	0,48	55,85	46,31	0,13	12903

Cours en euros. VALEURS INTERNATIONALES ZONE EURO et HORS ZONE EURO : une sélection.
◗ : valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé (SRD).
Plus haut et plus bas : cours maximum et minimum depuis le 1/1/2002. n/d : valeur non disponible.

NOUVEAU MARCHÉ

15/2 : 15 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture	% var.
Meilleures performances		
AUTOMA TECH #	2,35	20,51
GUYANOR ACTION B	0,27	12,50
MILLIMAGES	8,15	8,67
AVENIR TELEC.BS00	0,38	8,57
GAMELOFT COM #	0,78	8,33
DMS #	15,20	7,42
STACI #	1,35	7,14
KEYRUS	1,07	7,00
LYCOS EUROPE	0,72	5,88
COM 6	1,91	5,52
NET2S #	2,99	4,91
LA TETE DS NUAGES	1,08	4,85
BUSINESS ET DECIS.	9,48	4,75
METROLOGIC GROUP #	48,79	4,59
Plus mauvaises performances		
WESTERN TELECOM #	0,41	-16,33
SYNELEC #	9,50	-13,64
STELAX	0,62	-11,43
TEL.RES.SERVICES #	1,33	-11,33
IXO	0,40	-11,11
AVENIR TELECOM #	1,15	-10,16
TITUS INTERACTIVE#	2,86	-10,06
REGINA RUBENS #	0,45	-10,00
VALTECH	1,85	-8,87
HIGHWAVE OPTICAL	2,35	-8,56
CONSODATA	11,31	-8,35
DALET #	1,62	-7,95
CRYO #	3,22	-7,74
IDP	1,44	-7,10
Plus forts volumes d'échange		
AVENIR TELECOM #	1,15	-10,16
BRIME TECHNO. #	32,32	-1,01
DEVOTEAM #	19,95	-0,25
EGIDE #	90,90	-1,30
FIMATEX #	3,55	1,14
FLOREANE MED.IMPL#	10,15	-1,26
GENESYS #	8,89	-1,11
HIGH CO.#	121,00	-1,47
HIGHWAVE OPTICAL	2,35	-8,56
ILOG #	14,99	-0,13
INFO VISTA	3,78	-2,58
IPSOS #	67,00	-1,47
MEDIDEP #	27,41	-1,23
MILLIMAGES	8,15	8,67
NEURONES #	3,80	2,70
NICOX #	44,80	-2,61
SITICOM GROUP	5,14	-0,77
SOI TEC SILICON #	23,60	-0,84
VALTECH	1,85	-8,87
WAVECOM #	35,44	-2,64

Le Monde

Documentalistes et professeurs

• Pour mieux comprendre la presse
• Pour animer une séance

du 18 au 23 mars 2002 *Le Monde* vous propose sa

MALLETTE PÉDAGOGIQUE

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :
coursolle@lemonde.fr
Tél. : 01 42 17 34 82

SECOND MARCHÉ

15/2 : 31 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture	% var.
Meilleures performances		
EUROPEENNE CASINOS	66,00	11,86
VIRBAC	117,50	11,48
ORGASYNTH	12,08	9,62
UGIGRIP	5,55	8,82
CF2M	7,50	8,38
MR BRICOLAGE	16,00	7,38
XRT SA#	1,25	6,84
BILLON #	2,50	6,38
PCAS #	24,00	5,96
LEBLANC ILLUMINAT.	18,50	5,41
COLETICA	19,90	5,29
PARCOURS	7,89	5,20
PRECIA (LY) #	10,51	5,00
MANUTAN INTER.	35,85	4,82
Plus mauvaises performances		
STEPH.KELIAN #	7,20	-24,21
CESAR	0,52	-13,33
TEAM PARTNERS GRP#	3,25	-9,72
SEEVIA CONSULTING	10,90	-9,54
SYNERGIE (EX SID.)	25,00	-9,42
INFO REALITE #	0,64	-8,57
LVL MEDICAL GPE	31,75	-8,40
MEDASYS DIGIT.SYS#	1,75	-7,89
ICOM INFORMATIQUE	3,49	-6,93
COCOON NOM	0,56	-6,67
EXEL INDUSTRIES	37,00	-6,33
ANDRE TRIGANO(LY)#	15,00	-6,25
CHAINE TRAME	3,00	-6,25
KINDY #	3,37	-6,13
Plus forts volumes d'échange		
AB GROUPE	19,50	0,00
ALGECO #	106,90	0,75
ARCHOS	13,85	-0,36
BENETEAU #	48,00	1,20
BONDUELLE	56,20	1,90
BRIOCHE PASQ.(NS)#	80,00	1,27
EUROPEENNE CASINOS	66,00	11,86
HERMES INTL	157,00	-0,51
LECTRA (B) #	5,05	2,02
LVL MEDICAL GPE	31,75	-8,40
M6-METR.TV ACT.DIV	26,73	-2,34
MANITOU #	73,00	-0,54
MR BRICOLAGE	16,00	7,38
PCAS #	24,00	5,96
PINGUELY HAULOTTE	10,17	-1,26
RALLYE	48,07	-0,89
RODRIGUEZ GROUP #	65,90	-0,15
SECHE ENVIRONNEM.#	76,00	-0,91
TEAMLOG #	15,01	4,24
VIRBAC	117,50	11,48

SICAV ET FCP

SÉLECTION

Dernier cours connu le 18/2 à 11h

AGIPI — www.agipi.com 01 40 08 93 00

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
AGIPI ACTIONS	26,24	15/2	-1,72
AGIPI AMBITION	25,29	15/2	-0,51

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT — 3615 BNP 08 36 68 17 17 (0,34 €/min)

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
ANTIN OBLI M.T.C	154,17	14/2	-0,24
ANTIN OBLI M.T.D	138,65	14/2	-2,25
ANTIN OBLI SPREADS	187,20	14/2	0,03
BNP MONE C.TERME	2518,08	14/2	0,40
BNP MONE PLACEM.C	13799,44	14/2	0,37
BNP MONE PLACEM.D	11602,35	14/2	-3,33
BNP MONE TRESORE.	78718,34	14/2	0,42
BNP OBLI C.TERME	166,58	14/2	-0,09
BNP OBLI L.TERME	34,35	14/2	-0,17
KLEBER EURO SOUV.	1974,51	14/2	
Fonds communs de placements			
BNP MONE ASSOCIAT.	1843,76	14/2	0,37

Banque populaire Asset Management www.bpam.fr 01 58 19 40 00

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
BP OBLIG EUROPE	52,50	15/2	0,49
BP SECURITE	104106,85	15/2	0,44
FRUCTIFRANCE C	79,06	17/2	-2,21
Fonds communs de placements			
BP CYCLEOEUROPECR.	104,44	14/2	-11,83
BP CYCLEOEUROPECYC	111,10	14/2	0,78
BP CYCLEOEUROPEDEF	101,17	14/2	-0,69
BP MEDITERR.DEVEL.	55,57	14/2	-0,44
BP NVELLE ECONOMIE	84,20	14/2	-10,83
BP OBLI HAUT REND.	110,02	14/2	1,32
EUROACTION MIDCAP	127,58	15/2	0,98
FRUCTI EURO 50	92,53	15/2	-5,99
FRUCTI FRANCE NM	179,20	17/2	0,20

CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne 08 36 68 09 00 (0,34 €/min)

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
ECUR.1,2,3...FUTUR	50,20	14/2	-0,96
ECUR.ACT.EUROP.C	17,10	14/2	-2,28
ECUR.ACT.FUT.D/PEA	61,54	14/2	-3,33
ECUR.CAPITAL.C	44,16	14/2	-0,18
ECUR.DYNAMIQUE +	41,39	14/2	-2,86
ECUR.ENERGIE	42,56	14/2	-2,49
ECUR.EXPANSION C	14898,45	14/2	0,44
ECUR.EXPANSIONPLUS	42,56	14/2	0,40
ECUR.INVEST.D/PEA	50,70	14/2	-3,00
ECUR.MONETAIRE C	225,32	14/2	0,32
ECUR.MONETAIRE D	187,69	14/2	0,33
ECUR.OBLIG.INTER.	178,46	14/2	1,12
ECUR.TECHNOLOGIESC	37,22	14/2	-4,66
ECUR.TRIMESTR.D	273,29	14/2	-0,05
EPARCOURT-SICAV D	28,50	14/2	
GEOPTIM C	2346,75	14/2	0,26
Fonds communs de placements			
ECUR.EQUILIBRE C	37,27	14/2	-0,90
ECUR.PRUDENCE C	34,60	14/2	-0,02
ECUR.VITALITE	39,96	14/2	-1,74

CDC IXIS Asset Management — www.cdcixis-am.fr

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
Multi-promoteurs			
LIV.BOURSE INV.D	175,94	14/2	-2,94
NORD SUD DEVELOP.C	522,29	14/2	0,80
NORD SUD DEVELOP.D	403,08	14/2	0,80

CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT — 08 36 68 56 55 (0,34 €/min)

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
ATOUT CROISSANCE	350,19	15/2	2,35
ATOUT EUROPE	497,90	15/2	-3,32
ATOUT FCE ASIE	73,60	15/2	-4,71
ATOUT FRANCE C	186,96	15/2	-5,06
ATOUT FRANCE D	166,26	15/2	-5,05
ATOUT FRANCE EUR.D	169,31	15/2	-4,87
ATOUT FRANCEMONDED	42,99	15/2	-4,36
ATOUT MONDE	51,29	15/2	-3,33
ATOUT SELECTION	98,94	15/2	-5,61
CAPITOP EUROBLIG C	101,35	15/2	-0,06
CAPITOP EUROBLIG D	83,61	15/2	-0,08
CAPITOP MONDOBLIG	45,52	15/2	0,88
CAPITOP REVENUS	171,03	15/2	-1,33
DIEZE C	426,36	15/2	-3,37
INDICIA EUROLAND	108,13	14/2	-4,36
INDICIA FRANCE	354,61	14/2	-5,07
INDOCAM AMERIQUE	40,66	15/2	-1,66
INDOCAM ASIE	17,51	15/2	-1,12
INDOCAM FRANCE C	322,25	15/2	-4,34
INDOCAM FRANCE D	264,88	15/2	-4,34
INDOCAM MULTIOBLIG	191,93	15/2	2,26
Fonds communs de placements			
ATOUT VALEUR	74,97	14/2	-4,10
CAPITOP MONETAIREC	193,46	19/2	0,34
CAPITOP MONETAIRED	183,41	19/2	0,35
INDO.FONCIER	95,88	15/2	2,94
INDO.VAL.RES.	259,39	14/2	-2,68
MASTER ACTIONS	40,09	13/2	-2,67
MASTER DUO	14,01	13/2	-1,26
MASTER OBLIG.	30,74	13/2	-0,35
MASTER PEA	12,02	13/2	-3,29
OPTALIS DYNAMIQUEC	18,10	14/2	-2,74
OPTALIS DYNAMIQUED	16,97	14/2	-2,75
OPTALIS EQUILIBREC	18,49	14/2	-1,70
OPTALIS EQUILIBRED	16,82	14/2	-1,75
OPTALIS EXPANSIONC	14,28	14/2	-3,96
OPTALIS EXPANSIOND	13,93	14/2	-3,99
OPTALIS SERENITE C	17,84	14/2	-0,61
OPTALIS SERENITE D	15,67	14/2	-0,63
PACTE SOLIDAR.LOG.	76,98	12/2	0,01
PACTE VERT TIERS-M	81,99	12/2	0,01

CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT — www.clamdirect.com

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
EURCO SOLIDARITE	225,24	14/2	-0,07
MONELION JOUR C	494,25	14/2	0,36
MONELION JOUR D	416,23	14/2	0,35
SICAV 5000	154,57	15/2	-3,86
SLIVAFRANCE	263,50	15/2	-4,41
SLIVARENTE	39,53	13/2	0,07
SLIVINTER	151,31	15/2	-2,82
TRILION	740,65	13/2	-0,95
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMI.C	178,63	15/2	-1,75
ACTILION DYNAMI.D	168,26	15/2	-1,75
ACTILION EQUIL.C	174,51	14/2	0,18
ACTILION EQUIL.D	163,17	14/2	0,19
ACTILION PEA DYNAM	64,62	15/2	-2,65
ACTILION PEA EQUI.	162,72	15/2	-1,94
ACTILION PRUDENCEC	173,06	15/2	-0,16
ACTILION PRUDENCED	161,27	15/2	-0,16
INTERLION	236,26	14/2	0,46
LION ACTION EURO	87,43	15/2	-3,29
LION PEA EURO	88,40	15/2	-3,37

CIC BANQUES — www.cic-am.com

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
CIC AMERIQ.LATINE	111,74	15/2	-2,80
CIC CAPIRENTE MT C	35,77	15/2	-0,36
CIC CAPIRENTE MT D	26,26	15/2	-1,46
CIC CONVERTIBLES	5,41	15/2	-1,27
CIC COURT TERME C	34,41	15/2	0,26
CIC COURT TERME D	26,39	15/2	-2,76
CIC DOLLAR CASH	1428,65	15/2	0,21
CIC ECOCIC	361,87	15/2	-1,99
CIC ELITE EUROPE	127,25	15/2	-3,58
CIC EPARG.DYNAM.C	2077,85	15/2	0,09
CIC EPARG.DYNAM.D	1638,90	15/2	0,08
CIC EUROLEADERS	372,22	15/2	-5,45
CIC FINUNION	177,58	15/2	0,06
CIC FRANCE C	33,65	14/2	-5,39
CIC FRANCE D	33,65	14/2	-5,39
CIC HORIZON C	68,19	15/2	
CIC HORIZON D	65,75	15/2	-0,04
CIC MENSUEL	1422,42	15/2	-0,58
CIC MONDE PEA	27,99	14/2	-0,10
CIC OBLI L.T. C	15,47	14/2	
CIC OBLI LONG T.D	15,27	14/2	-0,06
CIC OBLI MONDE	138,33	15/2	1,31
CIC OR ET MAT	128,73	15/2	21,43
CIC ORIENT	172,99	15/2	9,33
CIC PIERRE	34,56	14/2	1,67
SUD-GESTION C	24,58	14/2	-0,32
SUD-GESTION D	18,70	14/2	-4,44
UNION AMERIQUE	430,60	14/2	-2,90
Fonds communs de placements			
CIC EURO OPPORT.	30,96	14/2	0,29
CIC EURO PEA C	9,89	14/2	-6,69
CIC EURO PEA D	9,64	14/2	-6,67
CIC FRANCEVALOR C	35,92	15/2	-4,23
CIC FRANCEVALOR D	35,92	15/2	-4,23
CIC GLOBAL C	239,76	15/2	-2,46
CIC GLOBAL D	239,76	15/2	-2,46
CIC HIGH YIELD	402,06	8/2	-0,86
CIC JAPON	7,42	15/2	-5,23
CIC MARCHES EMERG.	111,56	15/2	2,27
CIC NOUVEAU MARCHE	5,24	14/2	-4,72
CIC PEA SERENITE	171,15	8/2	0,68
CIC PROF.DYNAMIQUE	22,90	14/2	-2,47
CIC PROF.EQUILIB.D	18,28	14/2	-2,19
CIC PROF.TEMPERE C	135,62	14/2	-0,13
CIC TAUX VARIABLE	197,42	8/2	-0,06
CIC TECHNO.COM	75,78	14/2	-6,16
CIC USA	18,20	15/2	-2,56
CIC VAL.NOUVELLES	268,82	15/2	-5,42

Crédit Mutuel FINANCE

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
CM EUR.TECHNOLOG.	4,15	15/2	-6,53
CM EURO PEA C	21,00	15/2	-4,02
CM FRANCE ACTIONSC	33,17	15/2	-4,54
CM MID-ACT.FRA	31,34	15/2	2,75
CM MONDE ACTIONS C	310,36	15/2	-2,62
CM OBLIG.CT C	165,35	15/2	-0,06
CM OBLIG.LONG T.	104,04	15/2	0,05
CM OBLIG.MOYEN T.C	341,18	15/2	-0,10
CM OBLIG.QUATRE	163,85	15/2	-0,13
CM OPT.DYNAMIQUE C	30,24	15/2	-2,67
CM OPTION EQUIL.C	53,16	15/2	-1,24
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODER.	19,28	15/2	-0,56

GROUPE LCF ROTHSCHILD Asset management

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
AMERIQUE 2000	125,92	15/2	-2,43
ASIE 2000	87,52	15/2	10,56
NOUVELLE EUROPE	211,38	14/2	-3,54
ST HONORE CAPITALC	3634,91	14/2	0,05
ST HONORE CAPITALD	3293,67	14/2	0,05
ST HONORE CONV.	337,93	15/2	-0,39
ST HONORE FRANCE	54,86	14/2	-4,12
ST HONORE PACIFI.	74,86	15/2	-6,14
ST HONORE TECHNO	104,57	15/2	-7,76
ST HONORE VI.SANTE	375,25	15/2	-2,04
ST HONORE WORLD LE	92,74	15/2	-3,40

Legal & General — www.lgfrance.com

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
STRATEG.IND.EUROPE	193,92	14/2	-5,17
Fonds communs de placements			
STRATEGIE CAC	5696,50	14/2	-4,38
STRATEGIE IND.USA	9330,43	14/2	-1,42

LA POSTE — www.lapostefinance.fr — Sicav Info Poste : 08 92 68 50 10 (0,34 €/min)

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
ADDILYS C	107,93	14/2	0,39
ADDILYS D	104,74	14/2	-1,80
AMPLITUDE AMERIQ.C	25,69	14/2	-1,60
AMPLITUDE AMERIQ.D	24,88	14/2	-1,62
AMPLITUDE EUROPE C	31,38	14/2	-2,96
AMPLITUDE EUROPE D	30,06	14/2	-2,96
AMPLITUDE FRANCE C	80,80	14/2	-2,26
AMPLITUDE MONDE C	223,04	14/2	-1,60
AMPLITUDE MONDE D	200,06	14/2	-1,59
AMPLITUDE PACIFI.C	15,83	14/2	4,69
AMPLITUDE PACIFI.D	15,13	14/2	4,70
ELANCIEL EUROD PEA	94,83	14/2	-3,88
ELANCIEL FR.D PEA	38,71	14/2	-3,68
EM.EUROPOSTE D PEA	29,24	14/2	-4,13
ETHICIEL	104,12	14/2	0,94
GEOBILYS C	122,18	14/2	0,22
GEOBILYS D	111,40	14/2	0,23
INTENSYS C	20,78	14/2	0,09
INTENSYS D	17,66	14/2	0,05
KALEIS DYNAM.FCE C	78,00	14/2	-2,31
KALEIS DYNAMISME C	216,74	14/2	-1,57
KALEIS DYNAMISME D	209,42	14/2	-1,57
KALEIS EQUILIBRE C	201,70	14/2	-0,86
KALEIS EQUILIBRE D	194,08	14/2	-0,86
KALEIS SERENITE C	191,72	14/2	-0,33
KALEIS SERENITE D	184,11	14/2	-0,33
KALEIS TONUS C	67,73	14/2	-2,97
LIBERT.ET SOLIDAR.	100,43	14/2	-1,08
OBLITYS C	113,51	14/2	-0,49
OBLITYS D	111,73	14/2	-0,48
PLENITUDE	41,40	14/2	-2,35
POSTE GESTION C	2639,62	17/2	0,42
POSTE GESTION D	2339,98	17/2	0,42
POSTE PREM.	7167,33	14/2	0,38
POSTE PREM.1AN	42687,32	14/2	0,07
POSTE PREM.2-3ANS	9222,61	14/2	-0,12
PRIMIEL EURO C	56,41	14/2	4,05
REVENUS TRIMESTR.	787,34	14/2	-0,25
SOLSTICE D	362,48	14/2	-0,04
THESORA C	189,11	14/2	-0,35
THESORA D	157,86	14/2	-0,35
TRESORYS	47898,56	14/2	0,45
Fonds communs de placements			
DEDIALYS FINANCE	81,76	17/2	-0,36
DEDIALYS MULTI SEC	62,09	14/2	-1,86
DEDIALYS SANTE	94,59	17/2	2,92
DEDIALYS TECHNO.	32,70	17/2	-7,28
DEDIALYS TELECOM	38,22	17/2	-19,24
OBLITYS INSTIT.C	98,57	14/2	-0,45
POSTE EUROPE C	92,78	14/2	-0,15
POSTE EUROPE D	88,49	14/2	-0,14
POSTE GISEMENT C	199,10	14/2	-0,08
POSTE GISEMENT D	179,49	14/2	-0,08
REMUNYS PLUS	103,77	14/2	0,32

Société Générale Asset Management www.sgam.fr

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
CADENCE 1 D	154,56	15/2	-1,34
CADENCE 2 D	152,88	15/2	-1,06
CADENCE 3 D	152,55	15/2	-0,19
CONVERTIS C	224,28	15/2	-1,78
INTEROBLIG C	59,56	15/2	0,35
INTERSELECTION F.D	72,49	15/2	-3,16
SELECT.DEFENSIF C	192,31	15/2	-0,18
SELECT.DYNAMIQUE C	234,87	14/2	-1,60
SELECT.EQUILIBRE 2	168,08	15/2	-0,02
SELECT.PEA 1	201,18	15/2	-1,84
SELECT.PEA DYNAM.	139,36	15/2	-1,72
SG FRANCE OPPORT.C	427,00	15/2	0,85
SG FRANCE OPPORT.D	399,81	15/2	0,85
SOGENFRANCE C	448,73	15/2	-3,64
SOGENFRANCE D	402,46	15/2	-4,09
SOGEOBLIG C	113,31	15/2	-0,09
SOGEPARGNE D	44,36	15/2	-0,09
SOGEPEA EUROPE	215,42	15/2	-3,42
SOGINTER C	51,33	15/2	-2,96
Fonds communs de placements			
DECLIC ACT.EURO	14,99	14/2	-3,35
DECLIC ACT.FSES	51,18	14/2	-2,25
DECLIC ACT.INTLES	33,27	15/2	-3,08
DECLIC BOURSE EQ.	16,42	14/2	-1,02
DECLIC BOURSE PEA	49,97	14/2	-2,09
DECLIC OBLIG.EUROP	16,60	14/2	-4,97
DECLIC PEA EUROPE	23,09	14/2	-3,63
DECLIC SOG.FR.TEMP	56,93	14/2	-3,39
SOGESTION C	47,43	14/2	-1,04
SOGINDEX FRANCE	496,66	14/2	-4,78

AUJOURD'HUI

JEUX OLYMPIQUES

Les Français **MARINA ANISSINA ET GWENDAL PEIZERAT** étaient favoris de l'épreuve de danse sur glace des **JEUX OLYMPIQUES DE SALT LAKE CITY** (États-Unis), qui devait se disputer lundi 18 février. Ils occupaient la **PREMIÈRE PLACE DU CLASSEMENT** à l'issue de la danse originale, devant les Russes Irina Lobacheva-Ilia Averbukh et les Italiens Barbara Fusar-Poli-Maurizio Margaglio. Marina Anissina a longtemps patiné pour la Russie, aux côtés d'Ilia Averbukh, avant qu'un changement de cavalière ne la contraigne à un **EXIL FRANÇAIS**. C'est à la fin de l'année 1992 qu'elle a choisi Gwendal Peizerat comme partenaire pour satisfaire sa soif de succès. **L'« AFFAIRE » DES JUGES**, dans laquelle Didier Gailhaguet, président de la Fédération française des sports de glace, est impliqué, pourrait freiner cette acsension.

Pour Marina Anissina, la voie du succès est passée par l'exil

Patinage artistique • Alors que les Français Marina Anissina et Gwendal Peizerat étaient en lice pour la médaille d'or de danse, la polémique fait rage sur le rôle exact de Didier Gailhaguet, chef de la délégation française, dans l'« affaire des juges »

SALT LAKE CITY
de notre envoyé spécial

Dans les yeux verts de Marina Anissina brûle une flamme mystérieuse. Une flamme que l'ambition attise sans cesse, que la colère ravive parfois, que la satisfaction apaise rarement. Lundi 18 février, vers 21 heures, à Salt Lake City (5 heures du matin, mardi 19 février, en France), cette flamme brillera comme jamais. D'un soulagement immense si Marina Anissina et Gwendal Peizerat, son partenaire, sont devenus champions olympiques de danse sur glace. D'une fureur incommensurable si le titre rêvé leur a échappé. Depuis des années, Marina Anissina ne vit que pour cela. *« Toute petite, je voulais déjà devenir championne du monde et championne olympique »*, dit-elle d'un accent russe qui ajoute à son charme.

Championne du monde, elle l'est devenue en mars 2000, à Nice. *« J'étais contente, bien sûr. Mais tout de suite, je me suis dit : ce n'est pas tout. Ce que je veux, c'est le titre olympique. »*, raconte-t-elle. Une ambition dévorante habite Marina Anissina. Pour de nombreux sportifs russes, le sport a constitué une porte d'accès à un monde matériellement plus confortable. Pas pour elle. *« J'ai eu une enfance gâtée, on partait en vacances sur la mer Noire, je passais tous les étés dans une datcha avec ma grand-mère »*, confie-t-elle. Marina Anissina est la fille de deux sportifs qui défendirent fièrement les couleurs de l'Union soviétique : la patineuse Irina Tchernieva, sixième des JO de Sapporo, en 1972, en couples, et le joueur de hockey sur glace, Viatcheslav Anissin, aujourd'hui entraîneur du Spartak Moscou.

« Mes parents étaient des champions, je ne pouvais pas me permettre de ne pas être la meilleure, moi aussi », glisse la jeune femme, âgée de 26 ans. Marina Anissina s'est forgée dès son plus jeune âge un caractère de battante. *« Elle voudrait toujours en faire plus »*, reconnaît Gwendal Peizerat. Cette insatisfaction est à l'origine des accrochages qui ont émaillé la collaboration entre les deux patineurs mais aussi le moteur de leur réussite.

TIMOTHY A. CLARY/AFP

A 26 ans, Marina Anissina espère obtenir enfin la reconnaissance olympique avec son partenaire Gwendal Peizerat. C'est pour cela que la championne a quitté la Russie en 1993, rejoignant à Lyon l'équipe de Muriel et Michel Boucher-Zazoui. Elle devra cependant faire face aux répercussions de « l'affaire des juges » qui implique le président de la Fédération française des sports de glace, Didier Gailhaguet, par ailleurs responsable de la délégation française à Salt Lake City.

« Quand Marina est en colère, c'est avant tout contre elle-même, même si c'est moi qui suis le premier à prendre, ajoute Gwendal Peizerat. *Elle voudrait pouvoir tout contrôler. »* En 1992, un épisode décisif est venu décupler la soif de réussite de la jeune Moscovite et bouleverser son existence. Ilia Averbukh, avec lequel elle avait enlevé deux titres mondiaux juniors, décidait de changer de partenaire et d'unir sa destinée à celle d'Irina Lobacheva, qu'il a épousée depuis et aux côtés de laquelle il occupait, dimanche 17 février, la deuxième place de l'épreuve de danse sur glace, derrière son ancienne partenaire et Gwendal Peizerat. *« J'avais appris sa décision de la bouche d'une tierce personne,* raconte Marina Anissina. *Ilia ne savait pas comment me l'annoncer. Pendant quelques mois, je me suis entraînée seule, sur la même patinoire que lui et Irina. Ma mère pensait que le patinage était fini pour moi. »*

La patineuse n'a encore que 17 ans mais un caractère déjà affirmé. Elle demande à une amie polyglotte de l'aider à écrire une lettre à deux patineurs qu'elle a remarqués : le Français Gwendal Peizerat et le Canadien Victor Kraatz. *« Je voulais un partenaire qui patine bien et qui corresponde à mon âge »*, dit-elle. La lettre est transmise aux intéressés par un entraîneur russe, lors du Trophée Lalique. Un mois plus tard, Marina Morel, la partenaire de Gwendal Peizerat, décide brutalement d'arrêter la compétition. Début 1993, Marina Anissina débarque à Lyon, où le jeune homme s'entraîne sous la direction de Muriel Boucher-Zazoui. *« Dans ma tête, je venais pour voir si ça pouvait coller entre nous, certainement pas pour m'installer en France,* raconte-t-elle. *Pour moi, les entraîneurs russes étaient les meilleurs et il était évident que je retournerai en Russie. Je suis restée trois mois à Lyon et je me suis rendue compte que Muriel n'avait rien à leur envier mais surtout que Gwendal ne partirait pas : sa vie, sa famille, ses études le retenaient à Lyon. C'était à moi de faire le sacrifice. »* D'abord accueillie par la famille de son nouveau partenaire, la jeune Russe s'installe ensuite dans un centre d'hébergement et s'inscrit à l'université pour y apprendre le français. Les premiers pas du nouveau couple sont si encourageants qu'ils sont présélectionnés pour les JO de Lillehammer, en 1994. Mais la naturalisation de la jeune femme interviendra quelques semaines trop tard. L'adaptation de Marina Anissina à son pays d'adoption se révèle très pénible. *« Je pleurais tous les jours. Je n'avais que le patinage, je n'avais rien d'autre à faire, je ne sortais pas. Je n'ai tenu que par ce que je m'étais fixé un objectif et que je savais qu'il fallait que j'en passe par là. J'avais la haine, quelque chose à démontrer. »* Les années ont allégé la rancoeur, mais dans les yeux de Marina Anissina brûle toujours la même ambition qui a fini par gagner son partenaire.

« Avec Gwendal, c'est le travail avant tout. On est partenaires, et c'est tout. » A Lyon, la jeune femme vit dans un appartement avec sa mère, venue la rejoindre. Aucune distraction ne saurait la détourner de son but. *« Toute sa vie tourne autour du patinage »*, affirme Muriel Boucher-Zazoui. Si elle triomphe à Salt Lake City, sous les yeux des dirigeants russes, de son ancien partenaire, de sa mère et de son père réunis pour l'occasion, Marina Anissina connaîtra enfin la paix.

Gilles van Kote

Sous la menace du couple russe

Marina Anissina et Gwendal Peizerat sont idéalement placés avant l'épreuve de danse libre qui doit clore la compétition de danse sur glace, lundi 18 février. Dimanche soir, ils se sont imposés dans l'épreuve de danse originale en livrant une lumineuse prestation sur des musiques de flamenco et de tango. Seule des neuf membres du jury, la juge polonaise leur a préféré les Russes Irina Lobacheva et Ilia Averbukh, deuxièmes du classement général. Les Français restent cependant sous la menace de leurs dauphins : une victoire du couple russe dans la danse libre lui assurerait le titre olympique.

« Nous sommes sur la voie que nous nous sommes tracée depuis quatre ans*, a déclaré Gwendal Peizerat. *Nous avons réalisé notre meilleure interprétation du flamenco depuis le début de la saison. »* Le patineur a refusé de réagir aux déclarations de l'Italienne Barbara Fusar-Poli rapportées par la presse italienne. *« On est verts de rage, ils nous prennent pour des imbéciles*, aurait déclaré la championne du monde, troisième après la danse originale avec Maurizio Margaglio. *Pour nous, les Jeux sont perdus d'avance, car tout est déjà arrangé pour que les Russes l'emportent. »

Didier Gailhaguet au centre des interrogations dans « l'affaire des juges »

SALT LAKE CITY
de nos envoyés spéciaux

« Il n'y a pas de raison de rediscuter de mon cas. » Contrairement à ce qu'il voudrait laisser accroire, il semble pourtant que Didier Gailhaguet, le président de la Fédération française des sports de glace (FFSG), doive être à nouveau entendu par la Fédération internationale de patinage (ISU) à propos du rôle qu'il a pu jouer dans l'« affaire » de l'épreuve de patinage artistique du 11 février.

> « Je sais ce qui s'est passé, mais ce n'est pas à moi de parler à sa place »
>
> **DIDIER GAILHAGUET**

Dimanche 17 février, une porte-parole d'Ottavio Cinquanta, le président de l'ISU, a assuré que *« toute personne citée sera entendue »* dans le cadre de l'enquête initiée pour – officiellement – éclaircir cette affaire, qui a conduit, à l'attribution d'une deuxième médaille d'or aux Canadiens Jamie Salé et David Pelletier (qui leur a été remise, dimanche soir), et à la suspension provisoire de la juge française Marie-Reine Le Gougne, suspectée d'avoir cédé à des pressions, émanant notamment de Didier Gailhaguet.

La réunion du conseil de l'ISU, lundi 18 février, à Salt Lake City, se présentait comme une occasion d'interroger les différents protagonistes, car c'est l'organe exécutif de la Fédération – dont fait partie Didier Gailhaguet – qui mène l'enquête, selon la porte-parole d'Ottavio Cinquanta. Ce dernier a confirmé, dimanche, que, si cette réunion était à l'origine centrée sur la présentation d'un plan de réforme du système de notation en patinage artistique, elle devait aussi être consacrée à *« l'examen du cas »* de Marie-Reine Le Gougne.

Le président de l'ISU a expliqué que la suspension de la juge a été motivée par le fait qu'elle n'ait pas informé le juge-arbitre de la compétition, l'Américain Ron Pfenning, des pressions exercées sur elle avant le début de l'épreuve. *« Elle a admis avoir été poussée par la Fédération française et son président »*, a déclaré Ottavio Cinquanta, précisant qu'elle n'a pas dit que cette pression l'a influencée au moment du vote.

Assurant qu'il répondra *« à toutes les questions »*, Didier Gailhaguet a rappelé, dimanche, que, suite à la réunion exceptionnelle du conseil de l'ISU, jeudi 14 février, il ne *« voyait pas très bien »* son *« implication personnelle »*. Marie-Reine Le Gougne *« a dit des choses qui ont dépassé sa pensée »*, a poursuivi le président de la FFSG, se déclarant impatient que la juge *« parle et pas seulement sur le problème Didier Gailhaguet, mais sur la manière dont on l'a amené à craquer et à dire des choses énormes »*.

Marie-Reine Le Gougne devait déposer une requête pour être entendue par l'ISU *« dimanche soir ou lundi matin »* selon Didier Gilhaguet. *« Pas de commentaire »*, s'est-on borné à répondre, dimanche soir, à la direction de l'ISU. Dans la journée, Ottavio Cinquanta s'était dit résolu à *« assurer à tous le droit à la défense »* et à entendre Marie-Reine Le Gougne dès qu'elle en aurait fait la demande.

« Ce qui nous interpelle le plus c'est que tout cela, sous la pression générale, est allé très vite, trop vite et que la procédure d'accusation-défense n'a pas été véritablement lancée, a déclaré un membre du cabinet de Marie-George Buffet, la ministre de la jeunesse et des sports, présente à Salt Lake City. *Nous souhaitons que l'on pose les choses : les faits, les pièces à l'appui. Que l'on entende les parties et que l'on prenne une position ensuite. »* Interrogé sur ce que ferait le ministère s'il était avéré que Didier Gailhaguet a eu un comportement anormal, ce représentant de Marie-George Buffet a indiqué que *« lorsque tous les si auront eu une réponse, il faudra peut-être agir s'il y a un problème lié à la délégation d'Etat. Pour le moment, rien ne le laisse présager »*.

« Je suis d'une très grande sérénité. Je pourrais dire que je me ballade », a fanfaroné, dimanche soir, Didier Gailhaguet. Un membre de l'ISU, qui a tenu à garder l'anonymat, a apporté un début d'explication, affirmant que le président de la FFSG ne risquait pas grand chose. S'il était sanctionné cela deviendrait une trop grosse affaire, a-t-il confié en substance, ajoutant qu'il comprenait mal comment on pouvait être à la fois chef d'une délégation nationale et membre du conseil d'une Fédération internationale, c'est à dire juge et partie.

Didier Gailhaguet, lui, a déclaré *« attendre avec délectation les révélations de Marie-Reine Le Gougne »*, sans vouloir en dire plus. *« Je sais ce qui s'est passé mais ce n'est pas à moi de parler à sa place*, a-t-il dit. *Certains me prêtent déjà une forme de pression supplémentaire sur elle. »*

G.v. K., E.C. et Ph. L. C.

Marie-Reine Le Gougne s'est « sentie menacée »

La juge française mise en cause dans le scandale de l'épreuve de couples, Marie-Reine Le Gougne, a déclaré *« s'être sentie menacée »*, dans un entretien au quotidien *L'Equipe* de lundi. Marie-Reine Le Gougne est revenue sur les mois qui ont précédé les Jeux, mettant notamment en cause des membres de l'ISU (Fédération internationale de patinage artistique) qui, selon elle, *« influencent les juges en faveur du couple canadien Salé-Pelletier. A Salt Lake, la pression s'est encore accentuée »*.

Le lendemain de l'épreuve de Salt Lake City, soit le 12 février, Marie-Reine Le Gougne explique avoir craqué lors de la réunion des juges. *« Sous la pression, j'ai dit que j'avais agi sous la directive de la Fédération française et de son président, Didier Gailhaguet. Je n'étais pas dans mon état normal »*, a précisé la Française, qui maintient avoir jugé *« en son âme et conscience »* : *« Les Russes avaient été les meilleurs. »*

Daniela Cecarelli, vainqueur surprise du super-G

Ski alpin Carole Montillet s'est classée 7e

SALT LAKE CITY
de notre envoyé spécial

Attention, temps de chien, avaient prédit les experts météo de l'Utah : mélange de pluie et de neige en guise de décor du super-G féminin, dimanche 17 février. Tout le monde peut se tromper : la piste de Snowbasin baignait sous un soleil plaisant. Dans les ateliers, les préparateurs font heureusement preuve de plus de discernement. A l'aube, ils avaient relu les bulletins. Comme ils évoquaient des *« conditions changeantes »*, ils ont travaillé à la préparation de deux paires de skis.

De l'avis de Carole Montillet, cette neige méritait un ski en douceur pas un ski de combat. La nouvelle championne olympique de descente rêvait d'un doublé. Elle a pris la septième place. Comme la Française, les principales spécialistes, de l'Autrichienne Renate Goestchl à l'Italienne Isolde Kostner, ont loupé ce rendez-vous avec la gloire.

Après Carole Montillet, lauréate inattendue de la descente, le 11 février, une policière blonde et italienne, Daniela Cecarelli, a pris de vitesse adversaires et pronostiqueurs. La Romaine n'avait jamais gagné de super-G auparavant. En Coupe du monde, elle n'avait pu monter sur le podium que deux fois, en décembre 2001 et en janvier. La médaille d'argent de ce super-G, Janica Kostelic, est une autre surprise. La jeune Croate – déjà championne olympique du combiné, jeudi 14 février – revient tout juste d'une grave blessure, et jusque là, elle brillait plutôt dans les épreuves techniques. *« Je ne suis pas une grande championne*, souligne-t-elle. J*e n'ai que 20 ans. Pernilla Wiberg, voilà une grande championne. »* La Suédoise aux deux titres olympiques a disputé à Snowbasin la dernière grande course de sa carrière. A 31 ans, elle se retire sur une 12e place.

LA SEPTIÈME D'AAMODT

Des trois jeunes femmes montées sur le podium, la moins souriante était Karen Putzer. La petite Italienne, la seule à avoir une victoire en super-G à son palmarès (Saint-Moritz, 2000), avait dû laisser la plus haute marche à sa compatriote. Mais elle avait aussi dû encaisser une réprimande de Deborah Compagnoni. Au téléphone, la triple championne olympique a menacé de *« botter les fesses »* à sa compatriote, si elle ne *« se rendait pas compte de son talent »* et si elle n'emportait pas le slalom géant olympique, le 22 février.

Chez les garçons, le grand battu du super-G, couru samedi 16 février, s'appelle Stephan Eberharter. L'Autrichien a laissé échapper le titre olympique dans les derniers mètres. Une porte piégeuse, en haut du mur d'arrivée, l'a déséquilibré. En bas, il a râlé énergiquement sur ses entraîneurs, qui avaient omis de lui transmettre cette information. Son vainqueur, le Norvégien Kjetil-Andre Aamodt, n'était pas mieux renseigné. *« L'excès d'information nuit »*, a assuré le recordman des médailles olympiques.

Eric Collier

ALEXANDER DEMIANCHUK/REUTERS

Le Norvégien Ole Einar Björndalen s'est imposé, samedi 16 février, dans l'épreuve de poursuite du biathlon, devant le Français Raphaël Poirée et l'Allemand Ricco Gross. Il a obtenu ainsi son troisième titre à Salt Lake City, après le 20 km et le sprint, sa quatrième médaille d'or olympique, après un premier titre sur la poursuite à Nagano (Japon) en 1998. Il est en passe de réussir le grand chelem si la Norvège gagne le relais 4 × 7,5 km, dont elle est la grande favorite.

Raphaël Poirée a retrouvé sourire et confiance

Biathlon • Le Drômois a pris la 2e place de la poursuite et rêve d'un succès collectif en relais

SALT LAKE CITY
de notre envoyé spécial

« Un soulagement ? Non. Enfin si. » Samedi 16 février, quelques minutes après la fin de l'épreuve de poursuite de biathlon (12,5 km), qui venait de voir Raphaël Poirée décrocher la médaille d'argent, derrière le Norvégien Ole Einar Björndalen, Joël Besson, le directeur des équipes de France dans cette discipline, a eu du mal à masquer l'importance que revêtait ce podium. *« Cela fait quatre ans que nous sommes là-dessus »*, a-t-il lâché entre deux soupirs. Deuxième médaille olympique individuelle dans l'histoire du biathlon français – Anne Briand avait conquis l'argent sur 15 km en 1994 à Lillehammer (Norvège) – mais première médaille olympique individuelle pour le biathlon masculin tricolore, le trophée glané par Raphaël Poirée vient surtout faire oublier la déroute de Nagano (Japon) en 1998. Le camp français en était revenu bredouille et ne s'était pas épargné une crise interne. Le fartage des skis ayant tenu lieu de prétexte aux mauvais résultats, l'opprobre avait été jeté, entre autres, sur les techniciens. Jugé en fin de cycle, le groupe avait été restructuré.

NATION PHARE

« Cette médaille est un retour normal vu les résultats de ces dernières années », a assuré, samedi 16 février, Joël Besson. Depuis un peu plus de deux ans, la France est devenue une nation phare du biathlon. Lors des Mondiaux 2000 et 2001, les équipes de France ont ramené au total quatre médailles d'or, deux d'argent et trois de bronze. Si les féminines ont eu, ces dernières saisons, pour chef de file Corinne Niogret (29 ans, 17 fois médaillée aux JO et aux Mondiaux), côté masculin la locomotive a pour nom Raphaël Poirée.

Ce Drômois, venu au biathlon à l'âge de 9 ans par les hasards d'une scolarité à La Chapelle-en-Vercors (Isère), s'est imposé aux premiers rangs de la spécialité à compter de 1999, s'adjugeant dès son arrivée une Coupe du monde, qu'il a à nouveau remportée en 2000-2001. Médaillé d'or et de bronze aux championnats du monde 2000 (15 km départ groupé et poursuite), il s'est adjugé deux titres mondiaux en 2001 (15 km départ groupé et relais).

A 27 ans, ce skieur *« taiseux »* qui ne supportait pas de perdre lorsqu'il était jeune – au point d'aller, de rage, crever des pneus de voitures, a-t-il raconté à maintes reprises – avait fait des JO de Salt Lake City un objectif majeur. Sur le site de Soldier Hollow, avant de se rattraper en poursuite, il est passé à côté de son sujet sur le 20 km départ groupé et sur le sprint. *« J'ai été gêné au début par l'altitude »*, a-t-il indiqué, mais aussi *« par les broches que j'ai dans le bras depuis l'accident de moto que j'ai eu il il y a trois ans. » « Il pourrait poursuivre sa carrière jusqu'aux JO 2006 »*, a laissé entendre Liv Grete Poirée, son épouse norvégienne, médaillée d'argent du 15 km du biathlon, le 11 février. C'est que, s'il assure *« ne pas envier »* son rival norvégien, Ole Einar Björndalen – *« J'ai une femme formidable que je n'échangerai pas contre ses trois médailles d'or »* –, Raphaël Poirée visait un sacre olympique. *« L'or est le métal pour lequel j'irai à Salt Lake City »*, avait-il prévenu, fin 2001.

SURNOMMÉ « LUCKY LUKE »

« Cette médaille est importante. Elle permet à mon sport de grandir en France », a déclaré celui que l'on surnomme *« Lucky Luke »* en raison de sa vitesse au tir. Raphaël Poirée s'alignera en 2003 sur des épreuves de ski de fond dans le but de s'améliorer techniquement. *« Nous sommes, certes, une équipe de référence, mais avec de petits moyens »*, confirme Joël Besson, qui annonce *« un budget de 450 000 euros »*, quand les plus grosses équipes (Norvège, Allemagne) peuvent atteindre *« jusqu'à 1,8 million d'euros »*. Le biathlon français souffre notamment d'un manque de sites de tir sécurisés, avec des pistes permettant la pratique du ski à roulettes. *« Cela commence à s'organiser »*, tempère le directeur des équipes de France, qui cite *« un plan de développement monté depuis un peu plus de trois ans »*, avant d'insister sur l'importance des résultats pour justifier ce type d'équipements. L'or olympique, à ce titre, constituerait un plus.

Le relais masculin, mercredi 20 février, offre une dernière occasion : les Français sont champions du monde en titre.

Philippe Le Cœur

Un premier cas de dopage démenti

Le docteur Patrick Schamasch, directeur de la commission médicale du Comité international olympique (CIO), a démenti, lundi 18 février, qu'un premier cas de dopage ait été décelé pendant les Jeux de Salt Lake City, comme cela avait été annoncé quelques heures auparavant. *« A ma connaissance, aucun cas positif n'a encore été enregistré*, a-t-il déclaré au *Monde. Nous avons des retours positifs du laboratoire, mais il faut que nous nous assurions qu'ils ne correspondent pas à des prescriptions figurant dans des dossiers médicaux que nous aurions acceptées. »*

La commission médicale du CIO a reçu 160 dossiers d'athlètes se disant asthmatiques. Vingt-cinq d'entre eux ont été rejetés. Le dernier cas d'athlète positif aux Jeux olympiques d'hiver remonte à 1988 et aux Jeux de Calgary (Canada), où un hockeyeur polonais avait été convaincu de dopage à la testostérone.

Les agités du bocal

CHRONIQUE
Sur les bords du Grand Lac salé (7)

L'ALERTE aux *pickles*, on ne connaissait pas encore. Jusqu'à la semaine dernière, quand un paquet abandonné dégageant une odeur suspecte a été repéré dans l'immeuble de la garde nationale, situé à Orem, au sud de Salt Lake City. L'alerte a aussitôt été donnée et l'immeuble évacué. Avant que les démineurs interviennent, le propriétaire du paquet, un soldat, s'est manifesté pour récupérer son bien : un bocal de cornichons et oignons macérés dans le vinaigre, qu'il avait soigneusement enveloppé pour l'offrir à un copain.

Même si le dispositif de sécurité déployé à Salt Lake City a réussi jusqu'à maintenant à concilier discrétion et efficacité, les forces américaines sont sur les dents. Les F-16 chargés de surveiller l'espace aérien autour de la cité olympique sont déjà intervenus à quatre reprises. Par trois fois, ils se sont contentés de causer une grosse frayeur à des avions privés entrés par mégarde dans le périmètre de sécurité. Mais, jeudi soir, ils ont intercepté et accompagné jusqu'à son atterrissage un Boeing des Continental Airlines en provenance de Houston, qui – selon des informations du FBI – pouvait représenter une *« menace terroriste »*. Après vérifications, il s'agissait d'une bête erreur de communication. Elle n'a pas vraiment fait rire les passagers du Boeing : les F-16 disposent de tout l'attirail nécessaire pour abattre un avion civil qui menacerait de refaire le coup du 11 septembre.

A bord des avions de ligne se dirigeant vers Salt Lake City, les passagers reçoivent l'ordre de ne pas bouger de leurs sièges dans les trente minutes précédant l'atterrissage. Pour être allé satisfaire un besoin soudainement pressant hors des délais impartis et avoir adressé des gestes « suspects » à un autre passager, Richard Bizarro a déclenché l'intervention des trois agents de sécurité se trouvant à bord d'un vol Delta en provenance de Los Angeles. Les 90 passagers se sont vu intimer l'ordre de mettre les mains sur la tête et de rester dans cette position jusqu'à l'atterrissage. Richard Bizarro risque vingt ans de prison. Pour lui apprendre à se retenir ?

G. v. K.

RÉSULTATS

SKI ALPIN

MESSIEURS
SUPER-G
1. Kjetil Andre Aamodt (Nor), 1 min 21 s 58
2. Stephan Eberharter (Aut), 1 min 21 min 68
3. Andreas Schifferer (Aut), 1 min 21 s 83
4. F. Ströbl (Aut), 1 min 21 s 92 ; 5. Solbakken (Nor), 1 min 22 s 10 ; 6. Defago (Sui), 1 min 22 s 27 ; 7. Gruber (Aut), 1 min 22 s 35 ; 8. Rahlves (USA), 1 min 22 s 48 ; ...15. Fournier (Fra), 1 min 23 s 82.

DAMES
SUPER-G
1. Daniela Ceccarelli (Ita), 1 min 13 s 59
2. Janica Kostelic (Cro), 1 min 13 s 64
3. Karen Putzer (Ita), 1 min 13 s 86
4. Meissnitzer (Aut), 1 min 13 s 95 ; 5. Gerg (All), 1 min 13 s 99 ; 6. Dorfmeister (Aut), 1 min 14 s 08 ; 7. Montillet (Fra), 1 min 14 s 28 ; 8. Goetschl (Aut), 1 min 14 s 44 ; ... 10. Suchet (Fra), 1 min 14 s 83.

BIATHLON

MESSIEURS
12,5 KM POURSUITE
1. Ole Einar Björndalen (Nor), 32 min 34 s 6 (2)
2. Raphaël Poirée (Fra), 33 min 17 s 6 (1)
3. Ricco Gross (All), 33 min 30 s 6 (2)
4. Gredler (Aut), 33 min 35 s 5 (2) ;5. Rostovtsev (Rus), 33 min 43 s 1 (2) ; 6. Rottmann (Aut), 33 min 45 s 1 (4) ; 7. Maigourov (Rus), 33 min 55 s 1 (3) ; 8. Hanevold (Nor), 33 min 59 s 6 (2) ; ...17. Defrasne (Fra), 34 min 33 s 6 (3).

DAMES
10 KM POURSUITE
1. Olga Pileva (Rus), 31 min 7 s 7 (1 penalité)
2. Kati Wilhelm (All), 31 min 13 s (4)
3. Irina Nikoultchi (Bul), 31 min 15 s 8 (2)
4. L. V. Poirée (Nor), 31 min 18 s 3 (4) ;
5. Koukleva (Rus), 31 min 31 s 7 (3) ; 6. Forsberg (Suè), 31 min 34 s (3) ; 7. Apel (All), 31 min 47 s 9 (3) ; 8. Grasic (Slo), 32 min 1 s 9 (1) ; ...14. Baverel-Robert(Fra), 32 min 39 s 8 (3) ; 17. Bailly (Fra), 32 min 57 s 2 (4) ; 27. Niogret (Fra), 34 min 35 s 3 (3).

SHORT-TRACK

MESSIEURS
1 000 M
1. Steven Bradbury (Aus), 1 min 29 s 109
2. Apolo Anton Ohno (USA), 1 min 30 s 160
3. Mathieu Turcotte (Can), 1 min 30 s 563
4. Hyun-soo (Cds), 1 min 32 s 519.

DAMES
500 M
1. Yang Yang (Chn), 44 s 187
2. Evgenia Radanova (Bul), 44 s 252
3. Chunlu Wang (Chn) 44 s 272
4. Charest (Can), 44 s 662 ; 5. Hallisey (USA), 44 s 679.

PATINAGE DE VITESSE

MESSIEURS
1 000 M
1. Gérard van Velde (Pbs), 1 min 7 s 18
2. Jan Bos (Pbs), 1 min 7 s 53
3. Joey Cheek (Usa), 1 min 7 s 61
4. Carpenter (Usa), 1 min 7 s 89 ; 5. Wennemars (Pbs), 1 min 7 s 95 ; 6. Pearson (Usa), 1 min 7 s 97 ; 7. Fitzrandolph (Usa), 1 min 8 s 15 ; 8. Kyu-hyuk (Cds) 1 min 8 s 37 ; ... 38. Kuentz (Fra), 1 min 11 s 26.

DAMES
1 000 M
1. Chris Witty (Usa), 1 min 13 s 83
2. Sabine Voelker (All), 1 min 13 s 96
3. Jennifer Rodriguez (Usa), 1 min 14 s 24
4. Timmer (Pbs), 1 min 14 s 45 ; 5. Friesinger (All), 1 min 14 s 47 ; 6. Garbrecht-Enfeldt (All), 1 min 14 s 60 ; 7. Tonoike (Jap), 1 min 14 s 64 ; 8. Nuyt (Pbs), 1 min 14 s 65.

SKI DE FOND

RELAIS 4 × 10 KM
1. Norvège, 1 h 32 min 45 s 5
2. Italie, 1 h 32 min 45 s 8
3. Allemagne, 1h33'34"5
4. Autriche, 1 h 34 min 04 s 9 ; 5. Etats-Unis 1 h 34 min 5 s 5& thinsp;; 6. Russie 1 h 34 min 50 s 1 ; 7. République tchèque, 1 h 35 min 31 s 3 ; 8. France 1 h 35 min 50 s 8.

COMBINÉ NORDIQUE

RELAIS
1. Finlande, 48 min 42 s 2
2. Allemagne, à 7 s 5
3. Autriche, à 11 s
4. Etats-Unis, à 1 min 11 s 9 (3es) ; 5. Norvège, à 2 min 39 s 9 (10es) ; 6. France, à 2 min 53 s 3 (8es) ; 7. Suisse, à 3 min 25 s 7 (7es) ; 8. Japon, à 3 min 44 s 3 (4es).

BOBSLEIGH

MESSIEURS
BOB A DEUX
1. Christoph Langen-Markus Zimmermann (All), 3 min 10 s 11
2. Christian Reich-Steve Anderhub (Sui), 3 min 10 s 20
3. Martin Annen-Beat Hefti (Sui), 3 min 10 s 62
4. Hays-Hines (Usa), 3 min 10 s 65 ;
5. Lueders-Zardo (Can), 3 min 10 s 73 ;
6. Spies-Sagmeister (All), 3 min 10 s 84 ;
7. Stampfer-Schuetzenauer (Aut), 3 min 11 s 16 ; 8. Huber-Tartaglia (Ita), 3 min 11 s 64 ; ...13. Mingeon-Hostache (Fra), 3 min 12 s 68.

PROGRAMME

LUNDI 18 FÉVRIER

Ski acrobatique : finale saut dames (20 heures).
Biathlon : relais 4 x 7,5 km dames (19 h 30).
Saut à skis : concours par équipes (16 h 30).
Hockey sur glace : Suède-Allemagne, Russie-Finlande, Etats-Unis-Biélorussie et République tchèque-Canada (2e tour messieurs).
Danse sur glace : danse libre (1 h 15 dans la nuit de mardi).
Curling : éliminatoires messieurs et dames.

MARDI 19 FÉVRIER

Ski acrobatique : saut messieurs (20 heures).
Ski de fond : 1,5 km messieurs (17 heures) et dames (20 heures).
Bobsleigh : bob à deux dames (0 h 30 dans la nuit de mardi).
Hockey sur glace : demi-finales et matches de classement dames.
Patinage artistique : programme court dames (1 h 15 dans la nuit de mardi).
Patinage de vitesse : 1 500 m messieurs (21 heures).

Lyon n'a pas renoncé au titre de champion

Football • L'OL a nettement dominé Paris-SG (3-0) et revient à 2 points du RC Lens

LYON
de notre envoyé spécial

Quand il était joueur, Luis Fernandez était connu pour son caractère impulsif. Devenu entraîneur, l'homme s'est à peine assagi. Dimanche 17 février, au stade Gerland de Lyon, l'ancien international a été pris d'une bouffée de colère comme rarement il lui a été donné d'en connaître depuis son arrivée à la tête du Paris-Saint-Germain, voilà quinze mois.

Au coup de sifflet final, l'homme s'est précipité dans le tunnel menant vers les vestiaires ; son chemin a alors croisé celui de Jean-Michel Aulas, le président de l'Olympique lyonnais. Un flot d'insultes s'est déversé de la bouche de Luis Fernandez et peu s'en fallut, d'après un témoin, pour que ne partent des coups de poing.

Quelques instants plus tard, Jacques Santini est allé demander à son homologue de se calmer. Une bordée d'injures a accueilli l'initiative de l'entraîneur de l'OL. *« Je ne comprends pas toujours ce que dit Luis Fernandez, surtout quand il est énervé, comme c'était le cas ce soir. Il a fallu protéger pas mal de gens dans l'environnement car il y aurait eu plus que des éclats de voix »*, a commenté le président lyonnais.

La lourde défaite (3-0) subie, dimanche, par son équipe face à l'OL ne suffit pas à expliquer la furie de Luis Fernandez. Ce dernier a le sentiment d'avoir été battu de manière déloyale par Jean-Michel Aulas. Dans une interview donnée à la chaîne du club quelques jours avant le match, le président de l'OL, qui est aussi vice-président de la Ligue nationale de football (LNF), avait laissé entendre que le corps arbitral faisait preuve de mansuétude à l'égard du PSG.

Conséquence, *« les arbitres se sont chié dessus »*, a expliqué Luis Fernandez aux journalistes, avant de rentrer sur Paris. *« Ils n'ont pas pu assumer la pression qu'Aulas a exercée sur eux. Il est inadmissible d'entendre un vice-président de la Ligue dire des choses pareilles. Oui, j'en veux à Aulas. Il a bien manœuvré son coup. Tout comme Rocher, Bez et Tapie, il ne sera jamais un grand monsieur du football »*, a poursuivi l'ancien entraîneur de l'Athletic Bilbao.

Faut-il que la prestation de Damien Ledentu ait été à ce point litigieuse ? Même pas. L'arbitre de ce match au sommet de la 26e journée de championnat aura été presque parfait. Après avoir sifflé la bagatelle de 21 fautes en première mi-temps, il a distribué quatre cartons jaunes parfaitement justifiés aux Parisiens, dont deux à l'Italo-Argentin Gabriel Heinze pour l'ensemble de son œuvre de destruction du jeu adverse.

Luis Fernandez a vu dans cette expulsion la « main » de Jean-Michel Aulas, raison pour laquelle il pointa un doigt accusateur en direction de la tribune présidentielle alors que son joueur rentrait aux vestiaires. Le technicien parisien reproche, par ailleurs, à Damien Ledentu de ne pas avoir sanctionné une agression du défenseur lyonnais Florent Laville sur l'attaquant Fabrice Fiorèse en début de match.

Invaincu sur sa pelouse depuis le début de la saison, l'OL se retrouve donc désormais à 2 points derrière le RC Lens, qui, samedi 16 février, a concédé le nul (1-1) face à la lanterne rouge du classement, le FC Lorient. Le leader du championnat a toutefois disputé un match de moins que Lyon : la rencontre Lens-Metz, qui avait été reportée pour cause de gel, se jouera le 2 mars, au stade Félix-Bollaert. De son côté, l'AJ Auxerre, qui est actuellement troisième à 7 points de Lens, compte également deux matches en retard, l'un à Sedan et l'autre à Marseille.

La 34e et dernière journée verra se disputer l'affiche Lyon-Lens

Ces différences comptables empêchent aujourd'hui de parier sur l'identité du futur champion de France, d'autant que la 34e et dernière journée verra se disputer l'affiche Lyon-Lens. Après avoir largement dominé le championnat, les joueurs du Pas-de-Calais doivent à nouveau creuser un écart d'au moins 4 points sur leurs principaux rivaux s'ils veulent éviter un match de tous les dangers lors de l'ultime rendez-vous de la saison.

« La pression est là, reconnaît le milieu de terrain Antoine Sibierski. *On est humain. On y pense. A nous de faire abstraction de la situation. »* Joël Müller, lui, tenait à relativiser : *« On verra en fin de saison si ce point est gagné ou perdu. »* Il semblerait bien toutefois qu'il soit perdu.

Les Lyonnais, eux, sont motivés comme jamais. *« Nous avons tous en tête notre parcours de la saison dernière lorsque nous avons fini le championnat sur huit victoires consécutives. Il faudra peut-être faire pareil pour espérer devenir champion »*, confie le gardien de but Grégory Coupet.

Le match de dimanche a montré une équipe lyonnaise entreprenante et en pleine confiance, à l'image des accélérations foudroyantes de son attaquant de pointe, Sidney Govou. Révélé un soir de Ligue des champions face au Bayern Munich en mars 2001, l'international Espoirs a été à l'origine des principales occasions de l'OL, offrant notamment deux passes décisives aux Brésiliens Sonny Anderson (75e) et Juninho (86e).

Remplacé en toute fin de match par Pegguy Luyindula, Sidney Govou a été ovationné par le stade de Gerland. Jacques Santini a, lui aussi, longuement applaudi son joueur. Pendant ce temps-là, sur le banc voisin, le sang de Luis Fernandez n'en finissait pas de bouillir.

Frédéric Potet

Les quarts de finale de la Coupe de France

Paris-SG - Lorient, unique rencontre entre équipes de division 1 en quarts de finale de la Coupe de France, les 9 et 10 mars, opposera les deux clubs les plus performants en coupes cette saison, puisqu'ils sont les seuls à être également encore en lice en Coupe de la Ligue. Au vu du résultat du dernier match entre les deux formations, ce tirage au sort, effectué, dimanche 17 février, au cours de l'émission Téléfoot (TF1), par Youri Djorkaeff, ne semble pas très favorable aux Bretons. Au Parc des Princes, Lorient, lanterne rouge de la D1, reste sur un douloureux revers (5-0), le 30 janvier, lors de la 23e journée du championnat de France de D1. Les autres quarts de finale opposeront Libourne-Saint-Seurin (CFA) à Bastia, vraisemblablement au stade Chaban-Delmas de Bordeaux, Sedan à Strasbourg et Nîmes à Monaco.

LYON - PARIS-SG 3-0

Championnat de France D1, 26e journée
Stade Gerland, à Lyon ; bon terrain ; temps frais ; 38 323 spectateurs ; arbitre : M. Ledentu

BUTS
LYON : Déhu (62e c.s.c.), **Anderson** (76e), **Juninho** (86e).

AVERTISSEMENTS
PARIS-SG : Cristobal (54e) ; **Heinze** (63e) ; **Ronaldinho** (65e).

EXPULSION
PARIS-SG : Heinze (70e).

LES ÉQUIPES
- **LYON (entraîneur : J. Santini) :** Coupet • Deflandre, Müller, Laville, Delmotte • Juninho, Violeau, Linarès, Carrière (Laigle, 46e) • Anderson (cap.) (Bréchet, 79e), Govou (Luyindula, 86e).
- **PARIS-SG (entraîneur : L. Fernandez) :** Alonzo • Cristobal, El Karkouri (Aloisio, 67e), Déhu (cap.), Heinze, Potillon • Arteta, Hugo Leal (Domi, 71e), J. Leroy • Ronaldinho (Okocha, 82e), Fiorèse.

Le XV de France accumule les victoires mais ne convainc pas

Avant d'affronter l'Angleterre, le 2 mars, au Stade de France, l'équipe de rugby a battu le pays de Galles (37-33). Mais il n'est pas sûr que cette victoire, la deuxième dans le Tournoi des six nations, ait rassuré les supporteurs français

« UP YOUR ASS ! » (*« Bouge ton cul ! »*) Le message, en forme d'admonestation, était placardé, samedi 16 février, sur les tee-shirts des supporteurs gallois. Non, ils ne pardonneraient pas une autre humiliation après celle de Dublin (10-54), ni aux joueurs, ni au Néo-Zélandais Steve Hansen, bombardé entraîneur du pays de Galles il y a dix jours à peine. Du côté des Tricolores, sortis laborieusement de l'embuscade italienne, le manager, Jo Maso, la jouait plus cérébral. *« La force de notre jeu se situe dans l'imagination. Nos supporteurs nous attendent là. Et il faudra vaincre à Cardiff pour rester compétitifs avant l'Angleterre, le 2 mars »*, confiait-il.

Va pour la victoire (37-33), qui permet aux Français de rester dans la course au grand chelem. Nul cependant ne pouvait imaginer qu'elle serait assujettie à l'arbitrage vidéo. Que des Tricolores menant de 15 points à dix minutes de la fin du match (34-19 et 3 essais à 1), devant des Gallois dont la bravoure ne peut décidément pas suppléer la pauvreté offensive, allaient gagner une peur carabinée pour tout salaire. Que, négligemment, le temps que l'image toute-puissante ne dénie les essais de Scott Quinnell (83e) et Dafydd James (87e), ils ressusciteraient la nation galloise à son orgueil.

Il s'agit bien de négligences qui ont empêché les Français d'enchaîner plus de trois temps de jeu d'affilée. *« D'un manque de maîtrise sur les fondamentaux. On n'a pas pris un renvoi en première mi-temps. On en perd cinq et, sur quatre, on prend des points derrière »*, reconnaissait Bernard Laporte, déplorant l'absence du Parisien Patrick Tabacco, précieux à la retombée des balles aériennes.

UN MANQUE DE COHÉSION

A cette lacune, pour laquelle le coach proche de la surchauffe préconisait une corvée de 100 renvois par jour pour Thibaud Privat, s'ajoutent les hors-jeu (Crenca dès la 1re minute), les ballons disputés au sol par Serge Betsen (30e et 34e), des sorties de mêlée anormalement compliquées, trois mauvais lancers en touche et des retards au soutien. Fautes techniques que le capitaine intérimaire Raphaël Ibanez attribue à un manque de cohésion plutôt qu'à une insuffisance d'application individuelle.

Quelle qu'en soit l'ambition, comment roder son jeu quand depuis douze mois l'équipe de France a vu défiler 57 joueurs (82 au total depuis la prise de fonction de Bernard Laporte) et perdu près de la moitié des vainqueurs de l'Australie, le 17 novembre dernier ? Comment trouver des repères offensifs, lancer une attaque dans le bon timing ? *« C'est vrai*, admettait Raphaël Ibanez, *on soigne certainement moins le détail que les Anglais. Mais, à partir du moment où on arrive à mettre en place nos lancements et que chacun retrouve sa place sur le terrain, on n'a pas de soucis. »* En supériorité numérique au retour des vestiaires à la suite d'une manchette du capitaine gallois, Scott Quinnell, sur l'arrière Nicolas Brusque, les Français s'offraient la possibilité de plier la partie par l'essai « vidéo », lui-aussi, d'Aurélien Rougerie (41e). Il s'agissait de leur dernier compte juste dans la gestion de cette rencontre.

A défaut de porter le jeu chez les Gallois par l'énorme coup de pied de Damien Traille, les Tricolores tentent par deux fois de partir sur le petit côté de la mêlée. Et s'emberlificotent. Les soucis s'annoncent et la pression s'inverse. Au comble de celle-ci, Gérald Merceron dans ses 22 mètres tape dans l'axe du terrain et s'expose à une ultime chevauchée galloise. *« A la fin*, avouera l'ouvreur montferrandais, *je faisais n'importe quoi parce que j'étais cuit. »*

En termes de coaching, Bernard Laporte a manqué, lui aussi, de lucidité. A l'heure de jeu, avant que le XV de France ne bredouille totalement, il décidait de remplacer son capitaine, très en vue dans le soutien offensif, pour offrir sa première sélection à Sébastien Bruno. *« L'entraîneur a peut-être présumé un peu tôt de l'issue de cette rencontre »*, lâchait Raphaël Ibanez. Le sélectionneur, lui, affirmait ne pouvoir deviner que les rentrées de Fabien Pelous ou Sébastien Bruno ne serviraient pas le collectif.

Nommé en tête des satisfactions individuelles, Olivier Brouzet, deuxième-ligne de Northampton mais victime du mal du pays, s'interrogeait sur les faiblesses de l'Angleterre, qui venait d'écraser l'Irlande (45-11). Bernard Laporte aussi, qui, à l'issue du banquet, a rassemblé son équipe en séance vidéo. Avec un programme, unique et obligatoire, sur le jeu anglais.

François Aubel

Vive le libre arbitre !

ON AVAIT IMAGINÉ toutes sortes d'histoires. Que les Français, par exemple, confirment sans pitié la lente et triste glissade du rugby gallois de ces dernières années. Ou

■ ANALYSE

Comment un résultat peut être suspendu à la décision d'un homme sans tête

– au nom du rugby nous n'étions pas contre les belles surprises – que ces hommes en rouge retrouvent une soudaine santé à défaut d'un passé glorieux rien qu'en respirant l'air du pays. Question de charme. Le charme du Tournoi, le fantasme toujours nourri que le score puisse dépendre d'une dernière relance, d'une passe décisive, d'un acte héroïque en défense, en bref, de la succession d'instants aléatoires.

Au lieu de cela, ce que nous n'avions pas prévu, c'est que le résultat de samedi soit suspendu à la décision d'un homme sans tête, réfugié dans son home vidéo, quelque part dans le stade, ou autour, peut-être même ailleurs, passant l'image au peigne fin pour décider du sort de la rencontre. Et, pourtant, qui peut affirmer aujourd'hui que Scott Quinnell n'a pas vraiment aplati ce ballon de la gagne galloise à la dernière minute ? Nous avons tous vu et revu la main de Serge Betsen qui « aurait » pu empêcher le geste victorieux de s'accomplir. Oui, jusqu'au moment où on ne voit plus très bien ce qui sépare la balle de la terre promise. Qui également peut être certain que l'essai d'Aurélien Rougerie soit absolument valable ? Et, surtout, qui se serait douté que le ralenti de l'un des seuls essais accordés à l'œil nu, et donc humain, celui de Martin Williams, prouverait que le troisième-ligne gallois n'a, quant à lui justement, pas aplati ? Pourquoi, alors, cet arbitre sans tête qui ne laisse plus de place au libre arbitre n'a-t-il pas tout fait pour prévenir l'arbitre de champ que cet essai n'en était en fait pas un ?

C'est là bien sûr toute la limite du système, qui ne va pas au bout de sa raison d'existence. En passant, et pour en finir avec le sujet qui fera débat encore bien longtemps, le football, dont les intérêts financiers sont pour l'heure bien plus pesants que ceux du rugby, le football, donc, n'a pas encore osé recourir à un homme vidéo. Cela aurait empêché bien des discours belliqueux d'après-match. Vous me direz, si les Français avaient fait ce qu'il fallait, jamais le sort de cette rencontre n'aurait tenu à la vidéo. Pour sûr qu'il faudra une autre application, un autre engagement physique aussi, et surtout un rugby sans un seul « à peu près » pour battre dans quinze jours le monstre de cet hiver, l'Angleterre. Sinon, nous pouvons craindre le pire de ce sommet : la grosse fessée.

Philippe Guillard

★ Philippe Guillard est journaliste à Canal+, écrivain et ancien rugbyman.

Kersauson à l'assaut du Trophée Jules-Verne

OLIVIER DE KERSAUSON, à la barre de son trimaran géant de 34 mètres, *Geronimo*, a franchi, lundi 18 février, la ligne de départ du Trophée Jules-Verne, le tour du monde à la voile en équipage et sans escale. Le marin brestois devra franchir au retour la ligne, virtuellement tracée entre l'île de Ouessant (France) et le cap Lizard (Grande-Bretagne) avant le 30 avril, à 19 heure 46 minutes et 16 secondes, s'il veut réussir à battre son propre record de l'épreuve en 71 jours, 14 heures, 22 minutes et 8 secondes. Jeudi 14 février, le Français Bruno Peyron et l'équipage du catamaran *Orange* qui tentaient de battre le même record ont dû faire demi-tour une demi-heure après avoir franchi la ligne de départ. Il était 12 h 30, lorsque la tête de mât du maxi-catamaran s'est brisée alors que le bateau marchait à 28 nœuds (52 km/h) dans une mer calme. Le chantier Multiplast à Vannes (Morbihan) procède à la réparation du mât pour permettre à *Orange* de repartir.

■ **LOTO : résultats des tirages n° 14** effectués samedi 16 février. **Premier tirage :** 7, 21, 23, 37, 46, 47 ; numéro complémentaire : 35 . Rapports pour 6 numéros : 983 514 € ; 5 numéros et le complémentaire : 8 612,50 € ; 5 numéros : 1 208,80 € ; 4 numéros et le complémentaire : 47 € ; 4 numéros : 23,50 € ; 3 numéros et le complémentaire : 4,60 € ; 3 numéros : 2,30 €. **Second tirage :** 4, 31, 34, 35, 42, 47 ; numéro complémentaire : 17 . Pas de gagnant pour 6 numéros. Rapports pour 5 numéros et le complémentaire : 14 725,70 € ; 5 numéros : 1 405,50 € ; 4 numéros et le complémentaire : 56,80 € ; 4 numéros : 28,40 € ; 3 numéros et le complémentaire : 5,40 € ; 3 numéros : 2,70 €.

Organiser les Jeux Olympiques d'Hiver n'est pas un jeu. Ainsi, pour diffuser auprès des médias 12 millions de pages de résultats en temps réel et dans des délais records, les organisateurs font totalement confiance aux compétences de Xerox. Changez votre façon de voir.

WWW.XEROX.COM/PUB - 0800 10 11 12 - contact@fra.xerox.com

THE DOCUMENT COMPANY XEROX

©2002 XEROX CORPORATION. Tous droits réservés. Xerox et The Document Company sont des marques déposés de XEROX CORPORATION.

Auxerre fait la bonne affaire

À SIX JOURNÉES de la fin du championnat de France de division 1 et alors qu'il lui reste deux matches en retard à jouer, Auxerre s'est rapproché, samedi 16 février, d'une qualification pour la Ligue des champions en s'imposant sur le terrain de Troyes (1-2).

A l'image de Djibril Cissé, auteur d'un but et d'une passe décisive, la plupart des leaders du classement des buteurs ont trouvé le chemin du but à l'occasion de cette 26e journée. Le Portugais Pauleta a réussi un doublé lors de la victoire des Girondins sur Montpellier (3-1), alors que Jean-Claude Darcheville s'est illustré lors de la rencontre des extrêmes entre le leader, Lens, et la lanterne rouge, Lorient (1-1). Totalement apathique, le FC Metz s'est incliné à Marseille (1-0) alors que Guingamp et Rennes n'ont pu se départager (1-1). Grâce à sa victoire, l'OM est passé de la 11e à la 8e place. Lille, de son côté, est allé chercher, à Nantes, sa première victoire de l'année (0-1).

F. P.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOOTBALL DE D1 (26e JOURNÉE)

Les résultats

				Spectateurs
Nantes	0	1	Lille	33 000
		Sterjovski (70e)		
Lens	1	1	Lorient	36 950
Coridon (10e)		Darcheville (45e)		
Troyes	1	2	Auxerre	16 272
Goussé (68e)		D. Cissé (5e) Mathis (56e)		
Bordeaux	3	1	Montpellier	26 419
Pauleta (22e et 50e) Moullec (28e c.s.c.)		Pataca (53e)		
Sedan	0	0	Monaco	16 148
Bastia	3	0	Sochaux	5 596
Nalis (15e) Vairelles (54e et 69e)				
Guingamp	1	1	Rennes	12 800
Bardon (31e)		Le Roux (75e s.p.)		
Marseille	1	0	Metz	35 000
Sakho (45e)				
Lyon	3	0	Paris-SG	38 823
Déhu (62e c.s.c.) Anderson (75e) Juninho (86e)				

Le classement

		Points	Joués	Gagnés	Nuls	Perdus	Marqués	Encais.	Diff.	Cartons J	Cartons R
1	Lens	52	25	15	7	3	41	17	+24	47	1
2	Lyon	50	25	15	5	6	53	27	+26	27	2
3	Auxerre	45	24	12	9	3	32	21	+11	40	3
4	Paris-SG	42	26	10	12	4	32	20	+12	62	3
5	Lille	39	25	10	9	6	29	24	+5	46	4
6	Bordeaux	38	25	10	8	7	25	20	+5	49	4
7	Troyes	36	25	10	6	9	32	29	+3	47	1
8	Marseille	33	26	8	9	9	25	29	-4	40	3
9	Montpellier	32	26	7	11	8	22	22	0	59	6
10	Monaco	32	26	8	8	10	27	29	-2	70	4
11	Sochaux	32	26	8	8	10	32	35	-3	56	7
12	Bastia	31	26	9	4	13	28	35	-7	50	5
13	Nantes	29	26	8	5	13	24	32	-8	54	4
14	Sedan	28	24	6	10	8	26	26	0	51	1
15	Rennes	26	26	6	8	12	26	39	-13	54	5
16	Guingamp	26	26	6	8	12	24	42	-18	54	7
17	Metz	24	24	7	3	14	16	30	-14	50	2
18	Lorient	24	26	6	6	14	35	52	-17	48	2

La phrase : *« Je ne sais pas si c'est une victoire volée, mais c'est une victoire »*
(Vahid Halilhodzic, entraîneur de Lille qui s'est imposé à Nantes 0-1)

27e journée

Samedi 23 février
Montpellier-Lens
Paris-SG-Sedan
Auxerre-Nantes
Lorient-Troyes
Metz-Bordeaux
Monaco-Guingamp
Rennes-Bastia

Dimanche 24 février
Sochaux-Lyon
Lille-Marseille

Les buteurs

1. Pauleta (Bordeaux), 19 buts.
2. Darcheville (Lorient), 15.
3. D. Cissé (Auxerre), 14.

PHILIPPE MERLE/AFP

FOOTBALL
Auteur d'un match plein, le Lyonnais Sidney Govou a contribué à la large victoire de son équipe (3-0) face au PSG, dimanche 17 février. Ce résultat permet à l'OL de revenir à deux points du leader lensois.

ODD ANDERSEN/AFP

RUGBY
Le XV de France s'est imposé in extremis (33-37) face au pays de Galles, lors de la deuxième journée du Tournoi des six nations.

FRANÇOIS LO PRESTI/AFP

ATHLÉTISME
La Française Muriel Hurtis (à gauche) remporte la finale du 200 m devant Fabe Dia et établit un nouveau record de France, lors des championnats de France en salle qui se sont tenus à Liévin (Pas-de-Calais) du vendredi 15 au dimanche 17 février.

ANNE-CHRISTINE POUJOULAT/AFP

TENNIS
Le Suédois Thomas Enqvist s'est défait du Français Nicolas Escudé (7-6, 3-6, 6-1) en finale de l'Open 13 de Marseille, dimanche 17 février.

RÉSULTATS

FOOTBALL

France

DIVISION 2 (29e journée)
SAMEDI
Ajaccio-Martigues 1-0
Amiens-Gueugnon 0-0
Caen-Strasbourg 2-1
Châteauroux-Niort 2-1
Créteil-Laval 0-0
Grenoble-Nice 1-2
Le Mans-Istres 2-2
Nancy-Nîmes 1-1
Wasquehal-Le Havre 2-2
DIMANCHE
Saint-Etienne - Beauvais 1-2
Classement : 1. Ajaccio, 52 pts; 2. Beauvais, 52 ; 3. Le Havre, 50 ; 4. Strasbourg, 49 ; 5. Nice, 46 ; 6. Le Mans, 45 ; 7. Châteauroux, 38 ; 8. Amiens, 37 ; 9. Gueugnon, 37 ; 10. Laval, 37 ; 11. Caen, 36 ; 12. Wasquehal, 35 ; 13. Grenoble, 35 ; 14. Nancy, 34 ; 15. Saint-Etienne, 31 ; 16. Niort, 29 ; 17. Istres, 29 ; 18. Créteil, 26 ; 19. Martigues, 25 ; 20. Nîmes, 24.

NATIONAL (24e journée)
VENDREDI
Besançon-Dijon 0-0
SAMEDI
Sète - Boulogne-sur-Mer 1-2
Calais - La Roche-sur-Yon 1-1
Racing CP-Pau 1-0
Noisy-le-Sec - Reims 0-1
Valence-Angoulême 2-1
Clermont Foot-Angers 2-1
Alès-Brest 2-0
Toulouse - Saint-Maur Lusitanos 0-0
Cannes - Louhans-Cuiseaux 1-0
Classement: 1. Toulouse, 51 pts; 2. Valence, 49 ; 3. Clermont Foot, 49 ; 4. Reims, 45 ; 5. Angoulême, 42 ; 6. Cannes, 38 ; 7. Boulogne-sur-Mer, 33 ; 8. Alès, 33 ; 9. Angers, 32 ; 10. La Roche-sur-Yon, 31

Allemagne

BUNDESLIGA (23e journée)
SAMEDI
Fribourg-Bayern Munich 0-2
VfB Stuttgart-VfL Wolfsburg 2-1
Munich 1860-Hertha Berlin 0-3
Kaiserslautern-Nuremberg 2-1
Moenchengladbach-Hambourg SV 2-1
Sankt Pauli-Bayer Leverkusen 2-2
Borussia Dortmund-Schalke 04 1-1
DIMANCHE
Cologne-Werder Brême 0-0
Energie Cottbus-Hansa Rostock 3-0
Classement : 1. Borussia Dortmund, 48 pts ; 2.Bayer Leverkusen, 46 ; 3. Kaiserslautern, 45 ; 4. Schalke 04, 42 ; 5. Bayern Munich, 41 ; 6. Werder Brême, 40 ; 7. Hertha Berlin, 39 ; 8. VfB Stuttgart, 34 ; 9. Munich 1860, 33 ; 10. VfL Wolfsburg, 30 ; 11. Hambourg, 27 ; 12. Hansa Rostock, 25 ; 13. Moenchengladbach, 23 ; 14. Fribourg, 23 ; 15. Energie Cottbus, 23 ; 16. Nuremberg, 22 ; 17. Sankt Pauli, 16 ; 18. Cologne, 15.

Angleterre

COUPE D'ANGLETERRE (huitièmes de finale)
SAMEDI
Arsenal-Gillingham 5-2
Walsall-Fulham 1-2
Middlesbrough-Blackburn 1-0
West Bromwich Albion-Cheltenham 1-0
DIMANCHE
Everton-Crewe 0-0
Chelsea-Preston 3-1
Tottenham-Tranmere 4-0
Newcastle-Manchester City 1-0

Espagne

LIGA (26e journée)
SAMEDI
Athletic Bilbao-Real Madrid 2-1
FC Barcelone-Deportivo La Corogne 3-2
Villarreal-Valence 1-1
DIMANCHE
Alaves Vitoria-Betis Séville 0-1
Osasuna Pampelune-Espanyol Barcelone 1-1
Rayo Vallecano Madrid-Tenerife 2-0
Real Saragosse-Real Majorque 1-0
FC Séville-Real Sociedad Saint-Sébastien 0-1
Las Palmas-Valladolid 1-1
Celta Vigo-Malaga 0-0
Classement : 1. Valence, 44 pts ; 2. Real Madrid, 43 ; 3. FC Barcelone, 43 ; 4. Celta Vigo, 42 ; 5. Betis Séville, 42 ; 6. Athletic Bilbao, 42 ; 7. Deportivo La Corogne, 41 ; 8. Alaves Vitoria, 39 ; 9. Valladolid, 36 ; 10. FC Séville, 35 .

Italie

SERIE A (23e journée)
SAMEDI
Juventus Turin-Fiorentina 2-1
Milan AC-Atalanta Bergame 0-0
DIMANCHE
Brescia-AS Rome 0-0
Parme-Torino 0-1
Pérouse-Lecce 2-1
Plaisance-Venise 5-0
Udinese-Bologne 0-1
Hellas Vérone-Inter Milan 0-3
Lazio Rome-Chievo Vérone 1-1
Classement : 1. Juventus Turin, 47 pts ; 2. Inter Milan, 46 ; 3. AS Rome, 46 ; 4. Chievo Vérone, 38 ; 5. Bologne, 38 ; 6. Milan AC, 35 ; 7. Hellas Vérone, 32 ; 8. Torino, 31 ; 9. Lazio Rome, 30 ; 10. Pérouse, 30.

RUGBY

TOURNOI DES SIX NATIONS (2e journée)
Pays de Galles-France 33-37
Millennium stadium, à Cardiff ; bon terrain ; temps beau et frais ; 72 500 spectateurs ; arbitre: M. McHugh (Irl.)
LES POINTS
Pays de Galles : 3 essais C. Quinnell (9e), Budgett (58e), Morgan (78e), 3 transformations : Jones, 4 pénalités : Jones (1re, 29e, 33e, 38e).
France: 3 essais : Marsh (26e, 35e), Rougerie (41e), 2 transformations : Merceron (35e, 41e), 5 pénalités : Traille (3e), Merceron (22e, 40e + 1, 49e, 70e), 1 drop Merceron (32e).
EXCLUSION TEMPORAIRE
Pays de Galles : S. Quinnell (40e+1).
LES ÉQUIPES
Pays de Galles
(entraîneur : S. Hansen)
K. Morgan - James, Shanklin, Marinos (R. Williams, 71e), C. Morgan - Jones, Howley - M. Williams, S. Quinnell (cap.), Budgett - Moore, C. Quinnell (Gough, 67e)- Antony, McBryde (B. Williams, 52e), John (D. Jones, 49e).
France
(entraîneur : B. Laporte)
Brusque - Rougerie, Marsh, Traille, Garbajosa - Merceron, Mignoni - Harinordoquy, Hall (Audebert, 69e), Betsen - Brouzet, Privat (Pelous, 59e) - De Villiers, Ibanez (cap., Bruno, 66e) , Crenca (Milloud, 79e).
Angleterre-Irlande 45-11
Twickenham ; bonne pelouse ; temps ensoleillé ; 77 500 spectateurs ; arbitre: M. Marshall (Aus.).
LES POINTS
Angleterre :6 essais : Wilkinson (23e), Cohen (25e), Greenwood (33e, 56e), Worsley (39e), Kay (44e), 6 transformations : Wilkinson, 1 pénalité : Wilkinson (11e).
Irlande : 1 essai : O'Gara (60e), 2 pénalités : Humphreys (9e, 28e).
REMPLACEMENT TEMPORAIRE
Irlande : Dempsey par O'Gara (41e).
LES ÉQUIPES
Angleterre
(entraîneur : C. Woodward):
Robinson - Healey (Balshaw, 61e), Greenwood, Tindall, Cohen - Wilkinson (Hodgson, 78e), Bracken (Duncombe, 78e) - Back, Worsley, Hill (Moody, 61e) - Kay, Johnson (cap.) (Grewcock, 61e) - Vickery, Thompson, Rowntree (Leonard, 17e).
Irlande
(entraîneur : E. O'Sullivan) :
Dempsey - Murphy (Henderson, 9e, O'Gara 52e), O'Driscoll, Maggs, Hickie - Humphreys, Stringer - D. Wallace, Foley, Miller (S. Easterby, 58e) - O'Kelly, Galwey (cap.) (Longwell, 58e) - Hayes, Shehan
(S. Byrne, 52e), Clohessy (P. Wallace, 78e).
Italie-Ecosse 12-29
Stade Flaminio, à Rome ; bon terrain ; temps ensoleillé et doux ; 20 000 spectateurs ; arbitre : M. Deaker (Nzl.)
LES POINTS
Italie : 4 pénalités : Dominguez (10e, 24e, 40e + 2, 44e).
Ecosse :2 essais : Townsend (71e), Laney (78e), 2 transformations : Laney, 5 pénalités : Laney (19e, 27e, 32e, 50e, 63e).
EXCLUSIONS TEMPORAIRES
Italie : Ma. Bergamasco (14e), Dellape (50e)
Ecosse: Mower (14).
LES ÉQUIPES
Italie :
(entraîneur : B. Johnstone)
Vaccari (Martin, 69e) - Pedrazzi, Mi. Bergamasco, Stoica, D. Dallan - Dominguez (Pez, 79e), Troncon - Ma. Bergamasco, Phillips (Persico, 79e), Bortolami - Dellape (Giacheri, 63e), Checchinato - Pucciarello (Moreno, 50e), Moscardi (cap.), De Carli (Lo Cicero, 60e).
Ecosse :
(entraîneur : McGeechan)
Laney - Metcalfe, McLaren, Henderson, Paterson - Townsend, Redpath (cap.) - Mower (Leslie, 71e), Taylor, White - Grimes, S. Murray - Stewart (Graham, 60e), Bulloch, Smith.

HANDBALL

DIVISION 1 (16e journée)
HOMMES
VENDREDI
Toulouse - Livry-Gargan 27-28
SAMEDI
Dunkerque-Chambéry 27-22
Nîmes-Nancy 26-30
ACBB-Ivry 23-20
Istres-Montpellier 23-29
DIMANCHE
Créteil-Sélestat 23-21
Angers - Paris-SG 28-21
Exempt : Bordeaux
Classement: 1. Montpellier, 43 pts; 2. Créteil, 36 ; 3. Dunkerque, 36 ; 4. Istres, 34 ; 5. Paris-SG, 33 ; 6. Ivry, 31 ; 7. Chambéry, 29 ; 8. Toulouse, 29 ; 9. Nîmes, 28 ; 10. Nancy, 27 ; 11. Livry-Gargan, 25 ; 12. Angers, 24 ; 13. ACBB, 24 ; 14. Bordeaux, 19 ; 15. Sélestat, 18.
DAMES
LIGUE DES CHAMPIONS
Groupe A, 5e journée
DIMANCHE
Zaporodjie (Ukr)-Besançon (Fra) 27-24
Larvik (Nor)-Zalau (Rou) 31-27

BASKET-BALL

PRO A (17e journée)
SAMEDI :
Bourg-en-Bresse - Chalon-sur-Saône 62-65
Nancy-Montpellier 80-75
Villeurbanne-Gravelines 96-76
Strasbourg-Limoges 105-85
Dijon-Cholet 85-82
Antibes - Hyères-Toulon 74-87
Paris Basket Racing - Pau-Orthez 73-52
Le Havre-Le Mans 83-89
Classement : 1. Villeurbanne et Pau-Orthez, 31 pts ; 3. Nancy, 30 ; 4. Chalon-sur-Saône, Dijon et Gravelines, 28 ; 7. Le Mans, 27 ; 8. Paris Basket Racing et Strasbourg, 26 ; 10. Cholet, 25 ; 11. Montpellier et Limoges, 24 ; 13. Hyères-Toulon, 23 ; 14. Antibes, 20 ; 15. Le Havre, 19 ; 16. Bourg-en-Bresse, 18.
PRO B (17e journée)
SAMEDI
Golbey Epinal-Mulhouse 80-79
Roanne - Saint-Quentin 84-76
Vichy - Châlons-en-Champagne 97-74
Rueil-Saint-Etienne 79-92
Evreux-Brest 91-73
Besançon-Nantes 89-72
Reims-Maurienne 59-60
Beauvais-Bondy 86-87
Classement : 1. Vichy, 30 pts ; 2. Roanne, 29 ; 3. Besançon, Golbey Epinal, Rueil et Beauvais, 27 ; 7. Saint-Quentin, 26 ;8.Châlons-en-Champagne, Mulhouse, Reims, Saint-Etienne, et Maurienne, 25 ; 13. Evreux et Brest, 23 ; 15. Bondy et Nantes, 22.
LIGUE FÉMININE (18e journée)
SAMEDI
Aix-en-Provence - Bourges 67-69
Valenciennes-Calais 108-55
Villeneuve-d'Ascq-Mondeville 69-61
Montpellier Lattes-Sceaux 82-86 a.p.
DIMANCHE
Reims-Tarbes 76-95
Nice-Bordeaux 76-59
Classement : 1. Valenciennes, 36 pts; 2. Bourges, 34 ; 3. Tarbes, 32 ; 4. Bordeaux, 30 ; 5. Aix-en-Provence, Mondeville, Reims, et Calais, 26 ; 9. Nice, 24 ; 10. Villeneuve-d'Ascq, 23 ; 11. Montpellier Lattes, 22 ; 12. Sceaux, 19.

VOLLEY-BALL

PRO A (21e journée)
SAMEDI
Poitiers-Montpellier 3-2
Tourcoing-Nice 3-1
Toulouse-Sète 1-3
Cannes-Ajaccio 3-0
Dunkerque-Tours 1-3
Asnières-Martigues 3-1
Exempt : Paris Volley
Classement: 1. Paris Volley, 38 pts; 2. Cannes, 33 ; 3. Sète, 33 ; 24. Tourcoing, 32 ; 5. Tours, 31 ; 6. Nice, 31 ; 7. Montpellier, 29 ; 8. Poitiers, 29 ; 9. Dunkerque, 26 ; 10. Asnières, 25 ; 11. Ajaccio, 25 ;12. Martigues, 23 ; 13. Toulouse, 23.

TENNIS

TOURNOI MASCULIN DE MARSEILLE
Demi-finales :
Nicolas Escudé (Fra) b. Cédric Pioline (Fra) 6-3, 7-5 ; Thomas Enqvist (Sue) b. Evgueni Kafelnikov (Rus) 6-7 (7/1), 7-6 (12/10), 6-4.
Finale :
Enqvist b. Escudé 6-7 (7/4), 6-3, 6-1.
TOURNOI MASCULIN DE COPENHAGUE
Demi-finales :
Olivier Rochus (Bel) b. Davide Sanguinetti (Ita) 2-6, 6-0, 6-4 ; Lars Burgsmueller (All) b. Magnus Larsson (Sue) 6-4, 5-7, 7-6 (7/2).
Finale :
Burgsmueller b. Rochus 6-3, 6-3.
TOURNOI MASCULIN DE VINA DEL MAR (Chili)
Demi-finales :
Nicolas Lappenti (Equ/N.1) b. Nicolas Massu (Chi) 6-3, 6-4 ; Fernando Gonzalez (Chi) b. Nicolas Coutelot (Fra) 6/3, 6/3.
TOURNOI FÉMININ DE DOHA (Qatar)
Demi-finales :
Tamarine Tanasugarn (Tha) b. Janette Husarova (Svq) 6-0, 7-6 (7/2) ; Monica Seles (Usa) b. Alicia Molik (Aus) 6-3, 6-7 (5/7), 6-4.
Finale :
Seles b. Tanasugarn 7-6 (8/6), 6-3.
TOURNOI FÉMININ D'ANVERS (Belgique)
Demi-finales :
Justine Henin (Bel) b. Patty Schnyder (Sui) 1-6, 6-3, 6-4 ; Venus Williams (USA) b. Amélie Mauresmo (Fra) 7-6 (7/4), 6-0.
Finale :
Williams b. Henin 6-3, 5-7, 6-3.

ESCRIME

COUPE DU MONDE (La Corogne, Espagne)
HOMMES
Fleuret
Demi-finales :
Salbrechter (Aut)-Schlosser (Aut), 15-9
Bissdorf (All)-Ferrari (Fra), 15-10
Finale :
Bissdorf-Salbrechter, 15-13
COUPE DU MONDE (Bonn, Allemagne)
Sabre
Demi-finales :
Stan. Pozdniakov (Rus)-Julien Pillet (Fra) 15-12
Serguei Charikov (Rus)-Dimitri Lapkes (Blr) 15-8
Finale :
Pozdniakov-Charikov 15-8.

ATHLÉTISME

CHAMPIONNATS DE FRANCE EN SALLE (Liévin, Pas-de-Calais)
MESSIEURS
60 m haies : 1. Ladji Doucouré (Viry-Evry), 7 s 68 (record de France juniors, ancien par lui-même 7 s 70 en demi-finales et 7 s 79 le 3 février, à Stuttgart) ; 2. Sébastien Denis (Montgeron), 7 s 82 ; 3. Vincent Clarico (Issy-les-Moulineaux), 7 s 87.
3 000 m : 1. Irba Lakhal (Lille), 7 min 55 s 03 ; 2. Rafieri Bouazza (Mar/Béziers), 7 min 56 s 01 ; 3. Farid Boumkais (Evreux), 7 min 58 s 34.
Hauteur : 1. Gregory Gabella (Aix-les-Bains), 2,22 m ; 2. Joan Charmant (Bordeaux), 2,22 m ; 3. Mickael Hanany (Athlé 95), 2,17 m.
Triple saut : 1. Karl Taillepierre (Montreuil), 16,88 m ; 2. Sébastien Pincemail (Joinville), 16,73 m ; 3. Jérôme Romain (Bouillante) 16,41 m.
200 m : 1. Leslie Djhone (Neuilly-Plaisance), 21 s 03 ; 2. Jimmy Melfort (Orléans), 21 s 26 ; 3. Ladji Doucouré (Viry-Evry), 21 s 33.
400 m : 1. Marc Foucan (Martigues), 46 s 89 ; 2. Laurent Claudel (Thaon), 47 s 65 ; 3. Loic Lerouge (Nantes), 47 s 66.
800 m : 1. Nicolas Aissat (Albi), 1 min 50 s 69 ; 2. Florent Lacasse (Aix-en-Provence), 1 min 51 s 03 ; 3. Franck Barré (Dijon), 1 min 51 s 39. **Longueur :** 1. Kader Klouchi (Clermont-Ferrand), 7,94 m ; 2. Emmanuel Bangué (Sotteville), 7,90 m ; 3. Mickael Loria (Metz) 7,90 m.
Perche : 1. Romain Mesnil (Albi), 5,60 m ; 2. Mathieu Boisrond (Viry-Evry), 5,50 m ; 3. Jean Galfione (Stade français) 5,50 m.
DAMES
60 m : 1. Odiah Sidibe (Neuilly-Plaisance), 7 s 22 ; 2. Sandra Citte (Bouillante), 7 s 38 ; 3. Sylvie Mballa Eloundou (Amiens), 7 s 43.
200 m : 1. Muriel Hurtis (Bobigny), 22 s 75 record de France (ancien record : 22 s 84 par elle-même, le 21 février 1999 à Liévin) ; 2. Fabe Dia (Amiens), 23 s 19 ; 3. Sylviane Félix (Noisy-le-Grand), 23 s 26.
400 m : 1. Peggy Babin (Nantes), 52 s 99 ; 2. Virginie Fouquet (Tourcoing), 54 s 04 ; 3. Florence Delaune (Martigues) 54 s 52.
800 m : 1. Elisabeth Grousselle (Viry-Evry), 2 min 04 s 50 ; 2. Sabrina Fredon (Poitiers), 2 min 04 s 80 ; 3. Carine Falhun (Aix-les-Bains), 2 min 11 s 22.
1 500 m : 1. Zoia Kaznovska (Ukr/Lille), 4 min 19 s 53 ; 2. Aurélie Coulaud (St-Etienne), 4 min 22 s 71 ; 3. Latifa Essarokh (Vanves), 4 min 23 s 17. **3 000 m :** 1. Carmen Oliveras (Antony), 9 min 17 s 77 ; 2. Maria Martins (Tourcoing), 9 min 21 s 26 ; 3. Souad Dria (Mar/Nice), 9 min 22 s.
Poids : 1. Laurence Manfredi (Gap), 17,02 m ; 2. Natalia Lisovkaïa (Antony), 16,89 m ; 3. Isabelle Berthoud (Lyon), 15,21 m.
Hauteur : 1. Guilaine Graw (Dijon), 1,77 m ; 2. Deborah Grapotte (Bar-sur-Aube), 1,77 m ; 3. Marie Collonville (Amiens) 1,77 m.
Perche : 1. Agnès Livebardon (Montferrand), 4,30 m ; 2. Amandine Homo (Aulnay), 4,10 m ; 3. Julie Vigourt (Dijon), 4,10 m.
Triple saut : 1. Amy Zongo (Marseille), 13,61 m ; 2. Roselise Retel (Franconville), 13,44 m ; 3. Natahlie Jacques-Gustave (Montreuil), 13,24 m.

CYCLISME

29e TOUR MÉDITERRANÉEN
SAMEDI
4e étape : La Londe-les-Maures-Toulon (Var) :
1. Michele Bartoli (Ita/Fassa Bortolo), les 147 km en 3 h 56 min 22 s (moyenne horaire : 36,477 km/h) ; 2. Paolo Tiralongo (Ita), à 1 min 07 s ; 3. Denis Lunghi (Ita), à 1 min 09 s ; 4. Mickael Boogerd (Pbs), à 1 min 14 s ; 5. Markus Zberg (Sui), à 1 min 21 s ; 6. Guido Trenti (Usa), à 1 min 31 s ; 7. Danilo Di Luca (Ita), à 1 min 40 s ; 8. Robbie McEwen (Aus), à 1 min 46 s ; 9. Oscar Camenzind (Sui), à 1 min 58 s ; 10. Eddy Mazzoleni (Ita), à 2 min 21 s.
DIMANCHE
5e étape :
1. Alessandro Petacchi (Ita/Fassa Bortolo), les 120 km en 2 h 57 min 31 s (moyenne horaire : 40,57 km/h) ; 2. Mario Cipollini (Ita), m.t. ; 3. Stuart O'Grady (Aus), m.t. ; 4. Luca Paolini (Ita), m.t. ; 5. Robbie McEwen (Aus) m.t. ; 6. Chistophe Detilloux (Bel), m.t. ; 7. Eddy Mazzolini (Ita), m.t. ; 8. Bram Degroot (PBS) m.t. ; 9. Paolo Bossoni (Ita), m.t. ; 10. Wilfried Cretskens (Bel), m.t.
Classement général final : 1. Michele Bartoli (Ita/Fassa Bortolo) les 619 km en 15 h 18 min 13 s ; 2. Paolo Tiralongo (Ita), à 1 min 11 s ; 3. Mickael Boogerd (PBS), à 2 min 05 s ; 4. Markus Zberg (Sui), à 2 min 12 s ; 5. Danilo Di Luca (Ita), à 2 min 37 s ; 6. Eddy Mazzolini (Ita), à 3 min 16 s ; 7. Guido Trenti (USA), à 3 min 31 s ; 8. Grisha Niermann (All), à 3 min 45 s ; 9. Oscar Camenzind (Sui), à 3 min 51 s ; 10. Kevin Hulsmans (Bel), à 3 min 55 s ; 11. Laurent Jalabert (Fra), à 3 min 56 s.
TOUR D'ANDALOUSIE (Ruta del Sol)
DIMANCHE
1re étape : Huelva-Séville (sud) :
Classement général : 1. Endrio Leoni (Ita), les 153,7 km en 4 h 4 min 41 s (moyenne horaire : 37,6 km/h) ; 2. Erik Zabel (All), m.t. ; 3. Fabrizio Guidi (Ita), m.t. ; 4. Steven de Jongh (Pbs), m.t. ; 5. Nico Eeckhout (Bel), m.t. ; 6. Martin Garrido (Arg), m.t. ; 7. Angel Edo (Esp), m.t. ; 8. Jans Koerts (Pbs), m.t. ; 9. Werner Riebenbauer (Aut), m.t. ; 10. Massimo Strazzer (Ita) m.t. ; (...) 106. Marco Pantani (Ita) m.t.

CALENDRIER

LUNDI 18 FÉVRIER

OLYMPISME
Suite des Jeux olympiques d'hiver à Salt Lake City (USA), jusqu'au 24 février **(France 2, France 3, Eurosport)**.

TENNIS
Tournois masculins de Memphis (USA), Rotterdam (PB), Buenos Aires ; tournois féminins de Dubaï, Bogota, Memphis (USA). Jusqu'au 24 février.

MARDI 19 FÉVRIER

BASKET-BALL
Championnats de France Pro A et Pro B messieurs (18e journée).

FOOTBALL
Ligue des champions (2e phase, 3e journée), jusqu'au 20 février : Leverkusen (All) - Arsenal (Ang) et Juventus Turin (Ita) - La Corogne (Esp) **(Canal+, 20 h 45)**.

MERCREDI 20 FÉVRIER

FOOTBALL
Ligue des champions : Nantes - Manchester United (Ang) **(TF1, 20 h 45)** et FC Barcelone (Esp) - AS Rome (Ita) **(TF1, 22 h 45)**.

VOLLEY-BALL
Ligue des champions messieurs (quart de finale retour), jusqu'au 21 février : Tours - Iraklis Salonique (Grè) **(Pathé Sport, 20 heures)**.

JEUDI 21 FÉVRIER

FOOTBALL
Coupe de l'UEFA (8es de finale aller) : Lyon - Slovan Liberec (Rtc) **(Eurosport, 19 h 15)** ; Lille - Borussia Dortmund (All) **(Canal+, 20 h 45)**.

VOLLEY-BALL
Ligue des champions dames (quart de finale retour) : Cannes - Pila (Pol) **(Pathé Sport, 19 heures)**.

VENDREDI 22 FÉVRIER

RUGBY
Super 12 (1re journée), jusqu'au 24 février : Wellington Hurricanes - Auckland Blues **(Canal+, 20 h 45)**.

SAMEDI 23 FÉVRIER

FOOTBALL
Championnat de France de D1 (27e journée), jusqu'au 24 février : Montpellier-Lens **(Canal+, 17 h 15)** ; Paris-SG - Sedan **(TPS Star, 20 heures)** ; Auxerre-Nantes ; Lorient-Troyes ; Metz-Bordeaux ; Monaco-Guigamp ; Rennes-Bastia **(Foot+ et Superstades, 20 heures)**.
Championnat de France de D2 (30e journée), jusqu'au 24 février.

RUGBY
Top 16 (12e journée), jusqu'au 24 février.

DIMANCHE 24 FÉVRIER

ATHLÉTISME
Réunion en salle de Liévin **(France 3, 16 h 20)**.

FOOTBALL
Championnat de France de D1 (27e journée), matches décalés : Sochaux-Lyon **(Foot+ et Superstades, 18 h 30)** et Lille-Marseille **(Canal+, 20 h 45)**.
Championnat de France de D2 (30e journée), match décalé : Gueugnon-Ajaccio **(Eurosport, 17 h 15)**.

10e rencontre ISIC–Le Monde
Médias et enjeux internationaux : aux frontières du réel.
avec : ERIC FOTTORINO, rédacteur en chef au journal Le Monde
Jacques GONNET, professeur à Paris II et directeur du CLEMI
animé par : Philippe LOGUAY, maître de conférences à l'ISIC-IEP
Le Monde
jeudi 21 février à 18 h
Amphi Renouard
Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3
Esplanade des Antilles, Pessac. Rens. 05 57 12 46 07
vous êtes ici

AUJOURD'HUI

Nuages et pluies faibles

MARDI 19 JANVIER.
Lever du soleil à Paris : 7 h 54
Coucher du soleil à Paris : 18 h 16

La dépression centrée au sud de l'Islande dirige sur le pays un flux d'ouest à nord-ouest dans lequel circule une perturbation. Avec des pressions relativement élevées, celle-ci sera peu active. Le temps sera nuageux et il pleuvra faiblement. Seules les régions méditerranéennes bénéficieront d'un temps ensoleillé.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Les nuages resteront présents toute la journée et quelques pluies faibles ou bruines se produiront. Le vent d'ouest soufflera jusqu'à 70 km/h sur les côtes. Les températures de l'après-midi seront comprises entre 10 et 12 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Le ciel sera très nuageux sur l'ensemble des régions. Quelques pluies faibles, en particulier sur le Nord-Picardie et les Ardennes. Les températures de l'après-midi atteindront 9 à 11 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Le ciel se couvrira au tout début de journée et il pleuvra faiblement. Il neigera au-dessus de 500 mètres à la mi-journée, au-dessus de 1 000 mètres en fin d'après-midi. Les températures maximales seront proches de 6 ou 7 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Malgré quelques trouées, les nuages seront très nombreux, accompagnés de quelques gouttes, en particulier sur le Poitou-Charentes. Les températures seront comprises entre 9 et 12 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Les nuages seront présents tout au long de la journée. Quelques pluies faibles se produiront, principalement sur Rhône-Alpes. Il neigera au-dessus de 700 mètres sur le relief alpin. Les températures de l'après-midi atteindront 6 à 8 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Les passages de nuages élevés n'altéreront pas l'impression de beau temps. La tramontane soufflera jusqu'à 90 km/h en rafales. Les températures atteindront 9 à 14 degrés.

19 FÉV. 2002 PRÉVISIONS

*Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.*

FRANCE MÉTROPOLE	
Ajaccio	3/13 S
Biarritz	3/10 N
Bordeaux	0/11 C
Bourges	0/9 P
Brest	4/10 N
Caen	5/9 P
Cherbourg	4/10 C
Clermont-F.	0/7 C
Dijon	0/7 P
Grenoble	3/6 N
Lille	3/10 P
Limoges	-1/7 C
Lyon	2/7 C
Marseille	2/10 S
Nancy	1/7 P
Nantes	2/12 C
Nice	5/13 S
Paris	2/10 P
Pau	1/8 N
Perpignan	5/13 S
Rennes	3/11 P
St-Etienne	1/7 C
Strasbourg	1/7 P
Toulouse	2/9 N
Tours	1/10 C
FRANCE OUTRE-MER	
Cayenne	25/30 S
Fort-de-Fr.	25/27 S
Nouméa	24/30 P
Papeete	25/30 P
Pointe-à-P.	22/29 S
St Denis Réu.	25/30 P
EUROPE	
Amsterdam	6/8 P
Athènes	11/18 N
Barcelone	4/12 S
Belfast	6/10 P
Belgrade	4/14 P
Berlin	1/5 P
Berne	0/5 C
Bruxelles	4/9 P
Bucarest	-4/14 P
Budapest	3/7 N
Copenhague	0/3 *
Dublin	7/10 P
Francfort	1/6 P
Genève	2/5 C
Helsinki	-5/2 *
Istanbul	6/17 N
Kiev	1/6 P
Lisbonne	8/14 S
Liverpool	8/11 P
Londres	6/11 C
Luxembourg	-1/6 *
Madrid	3/10 S
Milan	0/10 S
Moscou	1/3 *
Munich	2/7 *
Naples	9/14 S
Oslo	-10/-1 S
Palma de M.	6/14 S
Prague	1/6 C
Rome	7/14 S
Séville	10/16 S
Sofia	2/8 P
St-Pétersb.	0/3 *
Stockholm	-2/2 S
Ténérife	16/21 S
Varsovie	1/5 N
Venise	3/8 N
Vienne	4/8 C
AMÉRIQUES	
Brasilia	19/28 P
Buenos Aires	18/27 C
Caracas	22/29 S
Chicago	4/11 P
Lima	21/24 P
Los Angeles	9/15 S
Mexico	10/23 C
Montréal	-12/4 S
New York	-2/10 S
San Francisco	11/12 P
Santiago Ch.	12/30 S
Toronto	-3/5 S
Washingt. DC	-2/13 S
AFRIQUE	
Alger	6/14 P
Dakar	19/24 S
Kinshasa	22/31 P
Le Caire	10/21 C
Nairobi	16/28 S
Pretoria	16/24 P
Rabat	11/19 N
Tunis	11/16 N
ASIE-OCÉANIE	
Bangkok	25/35 S
Beyrouth	10/18 S
Bombay	24/33 S
Djakarta	23/28 P
Dubaï	16/26 S
Hanoï	17/23 P
Hongkong	17/21 S
Jérusalem	-5/13 S
New Delhi	13/26 S
Pékin	-5/10 S
Séoul	-5/4 S
Singapour	25/28 P
Sydney	20/24 P
Tokyo	4/10 S

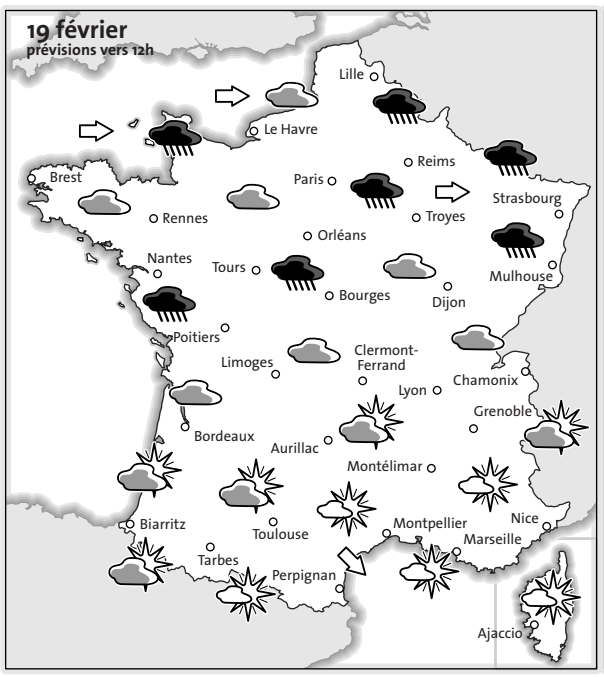

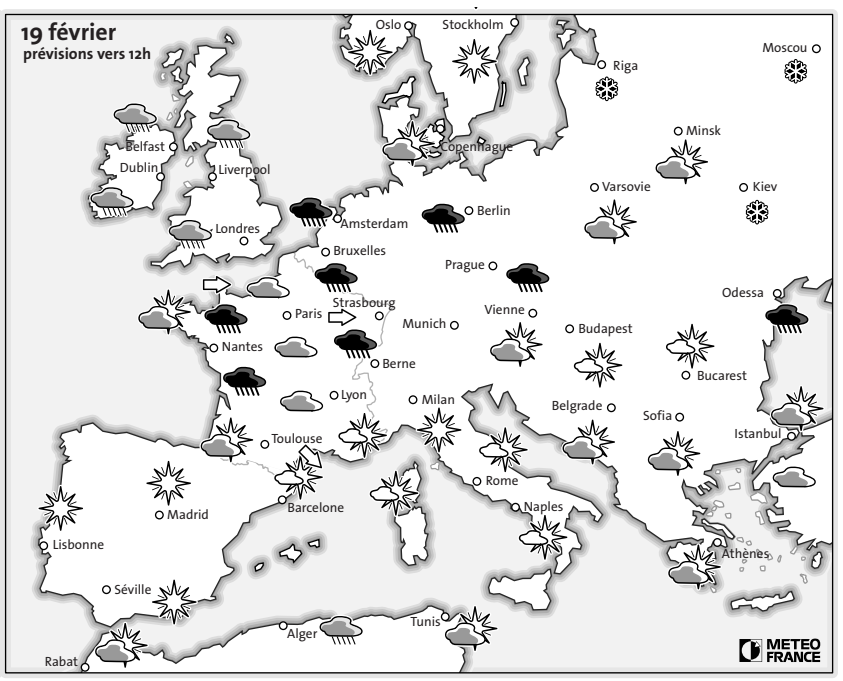

Soleil · Peu nuageux · Couvert · Brèves éclaircies · Averses · Pluie · Orage · Neige · Brouillard · Vent fort

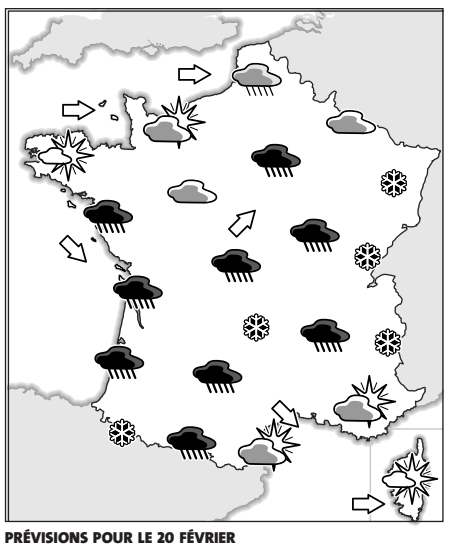

PRÉVISIONS POUR LE 20 FÉVRIER

Partez décompresser
sous les hautes pressions.
AIR FRANCE
faire du ciel le plus bel endroit de la terre

Le 20 fevrier : Le temps sera fortement perturbé avec le passage d'une perturbation très active qui donnera de fortes pluies et d'importantes quantités de neige sur le relief. Sur les régions méditerranéennes, les précipitations seront rares.

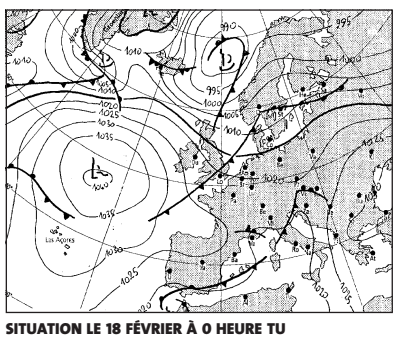

SITUATION LE 18 FÉVRIER À 0 HEURE TU

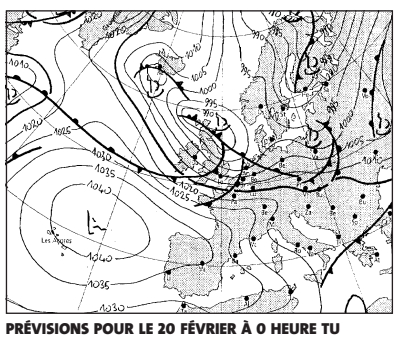

PRÉVISIONS POUR LE 20 FÉVRIER À 0 HEURE TU

L'étoile mystérieuse de l'explorateur Alvaro de Mendana de Neyra

ASTRONOMIE
Tous les lundis datés mardi, la vie des astres

LES ÉNIGMES, parfois, arrivent par courrier. Ainsi, un lecteur du *Monde*, Philippe Didierjean, de Paris, soumet à la sagacité des astronomes une anecdote tirée de l'histoire de l'exploration maritime. Le 19 novembre 1567, le navigateur espagnol Alvaro de Mendana de Neyra quitte avec deux bateaux le port péruvien de Callao. Sur ordre du gouverneur du Pérou, ses 125 hommes d'équipage et lui embarquent pour l'inconnu, avec pour mission de voguer dans l'immense Pacifique sud à la recherche d'un continent hypothétique.

Après plusieurs semaines de navigation, les premières terres apparaissent. Il s'agit de ce que nous connaissons sous le nom d'îles Salomon. Laissons le carnet de bord de Mendana relater la suite : *« Un grand nombre de canots vinrent à nous, dans lesquels il y avait plus de cent Indiens. Mais ils refusèrent de monter à bord, quoique ayant reçu de nous quelques petits objets de troc, et nos avances n'eurent aucun succès ; alors on mit le bateau à la mer pour aller à la découverte d'un port. Nous louvoyâmes toute la nuit jusqu'au lendemain, au grand risque d'échouer nos navires, car ces parages sont partout semés de bas-fonds. Le lundi matin, 9 février, nous trouvâmes le port que nous désirions, et nous y jetâmes l'ancre. Nous l'appelâmes le port de l'Etoile (de la Estrella), parce qu'en y entrant en plein midi nous avions vu briller une étoile au firmament. Nous donnâmes à l'île le nom de Santa- Isabel. »*

Le phénomène n'est pas que ponctuel. Il dure plusieurs semaines, si l'on en croit le récit de Mendana : *« Nous allâmes, le jour de Pâques, dans une île située une demi-lieue plus loin et que nous appelâmes du nom de San-Dimas. En plein midi, au moment où nous sortions du port dans lequel nous venions de nous arrêter, nous vîmes une étoile très brillante, comme si c'eût été de nuit. »* Quelle est donc cette étoile mystérieuse ?

D. R.

Né en 1541, Alvaro de Mendaña de Neyra entreprit en 1567 un premier voyage dans le Pacifique et découvrit les îles Salomon. En 1595, lors de son second périple, au cours duquel il mourut, il explora les îles Marquises.

Comme l'explique Anny-Chantal Levasseur-Regourd, professeur à l'université Paris-VI, *« il s'agit probablement d'une comète ou d'une supernova apparue dans l'hémisphère austral. Un bolide n'aurait été visible que pendant quelques minutes au mieux. Vénus peut être détectée le jour, mais certes pas à midi. S'il s'agissait d'une comète, c'était très probablement une comète "nouvelle", à très longue période, comme celle de Hale-Bopp, qui est apparue il y a quelques années. Il est donc peu probable que son orbite soit connue. »*

Les bases de données sur les comètes ne signalent rien entre 1558 et 1577. De la même manière, on ne trouve rien pour 1568 dans la liste des supernovae, ces étoiles géantes qui meurent en une cataclysmique et aveuglante explosion.

ARCHIVÉES DEPUIS L'ANTIQUITÉ

Si l'astre appartient à notre galaxie, le flash peut être repéré en plein jour et pendant plusieurs semaines. L'apparition d'une étoile nouvelle était soigneusement consignée par les astrologues, qui, depuis l'Antiquité, les considéraient comme des présages de la plus haute importance. Les archives chinoises ont ainsi retenu des événements de ce genre en 185, 369, 1006, 1054 et 1181. A cette liste, il faut ajouter les supernovae de 1572 (observée par Tycho Brahé) et de 1604 (vue par Johannes Kepler). Rien, donc, ne corrobore le témoignage d'Alvaro de Mendana, et pour cause.

Au XVIe siècle, qu'ils soient chinois, occidentaux ou arabes, tous les chroniqueurs astronomiques potentiels vivaient dans l'hémisphère Nord. Au sud de l'équateur, qui d'autre que les conquistadores pouvait consigner la naissance d'un astre éphémère ? Cependant, les chercheurs d'aujourd'hui pourraient éventuellement remonter dans le passé et, en analysant les vestiges des anciennes supernovae présentes dans les constellations australes, retrouver l'étoile de Mendana.

Pierre Barthélémy

LUNE DE LA SEMAINE

vendredi 22 février 2002 (à Paris)

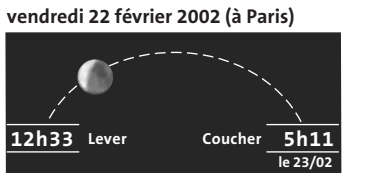

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 02 - 043

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

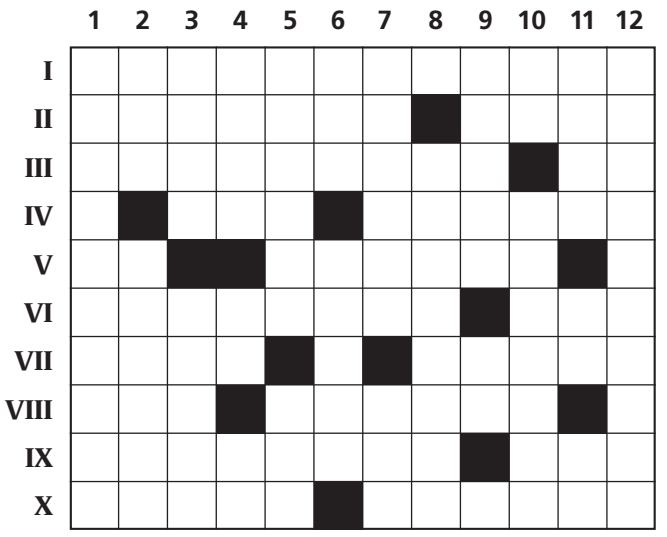

HORIZONTALEMENT

I. Engagé sur la bonne voie. - II. Est de service à table. Casse les pieds et bien plus. - III. Plonge dans la stupeur. Personnel. - IV. Ouverte à tous, mais il est difficile d'y entrer. N'est pas gêné par les voisins. - V. Au primaire. Recherchées pour mettre fin aux problèmes. - VI. Sentiment de bienveillance. Mouvement dans les tribunes. - VII. Fils de Rébecca et d'Isaac. Posé par le braconnier. - VIII. Voyelles. Attention aux illusions avec elle. - IX. Trop fortement frappée au passage. Son coup fait tomber. - X. Grands coureurs australiens. Virgile, Horace et beaucoup d'autres lui doivent beaucoup.

VERTICALEMENT

1. A toujours quelque chose à découvrir. - 2. Poussez-le, ça soulage. Consacré aux sciences naturelles. - 3. Au centre de la Terre. Mis en place pour six ans. - 4. S'entend sur le coup. Article. Personnel. - 5. Alliage pour les poètes. Sont devenus collants. - 6. On la retrouvera à la Recherche du temps perdu. Fait feu sur le coup. - 7. Chausson et Hemingway. Mesurait les radiations. - 8. Une bonne dose de gâchis. - 9. Fouettée au dessert. Vaut de l'or. - 10. Deux points. Egalité sur les côtés. - 11. Est toujours là pour les conseils. Article. N'importe qui. - 12. Communication sans fil.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 02 - 042

Horizontalement

I. Exfiltration. - II. Tilbury. Alla. - III. Aï. Œillet. - IV. Nandou. Nue. - V. Clé. Ceint. Nr. - VI. Hélice. Eloi. - VII. Loi. Gréais. - VIII. Inespéré. Pet. - IX. To. Uuu. Mine. - X. Endettements.

Verticalement

1. Etanchéité. - 2. Xi. Ale. Non. - 3. Flanelle. - 4. Ibid. Ios. - 5. Lu. Occiput. - 6. Trouée. Eut. - 7. Rye. Grue. - 8. Inn. Ré. - 9. Talutée. Me. - 10. Ille. Lapin. - 11. Olé. Noient. - 12. Naturistes.

AFFAIRE DE LOGIQUE PROBLÈME N° 262

Carrés et cubes

Horizontalement :
I. Cube palindrome.
II. Somme de deux carrés.
III. Cube.
IV. Cube.
V. Carré. Carré.
Verticalement :
I. Cube.
II. Carré.
III. Carré.
IV. Carré. Somme de trois carrés.
V. Carré différence de deux carrés dont la somme des chiffres est un carré.

Complétez cette grille de nombres croisés à l'aide des définitions.

Comme dans toute grille, aucun nombre ne commence par zéro. Les définitions des nombres à un seul chiffre ne sont pas données.

Elisabeth Busser et Gilles Cohen
© POLE 2002

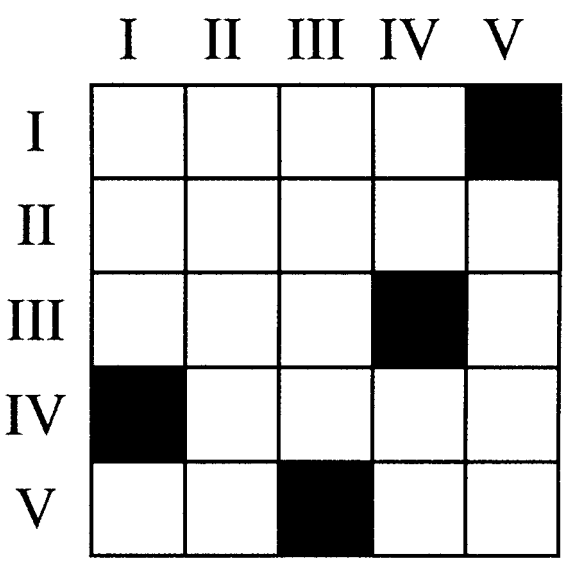

Solution dans *Le Monde* du 26 février.

Solution du problème n° 261 paru dans *Le Monde* du 12 février.
Le résultat obtenu est le carré de 4 001 999.
En effet, on applique avec n = 2000 la relation : $(n-1)\times n\times(n+1)\times(n+2)+1 = n^4+2n^3-n^2-2n+1 = (n^2+n-1)^2$.

Couronnant un débutant, l'Anglais Paul Greengrass, et un cinéaste hors norme, l'animateur japonais Miyazaki, le jury du 52e Festival de Berlin a confirmé la cure de rajeunissement prescrite par son nouveau directeur, Dieter Kosslick

La Berlinale 2002, un cru osé et novateur

BERLIN
de notre envoyé spécial

Un dessin animé japonais, un morceau d'histoire contemporaine traité au plus près de l'exactitude, un mélodrame américain engagé, une comédie de mœurs allemande tournée en DV. Et trois films français qui n'ont que leur nationalité en commun. Le jury, présidé par la cinéaste indienne Mira Nair, du 52e Festival de cinéma de Berlin, qui a décerné, dimanche 17 février son palmarès, s'est peut-être trompé de films, de comédiens, de metteurs en scène, mais il ne s'est pas trompé de festival, consacrant chacune des innovations qui ont marqué une édition en rupture avec le passé.

Avec une moitié de l'Ours d'or à *Bloody Sunday* de Paul Greengrass et le prix d'interprétation masculine à Jacques Gamblin pour son incarnation du cinéaste Jean Devaivre dans *Laissez passer*, la dimension historienne du festival est reconnue. Le film de Greengrass, qui relate la mort de 13 manifestants de Derry (Irlande du Nord) sous les balles britanniques, le 30 janvier 1972, est paré des atours du documentaire, caméra instable, dialogues captés par bribes. Mais sa matière dramatique (personnages repères, chargés d'incarner chacune des parties ; accumulation d'incidents significatifs jusqu'au bain de sang final) relève de la fiction télévisuelle. Dans la même veine *Baader* de Christopher Roth est plus audacieux, avec ses incursions dans l'imaginaire (jusqu'à inventer une fin à la *Bonnie and Clyde* au dirigeant de la Fraction armée rouge), quoique plus raté. C'est finalement *KT* de Shunji Sakamoto qui déjoue le plus brillamment les pièges posés par l'exploration de cette époque. Le récit de l'enlèvement, en 1973, de l'opposant coréen Kim Dae-jung (aujourd'hui président de son pays) par les services sud-coréens avec l'appui (c'est la thèse du cinéaste) de leurs homologues japonais évoque ce que la littérature d'espionnage à donné de meilleur, les romans de guerre froide de John Le Carré : même minutie, même attention scrupuleuse à tous les personnages, même brio dans la narration. Il y a une certaine logique dans l'idée que l'univers de la guerre secrète, avec ses habitants qui s'éloignent du commun des mortels pour hanter les franges de la société et ses rituels incompréhensibles, trouve enfin une traduction cinématographique grâce à un représentant de la nouvelle génération japonaise, spécialiste en spectres et dissolution des liens entre humains.

INTERNATIONALE FILMFESTSPIELE BERLIN

« Le dictateur », de Charlie Chaplin, a été projeté en clôture du Festival.

ŒUVRE D'INFORMATION

Le prix d'interprétation de Jacques Gamblin, pour *Laissez passer,* de Bertrand Tavernier, couronne trois films très proches de traditions anciennes du cinéma, traitant tous de la deuxième guerre mondiale. *Amen* de Costa Gavras, par sa pondération (que ne laisse peut-être pas deviner l'affiche) et la justesse de ses choix de mise en scène, fait presque oublier les limites inhérentes à ce type de production (choix de l'anglais comme langue commune à tous les personnages, condensés dramatiques qui flirtent dangereusement avec l'approximation historique) pour accomplir au bout du compte l'œuvre d'information et d'alerte que le metteur en scène s'était assignée. La hauteur de vue d'*Amen* ressort d'autant mieux à la vision de *A tort ou à raison,* adaptation grossièrement manipulatrice d'une pièce de Ronald Harwood. La confrontation, en 1946, entre le chef d'orchestre Wilhelm Furtwängler (Stellan Skarsgard) et l'officier américain (Harvey Keitel) chargé de son procès en dénazification procède d'une accumulation de platitudes rendue obscène par l'usage épisodique des documents tournés par les Alliés lors de la libération du camp de Bergen Belsen. La conclusion provisoire à ces réflexions est venue avec la projection du *Dictateur* de Chaplin en clôture du festival.

Lors de la conférence de presse qui suivit la projection d'*Amen,* Rolf Hochhuth, l'auteur du *Vicaire,* la pièce dont est tiré le film, regrettait qu'il n'ait pas été réalisé par un Allemand. De fait, des quatre films venus de RFA présentés en compétition, seul *Baader* était tourné vers le passé. Les autres, *Heaven, Der Felsen, Frites et folie,* aspiraient, avec plus ou moins de succès, à la modernité... Comme pour conforter l'enracinement dans le quotidien allemand de *Frites et folie* (abominable titre français qu'on espère provisoire de *Halbe Treppe*, littéralement entre-sol, d'Andreas Felsen), la sélection officielle présentait – hors compétition – *Viel Passiert,* le documentaire que Wim Wenders a consacré au groupe de rock de Cologne BAP. En mettant en scène la cheville ouvrière du groupe, Wolfgang Niedercke, un grand type à l'air triste, Wenders a trouvé le *doppelgänger* idéal pour raconter l'histoire de l'Allemagne ces vingt dernières années. Le plus allemand des films de Wenders depuis des lustres est aussi un triomphe pour la vidéo digitale qui n'a jamais paru plus séduisante sur un grand écran.

Il y avait aussi des films étranges à Berlin. La moitié d'un Ours en or ne déparerait pas les paysages que traverse Chihiro au long de son voyage. Débauche d'inventions graphiques et de mise en scène, le dessin animé de Miyazaki joue avec l'excès pour toujours l'éviter. Il suffit d'attendre mercredi matin, 20 février, pour voir *Lundi matin* dans les salles françaises et comprendre que, de tous les choix du jury, celui qui a récompensé ce film parfaitement abouti, délicieux et vénéneux, est le seul irréfutable.

Un seul regret : il manquait sans doute à la compétition officielle un film d'une ampleur suffisante pour secouer la planète cinéma, comme on en voit souvent à Cannes et parfois à Venise. Mais, sur la foi du précédent 2002, on fera désormais le voyage de Berlin par curiosité plus que par habitude.

T. S.

Le palmarès

● **Ours d'or :** ex aequo, *Le Voyage de Chihiro,* de Hayao Miyazaki (Japon) et *Bloody Sunday,* de Paul Greengrass (Grande-Bretagne-Eire).
● **Grand Prix du jury :** *Frites et folie,* d'Andreas Dresen (Allemagne).
● **Ours d'argent du meilleur réalisateur :** Otar Iosseliani pour *Lundi matin* (France).
● **Ours d'argent de la meilleure contribution artistique :** les interprètes de *8 Femmes,* de François Ozon (France).
● **Ours d'argent du meilleur acteur :** Jacques Gamblin dans *Laissez passer,* de Bertrand Tavernier (France).
● **Ours d'argent de la meilleure actrice :** Halle Berry dans *A l'ombre de la haine,* de Marc Forster (Etats-Unis).
● **Ours d'or pour l'ensemble de l'œuvre :** Robert Altman.
● **Ours d'or pour l'ensemble de sa carrière** : Claudia Cardinale.
● **Ours d'argent de la meilleure musique :** Antoine Duhamel pour la musique de *Laissez passer* de Bertrand Tavernier.
● **Ours d'or du meilleur court métrage :** *At dawning* de Martin Jones.

TROIS QUESTIONS À... DIETER KOSSLICK

1 Pour votre première année en tant que directeur, quels ont été les traits dominants de la Berlinale ?

Il y a des lignes historiques que l'on peut deviner. L'histoire de l'Allemagne, avec *Amen* de Costa Gavras, *Laissez-passer* de Bertrand Tavernier et *Le Cas Fürtwangler* d'Istvan Szabo. Plus proche de nous, il y a aussi les années 1970, *Bloody Sunday* et l'Irlande, *Baader* et le terrorisme de gauche, *KT* et la contestation en Corée et au Japon, ça c'est l'époque où j'étais dans la rue. Plus généralement, la sélection pour la compétition officielle a été terminée dans les mois qui ont suivi le 11 septembre et nous avons voulu que les films présentés reflètent la diversité et la violence du monde. Notre devise, c'est *« Vive la différence ! »*. On ne peut pas la faire vivre avec des bombes, mais en se découvrant mutuellement. Je suis bien conscient que les cinématographies d'Amérique du Sud, d'Asie centrale ou d'Afrique sont absentes cette année de la compétition, nous n'avons pas su trouver les films, pour cette première année, j'ai un peu manqué de temps.

2 L'irruption des films allemands est une autre nouveauté, quelle en est la raison ?

Je veux que tout le cinéma allemand ait sa place au Festival de Berlin. Les grands et les petits films, les jeunes et les vieux. Il y avait quatre films allemands en compétition et une nouvelle section baptisée « Perspective du cinéma allemand ». Pour moi, il était très important de montrer *La Patriote,* d'Alexander Kluge, quarante ans après la publication du manifeste d'Oberhausen, dont il est l'un des initiateurs, un texte qui a marqué la renaissance du cinéma allemand. C'est un des symboles de cette année. Il y a aussi eu des colloques autour de l'état de notre cinématographie. Je suis content de voir que Berlin est devenu un lieu de débat. J'aimerais que les gens viennent ici comme pour participer à un atelier.

3 Pourquoi conclure le Festival par la projection du *Dictateur* de Charlie Chaplin ?

Parce que nous sommes à quelques centaines de mètres du site du bunker de Hitler. Nous avons aussi montré ce documentaire terrifiant sur la secrétaire de Hitler, qui donnait l'impression d'être dans le bunker. Et, à la fin du *Dictateur,* il y a ce discours que prononce Chaplin, le coiffeur juif qui se fait passer pour Hynkel. C'est exactement ce que je veux exprimer, personne ne peut le dire mieux que lui. C'est la fin idéale pour ce Festival.

Propos recueillis par Thomas Sotinel

Le cinéma allemand, enfant pauvre d'un pays riche

BERLIN
de notre envoyé spécial

A l'ouverture de la 52e Berlinale, le 6 février, le chancelier Schröder s'est prononcé, devant un parterre de vedettes, de réalisateurs et de producteurs allemands, pour un accroissement du financement public du cinéma. Le nouveau directeur du festival, Dieter Kosslick, a fait le pari de sélectionner quatre films allemands (dont trois en langue allemande) en compétition, une première. Et depuis deux ans les principaux producteurs d'outre-Rhin se sont dotés d'un nouveau lobby, Film 20, afin d'obtenir la mise en place d'une nouvelle politique publique. Car, pour l'instant, tous les efforts qui ont été faits pour sortir le cinéma allemand de la langueur dont il souffre depuis des décennies ont échoué.

Le marché allemand du cinéma est pourtant l'un des plus importants au monde. On y compte un peu moins d'entrées qu'en France (177,9 millions, contre 180 millions), mais le prix du billet, plus élevé, explique que le chiffre d'affaires de l'exploitation, 987,2 millions d'euros, soit inégalé en Europe. Mais le cinéma allemand ne détient qu'une petite part de ce marché. En 2001, les 11 millions d'entrées de la comédie *Der Schuh des Manitu* (La Chaussure du manitou), une parodie des westerns, de Karl May, explique à lui seul les 18 % de part de marché du cinéma national, un record. En 2000, les producteurs d'outre-Rhin avaient dû se contenter de 12,5 %.

Avec 83 longs métrages de fiction produits en 2001, la cinématographie allemande est loin d'être inexistante. Mais elle reste pauvre. Si le budget moyen d'un film, 4 millions d'euros, est comparable aux chiffres français, presque les trois quarts des productions ne disposent que de 2 millions d'euros. Les gros budgets sont souvent affectés à des coproductions, comme les *Astérix* ou *Amélie Poulain,* qui seront à leur sortie en République fédérale comptabilisées dans la part de marché des films allemands.

Pour leur financement, les producteurs allemands comptent essentiellement sur les chaînes de télévision. Georgia Turnow, la secrétaire générale de Film 20, explique : *« Parce qu'ils apportent la quasi-totalité du budget, les diffuseurs obtiennent en échange les droits sur le film pendant une très longue période, ce qui interdit ensuite aux producteurs allemands de gérer la carrière de leur film sur les marchés secondaires. »*

La puissance publique est pourtant présente dans le circuit de financement du cinéma. Les Länder ont tous créé des structures d'aide à la production, et, au niveau fédéral, la Filmförderunganstalt (commission de promotion du cinéma) dispense des fonds collectés grâce à une taxe sur les entrées (de 2,5 %, contre 11 % en France) et à une contribution des chaînes. Mais, fait remarquer Georgia Turnow, *« si on additionne leur action dans les Länder et leur action nationale, les chaînes de télévision ne consacrent que 0,7 % de leurs revenus – publicité pour les privées, redevance pour les publiques – à la production ».* Un chiffre qu'une fois encore les producteurs allemands ne peuvent s'empêcher de comparer aux obligations d'investissement des chaînes françaises.

Les producteurs ont besoin de nouvelles sources de financement pour sortir du sous-développement

Le ministre de la culture du chancelier Schröder, Julian Nida Rumelin, travaille donc sur une réforme de ce système, s'inspirant largement des pratiques françaises. A plusieurs reprises, il a évoqué une augmentation du taux de la taxe sur les entrées. Les exploitants s'y opposent pour des raisons évidentes, et les producteurs, soucieux de préserver l'unité de l'industrie, préfèrent que les efforts portent d'abord sur les obligations des chaînes. Celles-ci s'abritent pour l'instant derrière l'effondrement des revenus publicitaires. Le sort de ces aspirations réformistes dépend en grande partie de l'issue des élections de septembre 2002, et les producteurs allemands, sans l'avouer ouvertement, semblent soucieux de ne pas voir leur cause s'identifier trop étroitement au programme culturel du SPD sans pour l'instant trouver beaucoup d'interlocuteurs dans le camp opposé.

De l'autre côté du Rhin, on suit avec attention ce débat. La mise en place d'une vigoureuse politique publique du cinéma en Allemagne renforcerait le camp français à l'approche du réexamen des politiques d'aide au cinéma par la Commission de Bruxelles prévu pour 2004.

T. S.

Encensé par la critique, le livre de l'auteur du « Tambour » remporte un succès considérable

Günter Grass brise le tabou du naufrage du « Wilhelm-Gustloff »

CINQUANTE MILLE exemplaires par jour commandés par les libraires allemands ! Le dernier livre de Günter Grass, *Im Krebsgang (La Marche du crabe)*, promet d'être un immense succès populaire. Le magazine *Der Spiegel* l'encense, lui qui avait mis son roman précédent en miettes, au sens littéral du terme : sur la couverture de l'hebdomadaire, un montage montrait Marcel Reich-Ranicki, le pape de la critique allemande, qui déchirait à belles dents *Toute une histoire*, chronique des deux Etats allemands et de la réunification. Cette fois, c'est le directeur du *Spiegel* lui-même, Rudolf Augstein, qui signe la critique.

Le succès est-il dû à la qualité du livre ? Il est écrit *« de manière brillante et captivante »*, juge *Der Spiegel* . *« Il laisse à désirer du point littéraire et esthétique »*, affirme au contraire le *Süddeutsche Zeitung*. Ou plutôt à son thème ? Poursuivant son exploration romanesque de l'histoire allemande, Günter Grass raconte à travers cinq personnages de trois générations différentes le naufrage du *Wilhelm-Gustloff*, le 30 janvier 1945 dans la mer Baltique. Le paquebot, qui portait le nom d'un haut dignitaire nazi assassiné en Suisse par un jeune juif, était parti du port de Gdynia, baptisé Gotenhafen par les nazis, à côté de Dantzig, la ville natale de Günter Grass. Il avait 12 000 passagers à son bord. Il a été envoyé par le fond par trois torpilles tirées d'un sous-marin soviétique. Neuf mille personnes, dont 4 000 enfants et adolescents ont péri, six fois plus que dans le naufrage du *Titanic*.

La plus grande catastrophe maritime de tous les temps n'est évidemment pas un fait divers. Ces 9 000 victimes étaient des réfugiés allemands chassés de Prusse-Orientale et de Poméranie par l'avancée de l'Armée rouge. En racontant leurs souffrances, le Prix Nobel de littérature 1999 brise un tabou, au moins dans la gauche allemande. Ses héros sont des Allemands victimes, et non criminels, de la seconde guerre mondiale ; ils témoignent pour les 12,5 millions de leurs compatriotes expulsés de leurs terres par les Soviétiques. Ils parlent aussi pour *« la génération du silence »*, les Allemands de l'immédiat après-guerre et les soixante-huitards, qui ne voulaient rien entendre des malheurs allemands dans la guerre, afin de ne pas relativiser l'horreur des crimes nazis. Ceux qui tentaient un impossible parallèle étaient qualifiés de « revanchards ». *« Pas la réunification, la faute »*, disait le philosophe Walter Jens, en 1990, et Günter Grass lui faisait écho : *« Qui veut aujourd'hui réfléchir sur l'Allemagne doit penser Auschwitz. »*

Plus d'un demi-siècle après la défaite du Reich, Günter Grass pense qu'il est temps de ne plus laisser à la droite la réflexion sur ce qu'ont enduré les Allemands : *« Jamais,* dit « le Vieux » qui n'est autre que l'ombre de l'auteur dans *La Marche du crabe, on n'aurait dû se taire sur tant de souffrance, simplement parce que notre propre faute et la confession du repentir l'emportaient sur tout le reste. »*

Daniel Vernet

Bénéficiant d'un grand succès public – 135 000 visiteurs par an –, ce lieu de mémoire de la mine doit aussi accueillir d'ici à 2006 un centre de recherche géologique et ethnologique

Le Centre historique minier de Lewarde, dans le Nord, s'agrandit

LA MINISTRE de la culture, Catherine Tasca, accompagnée de Michel Duffour, le secrétaire d'Etat chargé du patrimoine et de la décentralisation, devait inaugurer, lundi 18 février, la première tranche des travaux d'agrandissement du Centre historique minier de Lewarde (Nord). Outre la visite des nouveaux aménagements, les membres du gouvernement auront à répondre aux questions des élus locaux. Ces derniers ne manqueront pas, en effet, de les interroger sur les évolutions qu'ils envisagent pour le Centre. Evolution matérielle – une deuxième tranche de travaux est programmée – et juridique – ses statuts doivent être modifiés.

Le Centre minier est installé sur l'ancien puits Delloye, un site de 8 hectares, à quelques kilomètres de Douai. Il a conservé son chevalement et la plupart de ses bâtiments de surface. Un édifice de verre et d'acier, imaginé par les architectes de l'agence Novembre, se détache nettement dans cet univers de brique : c'est la nouvelle entrée du centre, avec son hall d'accueil, une cafétéria, et en sous-sol, un auditorium de 200 places. Un matériel considérable a été rassemblé sur le site, au milieu d'un réseau ferroviaire reconstitué : excaveuses, foreuses, locomotives, wagons. Avant d'entreprendre le « circuit de la mine », le visiteur peut s'initier à son histoire en parcourant une exposition permanente « Les siècles du charbon », qui lui présente les « trois âges de la mine », des premières ouvertures au début du XVIIIe siècle, jusqu'à la fermeture de l'ultime puits du bassin Nord - Pas-de-Calais, celui d'Oignies, le 19 décembre 1990.

Ensuite, sous la conduite d'anciens mineurs, il traverse les bureaux, la salle des pendus, la lampisterie, le hangar du triage-calibrage, où des équipes féminines séparaient à la main la pierre du charbon, avant d'atteindre la fosse. La descente est bien entendue factice, et les galeries reconstituées. Pourtant, le parcours est remarquablement présenté, avec ses ambiances, ses machines, ses bruits et sa pénombre. Il permet d'avoir une idée assez précise des conditions de travail des mineurs pendant deux siècles. Un labeur qui est resté très pénible et dangereux, même après la mécanisation massive des années 1950. La visite, qui dure près de deux heures, est un succès : 135 000 personnes viennent à Lewarde chaque année.

La création d'un tel Centre à Lewarde est une idée des Houillères du Nord, l'une des trois branches des Charbonnages de France. Dès 1971, alors que le sort du bassin est scellé à terme, l'entreprise nationalisée commence à stocker ici archives et matériels. Pourquoi avoir choisi le puits Delloye qui n'est pas l'un des plus représentatifs du Nord – il n'y a pas de terril ni de cités minières à proximité immédiate et les machines de chevalement sont moins impressionnantes que celles d'Oignies (elles aussi classées) ? Le puits Delloye, dont l'exploitation venait de s'arrêter, avait l'avantage, pour les Houillères, de n'être pas trop vaste et d'être proche du siège installé à Douai. Or c'est la société nationale qui lance et finance cette opération avant de céder la main, en 1982, à une association loi de 1901, dont l'Etat et les collectivités locales sont les partenaires. Deux ans plus tard, le Centre minier de Lewarde est ouvert au public.

La descente dans la fosse est bien représentée avec ses machines, ses bruits, sa pénombre

« Aujourd'hui, la forme juridique du centre est obsolète », assure André Dubuc, son directeur. L'engagement financier est trop lourd pour une simple structure associative. Lewarde emploie 65 personnes, son budget de fonctionnement est de 231 700 euros, financé aux deux tiers par ses ressources propres (le reste par l'Etat, la région et le département du Nord). L'association pourrait se transformer rapidement en établissement public de coopération culturelle (EPCC), une nouvelle structure juridique, votée en décembre 2001 sur la proposition du sénateur du Nord, Ivan Renar (PC). Celle-ci permet d'associer l'Etat et les diverses collectivités locales selon un dosage qui reste à définir. La rencontre entre Catherine Tasca, Michel Duffour et les élus devrait permettre de mettre au point ce partenariat d'un nouveau type.

Emmanuel de Roux

Centre historique minier de Lewarde, fosse Delloye, BP 39, 59287 Lewarde. Tél. : 03-27-95-82-82. Tous les jours, de 13 heures à 17 heures. Dimanche et fêtes, de 10 heures à 17 heures. De mars à octobre, tous les jours, de 9 heures à 17 h 30. De 4,50 € à 10,20 €.

Un chantier inachevé

Le Centre historique minier est un lieu de diffusion de la culture minière, des techniques à la vie des hommes et des femmes, mais aussi un lieu de recherche et de conservation. A ce titre, il rassemble 13 000 objets, 2,5 kilomètres d'archives, 500 000 photos, 600 films et une bibliothèque de 7 000 livres. Ces collections lui permettent d'alimenter sa nouvelle salle d'exposition temporaire, où des thèmes transversaux sont abordés – par exemple : « Femmes à la mine, femmes de mineurs », à partir du 26 avril. Le coût de la première tranche des travaux a été de 7,20 millions d'euros (60 % par l'Europe, 40 % par l'Etat, la région, les départements, des communes). Une seconde tranche, d'un montant identique, est prévue pour l'installation d'une section scientifique (la formation géologique du charbon) et d'une section à caractère ethnologique. Les espaces extérieurs devraient également être réaménagés. Ils devraient être achevés à la fin 2006.

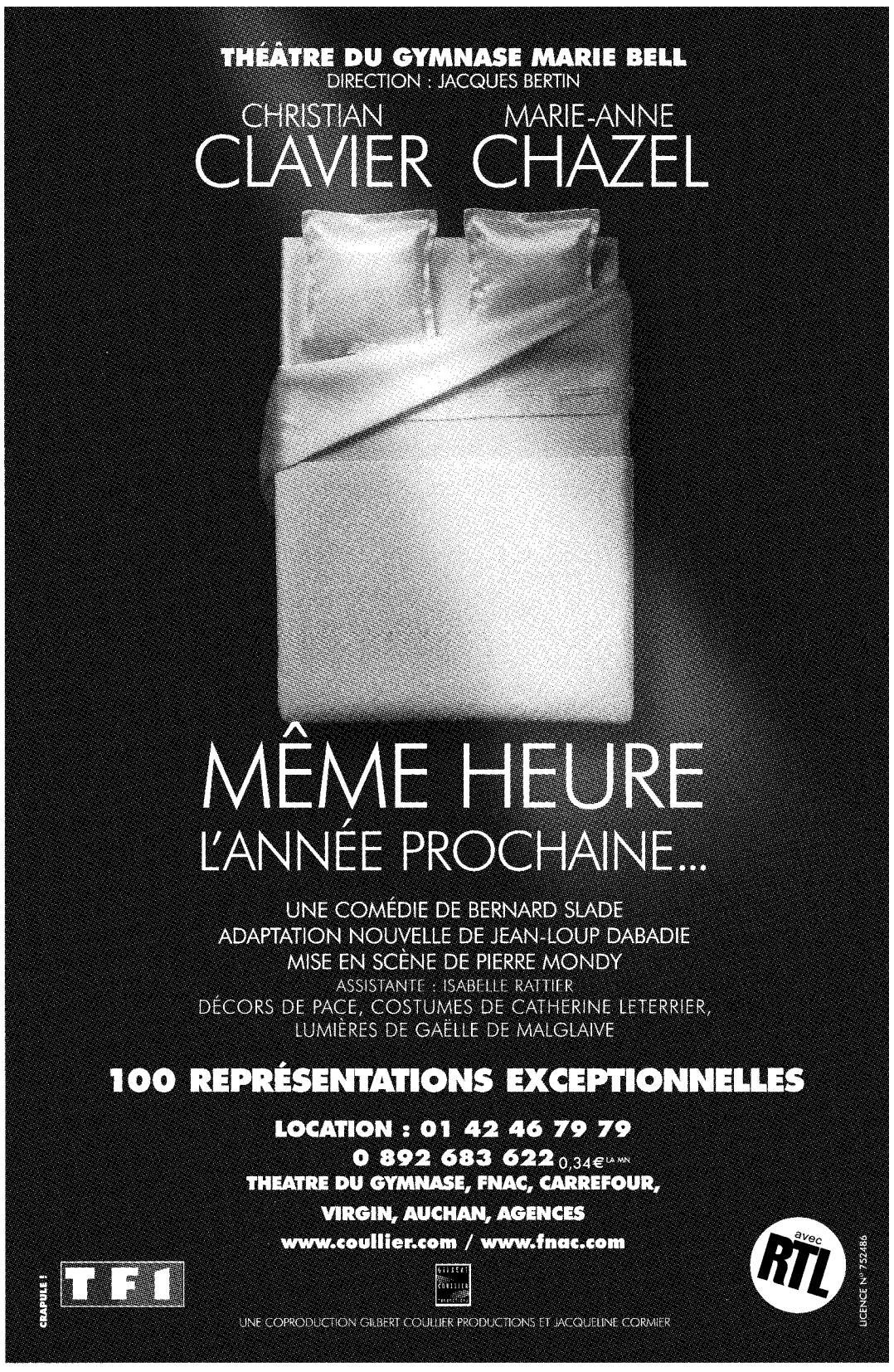

Le colloque, inédit, a réuni 950 artistes et représentants d'institution

Les nouveaux territoires de l'art en question à Marseille

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Les discours d'introduction sont finis. Michel Duffour, secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle, qui a initié ce colloque de trois jours « Nouveaux territoires de l'art », sait qu'il a gagné son pari : les artistes, producteurs, animateurs, créateurs qui occupent friches, squats et autres espaces incertains en France, en Europe et au-delà sont venus en masse à la friche de la Belle-de-Mai de Marseille. Les 950 inscrits représentent 35 pays, et sont tous avides de débats pour cette première mondiale.

Edward Bond, auteur et dramaturge anglais, s'avance alors sur la tribune. Il regarde sa montre, et lance : *« Le rapport entre l'art et la société doit être dangereux. »* Silence brutal dans ce public où se côtoient artistes et représentants des institutions culturelles. Il évoque alors la *« terreur de Van Gogh devant la toile blanche »* et se met à raconter l'histoire, horrible et vraie, d'un jeune Polonais violé par un kapo dans un camp de concentration, à partir de laquelle il est en train d'écrire une fiction. Bond s'emporte, crie que rien de ce qui se fait ici n'abolira la prison. Et il part. Le silence qui suit est encore du Bond, il surplombera tous les débats qui suivent.

Car on est là pour parler de ce qui se passe dans ces interstices de ville, ces *« espaces reconquis »* qui hébergent souvent ce qui se fait de plus novateur en matière de création. Philippe Foulquié, animateur du Système Friche Théâtre, hôte du colloque, l'a dit en introduction : *« Nous sommes les enfants de la décentralisation culturelle, mais nous sommes inventeurs d'autre chose. »* De quoi précisément ? *« De ce devenir jamais clos dans lequel réside la réalité de nos histoires »*, répond-il, ce qui, de l'avis général, est aussi juste que flou. Des tables rondes et ateliers, tous bondés, ressort d'abord l'impression que rien ne peut se copier de ces mondes singuliers, qui pourtant s'attirent et se reconnaissent. Nicolas Bissi raconte qu'au Congo Brazzaville *« la récupération, le détournement, la débrouillardise restent vrais dans le domaine de l'art »*, qui – quand la guerre ne vient pas tout détruire – germe dans une maison en construction ou dans une Alliance française abandonnée. Giorgio Corsetti, metteur en scène italien, aime, lui, hanter les friches industrielles : *« On y sent la fatigue et aussi ce silence qui est venu après un énorme bruit, celui des machines et des hommes. »* Et il croit que la forme des spectacles qui naissent dans ces lieux de liberté est profondément marquée par leur génie propre.

Emmanuel de Véricourt, de La Baraque, anime ce qu'il appelle *« une friche itinérante avec roulotte »* car il ne peut plus supporter de *« voir un spectacle monté avec les mêmes méthodes que celles qu'on dénonce sur scène »*. Il veut donc *« mettre à table ceux qui le veulent et qui peuvent venir demander pourquoi on fait de l'art aujourd'hui »*. A son côté, Patrick Bouchain détaille la façon dont il recense les *« terrains délaissés »* autour des autoroutes, des logements sociaux ou dans les zones dont la puissance publique ne sait plus quoi faire. Pour cet architecte qui s'emploie à ne rien construire de pérenne, *« le vide est le premier des espaces publics »*. Il permet en tout cas des installations comme Le Campement : la vue des roulottes entourées de leurs jardins provisoires transforme immédiatement le regard qu'on porte sur la ville alentour.

Selon Olivier Poivre d'Arvor, de l'Association française d'action artistique, toutes ces expériences de réinvestissement de terrains ou de bâtiments ont pourtant des caractéristiques communes. Elles sont issues d'un mouvement spontané, elles sont animées collégialement, elles créent un espace politique singulier, elles jouent avec l'esprit du lieu qu'elles occupent. Et elles sont immédiatement en prise avec le mouvement international – l'affluence réellement cosmopolite aux rencontres de Marseille en étant une preuve patente.

Le sociologue Henry-Pierre Jeudy s'interrogeait alors sur les étranges rapports entre les occupants de ces nouveaux territoires et les pouvoirs publics, menacés de devenir les *« gardes champêtres de la conceptualisation ambiante »*. Et il posait cette question crue aux créateurs avides de reconnaissance : *« L'illégalité remplacerait-elle la subversivité de l'art qui aurait disparu »* ? Sans obtenir de réponse. Cela a dû réjouir Philippe Foulquié qui avait lancé en introduction : *« Je souhaite que les questions restent entières. »*

Michel Samson

Une mission interministérielle pour les friches

En octobre 2000, Michel Duffour commandait à Fabrice Lextrait, de la friche de la Belle-de-Mai (Marseille), un rapport sur les expériences en cours dans les friches de toute nature. Intitulé *Une nouvelle époque de l'action culturelle,* remarquablement informé, il vient d'être publié à La Documentation française. Il recommandait la tenue d'une rencontre internationale et le déblocage de fonds pour l'aide à ces espaces d'innovation. Trois secrétaires d'Etat et ministres : MM. Duffour (culture), Bartolone (politique de la ville) et Hascoët (économie solidaire) sont venus à Marseille lancer la mission interministérielle que M. Lextrait appelait de ses vœux. Elle est *« chargée d'apporter conseil, expertise, appui technique aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'Etat et aux opérateurs culturels sur les espaces et projets artistiques qui se développent en dehors des champs institutionnels »*. Son responsable est Jean Digne, spécialiste de la décentralisation culturelle, actuellement au cabinet de Jack Lang.

Opéra La « Platée » rêvée de Rameau

PARIS Le baron Grimm et Jean-Jacques Rousseau – lesquels n'étaient pas précisément des enjoués – auraient sans doute trouvé « sublime » (comme à la création de l'œuvre, en 1745) cette *Platée* de Rameau montée en avril 1999 par Laurent Pelly et Marc Minkowski. Véritable révélation musicale et dramaturgique, la production n'a rien perdu de son implacable cruauté, de son joyeux piquant ni de sa noirceur et de son ineffable pouvoir de nostalgie. Car ce chef-d'œuvre du répertoire lyrique du XVIIIe siècle pose un regard d'une extraordinaire acuité sur l'objet opératique lui-même, au point d'en assurer à la fois la déconstruction (Rameau y parodie à loisir les ingrédients de la tragédie lyrique) et la survie (et cela avec un raffinement, un art, un brio !). A ce jeu du juge et parti s'opère la mise en scène miniature de ce qui, à la manière de la grenouille bovine de la fable, s'enflera jusqu'à l'éclatement quelques années plus tard de la querelle des Bouffons.

Si la prestation de Jean-Paul Fouchécourt dans le rôle-titre est encore dans les mémoires, celle de Paul Agnew (à l'époque « simple » Thespis) n'a rien à lui envier. De la nymphe naïve et ridicule, il pénètre l'âme navrante et ravie, rendant avec un scrupule d'entomologiste émois et pâmoisons de cette Bécassine touchante jusque dans l'expression d'une laideur qui s'ignore pour mieux se reconnaître dans le miroir de la tromperie. Parfaite antithèse, la Folie incarnée par une Mireille Delunsch belle et arrogante à souhait. Une incarnation magistrale de ce que l'esprit français a produit de plus cruellement drôle, de plus sombrement comique, de plus radicalement lucide. Un régal d'intelligence scénique et d'ingéniosité musicale. A tel point que les dieux mêmes en pâlissent quelque peu : le rutilant Mercure de Yann Beuron, le fringant Jupiter de Vincent Le Texier, la belle autorité de Laurent Naouri en maître du jeu, l'impertinent Amour de Valérie Gabail, le désopilant Momus de Franck Leguérinel et jusqu'à la furie de service qu'est la Junon de Doris Lamprech.

Enlevée, inventive, poétiquement désespérée, la mise en scène de Laurent Pelly se veut baroque au premier sens du terme. Les gradins rouge et or du grand théâtre des dieux vont se fracturer comme un grand navire en perdition pour s'échouer dans les marécages de Platée, Atlantide glauque et dérisoire. Quant à la chorégraphie de Laura Scozzi, sa vitalité exacerbée prend à son compte la violence d'un propos de séduction qui, sous le manteau de la parodie, cache le poignard assassin d'une certaine critique sociale.

Dans cet apologue en forme de ballet bouffon, l'Orchestre et les Chœurs des Musiciens du Louvre - Grenoble ne se contentent pas d'être de formidables orateurs. Ils sont aussi de remarquables acteurs. La direction de Marc Minkowski, vive et sensible, ironique et sensuelle, donne à l'œuvre la véritable force rhétorique que le théoricien Rameau appela toute sa vie de ses écrits et de ses vœux.

Marie-Aude Roux

« Platée », comédie lyrique de Rameau. Avec Paul Agnew (Platée), Mireille Delunsch (la Folie, Thalie), Yann Beuron (Mercure, Thespis), Vincent Le Texier (Jupiter), Doris Lamprech (Junon), Laurent Naouri (un satyre, Citheron), Valérie Gabail (Amour, Clarine), Franck Leguérinel (Momus), Orchestre et Chœurs des Musiciens du Louvre-Grenoble, Laurent Pelly (mise en scène), Laura Scozzi (chorégraphie), Chantal Thomas (décors), Joël Adam (lumières), Marc Minkowski (direction). Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris-9e. M° Opéra. Tél. : 08-92-69-78-68. De 7 € à 105 €. Les 18, 20, 22 et 27 février à 19 h 30, le 24 février à 15 heures. Photo : la grotte de Platée © Apo Athanasiadis/Eric Mahoudeau.

Théâtre

BOURGES

Phèdre

Depuis la création du Studio classique, en 1982, le metteur en scène Christian Rist poursuit son exploration du répertoire de langue française, de Corneille à Novarina ou de Malherbe à Ponge. Après avoir abordé Racine en 1982 avec *Bérénice,* il y revient avec *Phèdre.*

Le rôle titre est interprété par Veronika Varga, entourée notamment de Carlos Chahine (Thésée), Sylvie Chenus (Œnone), Thomas Scimeca (Hippolyte).

Maison de la culture de Bourges, place André-Malraux, Bourges (Cher). Tél. : 02-48-67-74-74. Du 19 février au dimanche 3 mars. De 7,62 € à 18,29 €.

Soul/rock

PARIS

Ike Turner and The Kings of Rhythm

Révélé au grand public comme mentor d'Anna Mae Bullock devenue Tina Turner, qui lui doit beaucoup mais n'oublie pas le caractère pour le moins irascible de son ancien compagnon, Ike Turner a débuté comme guitariste à tout faire aux origines du rock'n'roll et du rhythm'n'blues. Son heure de gloire avec « Madame » dans les années 1960 étant entrée dans l'histoire, Ike Turner réapparaît de temps à autre avec un groupe solide (deux claviers, guitare, rythmique, chœurs, cuivres) et un vaste répertoire de classiques de la soul et du rock.

Jazz Club Lionel-Hampton, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris-17e.

M° Porte-Maillot. Tél. : 01-40-68-30-42. Du 19 au 24 février, à 22 h 30. 21,50 € avec une consommation (renouvellement à partir de 10 €).

Musique

PARIS

La Charanga Habanera

Du groupe qui avait mis les autorités cubaines en colère il y a quelques années (son jeu de scène, jugé trop osé lors du Festival de la jeunesse à La Havane en 1997, fut sanctionné par une interdiction de concerts de six mois), il ne reste que David Calzado, le leader et créateur du groupe et Michel Marquéz, l'un des chanteurs. L'esprit, lui, demeure intact : une timba (le nom donné à la salsa à Cuba) d'une réjouissante énergie, avec cuivres revigorants, rap et rock guerriers, plus une bonne dose de frime. Un excellent groupe de scène, très apprécié par la jeunesse cubaine.

New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. M° Château-d'Eau. Tél. : 01-45-23-51-41. Le 19 février, à 21 h 30.

Classique

PARIS

Orchestre national de France

C'est au tour du chef anglais Richard Hickox (rare à Paris) d'être reçu ce mois-ci par l'Orchestre national de France le temps d'une soirée consacrée à trois œuvres majeures du tout début du XXe siècle (entre 1902 et 1908). Après *In the South (Alassio) op. 50* d'Elgar composé en Italie et l'évocation des beautés de la vallée d'Andora, le *Prométhée* de Scriabine, un « poème du feu » que le pianiste russe Vladimir Viardo, héritier de Neuhaus et de Naumov, devrait porter à l'incandescence. Quant à la *Symphonie n° 2* de Sibelius, elle viendra clore de son lyrisme nordique un programme passionnant à tous égards.

Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. M° Alma-Marceau. Le 21 février, à 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 7,5 à 45 €.

Exposition

PARIS

Toulouse-Lautrec et l'affiche

On les connaît par cœur, elles ont été reproduites mille fois. Il n'empêche, les affiches de Toulouse-Lautrec ne manquent jamais leur effet, entre dérision et provocation. L'exposition, non contente de les récapituler, présente des travaux préparatoires et des épreuves lithographiques avant les couleurs ou avant la lettre, ce qui permet de mieux comprendre l'élaboration artistique et technique de chacune d'elles. On y retrouve les cyclistes bleus de la *Chaîne Simpson,* la *Vache enragée* rouge vif et, naturellement, les chanteuses et chanteurs, les coquettes, les dandys, les cocottes et les piliers de bar chers à Lautrec.

Fondation Dina Vierny-Musée Maillol, 61, rue de Grenelle, Paris-7e. M° Rue-du-Bac. Tél. : 01-42-22-59-58. Du mercredi au lundi, de 11 heures à 18 heures. 7 €.

DANSE

Mark Tompkins et Caterina Sagna, ombres et lumières

L'EXTRAVAGANCE comme exercice de vérité ! De ce paradoxe, le chorégraphe Mark Tompkins extrait l'essence de son spectacle *Hommages*, composé de quatre solos créés entre 1989 et 1998, autour de quatre personnalités de la danse qui ont marqué son parcours. Qu'il s'agisse de Vaslav Nijinski ou de la danseuse allemande des années 1920 Valeska Gert, de Joséphine Baker ou du danseur noir américain Harry Sheppard, Mark Tompkins brandit son goût du travestissement avec une ironie si joyeuse, si féroce aussi, qu'il aboutit à une mise à nu absolue. Plus il se déguise, plus il se révèle. Avec son truc en plumes ou son string, ce fracasseur de clichés, toujours en train de ruer dans les brancards de la bienséance chorégraphique depuis vingt ans, s'offre tel qu'en lui-même, dans un grand dérèglement sensuel, visuel et sonore.

Homme ou femme, homme très femme et vice-versa, peu importe à ce danseur, acteur, chanteur, showman d'excellence, dont le geste spectaculaire tranché réussit à opérer l'osmose entre lui et la personnalité évoquée. On croit à ce Nijinski en pyjama à fleurs ondulant du pelvis sur une chanson de Prince, à cette Valeska boxeuse en diable avec ses deux cornes clignotantes sur la tête ; on aurait aimé rencontrer Harry Sheppard, sautant comme un cabri dans ses gros godillots, qui fit découvrir la danse à Tompkins dans les années 1970 à Paris.

Pour en rire et pour en pleurer, cette relecture fantasmée des destins des uns et des autres compose un autoportrait fulgurant. Entre cabaret et music-hall, Mark Tompkins raconte le pouvoir érotique de la danse. La scène dès lors opère comme le lieu magique de la reconnaissance de soi, de l'extase. Non seulement elle transfigure la réalité mais elle rassemble une identité marginale, voire douloureuse. Au nom de Nijinski et des autres, *Hommages* est une déclaration d'amour au spectacle.

A l'inverse de la beauté apaisée de Mark Tompkins, les personnages de *Sorelline* (Petites Sœurs), spectacle de Caterina Sagna, finissent en zombies défigurés, sexuellement annihilés. A partir du roman de Louisa May Alcott *Les Quatre Filles du docteur March*, que l'on peut oublier sur l'étagère de son enfance, Caterina Sagna, coproduite pour la huitième fois par le Théâtre de la Bastille, s'empare d'un jeu de société connu de tous, celui du pouvoir, de ses abus. Soit : une chorégraphe (mère, despote, bourgeoise) face à quatre danseurs, deux hommes et deux femmes (enfants, esclaves, prolétaires). Soit : une heure quinze de vexations, rivalités, chantages affectifs, bisous par-ci, coups de canne par-là, et que ça dope la création ! Infantilisé, asservi, chaque danseur veut toujours être le premier dans le cœur de la chef, qui manipule ses interprètes avec ce sadisme bienveillant auquel on ne résiste pas.

De cette tyrannie ordinaire – dont nombre d'interprètes, classiques ou contemporains, témoignent régulièrement – (le Centre national de la danse a d'ailleurs lancé une étude sur le métier de danseur), Caterina Sagna tire un constat solide mais sans grande surprise, quand on sait la perversité qui préside parfois aux rapports patrons-employés. Quelques séquences plus perturbantes émaillent néanmoins la démonstration. Citons, celle, hilarante, où l'un des danseurs (Alessandro Bernardeschi) transforme sa danse en un prurit sexuel totalement régressif. Dur, dur, d'être danseur !

Rosita Boisseau

D. R.

Mark Tompkins (ici dans « Under my skin »), éternel fracasseur de clichés.

HOMMAGES, de Mark Tompkins. Théâtre de la Cité internationale, 21, bd Jourdan, Paris-14e. Le 12 février. En tournée, le 20 février à Weimar (Allemagne), le 19 mars à Mulhouse, le 22 à Dieppe, du 24 au 26 avril à Marseille.
SORELLINE, de Caterina Sagna. Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris-11e. Le 13 février. En tournée : le 16 mars à Blois, leS 28 et 29 mars à Pau.

Sélection revues littéraires par Patrick Kéchichian

Critique

C'est plus qu'un numéro d'hommage à Nathalie Sarraute qu'Antoine Compagnon et Alain Roger viennent de rassembler dans *Critique.* Né en 1900 et morte en octobre 1999, Sarraute a traversé le siècle sans l'alourdir d'une œuvre monumentale. Sa grande affaire fut le langage, *« l'usage de la parole »*. Sabine Raffy – elle-même décédée avant de voir paraître ce numéro qu'elle avait commencé de préparer –, démontre que cette affaire implique fortement, jusqu'au malaise, le lecteur, et qu'on ne peut lire Sarraute sans faire soi-même l'épreuve des mots, du langage, cette *« arme quotidienne, insidieuse et très efficace d'innombrables petits crimes »*. Toute recherche de la vérité, comme le note Monique Gosselin-Noat, est soumise à la tension que les mots n'apaisent pas, qu'ils amplifient au contraire.

Dominique Rabaté souligne la mise en forme par Sarraute d'un *« imaginaire de la parole absolument inédit »* ; il insiste sur le paradoxe d'un langage rendu terriblement présent alors même qu'il est passé par le filtre et la glaciation de l'écriture. Citons aussi les études de Pascale Foutrier (sur *Enfance*), Thomas Pavel (sur l'esthétique littéraire), Christian Doumet (sur la technique stéréoscopique), Arnaud Rykner (un parallèle avec Proust et le petit pan de mur jaune)... C'est à Jean-Yves Tadié que revient le soin de conclure : il dégage six règles convaincantes pour définir un chef-d'œuvre, et constate que Nathalie Sarraute les a parfaitement appliquées.

« Critique », n° 656-657, janvier-février. « Nathalie Sarraute ou l'usage de l'écriture », diff. Ed. de Minuit, Paris-6e, 11,50 €.

L'amitié Charles Péguy

Ce numéro présente une correspondance entre Péguy et son ami Jules Isaac, importante pour éclairer la fondation des *Cahiers de la quinzaine.* On trouvera également une série d'études sur l'édition de la *« première Jeanne d'Arc »* et un admirable texte, sur « L'humanisme de Péguy » (1945), de Rachel Bespaloff, philosophe existentialiste, juive ukrainienne, qui travailla à Paris à partir de 1915, s'exila en 1942 aux Etats-Unis, où elle mit fin à ses jours en 1949.

« L'Amitié Charles Péguy », n° 96, octobre-décembre 2001, c/o Françoise Gerbod, 12, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris-6e, 12 €.

Lignes

« Un autre Nietzsche ». « Autre que quoi ou que qui ? », se demandent à eux-mêmes Michel Surya et Jean-Luc Nancy en préambule de cet important cahier qu'ils ont agencé. *« Autre bien sûr que le Nietzsche au nom duquel certains refusent d'être nietzschéens. »* Par l'affirmation de ce refus, il s'agit de retrouver la puissance de subversion et de renversement dont la pensée du philosophe est encore porteuse. Cet *« autre Nietzsche »,* qu'étudient notamment Paul Audi, Bernard Sichère, Mehdi Belaj Kacem, Jean-Pierre Faye, Véronique Bergen ou Philippe Lacoue-Labarthe, n'est pas unique. Ainsi que le souligne Marc Crépon, *« toute philosophie met en perspective* (...) *une certaine façon d'être dans le temps, qui détermine, entre autres choses, les modalités de son adresse (à des contemporains ou des lecteurs futurs) »*. Nietzsche reste assurément le philosophe qui vérifie le mieux cette affirmation. Un Nietzsche encore à venir, donc ?

« Lignes », n° 7, février, « Un autre Nietzsche », éd. Léo Scheer, 22, rue de l'Arcade, 16 €.

Rue Descartes

Au cours d'un colloque consacré à Roland Barthes qui eut lieu en novembre 2000 au Collège international de philosophie, et dont les actes sont reproduits dans ce cahier de *Rue Descartes,* François Noudelmann posa la question de l'héritage. Il constata l'impossibilité d'*« unifier les différentes facettes »* d'une œuvre continue au travers de laquelle *« le marxiste, le sémiologue et l'hédoniste »* apparaîtrait comme un seul homme. *« Il semble que la diversité de Roland Barthes* (...) *manifeste une posture intellectuelle, non pas seulement politique ou littéraire, mais surtout un déplacement critique à l'égard des grands discours, ceux de l'idéologie, de la science, de la Loi. »* Françoise Gaillard, Michel Deguy, Guy Scarpetta, Raymond Bellour ou Alain Finkielkraut interrogent cette *« posture »*. Mais le mot n'a-t-il pas, à propos de Barthes, quelque chose de trop volontariste ? Et ce *« déplacement critique »* qu'il opérait toujours n'est-il pas justement le signe d'un subjectivisme hautement affirmé ?

« Rue Descartes », n° 134, « Roland Barthes après Roland Barthes », PU F - Collège international de philosophie, 20 €.

NOUVEAU FILM

Un amour à New York

Ils sont perdus dans la foule qui encombre New-York durant les fêtes de fin d'année. Ils se croisent fortuitement. Ils tombent amoureux l'un de l'autre. Réussiront-ils à s'unir après être venus à bout de tous les obstacles qu'un scénariste zélé ne manquera pas de mettre sur leur chemin ? *Un amour à New York* relève d'un genre, la comédie sentimentale, dont on devine qu'il a été programmé pour toucher un « cœur de cible » essentiellement féminin.

Entre le souvenir de grands ancêtres hollywoodiens (Leo McCarey, Frank Capra) et la distance nécessaire, semble-t-il aujourd'hui, pour faire croire au spectateur que l'on n'est pas complètement dupe des histoires que l'on raconte, le film de Peter Chelsom oscille entre un sentimentalisme niais et une ironie vaguement branchée en provenance directe d'une boîte à clichés sociologiques.

Jean-François Rauger

Film américain de Peter Chelsom. Avec John Cusack, Kate Beckinsale, Jeremy Piven. (1 h 30).

Charles Schillings, la house nomade

Le DJ belge, longtemps résident au Queen à Paris, écume les clubs du monde entier et publie son premier album de musicien

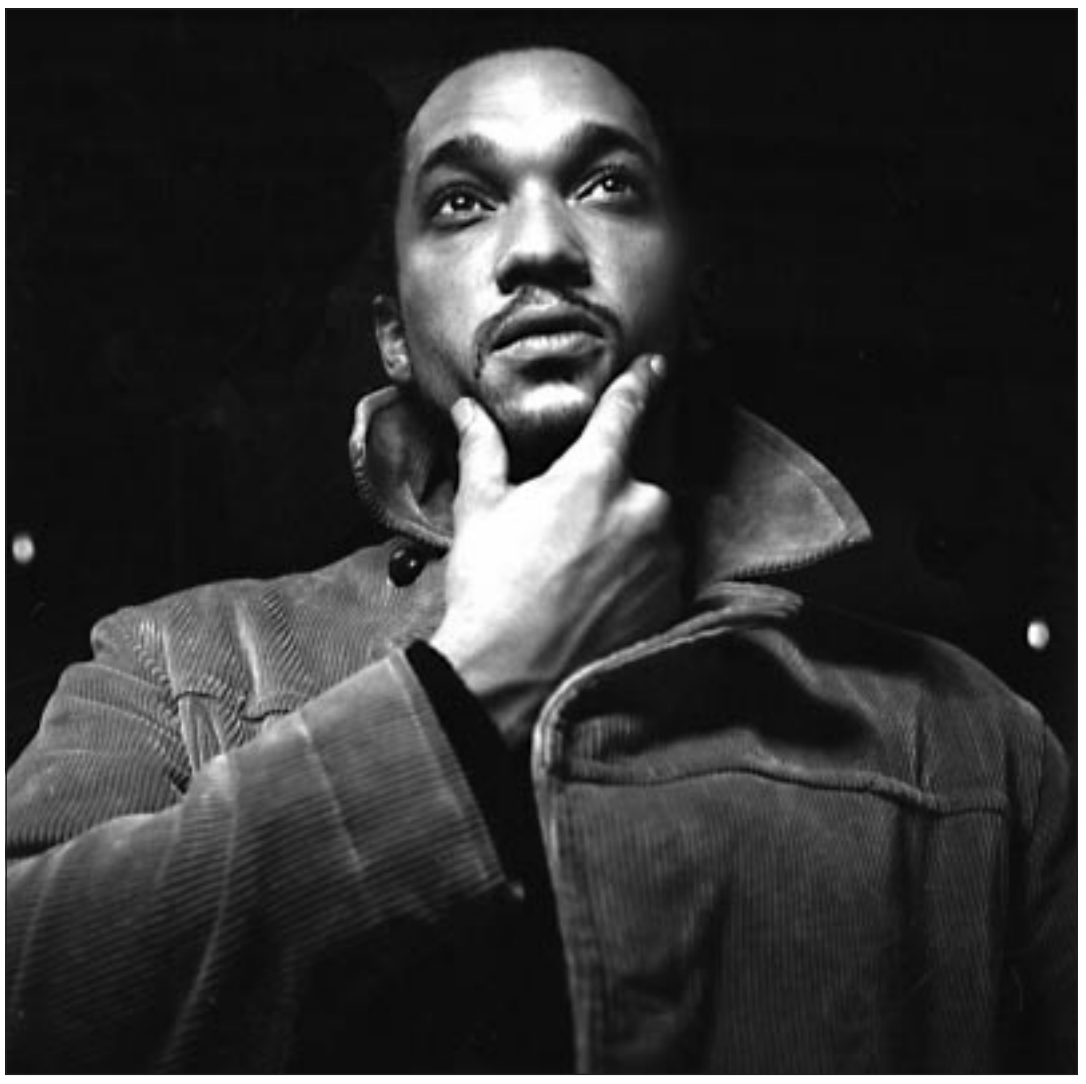

FRANCK FORVILLE

IL FUT INVITÉ chez Jean-Luc Delarue, puisque DJ patenté (résident, en langue techno) du Queen, la boîte gay et sulfureuse des Champs-Elysées. A « Ça se discute », on voulait savoir comment dansaient les célébrités et les drag-queens lors des nuits chaudes du club parisien, naguère célèbre pour ses « soirées mousse ». Charles Schillings, l'invité, un grand énergumène au débit rapide et à la timidité sanguine, dut faire en direct à la télé *« un mix de trois minutes pour montrer une quinzaine de styles de musique électronique différents »*, un exercice plutôt drolatique. Charles Schillings est alors, en 1998, l'idole des gays noctambules, *« un public hyperchaud qui adore la fête »*, un univers à mille années-lumière des raves contre lesquelles des politiques ont aujourd'hui déterré la hache de guerre. Schillings incarne la tendance clubber, comme ses compatriotes Laurent Garnier, élu roi au Royaume-Uni, les Daft Punk ou Dimitri From Paris, DJ né en Turquie de parents grecs, et pilier des soirées Respect, fêtes voyageuses longtemps ancrées au Queen, puis au Twilo de New York, au Fuse à Bruxelles, etc.

Après trois ans de résidence au Queen, Schillings se retire au Rex, *« plus petit, plus ciblé, moins commercial »*. Car un bon DJ doit savoir préserver son image autant que sa patte musicale – ici, une house très mélangée, où les morceaux fétiches oscillent entre *Once in a Life Time* des Talking Heads, *Unfinished Sympathy* de Massive Attack ou *Love Will bring Us Back Together* de Roy Ayers, précurseur du funk. Les DJ n'ont pas le besoin d'extériorisation des rockers ou des chanteurs. Ni bagouses, ni discours dévastateurs, ni santiags, ni provocs. Charles Schillings a des baskets, un treillis, pas de tatouages apparents. Il aime la cuisine, le bon vin, les jolies femmes. Il adore mener le public et les soirées d'exception – *« celle au Mad à Lausanne, où j'ai mixé seul de 22 heures à 6 heures du matin, celle du Funky Business d'Eindhoven, où DJ Koenie et moi avons alterné un disque chacun pendant deux heures en montant chaque fois d'intensité »*, le dernier fut pour Koenie *« un titre d'Underword »*.

Charles Schillings a la barbe rase. Il est belge, élevé à Herstal, tout près de Liège. *« Me gusta tu color »*, chante en espagnol sa copine Clémentine Célarié, sur une rythmique en boucle très suggestive, dans *Tengo Nada*, titre phare de *It's About...* le nouvel (et premier album) du DJ, opérant une reconversion, fort commune aujourd'hui, du statut de DJ à celui de musicien. Couleur café, en l'occurrence. Charles Schillings est un métis, né en 1966 à Ipamu, au centre de la République du Congo, ex-Zaïre, d'une mère d'ethnie bakouba et d'un père belge, *« commissaire de district »* et deuxième génération de Schillings en terre africaine. Restée au pays, la famille maternelle du jeune homme vient de fuir les fureurs guerrières de l'Afrique centrale, où lui-même n'est jamais retourné, une fois arrivé à Bruxelles *« en 1967 »*, trois ans après l'arrivée au pouvoir du général Mobutu – des photos témoignent de cette histoire croisée dans le livret du disque.

BIOGRAPHIE

▶ 1966
Naissance à Ipamu (Zaïre).

▶ 1983
Premier pas au club La Chapelle de Liège.

▶ 1995
Devient résident au Queen à Paris

▶ 1996
Conçoit la musique du défilé du couturier Karl Lagerfeld.

▶ 2002
Sortie de l'album « It's about », chez Pschent.

IL DÉBARQUE À PARIS « PAR AMOUR »

La géopolitique a amené à la cohabitation de Melle Célarié, actrice très sexe, et de la grand-mère, 83 ans, le temps d'un clip dévoyé, filmé en Camargue. *« Elle n'avait jamais vu la mer. Elle a eu peur des vagues, on a dû interrompre le tournage à plusieurs reprises »*, explique le petit-fils, homme de la nuit que l'on voit plus souvent dans la posture du disc-jockey, tête penchée sur un casque coincé entre le cou et l'épaule, que traversant les eaux camarguaises. Que vient faire ici Clémentine Célarié ? *« Elle est venue un jour à une soirée, à La Démence, à Bruxelles, elle a pris le micro, elle a chanté, puis elle m'a suivi un peu partout. »*

Sans doute Clémentine a-t-elle fait des milliers de kilomètres : Charles Schillings joue partout. Hier au Queen, aujourd'hui au Rex, dans les soirées les plus folles et les plus chics, mais aussi au Japon, aux Etats-Unis, à Quimper ou sur l'île Maurice, *« enfin les circuits normaux des clubs »*. Une vie banale de DJ, donc – des avions *« jusqu'à trente par mois »*, des caisses de disques vinyles dont il achète *« entre cent et deux cents exemplaires par semaine »* –, une vie normale, mais sans cesse en tension, commencée *« à l'âge de 9 ans »* par l'acquisition de son premier disque *I Can't Do It*, des Rubettes, groupe à casquettes.

Les magasins de disques spécialisés ont une importance fondamentale dans la vie professionnelle de Charles Schillings. A 17 ans, il y croise un précurseur de la scène électronique belge, Bernard Dobbeleer, qui l'invite à jouer avec lui à La Chapelle, le plus grand club de Liège. Nous sommes en 1983, la révolution techno n'a pas encore eu lieu dans les clubs européens. Il faudra attendre 1986 pour que les premiers disques de house arrivés de Chicago, puis de Detroit, *« DJ Pierre, Phuture, Kevin Saunderson, Derrick May... »* ne viennent perturber les habitudes. *« Sauf à Gand ou à Anvers, les patrons de boîte refusaient cette musique, cela ne les amusait pas. »* Et pourtant : la house est un miracle avec *« ses séquences répétitives, les bribes de voix, les claps, les dix minutes où il ne se passe rien que l'impression d'un univers futuriste, d'un monde nouveau encore en suspension. »*

Etudiant en philologie germanique à l'université de Liège, Charles Schillings regarde vers le Nord. Il croise (dans un magasin) DJ Koenie, résident au Café d'Anvers, club culte de la techno centre-européenne. Après six ans passés à La Chapelle, Charles Schillings, le Wallon, déserte pour le Café d'Anvers, en Flandres, *« et ça, c'était assez inédit en Belgique »*, dit-il. Son initiation passe ensuite par l'Italie, *« où tout était superorganisé »*, puis par Paris, où il débarque *« par amour »* – le sujet le fait rougir à coup sûr. Il joue par hasard un soir aux Folies Pigalle et *« ça explose, le Queen m'appelle, les Bains-Douches »*. Depuis ses mondes se croisent à l'infini, des disquaires *« très spé »* au monde des défilés de mode où le DJ est tombé avec une curiosité à la fois enfantine et avisée : *« Je suis arrivé avec des bandes bricolées dans un studio où je vois assis côte à côte Karl Lagerfeld et Caroline de Monaco »*, qui rendirent un jugement favorable.

Véronique Mortaigne

« It's About », de Charles Schillings, conçu avec Pompn F, 1 CD Pschent.

LES GENS DU MONDE

■ Le violoniste **Augustin Dumay** vient d'être nommé directeur artistique du Festival de musique de Menton. Désigné par **René Koering**, directeur de la musique à Radio France, en accord avec la mairie de Menton, il succède à **Patrice d'Ollone**, qui était également délégué artistique de l'Orchestre national de France, poste qu'il a quitté en novembre 2001. Radio France avait repris la tutelle artistique de ce festival, selon une convention de partenariat avec la Ville de Menton, signée le 13 juin 2001.

■ **Rudy Giuliani**, l'ancien maire de New York, a été fait chevalier honoraire par la **reine Elizabeth II**, le 14 février. En visite ensuite à Scotland Yard, il s'est montré plus que dubitatif quand on lui a demandé ce qu'il pensait d'un programme de prévention à l'essai à Londres qui traque les usagers de drogues dures en laissant tranquilles les fumeurs de marijuana : *« Mon avis est d'arrêter tout le monde. Une grande partie des problèmes de violence que nous avons rencontré à New York étaient dus à la marijuana. »*

■ Le romancier américain **Tom Clancy**, qui faisait la promotion de son livre *Shadow Warriors : Inside the Special Forces* (Les Guerriers de l'ombre : au cœur des Forces spéciales), s'est dit aussi choqué que tout le monde par les événements du 11 septembre : *« C'est difficile de reproduire les pensées de personnalités sociopathes. Mais je pense que personne ne va détourner un avion avant longtemps. Les stewards et les passagers les jetteront par la porte. »*

■ **Mel Gibson** (46 ans) se prépare à être le lieutenant-colonel Hal Moore, qui, en novembre 1965, a vécu, avec ses 400 hommes entourés de 2 000 Nord-Vietnamiens, une des batailles les plus sanglantes de l'armée américaine. L'acteur vient de passer deux semaines à Fort Benning, en Georgie, afin de s'entraîner avec le corps d'élite des rangers.

■ Le romancier américain **Elmore Leonard**, 76 ans, auteur de romans noirs, qui écrit depuis cinquante ans, vient de publier son 37e roman, *Tishomingo Blues*. Dans un entretien à l'agence Associated Press (AP), il a longuement commenté sa relation avec l'écriture (tous les jours à partir de 5 heures du matin), son style, mais a refusé d'expliquer pourquoi ce dernier livre était celui qu'il préférait (site : http://www.elmoreleonard.com).

■ Le président de la Conférence des évêques de France, **Mgr Jean-Pierre Ricard**, a souhaité, vendredi 15 février à Bordeaux, que le film *Amen*, de Costa-Gavras, dont l'affiche suscite une polémique, et qui dénonce le silence du Vatican et de Pie XII sur l'extermination des juifs, permette d'ouvrir un débat d'historiens.

DOMINIQUE DHOMBRES

Culot d'émission

L'*HYMNE A LA JOIE* avait beau retentir sur fond de fontaines lumineuses, ce n'était pas une franche gaieté qui régnait dimanche soir à Bercy pour célébrer la fin du franc et l'avènement de l'euro, à en juger par les journaux télévisés de TF1 et de France 2. Lionel Jospin et Laurent Fabius, qui jouaient en quelque sorte le rôle du marié et de la mariée lors de cette petite fête, n'avaient pas l'air, mais alors pas du tout, à la noce. Le premier ministre donnait même nettement l'impression d'assister à un enterrement. Son texte ne l'aidait pas. *« Ensemble nous avons réussi l'euro, et nous avons réussi l'euro parce que nous étions ensemble »*, disait Lionel Jospin avec son air lugubre des grands jours.

Laurent Fabius était nettement plus flambant, dès lors qu'il était séparé de son mentor. Le jeune homme qui présentait le journal télévisé de TF1 à la place de Claire Chazal l'interrogeait successivement sur les risques d'inflation présentés par l'euro et sur l'opportunité de supprimer les nouvelles et minuscules pièces de 1 et 2 centimes.

« Rapprochez vos deux questions », rétorquait le ministre des finances sur le ton condescendant d'un professeur invitant un malheureux étudiant à mettre enfin un peu d'ordre dans sa pensée. Si on abandonne les centimes, les commerçants arrondiront au chiffre supérieur et cela alimentera l'inflation. Elémentaire, non ? Laurent Fabius récidivait, un peu plus tard dans la soirée, chez Christine Ockrent, sur France 3, face au secrétaire général adjoint du RPR, Jean-François Copé, dont le sourire permanent l'agaçait visiblement. Mais ce dernier résistait au traitement. Il regimbait contre le magister, contestait l'ampleur des récentes baisses d'impôts et répétait que son interlocuteur n'était que la *« caution de droite »* de Jospin.

On aura quand même appris deux choses, hier soir, sur France 3. Laurent Fabius n'est pas Laurence Boccolini, puisqu'il se refuse à affubler Jacques Chirac de ce surnom, « le maillon faible », qui plaît tant aux jeunes socialistes. Et un « culot d'émission » est le terme technique qui désigne les billets détruits ou égarés qui ne reviennent jamais à la Banque de France. *« Il ne s'agissait pas de votre émission »*, a précisé Laurent Fabius à l'intention de Christine Ockrent. On s'en doutait. Mais c'était plaisant, en tout cas nettement plus drôle que la petite fête de Bercy.

TÉLÉVISION

Décadence... et résurrection

Les fidèles de la série « Urgences » ne savent peut-être pas que le talentueux docteur Benton, alias Eriq La Salle, a plus d'une baguette à son caducée. A moins de 40 ans, La Salle a interprété une trentaine de rôles et est déjà passé plusieurs fois de l'autre côté de l'objectif, notamment pour célébrer la mémoire d'un des basketteurs les plus époustouflants que l'Amérique ait connus. *Rebound (L'Etoile de Harlem)*, un téléfilm de la HBO créé en 1996, retrace ainsi le destin contrasté d'Earl Manigault dit « The Goat » (la chèvre), jeune Noir orphelin d'un quartier démuni de Harlem. Rien qu'avec son 1,82 mètre, Manigault a tutoyé les étoiles au long des années 1960. Mais comme toute bonne légende qui se respecte, les fées nuisibles de la drogue et de la déchéance l'ont précipité en enfer, ruinant du même coup sa carrière et sa vie privée... jusqu'à ce qu'il « rebondisse » en se consacrant à l'éducation des gamins de Harlem (il a été l'organisateur du Tournoi de libération de la drogue pendant vingt-cinq ans). Image forte, caméra virtuose et solide interprétation (Don Cheadle dans le rôle de Manigault et Eriq La Salle dans celui d'un de ses compagnons d'infortune) pour une narration un peu trop pétrie de stéréotypes mais que soulage de belles références musicales – James Brown, Marvin Gaye, Otis Redding, The Temptations... – Val. C.

« L'Etoile de Harlem » (« Rebound »), mardi 19 février, 22 h 40, v.o., Paris Première. Rediff. dimanche 24, 16 h 25.

MARDI 19 FÉVRIER

▶ L'Epreuve de la solidarité
14 h 05, France 5
Pour ces ouvriers d'une entreprise de travaux publics de l'Aube, le passage aux 35 heures pose beaucoup de questions. N'est-ce pas une carte de crédit accordée au patron ? Les horaires de chacun risquent-ils de varier au gré de la direction ? Un documentaire sans commentaire de Jean-Luc Cohen, qui nous embarque dans les discussions entre les salariés.

▶ « Le Parfum d'Yvonne »
20 h 45, CinéCinéma 1
Eté 1956, dans une station balnéaire du lac Léman. Victor Chmara se lie avec un homosexuel fantasque et s'éprend d'une jeune femme qui rêve d'être actrice. Trois êtres ayant chacun leur secret, un climat flou d'approches, de frôlements, d'ambiguïté, de solitude. Du meilleur Leconte, malgré des faiblesses.

▶ La stérilité, mal du XXIe siècle ?
20 h 45, Arte
Ne pas manquer dans cette Thema le documentaire *Sans principe ni précaution* qui traite d'une erreur médicale dont les conséquences concernent des milliers de personnes dans le monde. C'est en 1938 qu'a été créé le diéthylstilbestrol (le Distilbène en France), une hormone de synthèse considérée comme un « médicament miracle » pour éviter les fausses couches, et qui est non seulement inefficace mais potentiellement dangereuse. Pourquoi le pouvoir médical s'est-il refusé à informer les patientes d'anomalies éventuelles chez leurs enfants, stérilité chez l'homme ou la femme, grossesses extra-utérines, fausses couches ? Le film de Stéphane Mercurio, basé sur une enquête de Catherine Sinet, démonte avec rigueur la mécanique qui a conduit de l'erreur de laboratoires pharmaceutiques jusqu'au secret sur ses conséquences.

▶ « Meurtre mystérieux à Manhattan »
23 h 45, Canal Jimmy
Un régal de loufoquerie sur un sujet à suspense très inquiétant. Woody Allen, qui retrouve ici Diane Keaton, se livre à une réflexion renouvelée sur le thème du couple.

RADIO

MARDI 19 FÉVRIER

▶ Le fado, la fatigue de l'âme forte
9 h 05, France-Culture
Comme le tango, le fado est un sentiment : et comme la samba, cette *« sublime expression des maladies amoureuses ou existentielles »* serait le produit du syncrétisme musical afro-européen. Venu du Brésil, le fado – que l'on traduit souvent par « destin » – s'est développé dès le début du XIXe siècle dans les quartiers populaires de Lisbonne pour devenir un genre universel grâce à des interprètes mythiques comme Maria Severa ou Amalia Rodrigues. Pour « La matinée des autres », Catherine Pont-Humbert parle de cette musique douloureuse qui a accompagné des idéologies diverses. Avec Dejanirah Couto (auteur de *Histoire de Lisbonne*), le poète et romancier Nino Judice, la chanteuse de fado Misia, et d'autres.

▶ Jérôme Bonaldi
10 h 40, Europe 1
Le « M. Conso » de la télévision anime désormais une émission pratique sur toutes sortes de sujets de la vie quotidienne. Conseils et astuces, chaque jour, de 10 h 40 à midi, avec une équipe de chroniqueurs.

RADIO-TÉLÉVISION

LUNDI 18 FÉVRIER

TF1

16.30 Alerte à Malibu Les requins tueurs. Série **17.25 Melrose Place** Marié malgré lui. Série **18.15** ET 0.50 **Exclusif 18.55 Le Bigdil 19.50 Vivre com ça 19.55 Météo, Journal 20.47** JO : Image des JO **20.50 Météo.**

20.55 Y'A PAS D'ÂGE POUR S'AIMER Téléfilm. Thierry Chabert. Avec Charlotte de Turckheim, Bernard Le Coq, Bernard Yerlès (France, 2001). 7509050
Deux quinquagénaires s'aiment en cachette de leurs enfants respectifs dont le couple est en crise...

22.40 Y'A PAS PHOTO ! Magazine présenté par Pascal Bataille et Laurent Fontaine. 5880895
0.15 Spécial sport Magazine. Football. Ligue des champions (3e journée de la 2e phase).

1.25 Sept à huit 2.15 Reportages Mamies Miss, la France aussi **2.45 Les Errances de l'amour** Série **3.35 Histoires naturelles 4.35 Musique 4.50 Le Droit de savoir** Enquête sur les français au volant (65 min).

FRANCE 2

17.20 JO de Salt Lake City Curling. Tournoi D ; Saut à skis. K120 par équipes ; Hockey sur glace. Tournoi H. Tour final. Groupe D ; Biathlon. 4x7,5 km relais D. En direct **19.50 Un gars, une fille 20.00** ET 0.05 **Journal, Météo.**

20.50 MARIE MARMAILLE Téléfilm. Jean-Louis Bertucelli. Avec Ludivine Sagnier, Jérémy Sitbon (France, 2001). 120470
Durant l'Occupation en 1942, une jeune femme découvre un petit garçon juif de neuf ans livré à lui-même, ses parents ayant été arrêtés. Elle décide de le mettre à l'abri, chez ses parents, à la campagne.

22.30 MOTS CROISÉS Invités : Claude Allègre ; Nicole Notat ; Jean-Louis Borloo ; Christian Blanc ; Olivier Besancenot ; Maxime Gremetz. 6157437
0.35 Musiques au cœur Concert à Berlin.

1.50 Mezzo Jacques Pellen. Le grand avec une guitare **2.15 On aura tout lu ! 3.10** J'ai rendez-vous avec vous **3.30 Un autre tour de France ◯ 4.00** 24 heures d'info **4.15 Parlez-moi d'amours** Désir. Documentaire [3/3] (50 min).

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion 18.45 La Santé d'abord 18.50 Le 19-20 de l'information **19.55** ET 20.25 **JO : Les Jeux de Salt Lake City 20.05 Tout le sport 20.10 Loto Foot 20.15 Foot 3 20.45 Météo.**

20.55 GARDE À VUE ■ Film. Claude Miller. Avec Lino Ventura, Michel Serrault, Guy Marchand. *Policier* (France, 1981). 248470
Un policier (Lino Ventura) interroge, la nuit de la Saint-Sylvestre, un notable qu'il soupçonne de meurtre. Un duel d'acteurs. D'après le roman A table *de John Wainwright.*
22.25 Météo 22.30 Soir 3.

22.55 JO DE SALT LAKE CITY Curling (tournoi H) ; Hockey sur glace (tournoi H, tour final, groupe C) ; Curling. Tournoi D ; Hockey sur glace. Tournoi H. Tour final. Groupe D ; Hockey sur glace. Tournoi H. Tour final. Groupe C.

1.15 JO de Salt Lake City Patinage artistique. Programme libre danse ; Hockey sur glace. Tournoi H. Tour final. Groupe C ; Curling. Tournoi D ; Hockey sur glace (tournoi H, tour final, groupe D). En différé (285 min). 45345166

CANAL+

17.00 Le Célibataire Film. Gary Sinyor. *Comédie sentimentale* (EU, 1999) ◯ ► *En clair jusqu'à 20.45* **18.40 Daria** Série ◯ **19.05 Le Journal 19.20** + de cinéma, + de sport **19.50 Le Zapping 19.55 Les Guignols 20.05 Burger Quiz.**

20.45 SCREAM 3 Film. Wes Craven. Avec Neve Campbell, Courteney Cox Arquette, David Arquette. *Horreur* (EU, 2000) ◆. 401321
Pendant le tournage d'un film qui s'inspire des événements des deux premiers Scream, *des crimes horribles sont commis. On aurait pu s'arrêter au deuxième épisode...*

22.40 LES RIVIÈRES POURPRES Film. Mathieu Kassovitz. Avec Jean Reno, Vincent Cassel. *Policier* (Fr, 2000) ◆ 5874234
0.20 + de En aparté **1.20 Stardom** Film. Denys Arcand (Fr. - Can., v.o., 2000) ◯.

3.05 Le Journal du hard 3.20 Passions à Saint-Domingue Film. Jean-François Romagnoli. *Classé x* (Italie, 2001) ✪ **4.45 Stick** *Baby*. Court métrage. Bridget Bedard (2000, v.o., 20 min).

FRANCE 5 / ARTE

17.05 Gaïa Les mines s'effondrent en Lorraine **17.35** 100 % **question 18.05 C dans l'air 19.00 Nature** Portugal, le parc national de Peneda-Geres **19.45 Arte info, Météo 20.15 Reportage** Les Sommets de l'arnaque. Documentaire.

20.40 SPÉCIAL ALFRED HITCHCOCK - REBECCA ■ ■ ■ Film. Alfred Hitchcock. Avec Laurence Olivier, Joan Fontaine, George Sanders. Drame (EU, 1940, N., v.o.). 9830924
Une jeune femme se marie avec un homme riche. Elle découvre que la première épouse de celui-ci a disparu dans des circonstances mystérieuses. D'après Daphné du Maurier.

22.50 GRAND FORMAT - BADOLATO L'espoir d'un miracle. Documentaire. Jan Ralske (2000). 860586

0.05 Court-circuit (le magazine) Le renouveau du cinéma italien ; Jean Vigo ; *La Chambrée*. S. Louis ; *Demokratia*. M. Bensmaïl ; *La Flamme*. R. Dyens **0.55 Les Enchaînés** ■ ■ ■ Film. A. Hitchcock (EU, 1946, N., v.o., 95 min) ◯.

M6

17.30 Gundam Wing Face cachée. Série **17.55 Powder Park** Nouveaux défis. Série **18.55 The Sentinel** La Traque. Série **19.54 Le Six Minutes, Météo 20.05 Notre belle famille** Carol retourne à l'école. Série **20.40 Caméra Café.**

20.50 JACKIE CHAN DANS LE BRONX ■ Film. Stanley Tong. Avec Jackie Chan, Anita Mui. *Action* (EU, 1995) ○. 403215
Un Chinois expert en arts martiaux se heurte à la mafia lors d'un séjour à New York. Jackie Chan digne successeur d'Harold Loyd et véritable continuateur d'une tradition bondissante venue du burlesque muet.

22.35 UN COMBAT DE TROP Téléfilm. Rainer Matsutani. Avec Christian Oliver, Thure Riefenstein, Drago Ragutin (All. - Can., 1999) ○ 8373418
0.15 Los Angeles Heat La fin de la trêve. Série.

○ **1.10 Jazz 6** Magazine. Celia Cruz et l'orchestre du violoniste Alfredo de la Fé **2.10** ET 4.30 **M6 Music 3.10 Fréquenstar** Magazine. Jacques Dutronc ◯ **4.00 Turbo** Magazine (30 min).

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

13.50 La Piste de Santa Fé ■ ■ Michael Curtiz (Etats-Unis, 1940, N., 110 min) ◯ **Cinétoile**
16.10 Une fille très avertie ■ ■ Charles Walters (Etats-Unis, 1959, 95 min). **TCM**
16.25 Les Tontons flingueurs ■ ■ Georges Lautner. Avec Lino Ventura, Francis Blanche, Bernard Blier (France - Italie - Allemagne, 1963, 115 min). **Canal + Vert**
16.35 Nos vignes ont de tendres grappes ■ ■ Roy Rowland (EU, 1945, N., v.o., 100 min) ◯ **CineClassics**
17.45 Anna Karénine ■ ■ ■ Clarence Brown (Etats-Unis, 1935, N., v.o., 95 min). **TCM**
20.45 Tucker ■ ■ Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1988, v.m., 110 min) ◯ **CineCinemas 1**
20.45 Benny's Video ■ ■ Michael Haneke (Autriche - Suisse, 1992, v.o., 110 min) ◯ **CineCinemas 3**
20.45 Les Compagnons de la marguerite ■ ■ Jean-Pierre Mocky (Fr., 1966, N., 90 min) ◯ **CineClassics**
21.00 Smoke ■ ■ Wayne Wang (Allemagne - Etats-Unis, 1995, v.o., 110 min) ○ **Paris Première**
22.15 Les Dauphins ■ ■ Francesco Maselli (Italie, 1960, N., v.o., 100 min) ◯ **CineClassics**
22.50 Brooklyn Boogie ■ ■ Wayne Wang et Paul Auster (Etats-Unis, 1995, v.o., 90 min). **Paris Première**
23.55 Le Massacre de Fort Apache ■ ■ John Ford (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 125 min) ◯ **CineClassics**

DÉBATS

16.10 Le Monde des idées. Thème : Psychanalyse et politique. Invité : Jacques-Alain Miller. **LCI**
22.00 L'Ecran témoin. La prostitution : faut-il punir le client ? **RTBF 1**

MAGAZINES

16.10 ET 0.10 **i comme idées.** Pascal Delannoy. **i télévision**
17.10 ET 21.10 **i politique.** Hervé de Charette. **i politique**
18.50 Rive droite, rive gauche. Spéciale « Nos derniers francs ». **Paris Première**
19.00 Explorer. Le retour du puma. Sous le charme du tigre. Sur la piste du tigre, making of. **National Geographic**
21.05 Le Point. Vieillir avec son temps. Chronique d'une souffrance ordinaire. Les portiers. **TV 5**
23.30 La Route. Invitées : Bernadette Lafont et Yamina Benguigui. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

17.30 Voyage pratique. Slovénie et Croatie. **Voyage**
17.40 Champions de la nature. La baleine à bosse. **TMC**
18.30 La Route Panaméricaine. De L. A. à El Paso. **Voyage**
18.35 Evasion. Guérande. **Odyssée**
19.00 Big Ben. Ben Webster en Europe. **Mezzo**
19.00 Winston Churchill. [2/4]. Vaincre ou mourir - L'heure de gloire 1940-1942. **Histoire**
19.00 Pilot Guides. Corse, Sardaigne et Sicile. **Voyage**
20.00 Valéry Giscard d'Estaing, le président. [2/4]. L'entrée en politique. **Histoire**
20.00 Chine. La Route du tigre. **Voyage**
20.15 Hollywood Stories. [1/2]. Andy Warhol. **Paris Première**
20.25 « Titanic », au-delà du naufrage. La route. **Odyssée**
20.55 Civilisations. Les rites funéraires. **La Chaîne Histoire**
21.00 La Famille Grimaldi. Téva
21.00 Chasseurs de trésor. Angkor Vat. **National Geographic**
21.00 La France. L'Université résistante. **Histoire**
21.40 Services secrets. Prendre une balle. **La Chaîne Histoire**
21.50 Nicolas Cage, le triomphe d'un marginal. Téva
22.10 Charles Trenet. Une leçon de bonheur. **Festival**
23.15 Henri Vernes. Un aventurier de l'imaginaire. **Planète**
0.30 La Renaissance. [1/6]. Corps et âme. **Odyssée**
0.40 Régis Loisel. Planète

SPORTS EN DIRECT

17.30 JO : Saut à skis. K 120 par équipes. **Eurosport**

MUSIQUE

18.00 Classic Archive. György Cziffra (piano). **Mezzo**
18.15 Récital Vanessa Wagner. Concert. **Muzzik**
21.00 Mithridate, roi du Pont. Opéra de Mozart. Enregistré en 1991. Par l'Orchestre de Covent Garden, dir. Paul Daniel. Avec Luba Orgonasova, Lilian Watson. **Muzzik**
21.00 L'Heure espagnole. Opéra comique de Ravel. En 1999. Par l'Orchestre national et les Chœurs de l'Opéra de Lyon, dir. Louis Langrée. **Mezzo**
21.45 L'Enfant et les Sortilèges. Fantaisie lyrique de Ravel. Enregistré en 1993. dir. Moshe Leiser et Patrice Caurier. Avec Nathalie Dessay, I. Eschenbrenner. **Mezzo**
22.40 Ravel. *Quatuor à cordes*. Enregistré en 1999. Avec Cécile Brey, Marc-André Corny (violon), Marie Poulanges (alto), Frédéric Desfossez (violoncelle). **Mezzo**
23.40 Frédéric Chopin par Vladimir Ashkenazy. Enregistré en 1983. Vladimir Ashkenazy (piano). **Mezzo**

TÉLÉFILMS

19.00 La Confiance des chevaux. Duwayne Dunham ◯ **Disney Channel**
20.50 Le Fléau. Mick Garris [1 et 2/4] ○ **TF 6**
23.20 Meurtre dans les hautes sphères. J. Byrum. **Festival**

SÉRIES

19.05 MacGyver. Terrain glissant. **TF 6**
19.55 Le Caméléon. Travail d'artiste. ◯ **Série Club**
20.30 Zorro. Le tyran est démasqué. **Disney Channel**
23.35 New York District. Meurtre à Central Park ○ **13ème RUE**
0.05 Le Caméléon. A Stand Up Guy (v.o.). ◯ **Série Club**
0.15 Six Feet Under. The Trip (v.o.). ○ **Canal Jimmy**
1.10 NYPD Blue. Belle dame et vilains (v.o.). ○ **Canal Jimmy**

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 L'Economie en question. Services publics, monopoles et concurrence : les grandes manœuvres.
20.30 Décibels.
22.00 Journal.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Raison de plus.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 La Folle Journée Haydn et Mozart à Nantes. *La Création*, oratorio Hob XXI n°2, de Haydn, par le RIAS-Kammerchor et l'Akademie für Alte Musik de Berlin, dir. Marcus Creed, Letizia Scherrer, soprano, Jan Kobow, ténor, Johannes Mannov, baryton.
22.00 En attendant la nuit.
23.00 Jazz, suivez le thème.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir.
20.40 Les Grands Moments du Festival de Verbier 2001. Œuvres de Mendelssohn, Tchaïkovski, Prokofiev.
22.15 Les Rendez-Vous du soir (suite).
0.00 Les Nuits de Radio Classique.

MARDI 19 FÉVRIER

TF1

13.00 Journal, Météo 13.55 Les Feux de l'amour Feuilleton **14.45 Entre père et mère** Téléfilm. Michael Tuchner. Avec John Ritter (EU, 1991). **16.30 Alerte à Malibu** 15 000 dollars sur un ski. Série **17.25 Melrose Place** L'amour à la Mancini. Série **18.15** ET 3.00 **Exclusif** Magazine **18.55 Le Bigdil** Spéciale canine **19.55 Météo, Journal 20.47** JO : Image des JO Magazine **20.50 Météo.**

20.55 INDEPENDENCE DAY Film. Roland Emmerich. Avec Will Smith, Bill Pullman, Jeff Goldblum. *Science-fiction* (Etats-Unis, 1995). 7768722
Attaquée par des extraterrestres, la Terre est sauvée par L'Amérique. Enorme et lourdement ironique film-catastrophe de science-fiction.
23.25 Le Temps d'un tournage Magazine.

23.30 VIS MA VIE Magazine présenté par Laurence Ferrari. 5900971

1.20 Vol de nuit Les nouvelles du monde. Magazine. Invités : Jérôme Charyn, Gilles Kepel, Patrick Chamoiseau, Pascal Bruckner, François Cheng, Nathalie Weidenfeld.

2.25 Spécial sport Football (Ligue des champions). Retour sur les rencontres de la 3e journée de la 2e phase **3.35 Reportages** Les enfants du secret **4.00 Les Errances de l'amour** Sans espoir. Série. **4.50 Musique** (20 min).

FRANCE 2

13.45 Derrick Un plan diabolique. Série **14.45 Un cas pour deux** L'argent du contrat. Série **15.50 Commissaire Lea Sommer** La fiancée du tueur. Série **16.45 Des chiffres et des lettres 17.20 JO de Salt Lake City** Ski de fond. 1,5 km sprint libre D. et H. ; Hockey sur glace. Tournoi D. 1re Demi-finale. 1er groupe A - 2e groupe B. En direct **19.50 Un gars, une fille** Best of. Série **20.00 Journal, Météo.**

20.50 BOGUS Film. Norman Jewison. Avec Whoopi Goldberg, Gérard Depardieu, Haley Joel Osment. *Comédie dramatique* (Etats-Unis, 1996) ◯. 963074
Un petit garçon (Haley Joel Osment) s'invente un ami imaginaire. Un moment sidérant : Gérard Depardieu chantant « Mon manège à moi, c'est toi ».

22.50 FALLAIT Y PENSER ! Magazine présenté par Frédéric Lopez. Invités : Ronaldinio, Roberto Assis, Michel Hidalgo. 4911109

0.55 Journal, Météo 1.12 CD'aujourd'hui.

1.15 Christophe Alévêque Spectacle « Même pas peur ». Au Théâtre Grévin en 1998 **2.40 La Pieuvre n°8** Le Scandale. Série ◯ **4.20** 24 **heures d'info 4.35 Météo 4.40 Doc Urti** Aider l'oreille. Documentaire ◯ (25 min).

FRANCE 3

13.55 C'est mon choix 14.50 Le Magazine du Sénat 15.00 Questions au gouvernement 16.05 Une maman formidable Rob contre Jimmy. Série **16.35 MNK** Magazine **17.35 A toi l'actu@** Magazine **17.50 C'est pas sorcier** Magazine **18.20 Questions pour un champion 18.45 La Santé d'abord 18.55** 19-20 de l'info **19.55** ET 20.05 **JO de Salt Lake City** Magazine **20.00 Tout le sport 20.45 Météo.**

20.55 VIE PRIVÉE, VIE PUBLIQUE Magazine présenté par Mireille Dumas. Invités : Etienne Chatillez, Eric Berger, Marcel Rufo, Danièle Ganancia, Joëlle Goron, Maïwenn. 886971

22.55 Météo 23.00 Soir 3.

23.25 JO DE SALT LAKE CITY Hockey sur glace. Tournoi Dames (match pour la 7e et 8e places) ; Hockey sur glace. Tournoi D. 2e demi-finale. 1er groupe B - 2e groupe A ; Patinage artistique. Programme court D ; Bobsleigh. Bob à deux D ; Hockey sur glace. Tournoi D. 2e demi-finale. 1er groupe B - 2e groupe A ; Patinage artistique. Programme court D ; Hockey sur glace. Tournoi D. Match pour la 5e et 6e places. En direct (395 min). 53530906

CANAL+

14.00 Harrison's Flowers Film. Elie Chouraqui. Avec Andie McDowell. *Drame* (Fr., 2000, DD) ◆ **16.10 Le Vrai Journal** ○ **17.00 Libres comme le vent** Film. Gavin O'Connor. Avec Janet McTeer. *Comédie dramatique* (EU, 1999) ◯ ► *En clair jusqu'à 20.45* **18.40 Daria** Mauvaise nouvelle. Série **19.05 Le Journal 19.25** + de cinéma, + de sport **19.50 Le Zapping 19.55 Les Guignols de l'info.**

20.05 FOOTBALL Ligue des champions. Bayer Leverkusen (All.) - Arsenal (GB). Juventus Turin (It.) - Deportivo La Corogne (Esp.) (2e phase, 3e journée, groupe D). 20.45 Coup d'envoi. En direct et en duplex. 326529

22.45 Football Résumé des rencontres du groupe C : Real - porto, Sparta Prague - Panathinaïkos. 7022906

23.30 THE PATRIOT, LE CHEMIN DE LA LIBERTÉ ■ Film. Roland Emmerich. Avec Mel Gibson, Heath Ledger, Tcheky Karyo. Aventures (Etats-Unis - Allemagne, v.o., 2000) ◆. 72883567
Un planteur du Sud (Mel Gibson) prend part à la lutte contre les Anglais pour venger la mort de ses enfants. Grande fresque sur la guerre de l'Indépendance.

2.10 Stick *Suckerfish*. Court métrage (v.o.) ◆ **2.25 La Confusion des genres** ■ Film. Ilan Duran Cohen. *Comédie* (Fr., 2000, DD) ◆ **3.55 Après la réconciliation** ■ Film. A.-M. Miéville. *Drame* (Fr. - Sui., 2000, 75 min) ◯.

FRANCE 5 / ARTE

13.45 Le Journal de la santé Magazine **14.05 L'Epreuve de la solidarité** Documentaire **15.05 Viêtnam, retour aux sources** Documentaire **16.05 La Venise de la Chine** Documentaire **17.05 Le Maître des génies** L'ami des N'Dorobos. Documentaire **17.35** 100 % **question 18.05 C dans l'air** Magazine **19.00 Archimède 19.45 Arte info, Météo 20.15 Reportage** Turquie, mariages forcés. Documentaire.

20.40 THEMA - LA STÉRILITÉ, MAL DU XXIe SIÈCLE ? Spermatozoïdes en danger. Documentaire. Ariel Camacho (France, 2002). 102199074
21.40 Thema - La Stérilité masculine - féminine Débat. **22.00 Thema - Sans principe ni précaution** Le distilbène. Documentaire. Stéphane Mercurio et Catherine Sinet (France, 2002).

23.00 MUSIC PLANET 2NITE Donovan - Jewel. Magazine. 15600
Mythique compositeur folk, Donovan, longtemps considéré comme le Dylan britannique, a rencontré, dans le cadre de l'émission, la jeune chanteuse et guitariste Jewel, comparée, elle, à Toni Mitchell par le Times.

23.55 Animag Magazine **0.20 Bob et Margaret** Série. Jamie Whitney **0.45 The Tragedy of Hamlet** Pièce de W. Shakespeare. Mise en scène de Peter Brook. Avec Adrien Lester, Jeffery Kissoon, Bruce Myers, Natasha Perry (130 min).

M6

13.35 58 heures d'angoisse Téléfilm. Mel Damski. Avec Beau Bridges (Etats-Unis, 1989) ◯ **15.15 Destins croisés** Série **16.05 Loïs et Clark** Série **17.00 Le Pire du Morning 17.30 Gundam Wing** Série **17.55 Powder Park** Sauvetage périlleux. Série **18.55 The Sentinel** La faute du père. Série **19.54 Le Six Minutes, Météo 20.05 Notre belle famille** Mark est un vrai dur. Série **20.40 Caméra Café.**

20.50 ÇA ME RÉVOLTE ! Magazine présenté par Bernard de la Villardière. Au sommaire : Une affaire classée trop vite : contre-enquête ; Criminels récidivistes : la révolte des victimes ; Enfants victimes des pédophiles : briser la loi du silence ; Corruption : le combat d'un témoin qui désigne des coupables ; Indemnisations : le parcours du combattant des victimes. 238890

22.50 L'ANGOISSE D'UNE MÈRE Téléfilm. Tim Hunter. Avec Nicolette Sheridan, Michael O'Keefe, Faye Dunaway, Helen Cates (Etats-Unis, 1996) ○ 5141242
Une serveuse, mère de trois fillettes, tente de refaire sa vie après avoir quitté un mari violent. Mais le couple qui occupe l'appartement voisin du sien lui réserve de bien mauvaises surprises.

0.34 Météo 0.35 Zone interdite L'enfer des prisons. Magazine. Au sommaire : Manille : des enfants en cage ; Bogota : la prison des caïds **2.30 M6 Music** Emission musicale (270 min).

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

13.10 Le Massacre de Fort Apache ■ ■ John Ford (Etats-Unis, 1948, N., 110 min) ◯ **CineClassics**
14.20 La Fille seule ■ ■ Benoît Jacquot (France, 1995, 95 min). **Cinéfaz**
17.10 Johnny, roi des gangsters ■ ■ Mervyn LeRoy (Etats-Unis, 1942, N., v.m., 110 min). **TCM**
17.10 Beau-père ■ ■ Bertrand Blier (France, 1981, 130 min) ◆ **Cinéfaz**
18.00 Benny's Video ■ ■ Michael Haneke (Autriche - Suisse, 1992, 110 min) ◯ **CineCinemas 1**
18.55 Tucker ■ ■ Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1988, v.m., 110 min) ◯ **CineCinemas 3**
19.00 Haute société ■ ■ Charles Walters (Etats-Unis, 1956, v.m., 105 min). **TCM**
20.45 Liaisons coupables ■ ■ George Cukor (Etats-Unis, 1962, v.m., 125 min). **TCM**
20.45 Double messieurs ■ ■ Jean-François Stévenin (France, 1986, 90 min) ◯ **CineCinemas 3**
20.55 L'Affaire Matteotti ■ ■ Florestano Vancini (Italie, 1973, 85 min) ◯ **TMC**
22.20 Nos vignes ont de tendres grappes ■ ■ Roy Rowland (EU, 1945, N., v.o., 105 min) ◯ **CineClassics**
22.40 Rafles sur la ville ■ ■ Pierre Chenal (France, 1957, N., 81 min) ◯ **Cinétoile**
23.45 Meurtre mystérieux à Manhattan ■ ■ Woody Allen (Etats-Unis, 1993, v.o., 105 min) ◯ **Canal Jimmy**
0.05 La Maison des sept péchés ■ ■ Tay Garnett (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 85 min) ◯ **CineClassics**

MAGAZINES

16.10 ET 0.10 **i comme idées.** Sophie Coignard. **i télévision**
17.05 Les Lumières du music-hall. Véronique Sanson. Bernard Lavilliers. **Paris Première**
18.10 ET 23.10 **i cinéma.** Jean-François Stévenin. **i télévision**
19.00 Explorer. L'invasion des serpents. Les montagnes des Mayas. Sumos, la danse des géants. **Nat. Geographic**
22.15 Ça se discute. Comment rester enfant quand on est malade ? **TV 5**

DOCUMENTAIRES

17.05 Soweto, histoire d'un ghetto. [5/6] Etats d'urgence. [6/6] Espoirs et divisions. **Histoire**
17.30 Voyage pratique. Sicile. **Voyage**
18.00 Quatre femmes de premier plan. [2/4]. Une femme du Sahel, Aminata Traoré. **Histoire**
18.00 Les Grizzlies. National Geographic
18.25 « Titanic », au-delà du naufrage. La route. **Odyssée**
19.00 Pilot Guides. Le Costa Rica et le Nicaragua. **Voyage**
19.15 « Alix » Jacques Martin. Planète
19.45 Le Groovy Bus. [7/9]. Prague. **Planète**
19.50 La Passion selon le peuple mexicain. Muzzik
19.55 Une saison sèche impitoyable. Odyssée
20.15 Les Grandes Rivières du Canada. Le Yukon. **Planète**
20.15 Hollywood Stories. [2/2]. Andy Warhol. **Paris Première**
20.30 Un siècle de sport. 1940-1945. **La Chaîne Histoire**
20.50 Une chambre à soi. La vie de Virginia Woolf. **Odyssée**
20.55 De Gaulle ou l'éternel défi. [2/6]. Orages atlantiques. **La Chaîne Histoire**
21.00 La Fièvre de la rivière Stikine. National Geographic
21.00 Joan Miró. Mezzo
21.00 Hongrie, la fin du silence. Histoire
21.30 Sunset Boulevard. National Geographic
21.50 Renaissance. L'éclatante pureté du passé. **Odyssée**
22.00 Zev Sternhell. [3/4]. **Histoire**
22.00 L'Inde des 1 001 trains. National Geographic
22.40 Biographie. Napoléon Bonaparte, l'honneur de la France. **La Chaîne Histoire**
23.00 Sidney Bechet. Planète
23.00 World of Discovery. Le mystère de la baleine bleue. **National Geographic**
23.00 La Grande Famine. [1/3]. La faim. **Histoire**
23.05 Pilot Guides. Cuba et Haïti. **Voyage**
23.05 A la découverte des récifs sous-marins. Les grands dauphins d'Afrique du Sud. **Odyssée**
23.50 Watergate. Les mensonges du président. **Histoire**
0.00 De Hongkong à Oulan-Bator. La Chine et la Mongolie en train. **Voyage**
0.30 Wernher von Braun. Des nazis à la NASA. **Odyssée**
0.55 La Bande de « Fluide glacial ». Planète

SPORTS EN DIRECT

17.00 JO : Ski de fond. 1,5 km sprint libre dames et messieurs. **Eurosport**
18.00 Football. Coupe de l'UEFA (8es de finale aller) : Valence - Servette Genève. **Pathé Sport**
20.05 Football. Ligue des champions (2e phase, 3e journée, groupe C) : Real Madrid - FC Porto. **Canal + vert**

MUSIQUE

17.45 ET 20.35, 23.00 **Bach.** *Toccata et Fugue* BWV 565. Enregistré en 1968. Par l'Orchestre de la Radio suédoise, dir. Leopold Stokowski. **Mezzo**
19.15 Brahms. *Concerto pour piano et orchestre n°2*. Enregistré à Munich, en 1991. Avec Daniel Barenboïm (piano). Par l'Orchestre philharmonique de Munich, dir. Sergiu Celibidache. **Mezzo**
21.00 Daniel Harding dirige Beethoven et Brahms. Enregistré en 1998. Avec Christian Tetzlaff (violon). Par le Mahler Chamber Orchestra, dir. Daniel Harding. **Muzzik**
22.30 Jazz à Vienne 1999. Avec Randy Weston (piano), Billy Harper (saxophone), Neil Clarke (batterie), The Masters Gnawa (karkbars). **Muzzik**
23.15 Les Noces de Figaro. Opéra de Mozart. Par l'Orchestre symphonique de Vienne, dir. C. Smith. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

22.40 L'Etoile de Harlem. Eriq La Salle. **Paris Première**

SÉRIES

19.05 MacGyver. La négociatrice. **TF 6**
20.40 Docteur Sylvestre. Un esprit clairvoyant. **Festival**
20.45 Friends. Celui qui rencontrait l'auteur de ses jours (v.m.) ◯ **Canal Jimmy**
20.55 Alias. Truth be Told (v.o.). ○ **Téva**
21.35 Chambers. Rent Arrears (v.o.) ◯ **Canal Jimmy**
22.00 Ally McBeal. Friends and Lovers (v.o.). **Téva**
0.05 Le Caméléon. Unforgotten (v.o.). ◯ **Série Club**

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 In vivo. Invités : Jérôme Giraudat ; Hélène Barbier-Bygoo. Vers une optimisation de la production des plantes.
20.30 Perspectives contemporaines.
22.00 Journal.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

18.00 Le Jazz est un roman.
19.05 Le Tour d'écoute.
20.00 Un mardi idéal.
22.00 En attendant la nuit. Michael Jarreli.
23.00 Jazz, suivez le thème. My Melancholy Baby.
0.00 Extérieur nuit.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir.
20.40 Prague de Mozart à Weber. Œuvres de Mozart, Gluck, Dussek, Beethoven, Kozeluh, Weber.
22.37 Les Rendez-Vous du soir (suite). *Symphonie n°7*, de Mahler, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Bernard Haitink.
0.00 Les Nuits de Radio Classique.

Les codes du CSA ◯ Tous publics ○ Accord parental souhaitable ◆ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans ◯ Public adulte. Interdit aux moins de 16 ans ✪ Interdit aux moins de 18 ans.
Les cotes des films ■ On peut voir ■ ■ A ne pas manquer ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique. **Les symboles spéciaux de Canal +** DD Dernière diffusion ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants.

Le Monde

PIERRE GEORGES

Jeux de piste

LE PROBLEME, donc, ce n'est pas d'être candidat. Mais de l'être au bon moment. De se déclarer, dans les formes de l'art. De choisir l'heure, le jour, le moment, le créneau, la ville, le support, la bonne fenêtre de tir, comme disent les chroniqueurs militaires ou spatiaux.

Et voici le dernier, mais non le moindre, des pré-candidats, Lionel Jospin le probable, le disponible, en plein remue-méninges. Alors, quand, où, comment ? A Paris ? A la télévision, c'est-à-dire au 20 heures, mais quel 20 heures ? En province, façon Avignonnade ? A l'étranger ? A Besançon chez M. Victor Hugo ? Ou, non, tenez plutôt à Lyon, après un petit mâchon au Café des Fédérations ?

Ah comme il est dur de se déclarer bon pour le service présidentiel ! Dur de surprendre autant que de séduire une douce France tétanisée de molle impatience ! Dur de prendre l'avis de chacun et de tous, surtout l'avis de Jacques Séguéla, expert à vie en avis sur toute chose présidentielle. Dur de franchir le pas, quand tout le monde sait que vous allez le franchir de toute manière et donc que l'effet de surprise ne sera rien de moins qu'absolu.

Allez, promis, on ne s'impatiente pas plus que nécessaire. Samedi ? Cela nous va ! Dimanche ? Très bien ! Lundi ? Parfait ! Mardi ? Oui, quoique mercredi. Mercredi ? A la réflexion, jeudi.... Allez, en route, et n'en parlons plus. Cette scénarisation inventée par l'Elysée une semaine, voulue par Matignon l'autre, montre un peu les limites de l'exercice candidato-stratégique, au demeurant cousu de fil blanc, qui consiste à vouloir brouiller des pistes et à faire participer précisément les médias, à leurs risques et périls, à ce jeu de pistes.

Déjà que nous avons assez à faire avec les pistes savonneuses des glaces, nous, pauvres Français. On pense ici évidemment, le répit politique nous en laisse le loisir, à l'abominable affaire des patinoires olympiques qui fait de notre malheureux pays la contrée des corrompus de la notation et des bourreurs d'urne olympique. Une juge, pas d'instruction celle-là, est passée aux aveux : oui, j'ai fauté, en mon âme et conscience certes, mais fauté. Oui, j'ai subi d'abominables pressions de ma fédération- pour trouver plus de talent et de mérite à un couple russe qu'à un couple canadien. Oui, j'ai trahi le serment olympique, maculant de mes manœuvres torves, quoique coutumières, le virginal drapeau.

Alors là permettez qu'on rigole. C'est, sauf votre respect, Messieurs les pourfendeurs de corruption française, à se taper le derrière sur la glace. Convenons que si la juge française a failli, elle ne fut point la seule. Que quatre autres juges, au motif de leur appartenance à un présumé bloc de l'Est et de glace, ont privilégié eux aussi le couple russe. Contre toute évidence sportive. Qu'en somme ce beau milieu du patinage accepte, comme une coutume, une simili-guerre des glaces en blocs massifs. Est contre Ouest, patinez jeunesse !

Eh bien non ! Le scandale n'est pas français. Il est olympique. Universel ! Stratégique ! Et à cette guerre des étoiles polaires, il faut mettre un terme. Voilà pourquoi nous nous permettons ici une suggestion : créez un jury de juges apatrides, lisses et insulaires. Ou, alors, virez le patinage artistique des Jeux du cirque !

CARNET DE ROUTE

Des centaines d'enfants à l'abandon dans les rues de Saint-Pétersbourg

SAINT-PÉTERSBOURG (Russie)
de notre envoyée spéciale

Macha garde un bras sous sa doudoune, comme s'il était cassé. C'est plus commode, pour sniffer. De temps à autre, elle se penche vers l'encolure et respire de la colle, dans le sac de plastique qu'elle tient, la main au chaud. Il fait – 15 degrés ce soir-là aux abords de la station de métro Lomonossovskaya, dans la banlieue de Saint-Pétersbourg. Depuis le temps, Macha connaît plus d'un repaire où trouver un peu de chaleur : aujourd'hui, elle va se réfugier, avec sa copine Tania, au sommet d'une cage d'escalier. L'endroit est sordide, les deux filles, le visage émacié, le regard torve, petites et maigrichonnes pour leurs 14 ans, n'ont plus le contrôle d'elles-mêmes. De leur discours, émaillé de rires incompréhensibles, tout juste retient-on qu'il leur arrive parfois d'aller voir leurs mères, et même de discuter avec elles, *« quand elles n'ont pas bu »*.

SERGEI KARPUKHIN/REUTERS

Une tragédie sociale qui gagne toutes les villes de Russie.

Svetlana a tout fait pour qu'elles abandonnent la vie des rues. En vain. L'éducatrice les connaît depuis trois ans. Elles avaient 11 ans, elles sniffaient déjà. Se prostituent-elles ? *« Bien sûr, tous les moyens sont bons lorsqu'il faut survivre. »* Six ans que Svetlana fait ce métier. Des Macha, des Tania, elle en connaît personnellement *« environ 600 »*. 600 enfants qui vivent dans la rue, et qui pour la plupart ne sont pas orphelins. Leurs parents – ou du moins leur mère, souvent seule – ont un toit. Mais ils vivent dans le dénuement, alcooliques souvent, et ils ne sont pas en mesure de les élever.

Un million d'enfants vivent à l'abandon en Russie et 90 % d'entre eux ont des parents, selon les estimations du gouvernement. Ces données ont été diffusées le 15 janvier, à l'occasion d'une rencontre entre Vladimir Poutine et la vice-premier ministre chargée des affaires sociales. *« Ce problème n'est pas géré de façon efficace »*, a admis le président en chargeant son premier ministre de prendre des mesures immédiates. Le phénomène est plutôt urbain : il y aurait 50 000 enfants des rues à Moscou, 16 000 à Saint-Pétersbourg. Mais toutes les villes sont touchées, dans une indifférence quasi générale.

« On n'aurait jamais vu ça autrefois ! », vitupère Lioudmila Vielitcko, qui dirige un centre d'apprentissage pour jeunes filles à risques. *« Autrefois,* du temps de l'Union soviétique, *l'Etat contrôlait*, raconte Natalia Levdokimova, la présidente de la commission des affaires sociales du Parlement local, *tous les enfants étaient enregistrés, et le contrôle était exercé par l'école. »* Et maintenant ? *« L'école rejette les enfants qui ne s'adaptent pas à ses critères. Les fonctions éducatives ont été abandonnées à la famille. »* Et tant pis si la famille est incapable de les assumer.

« Comment ! Tu travailles auprès des enfants des rues ? » Mikhaïl Akimov a souvent entendu ces commentaires. *« La plupart des gens ne veulent pas voir le problème, ils ont assez avec les leurs »*, explique le jeune pédiatre, qui travaille pour Médecins du monde (MDM) à Saint-Pétersbourg. Un millier d'enfants passent chaque année à la permanence médicale de l'ONG : 30 % d'entre eux avouent se droguer, 21 % disent sniffer de la colle et 62 % boire de l'alcool. MDM envisage de créer un centre d'hébergement mais, pour 16 000 enfants, la capacité d'accueil n'est que d'une centaine de lits.

Certains politiciens locaux ont suggéré une solution : puisque ces enfants ne veulent pas aller à l'école, pourquoi ne pas créer des centres de travail ? D'autant que, dans les faits, ils sont déjà à la tâche : une partie des filles se prostituent, les garçons ramassent des bouteilles consignées, font de menus travaux sur les marchés, apprennent le métier de voleur, puisqu'il faut bien vivre. Les ONG, elles, veulent poursuivre les employeurs d'enfants. *« Je n'ai jamais entendu parler du moindre procès contre un employeur, ou contre un homme qui aurait abusé sexuellement d'adolescents »*, déplore Alexeï Boukharov, qui travaille pour le Bureau international du travail (BIT) dans la ville. Le représentant de l'Ipec (Programme international pour l'élimination du travail des enfants) veut, lui, *« harceler les politiciens »*. *« On a réussi à faire évoluer les mentalités, ici et au ministère du travail*, dit-il, *mais il faut aussi toucher l'opinion publique... »*

L'opinion a pourtant le phénomène sous les yeux. Surtout l'hiver, quand les enfants se réfugient dans le métro, assis en groupes dans les couloirs, un sac de plastique à la main, pour la colle qu'ils sniffent, l'air hagard. Selon une enquête de l'Ipec à Moscou, plus de la moitié d'entre eux ont moins de 13 ans et presque tous « travaillent ». La plupart ont commencé à 10 -11 ans. A l'époque soviétique, il était interdit de travailler en dessous de 16 ans. Il y a six ans, la Russie a baissé le seuil à 15 ans.

Marie-Pierre Subtil

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Un projectile nucléaire britannique

LE GOUVERNEMENT britannique a annoncé hier son intention de procéder au cours de cette année en Australie à l'essai d'une *« arme atomique »* fabriquée en Grande-Bretagne. Si l'on tient pour certain que l'URSS s'est déjà livrée à des expériences du même genre, la Grande-Bretagne est donc le troisième pays dans le monde, depuis l'éclatement de la première bombe atomique qui eut lieu le 16 juillet 1945 à Alamogardo, dans l'Etat américain du Nouveau-Mexique, à utiliser l'énergie nucléaire sous la forme explosive. Et l'expression d'*« arme atomique »*, employée par les services du 10, Downing Street, ne permet guère d'imaginer que les bombes britanniques seront destinées à améliorer l'irrigation des terres australiennes.

Il est vrai que le progrès survenu depuis six ans dans la technique des projectiles nucléaires a pu ouvrir à ceux-ci le domaine tactique, limité en quelque sorte au champ de bataille, et que l'arme atomique n'est plus forcément aujourd'hui l'engin aveuglément destructeur du temps des bombardements « stratégiques » de Hiroshima et de Nagasaki. La date de l'explosion de la première arme atomique britannique n'est pas encore précisée. Elle se situera problablement en automne. Le terrain d'expérience serait celui de Woomera, à 500 kilomètres au nord d'Adélaïde.

(19 février 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr

■ **Sondages express.** Les internautes sont invités chaque jour à répondre à un sondage en ligne réalisé avec Expression-publique.com

■ **Votre opinion sur les élections.** Débattez des programmes et des candidatures sur *http://forums.lemonde.fr* rubrique Dans l'actualité/Les élections en France.

■ **Lu, vu, entendu.** Retrouvez la chronique « Echos de campagne » dans la rubrique France du site.

CONTACTS

▶ **RÉDACTION**
21 *bis*, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-00 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F

▶ **ABONNEMENTS**
Par téléphone : 01-42-17-32-90
Sur Internet : http://abo.lemonde.fr
Par courrier : bulletin p. 12
Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

▶ **INTERNET**
Site d'information : www.lemonde.fr
Site finances : http://finances.lemonde.fr
Site nouvelles technologies : http ://interactif.lemonde.fr
Guide culturel : http://aden.lemonde.fr
Marché de l'emploi : http://emploi.lemonde.fr
Site éducation : http://educ.lemonde.fr
Marché de l'immobilier : http://immo.lemonde.fr

▶ **TÉLÉMATIQUE**
3615 lemonde

▶ **DOCUMENTATION**
Sur Internet : http://archives.lemonde.fr

▶ **COLLECTION**
***Le Monde* sur CD-ROM :** 01-44-88-46-60
***Le Monde* sur microfilms** 03-88-71-42-30

▶ **LE MONDE 2**
Abonnements : 01-42-17-32-90
En vente : « La France sur le déclin ? ».

■ Tirage du *Monde* daté dimanche 17- lundi 18 février 2002 : 590 890 exemplaires. **1 - 3**

Le Monde a son Style...

...Découvrez-le !

Pour la première fois, Le Monde publie son "livre de style".
Un voyage dans les coulisses, qui vous fera découvrir toutes les règles, les lois, les usages et les pratiques d'un grand quotidien.

Le Style du Monde, 220 pages ▪ 8 €

En vente chez votre marchand de journaux

Le Monde

ECONOMIE

MARDI 19 FÉVRIER 2002

L'AIDE A L'INNOVATION

Soutien à la R et D industrielle en millions d'euros

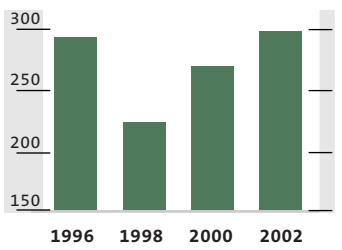

Source : ministère de l'économie et des finances

FUTURS

Les seize « réseaux de recherche et d'innovation technologique » créés depuis 1998 ont permis de rapprocher laboratoires et entreprises p. V

CONJONCTURE

La manne pétrolière a permis à la Guinée équatoriale d'obtenir le plus fort taux de croissance mondial en 2001. Mais la croissance n'est pas le développement p. IV

EMPLOI

SPÉCIAL JURISTES

L'intervention des juges dans les conflits sociaux, le développement du droit de la concurrence et du droit fiscal créent de nouvelles opportunités d'emploi pour les juristes, dans les cabinets d'avocat comme dans les entreprises p. VII

OFFRES D'EMPLOI

- Gestion et administration **p. IX et X**
- Banques assurances **p. XI**
- Ingénieurs **p. XII**
- Carrières internationales **p. XIV et XV**
- Collectivités territoriales **p. XVI à XVIII**

LE FMI VEUT FAIRE PARTAGER AU SECTEUR PRIVÉ LE COÛT DES CRISES EN RESTRUCTURANT LA DETTE DES PAYS ÉMERGENTS

Faut-il mettre les Etats en faillite ?

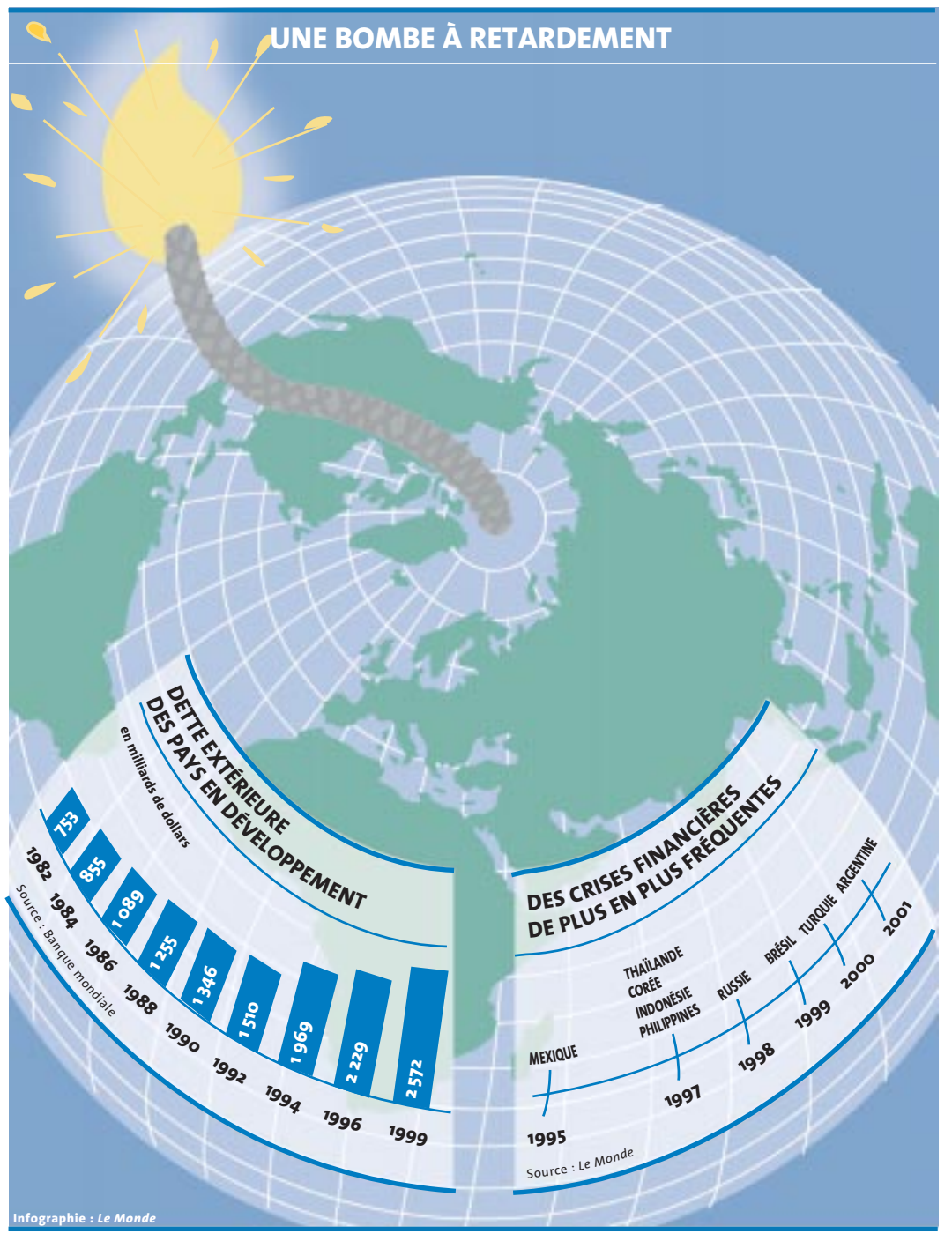

Kenneth Lay, l'ancien président d'Enron, prestement remercié après la scandaleuse faillite de la septième entreprise américaine, et Domingo Cavallo, l'ex-ministre argentin de l'économie, emporté par la tempête du peso, ont-ils quelque chose en commun ? Oui, le fait d'avoir été tous deux portés au pinacle de la finance internationale avant d'avoir mordu la poussière, faute d'avoir conservé la confiance de leurs créanciers. Un point important les différencie toutefois : Enron a pu se réfugier à l'abri de l'article 11 de la loi américaine sur les faillites alors que l'Argentine a coulé à pic lorsque le Fonds monétaire lui a retiré sa dernière bouée de sauvetage : un versement d'un peu plus de 1 milliard de dollars.

Même si son initiative n'est pas directement liée à la débâcle argentine, ainsi qu'elle s'en défend dans un entretien au « Monde Economie », l'idée avancée pour la première fois le 26 novembre 2001 par Anne Krueger, premier directeur général adjoint du Fonds monétaire international (FMI), à l'occasion d'un dîner de l'American Entreprise Institute, consiste à mettre en place une procédure de gel des paiements sur les dettes insolvables d'un pays membre, laquelle aurait intéressé Buenos Aires, pour peu qu'elle ait existé à temps.

Inspirée du Bankruptcy Act applicable aux entreprises privées, cette initiative répond à une double préoccupation : cesser d'injecter de l'argent public, au gré des crises financières à répétition et par doses massives, dans des pays en perdition, via le FMI, transformé en « prêteur en dernier ressort » ; obliger le secteur privé à prendre sa part du fardeau après avoir longtemps joué sur les deux tableaux dans les pays émergents : en empochant les primes de risque lorsque tout allait bien, en obtenant, par l'entremise des opérations de sauvetage de la communauté internationale, le remboursement d'une grande partie de leurs investissements lorsque survient la crise majeure.

A la veille de la tourmente financière est-asiatique de 1997, véritable point de départ de la réflexion sur le sujet, la crise mexicaine de 1995 ayant constitué un premier coup de semonce, la dette totale bancaire des pays émergents était de près de 800 milliards de dollars (880 milliards d'euros), estime Detlef Kotte, économiste à la Cnuced (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement). Or, ajoute-t-il, les banques privées internationales ont encaissé au moins 20 milliards de dollars par an, au titre de cette prise de risque, durant les années glorieuses qui ont précédé le coup de torchon, tandis que leurs pertes s'élevaient à 60 milliards de dollars. *« Ce sont essentiellement les pays débiteurs qui ont supporté ce fardeau, les pouvoirs publics étant souvent contraints de prendre en charge la dette privée. »*

Cette situation paradoxale ne date pas d'aujourd'hui. Il y a une dizaine d'années, Jeffrey Sachs, l'actuel directeur du Centre de développement international de l'université Harvard, avait déjà avancé des hypothèses destinées à remédier à cette situation. Ultérieurement, d'autres économistes réputés, dont le professeur Barry Eichengreen, ont planché sur un sujet qui a fourni matière à d'intéressants rapports (Jean-Jacques Rey, 1996, Allan Meltzer, 2000).

En proposant un plan plus détaillé de restructuration de la dette des Etats souverains, destiné à *« mieux gérer et prévenir »* les crises financières, de façon à *« mettre en place une économie mondiale »* plus solide, Anne Krueger, numéro deux du FMI, sait qu'elle apporte autant de réponses qu'elle soulève de questions nouvelles. *« Nous sommes encore loin de pouvoir présenter un projet formel. Nous y travaillons et espérons être en mesure de pouvoir donner bientôt des précisions afin d'élargir le débat sur ce dossier »*, promet-elle.

Car débat il y a, effectivement, sur les moyens d'endiguer de nouveaux risques systémiques résultant d'une globalisation financière dont on mesure à présent les effets de contagion. Les questions se bousculent. Jusqu'où doit-on aider un pays en grave difficulté pour l'empêcher de devoir prononcer la suspension de ses paiements ? Faut-il invoquer les principes de l'article 11 de la loi américaine sur les faillites (applicable aux sociétés) ou plutôt l'article 9 (concernant les municipalités) ? Faut-il non seulement amender les statuts du FMI mais aussi obtenir une ratification par les Etats et, dans ce cas, quid de leur souveraineté ? Enfin, comment concilier les inévitables conflits d'intérêts pour le FMI, devenu à la fois juge des faillites et créancier du pays failli ?

Sur la mise à contribution du secteur financier privé, exception faite des banquiers intéressés, tout le monde semble d'accord. Dans son rapport d'avril 2001 consacré à la réforme de l'architecture financière internationale, la Cnuced avançait l'idée d'*« associer les créanciers au règlement des crises en décrétant un gel temporaire des remboursements de la dette et en limitant les prêts de crise »*.

En revanche, sur le rôle dévolu au FMI, les avis sont plus partagés. Helmut Reisen, économiste au Centre de développement de l'OCDE, est plutôt partisan d'une *« cour internationale de faillite sur le modèle des législations nationales classiques, ce qui permettrait d'éviter les procédures inefficaces, lourdes et coûteuses du traitement de la dette »*. Tout en se déclarant favorables au cadre général défini par Mme Krueger, les organisations non gouvernementales, qui voient dans cette nouvelle approche la possibilité, en germe, d'apurer la dette des pays pauvres, préféreraient, plutôt que de recourir au FMI, la constitution d'une cour indépendante rattachée aux Nations unies. D'ici à juin, lorsque se tiendra, au Canada, le prochain sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, appelé à examiner *« l'initiative Anne Krueger »*, discussions et négociations vont se poursuivre.

> « Ce sont essentiellement les pays débiteurs qui ont supporté ce fardeau, les pouvoirs publics étant souvent contraints de prendre en charge la dette privée. »

Un pas décisif a été franchi début février à Ottawa lorsque les ministres des finances, réunis en G7, ont estimé que cette proposition *« comporte des éléments utiles qui permettent d'aplanir les obstacles d'ordre juridique et pratique qui s'opposent à une restructuration rapide de la dette »*. Le dossier avance à grands pas. L'Argentine a sombré trop tôt pour bénéficier de ses bienfaits.

Serge Marti

Le Monde

Documentalistes et professeurs

- **Pour mieux comprendre la presse**
- **Pour animer une séance**

du 18 au 23 mars 2002

Le Monde vous propose sa

MALLETTE PÉDAGOGIQUE

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :
coursolle@lemonde.fr
Tél. : 01 42 17 34 82

QUESTIONS-RÉPONSES

Dette

1 Quelles ont été les initiatives internationales prises pour résoudre les crises d'endettement ?

Si la crise mexicaine de 1982 est considérée comme la première grande crise de la dette des pays en développement, il faut cependant attendre la fin des années 1980 pour que soient prises des initiatives internationales reconnaissant les difficultés structurelles de certains pays à rembourser leurs dettes.

L'accord de Toronto en 1988, adopté dans le cadre du G7, le groupe des sept pays les plus riches, marque la première d'une série de mesures visant à alléger les créances des pays en développement vis-à-vis des pays industrialisés. Suivront les accords de Naples en 1994, de Lyon en 1996, qui mettent en place un programme ciblé sur les pays pauvres très endettés (PPTE) dont les conditions seront améliorées lors du G7 de Cologne en 1999.

Les réductions de dettes peuvent désormais atteindre 90 % des créances au terme d'un processus d'éligibilité complexe supervisé par le Fonds monétaire international (FMI). 41 pays sont concernés. L'annulation de la dette est notamment subordonnée à l'adoption d'un programme de lutte contre la pauvreté.

Pour la première fois, la Banque mondiale et le FMI ont aussi accepté de faire une croix sur le remboursement d'une partie des prêts qu'ils avaient consentis, mais dans une proportion moindre que celle des Etats.

S'agissant du traitement des créances privées, la première initiative revient au secrétaire d'Etat américain au Trésor de l'époque, Nicholas Brady. Il fut le premier, en 1989, à proposer dans le cas du Mexique de convertir les créances bancaires en titres financiers de moindre valeur mais garantis par des organismes multilatéraux.

2 Quels organismes participent à la renégociation de la dette ?

Au fil des ans, les programmes du FMI ont servi d'étape préliminaire à la restructuration de la dette extérieure due aux Etats (réunis au sein du Club de Paris) et aux banques commerciales (réunies au sein du Club de Londres). Dans le cas de créanciers publics bilatéraux, le rééchelonnement s'effectue dans le cadre du Club de Paris. Cette instance informelle rassemble les principaux Etats prêteurs pour une négociation avec le débiteur. Le rôle de ces créanciers publics est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de nations endettées.

Les rééchelonnements sont un moyen d'alléger leur dette en reportant et, dans le cas des rééchelonnements concessionnels, en annulant des échéances dues sur la dette. Tout accord de restructuration doit être précédé d'un accord du FMI. Le prêt accordé par cette instance n'est généralement pas très important, mais c'est l'agrément donné à la politique économique qui sera suivie par le pays qui permet le retour à la solvabilité.

La première réunion avec un pays débiteur eut lieu en 1956 avec l'Argentine. Depuis, 1 342 accords relatifs à 77 pays ont été conclus. Les pays créanciers se réunissent à Paris. La présidence et le secrétariat sont assurés par le Trésor français.

Les pays endettés peuvent par ailleurs négocier avec leurs banquiers privés dans le cadre du Club de Londres, dès lors qu'ils sont parvenus à un accord de rééchelonnement avec leurs créanciers publics. Créé en 1983, ce Club est composé de comités consultatifs opérant pour les banques commerciales. Ils sont constitués d'une douzaine de représentants et dirigés par le plus important prêteur. Une fois trouvé un accord de principe, chacune des banques concernées doit l'approuver. Contrairement au Club de Paris, il n'existe aucun cadre organique ou secrétariat. Les réunions ne se tiennent pas forcément dans la capitale britannique.

3 Quels seraient les pays concernés par la procédure de mise en faillite proposée par le FMI ?

Tous en théorie, mais, dans la situation actuelle, seuls les pays dits émergents ou à revenus intermédiaires seraient concernés. Les pays les plus pauvres ne détiennent pas en effet de créances privées. Leurs bailleurs sont les institutions financières multilatérales et les pays industrialisés, et des procédures d'allégement de la dette sont déjà engagées depuis plusieurs années.

En revanche, cette procédure de faillite pourrait typiquement s'appliquer à des pays dans la situation actuelle de l'Argentine ou de la Turquie, ou encore de celle qu'ont connue la Russie ou le Brésil en 1998.

Comment impliquer le secteur privé dans la résolution des crises financières

LE FMI AINSI QUE LE G7 ONT TENTÉ D'ÉTABLIR QUELQUES GRANDS PRINCIPES GÉNÉRAUX

La crise mexicaine de 1995, qui avait été présentée comme la crise financière du XXIe siècle, a été le point de départ du débat sur la résolution de ce type de crises. Le plan de financement d'urgence du FMI et l'aide bilatérale du Trésor américain, qui totalisa 50 milliards de dollars, furent perçus comme un grand succès permettant au Mexique de retrouver le chemin des marchés internationaux des capitaux six mois plus tard, comparé aux sept années qu'il lui avait fallu attendre lors de la première crise de la dette, en 1982.

Cependant, ce répit fut de courte durée. La communauté financière internationale allait être confrontée par la suite à une série de tourmentes sans précédent en Asie de l'Est en 1997, en Russie et au Brésil l'année suivante, en Turquie et en Argentine en 2000-2001, deux crises non résolues à ce jour.

C'est dans ce contexte que le débat sur l'implication du secteur privé prend toute sa dimension. Accusés par leurs détracteurs de renflouer les investisseurs privés, par le biais de ces interventions portant sur des dizaines de milliards de dollars, le FMI et le G7 ont tenté depuis 1995 d'établir quelques principes généraux.

La première étape de ce débat commença en 1996 avec le rapport du G10 (Rapport Jean-Jacques Rey) sur la résolution des crises de liquidités. Son auteur préconisait alors l'introduction de clauses dans les contrats d'obligations permettant aux détenteurs de ces titres d'être représentés dans les négociations en cas de restructuration de l'emprunt obligataire. Cette proposition ne fut pas suivie d'effet en raison de l'opposition des pays émergents, ceux-ci craignant que n'en résulte un renchérissement du coût de leurs emprunts sur les marchés internationaux.

Après de multiples rapports, le plus controversé étant celui d'Allan Meltzer sur la réforme des institutions financières internationales, destiné au Congrès américain, le comité monétaire et financier du FMI avait adopté à Prague en septembre 2000 des principes généraux qui devraient gouverner, dorénavant, l'implication du secteur privé. Il était alors établi que les ressources du FMI sont limitées et que les plafonds d'accès habituels ne doivent être dépassés que dans des circonstances exceptionnelles.

En outre, ni les créanciers ni les débiteurs ne doivent attendre d'une intervention officielle qu'elle les mette à l'abri de tout préjudice. Selon ces principes, la communauté internationale devra déterminer la marche à suivre en fonction de l'évaluation que fait le FMI de la capacité de paiement effective du pays et de ses chances de retrouver accès au marché.

Cet éclectisme discrétionnaire reposait sur quatre types de situations :

1. Dans certains cas, la conjonction de l'effet catalyseur d'un financement officiel et de l'ajustement de la politique économique devrait aider le pays à retrouver rapidement un plein accès au marché.

2. Dans d'autres situations, il convenait, en tant que de besoin, d'encourager une démarche volontaire afin de surmonter les problèmes de coordination des créanciers.

3. Lorsqu'il est estimé que le pays regagnera un plein accès au marché dans des conditions compatibles avec la viabilité de sa situation extérieure à moyen terme et un plus large éventail de mesures de la part des créanciers privés, y compris une restructuration globale de la dette, alors peut être envisagée la mise en place d'un échéancier de paiements à moyen terme viable.

> Le rapport Jean-Jacques Rey (1996) a constitué la première étape du débat

4. Enfin, dans des cas extrêmes, une suspension ou un sursis temporaire de paiement pourrait être inéluctable. Le FMI doit alors rester prêt à soutenir financièrement le programme d'ajustement d'un pays, même s'il a des arriérés envers des créanciers privés, sous réserve qu'il s'efforce de coopérer de bonne foi avec ses créanciers privés et qu'il respecte les autres exigences du programme.

La gestion de la crise brésilienne en mars 2000 entrait dans la deuxième catégorie ainsi que le jugement porté à l'automne 2000 pour la crise financière turque. La première restructuration de la dette argentine, en 2001, reflétait la troisième catégorie des principes énoncés. L'Equateur, enfin, représentait la dernière catégorie où le FMI restait prêt à soutenir ce pays au-delà des arriérés existants envers les créanciers privés.

Ces principes étaient énoncés, mais leur application s'est heurtée aux difficultés de la pratique. En effet, dans le cas de la Turquie et de la révision de son programme en décembre 2000, il s'est avéré que la confiance dans la capacité des autorités à appliquer le programme économique s'était amenuisée tandis que les banques retiraient leurs lignes de crédit. L'autre difficulté de ces principes apparaît dans les cas extrêmes quand un pays doit décider une suspension ou un sursis temporaire de paiement. Les pays s'infligent des coûts économiques élevés et obligent à la fin la communauté internationale à les secourir.

Jusqu'à présent, il n'existait pas de mécanisme juridique établi qui permettrait au pays de connaître avec une plus grande certitude les conséquences de cette déclaration de suspension de paiement. Les précisions apportées par Anne Krueger, premier directeur général adjoint depuis ses déclarations de novembre 2001, lèvent une partie des incertitudes. Même si quantité de questions restent en suspens.

Marc Uzan

Faillites souveraines et réduction de dette

ALORS QUE L'IDÉE de mettre en place une procédure de faillite pour les Etats en crise fait son chemin dans la communauté financière internationale, l'initiative multilatérale de réduction de dette conçue en 1996 pour les pays pauvres très endettés (PPTE en français) arrive progressivement à maturité. Née au G7 de Lyon en 1996, cette initiative – très restrictive au départ – a été « renforcée », en 1999, pour augmenter le nombre des pays éligibles et le pourcentage de réduction autorisé.

Tous les PED ne sont pas pour autant concernés. Encore faut-il qu'ils soient très endettés (avec un ratio « dette sur exportations » supérieur à 150 % ou un ratio « dette sur recettes publiques » supérieur à 250 %) et qu'ils aient signé un accord en bonne et due forme, en cours de validité, avec le Fonds monétaire international. Au total, 41 pays sont potentiellement éligibles dans le monde, mais une vingtaine d'entre eux seulement ont commencé à vivre un début d'application de ce processus lent et complexe. Et il aura fallu attendre six ans après le G 7 de Lyon pour arriver au maigre résultat de quatre pays seulement ayant accompli l'ensemble de la démarche.

Certes, l'initiative PPTE n'est pas une procédure de faillite. Mais elle combine les deux techniques du rééchelonnement et du rachat de dettes assorties d'effacements purs et simples de certaines créances, pour permettre aux pays concernés de retrouver un niveau d'endettement supportable, eu égard à leurs recettes d'exportations et à leurs revenus budgétaires. En revanche, à la différence de la procédure de faillite qui permettrait aux Etats d'obtenir une protection internationale légale contre leurs créanciers privés, le temps de réorganiser leurs dettes, l'initiative PPTE soulage surtout les pays pauvres et très endettés vis-à-vis de leurs créanciers publics : Etats créditeurs et organisations publiques internationales.

Après l'Ouganda, la Bolivie et le Mozambique, la Tanzanie est le quatrième pays à avoir bénéficié pleinement d'une réduction du stock de sa dette selon l'initiative PPTE « renforcée ». Alors que les créanciers multilatéraux, bilatéraux et privés font en général valoir qu'ils annulent, à travers cette initiative, 90 % de la dette extérieure d'un pays, l'examen attentif d'un pays montre qu'on est loin du compte. Si l'on prend le cas de la Tanzanie, le stock total de sa dette publique était d'un peu plus de 6 milliards de dollars en 2001. La réduction obtenue ne sera au mieux que de 54 % de la valeur actuelle nette de sa dette, après pleine utilisation de tous les mécanismes, traditionnels et PPTE, d'allégement de la dette.

Si l'on prend le stock de la dette due aux seuls créanciers du Club de Paris qui regroupent les Etats prêteurs (soit 1,7 milliard de dollars en valeur actuelle nette de fin juin 1999), on constate que l'annulation n'a porté que sur 737 millions de dollars de crédits (toujours en valeur actuelle nette). Certes, l'allégement de la dette tanzanienne est réel : le ratio service de la dette sur recettes budgétaires sera ainsi ramené de 19 % en 2000 à 7,7 % à partir de 2001. Mais l'opération n'a rien à voir avec un effacement pur et simple. Quant à l'allégement nominal total, qui devrait être de l'ordre de 3 milliards de dollars, il devra être consacré à des dépenses très contrôlées de « réduction de la pauvreté », dans le cadre d'un programme stratégique prédéfini avec le FMI et la Banque mondiale.

Nicole Chevillard
Nord-Sud Export
(Groupe *Le Monde*)

Le « oui mais » des organisations non gouvernementales

PAS QUESTION D'ACCORDER AU FMI UN RÔLE PRÉPONDÉRANT DANS LA PROCÉDURE DE FAILLITE APPLIQUÉE AUX ETATS

C'est une bonne surprise qu'aucune d'entre elles n'attendait si tôt. La proposition faite, en novembre 2001, par le premier directeur général adjoint du Fonds monétaire international, Anne Krueger, d'introduire pour les Etats souverains un droit des faillites comparable à celui des entreprises est une revendication de longue date des organisations non gouvernementales qui travaillent sur la question de la dette du tiers-monde, comme le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) ou le réseau international Jubile Sud.

A côté des procédures d'annulation de créances déjà engagées pour les pays les plus pauvres, elle constitue en effet à leurs yeux une des pièces essentielles du dispositif devant permettre aux pays endettés de trouver une porte de sortie avant qu'une crise financière ne devienne ingérable et ne conduise à la catastrophe. A l'image de l'Argentine.

Dans le détail, cependant, les propositions d'Anne Krueger, dont les déclarations font déjà l'objet d'une exégèse approfondie dans le milieu des ONG, donnent lieu à plusieurs critiques. Les ONG qui réfléchissent sérieusement à ce sujet depuis la fin des années 1980, en s'appuyant en particulier sur les travaux d'un juriste de l'université de Vienne, Kunibert Raffer, défendent leur propre projet de « Cour d'arbitrage internationale indépendante ».

La branche allemande du mouvement Jubile, dont l'expertise sert à beaucoup d'autres mouvements, a publié en janvier un texte dans lequel elle met en avant des points de désaccord majeurs avec le FMI. D'abord sur la question de l'indépendance de cette cour, qui devrait réunir autour d'une même table – et en théorie sur un pied d'égalité – créanciers et débiteurs. Jubile rejette l'idée d'accorder au FMI un rôle prépondérant, comme l'a laissé entendre Anne Krueger en déclarant que *« l'implication du Fonds serait essentielle pour le succès de ce processus, car il est le mieux placé pour définir ce qu'un pays peut supporter comme niveau d'endettement »*.

Pour cette organisation, ce serait admettre que le FMI, lui même bailleur de fonds, soit en même temps juge et partie. Ce qui conduirait à créer une nouvelle institution faussement neutre. Elle propose, à l'inverse, la constitution d'une Cour – rattachée aux Nations unies – composée d'experts qui ne puissent être soupçonnés de représenter les intérêts particuliers d'un débiteur ou d'un créancier. Ceux-ci devraient travailler de façon transparente, contrairement au Club de Paris, qui aujourd'hui regroupe les bailleurs publics, ou encore le Club de Londres pour les créanciers privés, des organismes dont les réunions et les délibérations se tiennent dans le plus grand secret. Les représentants des pays endettés sont le plus souvent contraints d'attendre de longues heures dans l'antichambre avant que ne tombe le verdict.

DES EXPERTS INDÉPENDANTS

L'organisation Jubile dénie également au FMI le fait d'être le plus qualifié pour définir ce qui est ou non supportable en matière d'endettement pour un pays, en rappelant les échecs successifs de l'institution de Bretton-Woods pour trouver une solution définitive au problème de la dette. C'est plutôt à des experts indépendants que devrait revenir la tâche de définir des critères de soutenabilité propres à chaque pays.

Sur ce point, il est un détail en apparence très technique mais qui revêt la plus haute importance pour les ONG : sans que le numéro deux du FMI y ait fait explicitement référence, tous les commentateurs ont affirmé qu'Anne Krueger imaginait pour les Etats une procédure calquée sur l'article 11 du droit américain des faillites.

Or, pour les ONG, le projet doit s'inspirer de l'article 9 de cette même loi, qui seul prend en compte les besoins vitaux du débiteur comme préalable à tout accord avec les créanciers. Dans leur esprit, cela donnerait le droit à un pays d'éviter que soit remis en cause un montant minimum de dépenses en matière de santé, d'éducation et, par là même, cela lui offrirait la possibilité d'opposer un veto légal à un programme d'ajustement structurel que pourraient être tentées d'imposer les institutions financières internationales de Washington.

Dans la liste des doléances sur un projet dont l'esprit général n'est pas remis en cause, il n'est pas non plus question d'admettre que le FMI soit traité comme un créancier à part, qui n'aurait pas à appliquer les décisions de la cour. Comme les banques privées, *« le Fonds a souvent prêté de façon irresponsable à des dictateurs, et il lui est arrivé de recommander des politiques économiques qu'il considère lui même comme inappropriées aujourd'hui »*, plaide Jurg Kaiser, l'auteur du texte de Jubile prenant position sur le sujet.

Enfin, les mouvements qui soutiennent les pays endettés veulent aussi bousculer le calendrier. A l'inverse du FMI, qui a laissé entendre qu'une période de deux à trois ans serait nécessaire avant de donner forme au projet, ils veulent faire pression pour que, dès maintenant, le cas de l'Argentine soit mis sur la table.

Le sommet des Nations unies sur le financement du développement, qui se tiendra à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars, est en théorie une occasion idéale pour cela. Mais les ONG savent qu'elles risquent de manquer de temps. A peine rentrées du Forum social mondial de Porto Alegre, elles n'ont plus qu'un mois pour se ranger en ordre de bataille.

Laurence Caramel

Anne Krueger, premier directeur général adjoint du FMI

« Faciliter la restructuration de la dette des Etats, sans en dicter les termes »

ANNE O. KRUEGER

- **Septembre 2001**. Jusque-là titulaire de la chaire Herald L. et Caroline L. Ritch (sciences et humanités) au département de l'économie de l'université Stanford, elle occupe depuis cette date le poste de premier directeur général adjoint au Fonds monétaire international
- **1982-1986.** Docteur en économie de l'université du Wisconsin, elle a occupé pendant cette période les fonctions de vice-présidente (économie et recherche) à la Banque mondiale.

Pouvez-vous décrire votre proposition de restructuration de la dette des Etats souverains ? Est-elle seulement due à la crise que traverse l'Argentine ?

Notre action n'est guidée ni par les récents événements en Argentine ni par une quelconque insatisfaction à propos du débat sur la participation du secteur privé. Ce qui motive notre proposition, c'est plutôt le fait qu'il n'existe aucun moyen d'amener à une même table les pays et leurs créanciers pour résoudre les problèmes d'endettement intolérable, dans les plus brefs délais et de façon ordonnée.

On a beaucoup fait ces dernières années pour renforcer le système financier international, mais il y a dans ce domaine une importante lacune à combler. Lorsqu'un pays est véritablement accablé par le fardeau de la dette, celle-ci doit être restructurée d'une manière ou d'une autre. Malheureusement, les pays qui sont dans cette situation essaient souvent de retarder l'inéluctable.

En plus de la réticence à affronter les inévitables difficultés politiques et économiques, il y a des obstacles logistiques et juridiques considérables. Cette évolution est due en grande partie au fait que les pays ont emprunté de plus en plus sur le marché obligataire aussi bien qu'auprès des banques, et l'ont fait en recourant toujours plus à des dérivés financiers complexes. Les détenteurs d'obligations sont plus nombreux que les banques, et il est plus difficile de coordonner leur action. Il manque aussi souvent dans les contrats obligataires des clauses qui permettent à une majorité de modifier leurs conditions financières, ce qui conduit à une situation où des opportunistes bloquent le mouvement et poursuivent les débiteurs pour recouvrer leurs créances. Cela rend difficile la conclusion d'un accord entre les créanciers sur une restructuration, même si la plupart d'entre eux bénéficient d'un tel accord.

La crainte d'une restructuration inutilement désordonnée et brutale décourage indûment les pays débiteurs d'engager le processus. Nous ne cherchons nullement à faire de la restructuration une solution de facilité. Mais la mise en place de meilleures incitations pour encourager les débiteurs et leurs créanciers à résoudre ces problèmes d'endettement de leur propre initiative aideraient à remettre le pays sur pied, tout en établissant un terrain propice à la reprise du service de la dette et en limitant la gravité des crises.

Notre objectif est de proposer un cadre qui serve à catalyser des accords volontaires, sans qu'il faille nécessairement officialiser le processus. Le volet formel pourrait consister à ce que les dissidents soient tenus d'accepter un accord de restructuration dès lors qu'il a été approuvé par une large majorité des créanciers. Pour que la plupart des créances aient le maximum de valeur et pour limiter autant que possible le coût de l'opération pour le débiteur, ce système offrirait au pays débiteur une protection juridique contre ses créanciers pendant qu'il négocie la restructuration de la dette. Le débiteur pour sa part s'interdirait de puiser dans ses réserves pour payer des créanciers privilégiés ou particulièrement chicaneurs, et serait tenu en outre de négocier de bonne foi et d'adopter des mesures saines.

Quels seraient les avantages de cette nouvelle approche pour les pays endettés, les investisseurs et les institutions financières internationales elles-mêmes ?

Le pays débiteur, tout autant que les créanciers, a avantage à ce que la dette qui l'accable soit restructurée avant que ses réserves ne soient épuisées et qu'il ne se soit condamné à une grave récession économique. À l'heure actuelle, la crainte que ces problèmes d'endettement soient résolus dans la confusion entraîne aussi une baisse des obligations sur le marché secondaire lorsque le pays débiteur connaît des difficultés. Certains, c'est vrai, profitent de telles situations pour racheter meilleur marché les obligations de pays en difficulté, mais la plupart des investisseurs devraient faire bon accueil à un système susceptible de préserver la valeur de leurs créances, d'empêcher les paiements à des créanciers privilégiés et d'assurer une restructuration plus équitable.

Ce système plus ordonné aidera aussi les investisseurs à distinguer entre bons et mauvais risques, et il deviendra par conséquent plus facile aux pays qui conduisent une politique économique saine d'emprunter sur les marchés de capitaux. Quant aux pays qui mènent une politique plus laxiste, ils seront davantage incités à redresser le cap et risqueront moins d'accumuler une dette insupportable, suite à l'imprudence des prêteurs privés. Tout cela devrait contribuer à consolider et à stabiliser le système financier international et nous éloigner d'une situation dans laquelle les problèmes d'endettement doivent être résolus soit par des défauts de paiements aux effets extrêmement déstabilisateurs, soit par le renflouement des créanciers privés au moyen de fonds publics.

> « Notre objectif est de proposer un cadre qui serve à catalyser des accords volontaires »

Votre approche soulève, semble-t-il, la question de la souveraineté des Etats et pourrait, parallèlement, mettre le FMI en situation de conflit d'intérêts en sa double qualité de créancier et de débiteur. Comment résolvez-vous ce problème ?

L'approche dont nous discutons laisse l'initiative au pays débiteur et à ses créanciers. Notre objectif est de faciliter la conclusion d'un accord sur l'indispensable restructuration et non d'en dicter les termes. Le FMI a un rôle crucial à jouer, car c'est l'enceinte dans laquelle la communauté internationale peut se prononcer sur la viabilité de la dette d'un pays et sur le bien-fondé de sa politique économique.

Mais il est d'autres points – le règlement des différends entre créanciers, par exemple – sur lesquels notre conseil d'administration risque en effet de se trouver face à des conflits d'intérêts. Ces questions pourraient être confiées à un organisme présentant les garanties juridiques nécessaires, au sein ou à l'extérieur du FMI.

La création d'une procédure de faillite internationale devra être approuvée par tous les membres du FMI. Est-ce possible ?

Il est certain que toute nouvelle approche de la restructuration des dettes souveraines devra recueillir un très large soutien dans la communauté internationale. Si nous devions la mettre en œuvre par un amendement des statuts du FMI, par exemple, il faudrait qu'elle soit approuvée par deux tiers de nos 183 Etats membres représentant ensemble 85 % des droits de vote.

Ce ne sera pas facile de mobiliser un tel consensus, mais j'ai le sentiment que le fonctionnement du système actuel suscite un large mécontentement et qu'il existe aujourd'hui une volonté réelle d'envisager d'autres solutions. De fait, je ne peux que me féliciter du soutien que nous avons reçu, depuis que la question a été soulevée l'an passé, de la part d'un certain nombre de pays industriels ou en développement et de divers segments de la société civile.

Votre proposition et d'autres initiatives prises dans ce sens ont été accueillies avec beaucoup de scepticisme par les marchés. Pensez-vous qu'ils vont changer d'attitude ?

L'opinion des marchés varie en fait beaucoup. Nombre d'opérateurs reconnaissent que le système actuel ne fonctionne pas aussi bien qu'il le faudrait et que la valeur de leurs créances sur les pays émergents chute de façon excessive lorsque ces pays sont en difficulté. Ils souhaitent que le processus soit plus ordonné et prévisible, mais veulent aussi l'assurance que le débiteur n'abusera pas de la protection juridique qui lui est offerte.

Certains, bien sûr, sont moins enthousiastes. Mais ils doivent comprendre que la communauté internationale n'est pas disposée à verser des sommes considérables à des pays dont la dette est insupportable pour assurer que les créanciers soient remboursés. Les dettes non viables doivent être restructurées, d'une façon ou d'une autre. Il s'agit seulement de savoir si la restructuration se fera à des conditions plus ou moins draconiennes. Un processus plus méthodique bénéficiera pour ainsi dire à tous, et je pense que les marchés se rallient de plus en plus à ce point de vue.

Propos recueillis par Serge Marti

CHRONIQUE

par **Serge Marti**

Nouvelle Afrique

L'AFRIQUE N'EST PAS RANCUNIÈRE. A la fin de décembre 2001, « Chirac l'Africain » n'avait pas jugé utile – pas plus que Lionel Jospin, d'ailleurs – de se déplacer à Dakar pour assister aux obsèques de Léopold Sédar Senghor, simple poète et chantre de la « négritude », avocat permanent de la francophonie, accessoirement ancien combattant et ancien ministre de la République. Pardonnant l'affront, treize chefs d'Etat et de gouvernement ont accepté de se rendre à l'Elysée à la mi-février pour exposer le « Nouveau partenariat pour le développement en Afrique » (Nepad), un programme de renaissance économique métissé de dignité politique.

Résultant du mixage du plan Oméga élaboré par le président sénégalais Abdoulaye Wade et du programme de « Renaissance de l'Afrique pour le millénaire » conçu par son homologue sud-africain, Thabo Mbeki – deux contributions présentées au Forum économique mondial de Davos en janvier 2001 puis, six mois plus tard, au sommet de Gênes du G7-G8 –, ce « partenariat » admet, sur le plan politique, la nécessité d'améliorer la gouvernance du continent et dresse, côté économique, la liste des mesures à prendre pour parvenir au développement économique de l'Afrique.

Un continent laissé totalement à l'écart de la mondialisation puisqu'à ce jour il n'assure qu'à peine 2 % des exportations mondiales et ne reçoit guère plus de 1 % du total des investissements directs étrangers. Un espace bien éloigné aussi du « village mondial », où l'on mesure ce que « fracture digitale » veut dire quand on sait que, en excluant l'Afrique du Sud, le continent ne compte que 500 000 utilisateurs d'ordinateurs, ainsi que l'a rappelé début février, devant le Forum de Davos-New York, Jean-Philippe Courtois, le président de Microsoft pour l'Europe, le Proche-Orient et l'Afrique. Un plan de plus pour une région vouée à poursuivre sa dérive ? Peut-être, sauf que celui-ci a été dessiné *par* et *pour* l'Afrique. Mais celle-ci ne peut pas s'en sortir seule. Pas sans que soit réglée la question du fardeau de la dette que Joseph Stiglitz, l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale, qualifie de *« nouvelle guerre froide »*. Pas sans que soit poursuivie une politique d'aide au développement sur laquelle les pays riches continuent à renier leurs engagements, à savoir le fameux pourcentage de 0,7 % du produit intérieur brut fixé par l'ONU au début des années 1970 et que seuls respectent l'Europe du Nord et le Luxembourg. *« La pauvreté est la pire des formes du terrorisme »*, a assuré le président égyptien Hosni Moubarak à l'occasion de la réunion du continent autour de « Chirac l'Africain ». Le rappel, intervenu sur le sol français, n'est pas innocent. De 0,56 % du PIB en 1994, l'aide au développement consentie par la France aux pays les plus pauvres, africains en grande partie, a été ramenée à 0,32 % en 2000. L'année suivante, elle se situait sensiblement au même niveau, avec une enveloppe de quelque 5 milliards d'euros.

UN EFFORT INÉGAL

Chiffres de l'ADP* pour l'année 2000, en % du PIB

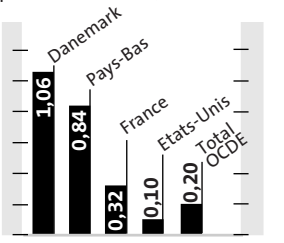

* ADP : Aide publique au développement
Source : OCDE

La honte n'est pas seulement « françafricaine ». Elle englobe toutes les grandes puissances, à commencer par l'Amérique. Son dernier budget fédéral consacre la part du lion à l'explosion des dépenses militaires, accrues de plusieurs dizaines de milliards de dollars. Dans le même temps, l'aide des Etats-Unis à l'ensemble des pays subsahariens a été ramenée à 77 millions contre 100 millions l'année précédente, soit 0,3 % de l'ensemble du budget du département d'Etat. A titre de comparaison, l'enveloppe destinée à la seule Jordanie a été fixée à 448 millions. Deux poids, deux mesures ? Non, simple défense des intérêts acquis.

La grande réticence des marchés financiers

LES INVESTISSEURS PRÉFÈRENT QUE SOIT RENFORCÉE LA COOPÉRATION ENTRE SECTEURS PRIVÉ ET PUBLIC

Les marchés se comportent un peu comme dans le conte de Pierre et le loup, *ils poussent des cris d'orfraie bien avant, si bien qu'on finit par ne plus les écouter vraiment. »* Cette spécialiste des organisations internationales évoque avec ironie les réactions épidermiques que suscite la moindre réforme. *« Quand, en 2000, la dette du Pakistan a été entièrement restructurée, les intervenants, qui, pour la plupart, ne s'intéressaient pas à ce pays, se sont alarmés d'avance en affirmant que cette réforme allait détruire le marché des capitaux. Il n'en a rien été ! »*

Sans surprise, la proposition d'Anne Krueger, numéro deux du FMI, de créer une législation internationale permettant à un pays de se mettre en faillite virtuelle pendant le temps nécessaire à la conclusion d'un accord avec ses créanciers, a été accueillie avec réticence par les milieux financiers. La proposition consiste notamment à empêcher que des intérêts privés mettent en difficulté des plans de restructuration de la dette publique. Parfois avec excès, comme le révèle l'exemple du Pérou.

En 2000, un fonds de placement américain, Elliott Associates, qui avait acheté à bas prix une partie de la dette de ce pays quatre ans auparavant, est parvenu à se faire rembourser en priorité. En difficulté financière, le Pérou était alors en pleines négociations pour restructurer sa dette extérieure. Ses créances allaient être échangées contre des titres Brady, de moindre valeur, mais garantis par le Trésor américain. Elliot Associates refusait alors d'adhérer à ce plan et traînait le gouvernement péruvien devant les tribunaux. Avec succès. Bilan de l'opération, selon l'association Jubilé, Lima a dû verser 58 millions de dollars à Elliott pour une dette que ce fonds avait acquise à 11,4 millions de dollars. Le FMI redoute désormais que d'autres fonds vautours *(« vulture funds »)* profitant des déboires des pays pauvres s'engouffrent dans cette brèche.

La principale réaction est venue de l'Institute of International Finance (IIF), organisation basée à Washington qui rassemble l'ensemble des grandes banques privées opérant sur le marché des capitaux. Dans un communiqué, son directeur général, Charles Dallara, a dénoncé les problèmes suscités par la procédure de faillite. Elle *« pourrait contribuer à déprimer davantage la confiance des investisseurs »* dans les capacités du pays qui les solliciterait à se redresser et aboutirait, de fait, à espacer dans le temps leur retour sur le marché des capitaux. Des risques de conflits d'intérêts existent tant pour le pays endetté que pour le FMI. Dans le premier cas, *« le mécanisme pourrait pousser des pays solvables à y avoir recours sous la pression de leur opinion publique »*. Le Fonds pour sa part risque de se retrouver juge et partie en étant *« bailleur et autorité judiciaire »* pour un même pays.

L'IIF suggère plutot au FMI une surveillance accrue des pays émergents pour mieux prévenir les risques. Elle préconise un renforcement de la coopération *« entre les secteurs privé et public pour prévenir et réduire le nombre de cas d'insolvabilité. Des efforts ont été faits, mais cela doit rester une priorité »*.

Autre piste, un plus grand recours aux clauses collectives dans les contrats entre les pays et leurs créanciers afin que tous participent aux négociations suite à un défaut de paiement. Il s'agit par ce biais d'éviter qu'un bailleur tente par tous les moyens de récupérer sa mise. Il faut pour cela instaurer des sanctions *« pour limiter les perturbations lors des négociations »* provoquées par les fonds vautours.

« Ce renforcement des clauses collectives ne devrait pas être préjudiciable au marché de la dette, comme le redoutaient au départ certains intervenants, il devrait le clarifier », estime un banquier français. A l'inverse, la mise en faillite aura pour effet pervers une moindre rigueur budgétaire. *« Un État n'hésitera pas à augmenter sa dette sachant qu'il pourra se mettre en faillite en cas de problèmes et renégocier le remboursement de ses emprunts. »*

L'endettement de la plupart des pays est suivi et noté par de nombreux établissements. *« Dès novembre 2001, nous avions attribué la mention SD,* « selective default »*, à l'Argentine car ce pays n'a pas payé l'une de ses échéances »*, explique Jeanne-Françoise de Polignac, présidente de Standard & Poor's France. *« Contrairement à une entreprise un pays n'est pas soumis à la règlemetation des faillites et peut donc choisir de payer certaines de ses dettes plutôt que d'autres »*.

Auparavant, le Pakistan, l'Indonésie, la Russie avaient subi le même sort. Un à deux ans plus tard, leurs notations ont été progressivement réévaluées après renégociations des dettes. *« Sur ces marchés, nous sommes avant tout des observateurs : tout ce qui contribue à une plus grande transparence est bénéfique »*, estime Mme de Polignac à l'évocation de la proposition de Mme Krueger.

Seule certitude pour ces spécialistes, la procédure de mise en faillite d'un Etat souverain en grave difficulté, si elle est retenue, ne se concrétisera pas avant plusieurs années en raison de sa complexité technique et des décisions de nature politique qu'elle oblige à prendre, dès lors qu'elle concerne la souveraineté d'un pays.

Dominique Gallois

POUR EN SAVOIR PLUS

>L'Ordre économique mondial, d'Elie Cohen (Fayard, juillet 2001, 315 pages, 19,81 €).

>Le FMI, de l'ordre monétaire aux désordres financiers, de Michel Aglietta et Sandra Moatti (Economica, mai 2000, 255 pages, 14,94 €).

>La notation financière, l'approche du risque de crédit, de Jeanne-Françoise de Polignac (Revue *Banque*, février 2002, 128 pages, 18,14 €).

>Rapport sur le commerce et le développement, 2001 (Cnuced et Nations unies, mai 2001, 148 pages, www.unctad.org).

>Mondialisation financière. Le point de vue de l'Amérique latine, sous la direction de Ricardo Hausman et Ulrich Hiemenz (OCDE, janvier 2000, 148 pages, 47 €).

CONJONCTURE

EUROPE

POURSUITE DE LA BAISSE DES PRIX À LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Variation par rapport au mois précédent pour l'année 2001, en %, zone euro

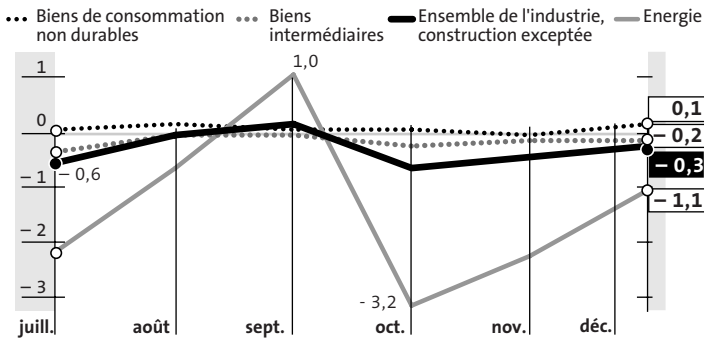

Source : CDC Ixis

■ EN DÉCEMBRE 2001, les prix à la production industrielle dans les douze pays de la zone euro ont baissé de 0,3 % par rapport au mois précédent, confirmant ainsi le mouvement à la baisse observé depuis octobre. Les prix dans les quinze pays de l'Union ont quant à eux diminué de 0,2 % en décembre 2001. Par rapport à décembre 2000, les prix à la production industrielle ont baissé de 1,1 % dans les deux zones. Mesurée en moyenne annuelle, la hausse des prix entre 2001 et 2000 est de 2,2 % dans la zone euro.

■ EN DÉCEMBRE 2001 et par rapport au mois précédent, les prix dans le secteur de l'énergie ont baissé de 1,1 % dans la zone euro et de 1 % dans l'Union européenne. Dans les deux zones, les biens intermédiaires ont diminué de 0,2 %, tandis que les biens d'investissement, les biens de consommation durables et non durables ont augmenté de 0,1 %.

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES INTERNATIONAUX « LE MONDE » / EUROSTAT

	UE 15	EURO 12	ALL.	BELG.	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY. UNI	E.U.	JAPON
Production industrielle (nov. 2001, en %) : Sur un an	– 4,2	– 4,3	– 4,5	– 9,9	4,7	– 1,9	– 5,7	– 4,7	– 4,5	n. d.	n. d.
Sur un mois	– 0,6	– 0,8	– 1,6	– 2,1	– 2	0	– 2,6	2,2	– 0,3	n. d.	n. d.
Prix à la consommation (déc. 2001, en %) : Sur un an	2*	2,0*	1,5	1,5	2,9	1,4*	2,3	5,1	1	1,6	(11/01) – 1
Sur un mois	0,2*	0,2*	0,1	0,1	0,3	0,1*	0,1	– 0,2*	– 0,3	– 0,4	– 0,5
PIB en volume (2e trimestre 2001, en %) : Sur un an	1,4 (3T01)	1,3 (3T01)	0,6	1,7	2,9	2,3	1,5	2,3	2,3	1,2	– 0,7
Sur trois mois	0,2 (3T01)	0,1 (3T01)	0	– 0,6	0,5	0,3	0,4	0,4	0,4	0,1	– 0,8
Déficit public/PIB (en %) 2000	0,3	1,2	1,3	0	– 0,3	– 1,3	– 0,3	2	4,4	(1999) 1	(1999) – 7,6
Dette publique/PIB (en %) 2000	69,6	64,1	60,7	110,3	60,7	57,6	110,5	56,1	42,8	59,3	(1999) 105,4
Solde commercial extracommunautaire (en milliards d'euros, nov. 2001)	– 0,6	5,5	9**	1,5**	– 3,2**	1,4**	2**	2,2**	– 4,6**	(6/01) – 42,3	(6/01) 8,6
Investissement (FBCF) (2e trimestre 2001, en %) Sur trois mois	– 0,1	– 0,4	– 1,3	1,7	3,1	0	– 0,3	– 0,9	2,1	– 1,6	– 4

n. d. : non disponible, * provisoire, ** octobre 2001

PAYS EN TRANSITION

LE CAPITAL ÉTRANGER DOMINE LES BANQUES D'EUROPE DE L'EST

Participation étrangère, en % des actifs

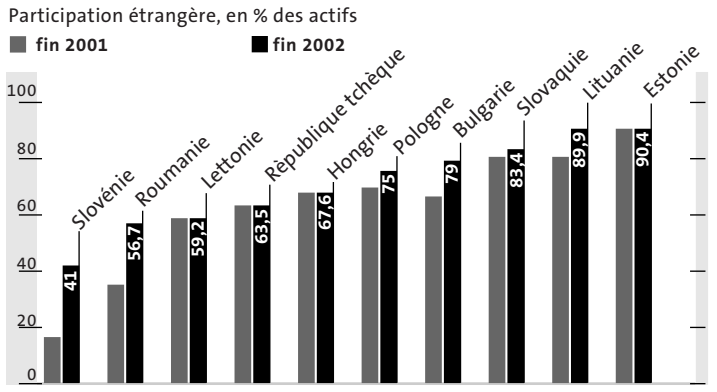

Source : Calculs CDC Ixis

■ LES SYSTÈMES BANCAIRES D'EUROPE DE L'EST, entièrement publics il y a encore dix ans, sont aujourd'hui quasi privatisés dans leur totalité. Le pourcentage élevé de participation étrangère dans tous les pays, sauf la Slovénie, s'explique par la volonté des autorités locales de vendre leurs banques et par l'intérêt des banques d'Europe de l'Ouest envers ces pays compte tenu de leur intégration prévue à l'Union européenne.

■ LES NEUF OPÉRATIONS DE PRIVATISATION des banques prévues pour 2002 devraient monter la participation étrangère à plus de 55 % dans tous les pays sauf la Slovénie. Dans ce dernier, elle devrait augmenter sensiblement.

LES INDICATEURS FRANÇAIS

	Dernier mois connu	Variations sur un an
Consommation des ménages	+ 0,4 % (12/01)	+ 3,8 %
Taux d'épargne	16,4 %	+ 1,2***
Pouvoir d'achat des ménages	+ 0,5 %	+ 3,6***
Commerce extérieur (en milliards d'euros)	+ 1,9 (oct. 2001)	+ 2,4
(solde cumulé sur 12 mois)	+ 1,4 (11/00-10/01)	+ 2,5
Enquête mensuelle sur le moral des ménages *	– 12 (janv.)	+ 5**
Enquête mensuelle dans l'industrie * Opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production	– 40 (janv.)	+ 18**
Création d'entreprises	23 095 (12/01)	– 0,5 %***
Défaillances d'entreprises Par dates de jugement	3 194 (08/01)	– 5 %***

* solde de réponses, CVS, en % ** solde net douze mois auparavant *** en glissement

Source : Insee, Douanes

INNOVATION

LES PAYS QUI ACCUEILLENT LE MIEUX LES ENTREPRENEURS

Note obtenue sur 57

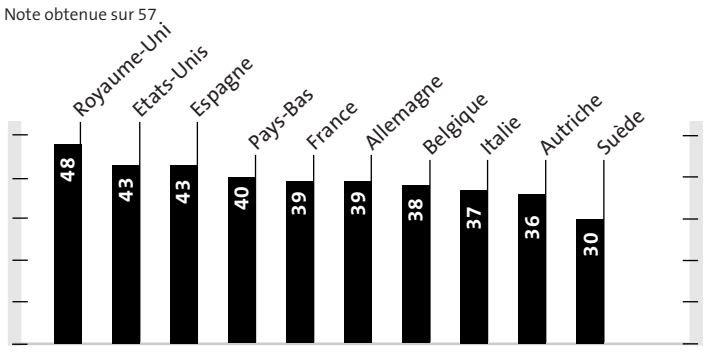

Source : Grouth Plus/Andersen

■ L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET FISCAL le plus attractif pour les créateurs d'entreprises est celui en vigueur en Grande-Bretagne, selon une étude réalisée auprès de 10 pays par Andersen pour Growth Plus, de août à septembre 2001.

■ LA FRANCE obtient la meilleure note des pays analysés pour sa fiscalité des capitaux investis (par des investisseurs privés ou des sociétés de capital-risque). Ce résultat tient également compte des avantages fiscaux consentis aux entreprises investissant en Recherche et développement. En revanche, le régime d'imposition sur les revenus et sur les gains en capitaux pénalisent le résultat global.

UN CHIFFRE

+54 %

D'AUGMENTATION DES ACHATS D'OR PAR LES JAPONAIS POUR SE PROTÉGER

De plus en plus inquiets sur l'avenir du système bancaire nippon, les épargnants japonais redécouvrent l'or, dont la demande dans l'archipel augmente de façon spectaculaire depuis plusieurs mois.

Selon les données du World Gold Council (WGC), au troisième trimestre de 2001, les Nippons ont acheté à des fins de placement 22 tonnes d'or, soit 91 % de plus qu'un an auparavant, sur un volume d'achat de 35 tonnes. Au cours des trois derniers mois de l'année, ils ont investi dans 20 tonnes d'or (+ 54 %) sur un montant total de 32 tonnes. *« La demande a augmenté en janvier et février et il ne fait aucun doute qu'elle sera encore plus élevée au premier trimestre 2002 qu'au dernier trimestre 2001 »*, a estimé Nori Mochihara, un des responsables de ce Conseil mondial de l'or (WGC).

Ces achats ont largement aidé le métal jaune à franchir un moment à Londres la barre symbolique des 300 dollars l'once de 31,1 grammes, au début du mois de février, pour la première fois depuis deux ans.

L'histoire se répète. En 1997, lors de la crise asiatique, l'or avait déjà joué son rôle de protection dans cette région.

La Guinée équatoriale, bénéficiaire et victime de la rente pétrolière

LE FMI ET LA BANQUE MONDIALE REPROCHENT AU PAYS DES DÉPENSES INCONSIDÉRÉES

Championne du monde de la croissance en 2001, avec une progression ahurissante – de plus de 70 % – de son produit intérieur brut, la Guinée-Equatoriale suscite curieusement beaucoup plus d'inquiétudes que d'enthousiasme chez ses partenaires économiques. Les sceptiques s'interrogeront bien sûr sur la fiabilité d'un taux de croissance aussi élevé, mais force est de reconnaître que, même à une ou deux dizaines de points près, la performance resterait de toute façon extraordinaire.

Confirmée par les économistes de la zone franc, dont ce pays est membre depuis janvier 1985, cette tendance correspond donc bien, peu ou prou, à la réalité : celle d'un tout petit marché (450 000 habitants) qui, partant de très bas, est en train de changer de dimension économique. Le PIB par tête est ainsi passé de 373 dollars (410 euros) en 1994 (année de la dévaluation du franc CFA) à 3 900 dollars (4 300 euros) en 2001 !

Le problème n'est donc plus de déterminer s'il y a, oui ou non, une croissance exponentielle en Guinée-Equatoriale, mais de savoir si cette performance, entièrement tributaire de l'exploitation pétrolière, peut servir de base à un développement durable. Et là, rien n'est sûr !

Seul pays hispanophone d'Afrique subsaharienne, la Guinée équatoriale est dotée d'une histoire et d'une géographie singulières. Environ 80 % de ses habitants occupent sa partie continentale, le Rio Muni, tandis que sa capitale, Malabo, est située sur l'île de Bioko, au large du mont Cameroun, dont elle partage le caractère volcanique, avec des points culminant à 3 000 mètres. Malabo est bien plus proche du port de Douala (50 km à vol d'oiseau) que de Bata, seconde ville du pays, située sur la façade atlantique de sa partie continentale.

Mais là ne réside pas le plus insolite. Au pouvoir depuis 1979, le président Obiang Nguema s'emploie à renouer de bons contacts avec l'Espagne, son ex-puissance coloniale (l'indépendance ne date que de 1968). Mais son parti, le PDGE, qui règne à Malabo sans partage, entretient depuis toujours d'excellentes relations avec le Parti communiste chinois et le Parti du travail de Corée du Nord. Si l'on ajoute à cela les liens statutaires avec la France (via la Banque des Etats de l'Afrique centrale, BEAC), l'appui régulier de la coopération cubaine et la bienveillance des compagnies pétrolières américaines à l'égard de ce pays dont elles ont, seules, su pressentir et exploiter l'énorme potentiel pétrolier, on obtient un cocktail pour le moins surprenant.

LA PLUS FORTE CROISSANCE MONDIALE EN 2001

Evolution du taux de croissance...

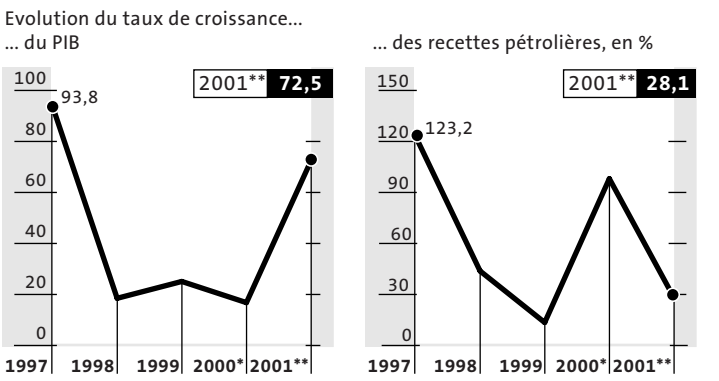

Source : FMI et BEAC *estimations **prévisions

Mais qui donc songerait à chercher querelle à un tel eldorado ? La production pétrolière a doublé de 1997 à 1999 (de 3 à 6 millions de tonnes), pour atteindre près de 10 millions de tonnes en 2001. Si elle s'élève, comme il est probable, à 14 millions de tonnes cette année, la Guinée équatoriale serait en mesure de dépasser le Gabon (13,6 millions de tonnes en 2001) et le Congo (près de 13 millions de tonnes). Mobil, Triton et la CMS-Nomeco Oil and Gaz (qui vient le passer la main à Marathon Oil) sont les principales compagnies opérant respectivement sur les champs off shore de Zafiro, Jade, Ceiba et Alba (premier gisement découvert, en 1987/1988). L'année dernière, une usine de méthanol est entrée en production à Malabo. Et le potentiel de production de brut devrait s'élever à hauteur de 25 millions de tonnes/an vers 2005, avant de commencer à décliner, dans l'état actuel des découvertes, à partir de l'horizon 2015.

Mais les censeurs internationaux reprochent à la Guinée équatoriale des dépenses inconsidérées et un très haut degré de corruption. La Banque mondiale n'a accordé aucun prêt à ce pays depuis 1993, en raison de l'accumulation des arriérés à son égard. Le FMI avait bien essayé, en mai 1994, de conclure un accord avec Malabo, mais les autorités équato-guinéennes se sont empressées de s'écarter des obligations convenues avec le Fonds dès qu'elles eurent obtenu, en décembre 1994, un accord de rééchelonnement de dette avec le Club de Paris.

Une stratégie assez cohérente de développement avait pourtant été esquissée lors de la Conférence nationale de Bata, en septembre 1997. Elle prévoyait d'affecter les excédents budgétaires nés de l'augmentation rapide des recettes pétrolières au remboursement des arriérés de l'Etat, à la diversification de l'économie et à la création d'un Fonds de réserve pour les générations futures.

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Dans son rapport d'octobre 2001 sur la Guinée équatoriale, le FMI note que le gouvernement de ce pays continue à accumuler des arriérés internes et externes, y compris à son égard, alors que l'excédent budgétaire a atteint 9 % du PIB en 2000 ! Les investissements réalisés en matière d'infrastructures sont critiqués pour leur faible rapport coût/avantage. Les revenus tirés des ventes de pétrole sont loin d'être tous transférés à la Banque centrale (BEAC). Ils alimentent des comptes off shore qui permettent de financer des dépenses pudiquement nommées « extrabudgétaires », sans aucun contrôle.

Le secrétariat de la zone franc lui-même n'hésite plus à dénoncer les *« effets pervers »* de la *« polarisation de l'activité économique autour du secteur pétrolier »* : baisse de la compétitivité, tensions inflationnistes, agonie des secteurs productifs hors pétrole... Bref, tous les maux que peut susciter un soudain afflux de pétrodollars !

Nicole Chevillard
Nord-Sud Export
(Groupe *Le Monde*)

CHRONIQUE

par **Jacques-Marie Vaslin**

La fièvre de Panama

ON DEVRAIT SE MÉFIER des informations financières. La récente faillite d'Enron aux Etats-Unis ou le calvaire que vivent les actionnaires d'Eurotunnel nous montrent que personne n'est à l'abri d'un placement hasardeux. Ce phénomène n'est malheureusement pas récent.

A plus de 70 ans, Ferdinand de Lesseps, auréolé du succès du canal de Suez, se sent pousser des ailes. Il veut renouveler l'opération dans l'isthme de Panama, territoire alors colombien. Le 15 mai 1879, le Congrès international d'études du tunnel interocéanique se réunit à Paris. Sous la présidence de Lesseps, il a pour objet d'étudier tous les projets de percement d'un canal. L'imagination des ingénieurs est alors sans limite : certains proposent de construire des canaux comportant jusqu'à 120 écluses, d'autres un chemin de fer qui acheminerait directement les bateaux d'un océan à l'autre, on propose même le percement d'un tunnel de 16 km de long ! Le projet retenu est celui de... Lesseps, à savoir un canal à niveau (comme celui de Suez) de 75 km de long et à ciel ouvert. La construction devrait durer 12 ans pour un coût d'environ 1 milliard de francs.

Lassés par la mésaventure du canal, les Français se tourneront vers des placements plus « sûrs » : les emprunts russes !

Le vieil homme reprend le montage financier qui a fait le succès de Suez vingt ans plus tôt : création d'une société anonyme, émission d'actions et d'obligations. Le 20 octobre 1880, Ferdinand de Lesseps crée la Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama. Les travaux débutent au début de l'année 1881.

Mais l'option du canal à niveau se révèle rapidement désastreuse. Des glissements de terrain emportent une partie du matériel, et les maladies, fièvre jaune et malaria, font des ravages parmi les travailleurs. Les travaux progressent lentement. En 1887, seulement la moitié du canal est creusée, alors que 1,4 milliard de francs sont déjà engloutis dans le projet. De 1882 à 1888, sept emprunts seront émis en Bourse. Panama se transforme en tonneau des Danaïdes. En 1887, Lesseps abandonne son projet de canal à niveau et, dans une fuite en avant, fait appel à une autre célébrité de l'époque pour construire des écluses, Gustave Eiffel.

Les travaux reprennent en 1888, mais il faut impérativement retrouver des fonds. La France des années 1880 est en crise. On est entré dans la phase B du cycle de Kondratieff, celle de la « grande dépression » (1873-1896). La récession économique est aggravée par le krach de l'Union générale de 1882. Les épargnants, échaudés par la chute des actions, sont peu enclins à soutenir une nouvelle aventure financière. Les capitaux se faisant rares, les emprunts du canal de Panama rencontrent peu de succès. Il faudra faire preuve de beaucoup d'imagination pour retourner l'opinion publique. Les travaux devront être financés par l'émission d'un emprunt à lots, une formule qui a contribué au succès de Suez. Mais le canal n'a pas la cote parmi les journaux : l'âge de Lesseps et les difficultés techniques y sont pour beaucoup.

Pour s'attirer les faveurs de la presse, Lesseps utilise alors des moyens courants à l'époque. Il nomme d'abord Emile Girardin, député et journaliste réputé, au sein de son conseil d'administration. Le même n'avait pas hésité à vilipender le projet un an plus tôt. Ensuite, Lesseps sort son chéquier et arrose copieusement la presse et les députés : 104 personnes dont 26 parlementaires sont compromises, on les nommera les « chéquards ». L'émission de l'obligation à lots nécessite en effet l'autorisation de la Chambre des députés. Les financiers Jacques de Reinach et Cornélius Herz distribuent les pots-de-vin à des parlementaires pour obtenir le vote des subventions. Plusieurs figures politiques sont éclaboussées, comme Freycinet, Clemenceau ou encore le ministre des finances Rouvier. La presse, qui se met subitement à louanger le canal, n'est pas en reste. Plus de 4 millions de francs de l'époque, correspondant actuellement à 13 millions d'euros, sont distribués aux journalistes et aux journaux. L'économiste russe Arthur Raffalovitch stigmatisera dans un livre éponyme « l'abominable vénalité de la presse française ».

Le vote de l'emprunt n'évite pourtant pas la déconfiture de la Compagnie de Panama ; le tribunal prononce la liquidation de l'entreprise le 4 février 1889. Le scandale éclate trois ans plus tard lorsqu'un antisémite notoire, Edouard Drumond, dénonce la ruine de 85 000 petits épargnants, la corruption d'hommes politiques et le rôle des financiers d'origine juive Hertz ou de Reinach. L'amalgame entre corruption et antisémitisme va faire les choux gras de la presse d'extrême droite et servir de terreau à l'affaire Dreyfus. Si le procès n'aboutit qu'à une seule condamnation, un ministre qui a eu le tort d'avouer, l'affaire de Panama restera gravée dans la conscience collective.

Cédé en 1904 aux Etats-Unis pour seulement 40 millions de dollars (206 millions de francs), le canal sera finalement inauguré le 3 août 1914. Les Français, lassés par les investissements aventureux, se tourneront à la fin du XIXe siècle vers des placements plus « sûrs » : les emprunts russes !

Jacques-Marie Vaslin est maître de conférences à l'IAE d'Amiens, chercheur au Criisea.

sans interruption de votre vie professionnelle

CADRES EN ACTIVITÉ

DEA e-management

Septembre 2002 - Juillet 2003

UNIVERSITE PARIS DAUPHINE

Département d'Education Permanente
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75775 Paris Cedex 16

Tél. : 01 44 05 40 88 - giovanangeli@dep.dauphine.fr
www.dauphine.fr/crepa/dea128fc.htm

Les « réseaux de recherche et d'innovation » font travailler ensemble public et privé

LES THÈMES DES TRAVAUX SONT CHOISIS EN COMMUN PAR LES LABORATOIRES ET LES ENTREPRISES

Cinq ans après la publication du rapport Guillaume qui dressait un tableau critique de l'innovation en France, et à quelques semaines des élections, l'heure est au bilan. A quarante-huit heures d'intervalle, les 12 et 14 février, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, et Roger-Gérard Schwartzenberg, ministre de la recherche, faisaient le leur, tout en évoquant des propositions pour l'avenir.

Les mesures budgétaires annoncées par Christian Pierret pour cette année montrent que la baisse des aides à l'innovation, enclenchée en 1996, est désormais enrayée. Le budget de 300 millions d'euros accordé à la recherche industrielle par son ministère est très légèrement supérieur à celui de 1996. Les technologies de l'information et de la communication absorbent les trois quarts de cette enveloppe.

A ces aides s'ajoutent celles dégagées par le ministère de Roger-Gérard Schwartzenberg, à savoir 153 millions d'euros pour le Fonds pour la recherche technologique, 2,5 fois plus qu'il y a cinq ans.

Ces mesures ne suffiront cependant pas à combler l'écart croissant entre la France et l'Allemagne ou entre la France et les pays du nord de l'Europe, en matière de dépenses de recherche (publique et privée) ramenées au PIB. Mais qualitativement, il semble que les dispositifs mis en place pour renforcer les échanges entre laboratoires de recherche publique et entreprises, grandes ou petites, aient porté leurs fruits.

Parmi ceux-ci, les « réseaux de recherche et d'innovation technologique » (RRIT) semblent avoir bien répondu à la demande des industriels en faveur d'un système d'aide et de partenariat souple. Seize réseaux ont été créés depuis 1998. Ils visent les secteurs de haute technologie (sciences de l'information, biotechnologies, espace) mais pas seulement. Un réseau est en effet consacré au génie civil et un autre aux matériaux et procédés.

Ces réseaux ont fait de l'intégration des petites entreprises une priorité. Sur les 183 millions d'euros de fonds publics accordés aux RRIT, 40 % ont été attribués à des PME, affirme Alain Costes, directeur de la technologie au ministère de la recherche. Un comité d'orientation fixe les thèmes de recherche prioritaires. La plupart du temps, ce sont des responsables de recherche en entreprise qui dirigent ces comités.

A la différence des précédents systèmes de transfert de technologie, *« ces réseaux ont regroupé des entités auparavant très fragmentées »*, estime Michel Destot, député maire de Grenoble (Isère), auteur en 2000 d'un « Rapport sur l'innovation en France » et président du Colloque sur l'innovation en France organisé mardi 12 février au Palais-Bourbon. Ce regroupement a facilité la mise en place de partenariats. Un vocable, que les intéressés préfèrent désormais à celui de « transfert ». L'époque du passage séquentiel de la recherche (en amont) vers les entreprises (en aval) est en effet plus que jamais révolu. Les travaux se mènent en commun. Et, pour que chacun y trouve son compte, *« il est important que les laboratoires publics écoutent les besoins du secteur socio-économique, qu'il s'agisse d'industriels ou de sociétés de service »*, insiste Alain Costes. Devançant d'éventuelles réactions négatives des chercheurs, ce spécialiste de la sûreté de fonctionnement des systèmes affirme que *« ce n'est pas parce que la question est posée par un industriel qu'il s'agit de recherche appliquée, à court terme. Je ne sais pas ce que veut dire la distinction entre recherche fondamentale et recherche appliquée »*.

Les RRIT ont également pour fonction de faciliter la mobilité entre recherche publique et industrie. *« Le meilleur transfert est celui des hommes et des femmes »*, affirme Alain Costes. Comme le statut des chercheurs interdit le financement de contrats à durée déterminée (CDD), une enveloppe permettant de rémunérer 150 étudiants doctorants impliqués dans l'activité des réseaux a été incluse dans leur budget.

La prochaine étape sera d'étendre ces réseaux : en faisant travailler des équipes pluridisciplinaires d'une part, qui ne seraient plus franco-françaises, d'autre part. Déjà les présidents des RRIT concernés par les technologies de l'information et de la communication se réunissent régulièrement. Ils pourraient étendre ces contacts aux réseaux de biotechnologie, afin de couvrir les besoins croissants en bio-informatique. Et au plan international, l'exemple du réseau français de génétique végétale Génoplante, qui a lancé un appel à projets sur les mêmes thèmes que son homologue allemand Gabi, pourrait servir à d'autres. *« L'appartenance à un réseau pourrait devenir un critère d'excellence et être pris en compte dans les évaluations »*, avance Alain Costes. Des arguments de choc pour susciter l'intérêt des universitaires qui n'auraient pas encore été convaincus.

Annie Kahn

L'intégration des petites et moyennes entreprises au dispositif de transfert de technologie est une priorité. Sur les 183 millions d'euros de fonds publics accordés aux seize réseaux créés depuis 1998, 40 % ont été attribués à des PME

LE SOUTIEN PUBLIC À L'INNOVATION EST REPARTI À LA HAUSSE

Soutien à la recherche et développement industrielle
en millions d'euros

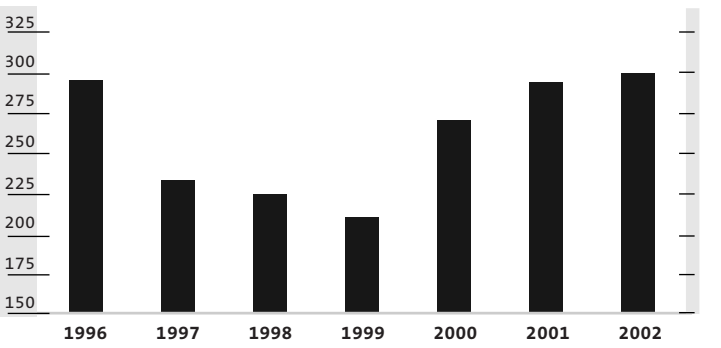

Source : Ministère de l'économie des finances et de l'industrie

Ingénieurs et chercheurs sur le pont

LES ENTREPRENEURS EN BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS NE PEUVENT PLUS LAISSER DE CÔTÉ LA RECHERCHE FONDAMENTALE

« Il y a trois ans, il n'y avait même pas d'annuaire des chercheurs en génie civil ! » Le 22 janvier, lors des entretiens du Réseau génie civil et urbain (RGCU), François Vahl, vice-président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), mesurait par cette seule remarque le chemin parcouru depuis la création de ce « réseau de recherche et d'innovation technologique » en 1999. Lors de cette journée destinée à faire le point sur certains travaux de recherche menés dans le cadre de ce réseau, chercheurs de laboratoires universitaires et ingénieurs du secteur public ou privé ont montré qu'ils avaient appris à travailler ensemble.

Mieux : un espace avait été réservé aux doctorants en deuxième année de thèse. Leurs « posters » montraient en une affiche l'objectif et les premiers résultats de leur recherche. Les dirigeants des groupes de BTP, constructeurs d'autoroutes, tunnels ou ponts, pouvaient ainsi en prendre connaissance, nouer des contacts. Des échanges cruciaux pour eux, mais aussi pour ces étudiants qui, dans un peu plus d'un an, une fois leur thèse soutenue, se retrouveront, pour nombre d'entre eux, à la recherche de contrats ou d'emplois. *« Une première »*, se réjouissait Alain Costes, directeur de la technologie au ministère de la recherche.

Ces deux mondes, entrepreneurs et universitaires, avaient en effet pris l'habitude de s'ignorer. *« Les entrepreneurs méprisaient les étudiants des universités de génie civil, considérés globalement comme des cancres »*, raconte un participant. On travaillait en vase clos entre ingénieurs.

La volonté de rapprocher ces deux univers est pourtant ancienne. En 1983, une première tentative avait été lancée avec la création du Corgec (Conseil d'orientation de la recherche en génie civil) suivi en 1993 du Plan génie civil. Mais la mayonnaise avait visiblement du mal à prendre. Les centres techniques, les laboratoires des Ponts et chaussées, dépendant du ministère de l'équipement, travaillaient avec les entreprises de génie civil qui, en retour, les faisaient profiter des résultats obtenus sur le terrain. Un *« processus cumulatif »* avait ainsi pu se mettre en place, explique Yann Leblais, PDG de EEG Simecsol, société d'ingénierie spécialisée dans la construction de routes et de tunnels, et président de Syntec Ingénierie. La recherche jugée plus fondamentale, menée dans les universités, n'y avait pas sa place.

Mais trois phénomènes sont venus bousculer cet édifice : le rôle de l'Etat, donneur d'ordres, prépondérant au lendemain de la guerre lorsqu'il s'agissait de reconstruire le pays, a petit à petit diminué, s'accompagnant d'une baisse des moyens accordés aux centres techniques de l'Etat. Parallèlement, ces centres de recherche voyaient leur mission remise en cause par un nouveau partage des tâches. Comme dans tous les secteurs, règles de concurrence obligent, la recherche très appliquée, ne pouvant plus être financée sur fonds publics dans les mêmes proportions, devenait du ressort des entreprises privées. Tandis que les laboratoires publics se concentraient sur la recherche amont, c'est-à-dire plus fondamentale.

Conséquence : le passage de relais entre recherche fondamentale, recherche appliquée et praticiens ne se faisait plus correctement. *« Soit les universités et les laboratoires d'écoles d'ingénieurs faisaient de la recherche fondamentale déconnectée de la pratique, soit on essayait de mettre en place des systèmes nouveaux facilitant le retour d'expérience et la confrontation au réel »*, explique Yann Leblais.

Or le mouvement en faveur d'une externalisation de la recherche a aussi atteint les entreprises de génie civil, qui ont donc ressenti le besoin de mieux connaître les laboratoires ayant les compétences qu'ils ne pouvaient plus trouver en interne. Des « projets nationaux » ont donc été mis sur pied, réunissant entreprises d'un même secteur et universitaires. Le RGCU s'inscrit dans cette démarche. Les projets de recherche sont définis à l'initiative des entreprises et des chercheurs « à partir de la base » et non en fonction de programmes définis au sommet. *« Le RGCU joue un rôle d'agitation salutaire et donne une visibilité forte au milieu universitaire où se trouvent les compétences »*, constate Paul Acker, de Lafarge.

« Le réseau génie civil et urbain joue un rôle d'agitation salutaire »

La mise en réseau n'est pas le seul avantage. L'aide financière qui accompagne les projets a aussi son importance. Elle atteint en moyenne 25 % du budget de chaque projet. Le RGCU a ainsi bénéficié en 2001 de 4,76 millions d'euros de subventions pour un coût total de recherche de 19,2 millions d'euros. *« Les entreprises françaises qui exportent ont besoin d'innover, donc de faire de la recherche, ce qui augmente leurs besoins financiers. L'avantage de la procédure RGCU est aussi de bénéficier d'une aide financière »*, souligne Daniel Gouvenot, de Solétanche Bachy.

Mais, désormais, les entreprises veulent davantage qu'une mise en réseau de spécialistes de leur domaine. *« En génie civil, le travail doit être pluridisciplinaire »*, insiste Hélène Zanni, professeur à Paris-VI. Physiciens, chimistes, mais aussi spécialistes de l'environnement doivent mettre en commun leurs compétences à une époque où l'impact des ouvrages d'art sur la faune et la flore est surveillé de près.

Cette ouverture vers les autres disciplines devrait être l'une des prochaines étapes du RGCU.

A. K.

Argentine : la solution américaine... de 1933 *par Jérôme Sgard*

Contrairement à la crise asiatique de 1997, qui a pris tout le monde par surprise, le désastre argentin pouvait être anticipé depuis un bon moment. Or, jusqu'à ces dernières semaines, les organisations multilatérales et la presse financière internationale ont, comme beaucoup d'économistes, repris inlassablement l'argument répété depuis dix ans par Cavallo (ancien ministre des finances et artisan de la « dollarisation »), Menem (ancien président de la République) et leurs successeurs.

En un mot, les Argentins seraient incapables de mener une politique monétaire indépendante en raison de l'inflation passée, de la corruption des institutions ou de la tentation protectionniste. Mieux valait par conséquent dollariser volontairement l'économie et abandonner entièrement la monnaie nationale – le peso. En outre, pensait-on, rejeter la dévaluation protégerait les banques contre le risque d'une ruée en masse des déposants cherchant à retirer leur épargne pour la changer en dollars – soit en cash, soit en comptes bancaires à Miami.

Le problème est que le taux de change appliqué dans le cadre du *« currency board »* (un dollar pour un peso) plaçait l'économie en situation de sous-compétitivité manifeste, interdisant toute reprise de la croissance. Mais toute dévaluation « compétitive » aurait apprécié d'autant les dettes en dollars détenues dans le pays, qu'entreprises et particuliers auraient bien du mal à servir. S'ils n'y parvenaient pas, qu'adviendrait-il des banques, tenues en principe de rembourser au pair les dépôts en dollars ? Comment réagiraient les déposants face à cette incertitude ?

De fait, tout cela pouvait (et peut encore) conduire très vite à une panique absolue : non seulement la population chercherait à retirer tous ses dépôts, détruisant ainsi les banques, mais elle se précipiterait aussi vite sur les bureaux de change, se débarrassant de tous ses pesos. En quelques semaines, sa valeur pourrait se réduire à quelques cents américains.

Que s'est-il passé, concrètement, depuis le début de décembre dernier, parallèlement à la crise sociale et politique ? D'abord, face à la pression croissante aux guichets des banques, on a contingenté la conversion des dépôts en cash : les banques ont été placées dans un *« corral »*, comme on dit en Argentine. Assez logiquement, les déposants craignent maintenant une spoliation à grande échelle de leur épargne, qui est largement gelée pour une période indéterminée ; c'est la cause principale des manifestations des dernières semaines.

Ensuite, on a mis en place un contrôle des changes sévère : non seulement il est difficile de retirer ses fonds du système bancaire, mais il est à peu près impossible de les exporter. C'est un fait un second *« corral »*. Une fois mises en place toutes ces restrictions sur les paiements et les transferts monétaires, on a pu dévaluer : depuis le 11 janvier, la monnaie nationale s'échange sur le marché libre entre 1,7 et 2 pesos par dollar.

Le problème est que tout relâchement des deux *« corrals »* mettrait un terme à cette relative stabilité. Le gouvernement avance donc sur une fine couche de glace, qui peut se rompre au premier faux pas, mais qui est aussi en train de fondre : la patience de la population est limitée et les restrictions aux paiements finissent d'asphyxier l'économie.

Pour éclairer la stratégie adoptée au cours des deux dernières semaines, la comparaison la plus riche renvoie aux Etats-Unis de mars 1933, quand le président Roosevelt prit ses fonctions après trois années de récession, de chômage et de crise bancaire. Au cours des mois précédents, bon nombre d'Etats de l'Union avaient déclaré des moratoires sur les dépôts bancaires et sur la dette des fermiers, la population avait commencé à échanger ses dollars contre de l'or et les sorties de capitaux s'accéléraient. Cela laissait donc craindre une amplification de la crise financière et une attaque spéculative sur le change fixe du dollar, au demeurant surévalué.

Pour échapper à la débâcle et ouvrir la voie au New Deal, la nouvelle administration a pris d'abord une série de mesures rappelant le double *« corral »* argentin : l'activité de toutes les banques du pays a été suspendue et leur réouverture conditionnée à une vérification de leur solvabilité ; la conversion en or des dépôts et du cash a été interdite, de même que les exportations de capitaux.

> L'heure de vérité sonnera lorsqu'on commencera à ouvrir les deux « corrals ». Rendu à sa liberté, le public conservera-t-il ses dépôts et ses pesos ?

Restait, avant de dévaluer, le problème des dettes indexées sur l'or, comparable à celui des dettes en dollars, en Argentine : on a calculé qu'en 1933, la dépréciation ultérieure du change (environ 40 %) aurait impliqué une revalorisation arithmétique des dettes représentant près de 90 % du PIB, bien assez pour détruire le système financier. La réponse a consisté à rendre illégales, du jour au lendemain, toutes les clauses d'indexation sur l'or incluses dans les crédits et les obligations, tant privés que publics. Le message était simple et de bon sens : un revenu gagné et épargné en dollars (tout comme une dette) devait être rémunéré et remboursé en dollars ; l'indexation ne justifiait aucunement une énorme plus-value, du fait du changement de politique économique.

En Argentine, on tente aujourd'hui une mesure comparable : c'est la « pesification » des bilans bancaires, c'est-à-dire la conversion en monnaie nationale des dépôts et des crédits jusqu'à présent libellés en dollars. Tournant le dos au bimonétarisme des années 1990 et à la dollarisation, les Argentins tentent en fait de reconstruire à chaud une monnaie nationale, dans l'urgence et l'improvisation. C'est-à-dire, entre autres, un instrument dans lequel la population accepte de libeller une bonne partie de son épargne et de ses dettes, et avec lequel on puisse conduire une politique économique minimale – par exemple dévaluer en bon ordre pour rétablir la compétitivité de l'économie. C'est en accroissant l'usage par la population de la monnaie nationale que celle-ci sera à nouveau capable d'assurer un ajustement macroéconomique.

Il est clair que cette « stratégie rooseveltienne » pourrait ouvrir des perspectives beaucoup plus favorables que la dollarisation. Mais elle sera aussi très difficile à mener à bien. Le risque inflationniste reste fort, et il n'est bien sûr pas possible de « pésifier » la dette extérieure. Surtout, l'Argentine est beaucoup plus profondément bimonétaire que ne l'étaient les Etats-Unis. Depuis 1990, les deux monnaies étaient entièrement substituables, si bien que leur concurrence ouverte crée désormais une situation inédite et instable. C'est pourquoi on cherche, par des réformes institutionnelles, à rendre au peso un monopole sur les fonctions de monnaie nationale qu'il a partagées avec le dollar depuis dix ans.

L'heure de vérité sonnera lorsqu'on commencera à ouvrir les deux *« corrals »*. Rendu à sa liberté, le public conservera-t-il ses dépôts et ses pesos ? Si l'Etat remet en usage la planche à billets, si les banques ne résistent pas ou s'il faut des taux d'intérêt de 40 % ou 50 % pour soutenir le change, alors ça ne marchera pas. Et dans ce cas, l'hypothèse de la dollarisation reviendra sur le devant la scène : l'ultime tentative de reconstruire une monnaie nationale aura échoué.

Jérôme Sgard est spécialiste des économies émergentes au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii) et à l'université de Paris-Dauphine.

LIVRES

par **Philippe Arnaud**

Un plaidoyer souverainiste

> Déclin et Renaissance du pouvoir
de Michel Guénaire
(Gallimard-Le Débat 2002, 207 p., 15 €).

Comme son titre l'indique, il y a deux volets dans le livre de Michel Guénaire. D'abord l'idée du déclin, qui n'est pas nouvelle. Hannah Arendt en parlait il y a presque cinquante ans dans « *La Crise de la culture* ». Le deuxième volet est plus prospectif, et constitue une réflexion sur l'avenir de la notion de souveraineté, d'autant plus digne d'intérêt que la mondialisation ne l'a pas rendue caduque, au contraire.

Qu'est devenu le pouvoir à l'heure du triomphe de la World Company ? Telle est la question que pose Michel Guénaire. Il « *s'est presque dissous, ou a été vidé de sa substance* ». Jean-Marie Messier déclarait il y a quelque temps (*Le Monde* du 23 octobre 2001) : « *Le temps politique classique est dépassé ; il faut que le consommateur et les industriels prennent le leadership.* » Si l'auteur, qui est aujourd'hui avocat d'affaires, est d'accord avec la première partie de cette affirmation, il ne pense pas du tout, en revanche, que l'économie puisse constituer un pouvoir alternatif. Pas plus d'ailleurs que les institutions internationales.

Certes, constate-t-il, les multinationales sont plus riches que les Etats. Mais elles n'exercent pas pour autant un pouvoir entier. La Bourse, par exemple, « *conduit à un renforcement du rôle des actionnaires, nullement à la cristallisation d'une autorité dans l'entreprise* ». En fait, montre Michel Guénaire, le capitalisme est de plus en plus anonyme, « *désincarné* », et le gouvernement du monde « *introuvable* ». Quant aux Etats, ils sont aux abonnés absents ; réduits à ouvrir des guichets, et à la politique du carnet de chèques quand une corporation (comme celle des gendarmes) grogne... A cette impuissance publique, la presse (en particulier la télévision) participe. Les médias, auxquels l'auteur consacre un chapitre, incarnent aujourd'hui cette « *fin du pouvoir* », par leur « *capacité d'empêchement* ». Le tableau, on le voit, est sombre.

Le 11 septembre 2001 va-t-il changer la donne ? Rien n'est moins sûr. En quelques mois, la régulation est devenue l'idée à la mode, de New York à Porto Alegre. Mais quelle régulation ? L'auteur est sceptique sur un concept aussi consensuel : « *Un écran de fumée* ». La régulation actuellement pratiquée en Europe *« épouse »*, écrit-il, le mouvement de libéralisation des économies. Sans remettre en cause l'anarchie globale du système.

Alors, quelle direction emprunter ? C'est là que les choses se compliquent. Pour Michel Guénaire, le « *retour à l'Etat-nation* » n'est pas seulement souhaitable, il est fatal. Toute la question est de savoir quand et comment cette « renaissance » va s'opérer... Malheureusement les scénarios restent flous. Quelles forces sociales, par exemple, peuvent faire émerger ces nouvelles formes d'« *autorité* » que l'auteur appelle de ses vœux ? Et comment prendre en compte la nécessité de protéger l'environnement de la planète, de lutter contre les paradis fiscaux ou encore d'imposer des normes internationales plus exigeantes en matière sociale ? On reste sur sa faim...

Forum économique mondial à New York : la fin du mythe *par Jean-Christophe Graz*

Au début du XXe siècle, Georges Sorel voyait dans la grève générale le mythe social dont avait besoin la classe ouvrière pour faire la révolution. De même pour Klaus Schwab, président-fondateur du Forum économique mondial, celui-ci serait investi du pouvoir mythique de la *« magie des rencontres »* qui, selon la devise officielle, contribueraient à *« améliorer l'état du monde »*.

Cette conception spontanéiste du changement social – qu'il soit porté par les dominés ou par les dominants – renferme ses propres contradictions. Le changement est confiné au seul champ du possible des personnes mobilisées. Il peut être l'expression de leur volonté, mais jamais celle des forces sociales qui les ont placées là où elles sont. Il peut trouver quelque prolongement institutionnel, mais pas s'institutionnaliser.

Le Forum a perdu sa crédibilité face à une contestation de mieux en mieux organisée en confondant la dynamique du monde avec les intérêts matériels et les démonstrations de bonne volonté des élites de la planète. Le mythe de la *« magie des rencontres »* a cédé le pas à la vision d'un camp retranché protégeant les rendez-vous d'affaire et la vanité des grands de ce monde. Pendant des années, il fallait être à Davos. Aujourd'hui, qui ose encore clamer haut et fort qu'il fallait être à New York ? Le problème majeur du Forum est qu'il n'est ni exportable, ni réformable.

Le succès de Davos ne pouvait se résumer au supposé complot des « maîtres du monde ». Il ne tenait pas non plus à la seule prestation de services offerte par le Forum, à savoir aligner en trois jours les rendez-vous équivalents à trois mois de voyages d'affaires. Le succès, c'était de faire croire qu'en étant là, on était suffisamment important pour être associé de près ou de loin à l'avenir du monde.

La recette reposait sur la capacité à offrir une densité de réseau inégalable. Les trois unités du théâtre classique transportaient dans un état fusionnel les hautes et moins hautes sphères économiques et politiques de ce monde.

> Les multiples initiatives prises pour faire de Davos non plus un « facilitateur » mais un « catalyseur » de changement ont débouché sur des résultats guère tangibles

L'unité de lieu se jouait dans un espace clos et difficile d'accès. L'unité de temps se déroulait sur une durée incompressible. L'unité d'action tenait dans l'absence des distractions des grandes capitales. Mais ce sont justement la densité, la centralité et le confinement du réseau qui en ont fait la cible privilégiée du mouvement d'opposition à la mondialisation néo-libérale.

Les responsables du Forum sont bien conscients que ce qui a fait son succès est aujourd'hui en train d'en faire son échec. Les réformes envisagées consistent à passer du mythe spontanéiste à l'atelier de travail hégémonique. Trois raisons conduisent à rester sceptique face à cette réorientation stratégique.

Il y a tout d'abord l'incapacité à élargir le cercle des personnes cooptées. Après la débâcle de Seattle, le Forum a invité pour son édition 2000 une poignée de dirigeants d'ONG à se joindre à quelques représentants syndicaux. En 2001, ils étaient une trentaine, soit environ 1 % des participants ; certains d'entre eux représentaient les ONG les plus en vue de la contestation, tels Thilo Bode de Greenpeace, Martin Kohr du Third World Network, Lori Wallach de Public Citizen ou Vandana Shiva de la Research Foundation for Science. Mais, cette année, soit ils n'ont pas reçu de nouvelle invitation, soit ils l'ont déclinée. Pour eux, Porto Alegre s'est substitué à New York comme le lieu où il fallait être.

Il y a ensuite les difficultés croissantes à préserver la présence des politiques de haut rang, sans lesquels le réseau perd sa qualité première par rapport à toute autre réunion d'affaires. Un indicateur de l'incapacité du Forum à incarner le lieu où pourraient se nouer des compromis sur l'avenir du monde est le nombre décroissant de chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OCDE qui y participent.

Enfin, les multiples initiatives prises pour faire du Forum non plus un « facilitateur » mais un « catalyseur » de changement ont débouché sur des résultats guère tangibles. Les préoccupations conjoncturelles continuent à mobiliser l'essentiel de l'énergie des participants. Les *task forces* et les conseils mis sur pied pour répondre aux enjeux plus structurels de la planète fonctionnent essentiellement en vase clos. Ils valent surtout comme rampe de lancement pour la catégorie des *Global Leaders of Tomorrow*, qui ont cinq ans pour faire leurs preuves et obtenir leur titularisation. Là encore, on est plus près des études de cas pour écoles d'administration des affaires que de propositions résultant d'un processus de négociation.

Une direction hégémonique consiste à faire partager une conception du monde donnant substance et cohérence à un rapport de forces pouvant se projeter dans l'avenir. Le Forum économique mondial n'incarne guère l'avenir : ce terrain est déjà conquis par un autre mythe, celui de Porto Alegre.

Jean-Christophe Graz est « visiting fellow » à la School of European Studies, Sussex University, Royaume-Uni.

PARUTIONS

■ **SI LA GRH ÉTAIT DE LA GESTION,** de Bernard Galambaud

« Curieuse fonction ressources humaines, en vérité, que le discours dominant valorise et les pratiques, le plus souvent, marginalisent. » Dès l'introduction, le ton est donné et l'interrogation posée. Pourquoi le directeur des ressources humaines ne parvient-il pas à imposer la légitimité de ses conceptions et de ses pratiques au sein de l'entreprise, alors que les dirigeants énoncent à tout bout de champ des poncifs sur l'importance de l'homme et de la compétence pour la performance de l'entreprise ? La réponse, selon l'auteur, réside dans l'incapacité des dirigeants à élaborer une politique de ressources humaines, et à la traduire en actes de gestion, en décisions opérationnelles s'imposant aux acteurs de l'organisation aux dépens des logiques de pouvoir ou de marché « naturellement » à l'œuvre. Car tout acte de gestion est d'abord, rappelle Bernard Galambaud, *« une action imposée par la pensée et la volonté managériale à la toute-puissance du marché »*, dont les « lois » *« ignorent le rôle du fonctionnement de l'entreprise comme source d'efficacité »* (éd. Liaisons, 2002, 282 p., 28 €). **A. R.**

■ **L'ÉCONOMIE, LE TRAVAIL, L'ENTREPRISE,** Université de tous les savoirs

Les éditions Odile Jacob poursuivent la publication des 366 conférences de l'Université de tous les savoirs qui se sont tenues chaque jour de l'année 2000, et ont attiré une foule d'auditeurs. Le volume 3, consacré à l'économie, regroupe les contributions de trente auteurs et permet de brosser un état d'avancement de la réflexion sur les principaux débats en cours : mondialisation, poids des marchés financiers, mutations du travail, nouvelle économie, etc. (vol. 3, éd. Odile Jacob, 2002, 469 p., 10 €). **A. R.**

■ **LA DÉMOCRATIE SOCIALE EN DANGER,** de Jean-François Amadieu et Denis Boissard

La question est souvent posée : les relations sociales en France sont-elles atrophiées du fait de l'omniprésence de l'Etat, ou bien les pouvoirs publics ne font-ils que combler le vide laissé par les organisations syndicales et patronales ? Pour Jean-François Amadieu, universitaire, et Denis Boissard, journaliste, la cause est entendue : c'est bien l'Etat qui empêche les partenaires sociaux de se développer et de gérer leurs négociations. Il s'agit d'ailleurs, selon eux, d'une fâcheuse exception française. Dans ces conditions, les auteurs demandent une clarification des règles du jeu du paritarisme et appellent de leurs vœux une relégitimation des partenaires sociaux. Vaste programme (éd. Liaisons, 2001, 86 p., 12,50 €). **A. B.-M.**

LE PRIX EUROPÉEN DU LIVRE D'ÉCONOMIE À AMARTYA SEN

Attribué par un jury composé d'experts et de journalistes de la presse européenne, le Prix européen du livre d'économie 2001 a été attribué le 14 février par François Roussely, président d'EDF, à Amartya Sen, Prix Nobel d'économie pour son ouvrage intitulé *Un nouveau modèle économique* (éd. Odile Jacob). Les deux autres lauréats sont Elie Cohen pour *L'Ordre économique mondial, essai sur les autorités de régulation* (éd. Fayard) et Pierre-Noël Giraud pour *Le Commerce des promesses* (éd. Seuil).

Le Monde
EMPLOI

Avocats et juristes s'adaptent aux besoins du marché

LES PERSPECTIVES D'EMPLOI DES JURISTES DANS LES CABINETS D'AVOCATS D'AFFAIRES COMME DANS LES ENTREPRISES RESTENT FAVORABLES. RESTRUCTURATIONS SOCIALES ET CONTENTIEUX INTERNATIONAUX ONT COMPENSÉ LA BAISSE DES FUSIONS-ACQUISITIONS.

Pendant la crise, les affaires continuent. Alors que le volume mondial des fusions-acquisitions et du marché des capitaux s'est effondré et qu'aux Etats-Unis les annonces de licenciements au sein des grands cabinets d'affaires se sont succédé depuis un an, le ralentissement ne semble pas inquiéter les avocats français. A peine admettent-ils quelques ajustements de leur activité.

« La diversification de notre activité nous permet d'amortir les baisses soudaines dans un domaine », assure Gérard Tavernier, « senior partner » du cabinet Gide Loyrette Nouel, un des grands généralistes français avec 265 collaborateurs et un chiffre d'affaires qui a atteint près de 122 millions d'euros en 2001.

« Le marché reste soutenu. Certes, quelques grandes opérations ont été différées, et nous observons un léger changement dans la répartition des dossiers », affirme Jean-Luc Michaud, « managing partner » à Paris du cabinet anglais Freshfields Bruckhaus Deringer, qui compte en France 200 avocats, en relativisant aussi le ralentissement de l'activité. *« Cela n'a rien à voir avec la crise du début des années 1990. L'euphorie des dernières années a été telle que l'on est plus dans une situation de retour à la normale que de crise »*, précise-t-il.

Du côté des juristes d'entreprise, les fusions-acquisitions ont eu un autre type de conséquences : elles ont dans certains cas conduit à des phénomènes de doublon dans les services juridiques, avec à la clé des licenciements. De plus, le dynamisme des recrutements tenait en partie à l'émergence des juristes spécialisés dans le droit de l'Internet. Avec l'effondrement de la nouvelle économie, ce filon s'est épuisé.

Pour autant, là encore les observateurs du marché se veulent optimistes. Bertrand Loubert, responsable de la commission emploi au sein de l'Association française des juristes d'entreprise (Afje), parle d'un *« léger tassement de l'activité »*, tout en précisant qu'*« il se traduit d'abord par un gel des embauches »*. Grégoire Bertin, associé fondateur chez Adwelson Hughes-Castell, un cabinet de recrutement spécialisé dans les fonctions juridiques et fiscales, précise que *« le ralentissement des demandes correspond plus à une position attentiste de la part des entreprises. Par ailleurs, dans les banques et les établissements financiers, la demande reste soutenue pour des spécialistes financiers et fiscaux »*.

Méthode Coué ou réelle sérénité ? Difficile de le savoir, tant la profession rechigne à dévoiler ses cartes. Ce qui est certain, c'est que les clignotants alarmistes de la conjoncture ont remis en scène des domaines tels que le contentieux d'affaires et les licenciements. Moins d'introduction en Bourse, de fusions-acquisitions mais plus de restructurations ou d'entreprises en difficulté, permettent ainsi à la plupart des grands cabinets d'avocats de faire le gros dos pendant la période actuelle.

> « Aujourd'hui, il faut être capable d'expliquer les 35 heures à des clients étrangers »

Par ailleurs, avocats et juristes spécialisés en droit social peuvent envisager leur avenir sous un jour radieux. L'effet 35 heures, la loi de « modernisation sociale », la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE), la complexité grandissante des lois sociales, des conventions collectives et des rapports sociaux justifient de plus en plus le recours à des juristes experts en la matière. *« Cette tendance n'est pas uniquement conjoncturelle,* souligne Frédéric Foucard, associé fondateur du cabinet de recrutement Adwelson Hughes-Castell. *Elle répond à une demande croissante de conseil et de sécurité juridique sur le plan social dans les entreprises de toutes tailles. Au droit du travail, il faut ajouter aussi l'émergence d'un droit spécifique de la Sécurité sociale et des systèmes de rémunération, d'épargne et de retraite »*, affirme-t-il.

Autres matières porteuses, les droits français et européens de la concurrence prennent de plus en plus d'ampleur dans les opérations au sein de l'Union, mais également avec d'autres pays. Il en va de même pour le droit fiscal, que ce soit en matière de fiscalité française, européenne ou internationale. Si le secteur a un peu levé le pied en matière d'embauches, la recherche de candidats sur ces créneaux reste réelle. Et pas toujours couronnée de succès. Car l'exigence de double cursus, de bilinguisme, d'expériences à l'étranger se fait de plus en pressante tant dans les cabinets d'avocats que dans les services juridiques des entreprises.

« Il n'y a pas si longtemps, confie un chasseur de têtes spécialiste du secteur juridique, *on disait aux futurs diplômés : "Si vous n'êtes pas bon en anglais, faites du droit social, vous n'en aurez pas besoin." Aujourd'hui, ce n'est plus vrai. Il faut être capable d'expliquer les 35 heures à des clients étrangers ! »*

Catherine Rollot

L'expansion du droit social

LA MISE EN PLACE DES NOUVELLES LOIS ET L'INTERVENTION CROISSANTE DES JUGES CRÉENT D'IMPORTANTS BESOINS

Le droit social a le vent en poupe. Pour les juristes et avocats spécialisés, c'est une source inépuisable de travail. Les conséquences de la mondialisation des marchés et les évolutions de la conjoncture sur les entreprises et leurs salariés impliquent de plus en plus fréquemment les comités d'entreprises (CE) et les syndicats. L'évolution de la société suscite aussi de nouveaux textes, susceptibles de provoquer des contentieux ou un besoin de conseil, que ce soit auprès des directions, des syndicats ou des CE. Depuis les 35 heures, l'actualité législative a été riche, notamment en 2001 avec les lois contre les discriminations, sur les nouvelles régulations économiques (NRE) ou sur la modernisation sociale (LMS), qui donnent de nouveaux droits aux représentants du personnel.

Beaucoup de cabinets de juristes spécialistes du droit social ont donc dû recruter. Chez Barthélémy et associés, par exemple, qui intervient auprès des employeurs et emploie 180 avocats en France, l'effectif s'accroît de *« 10 % par an depuis cinq ans, et le chiffre d'affaires de 15 % »*, indique son président Alain Sauret. *« Nous sommes débordés »*, affirme Evelyne Bledniak, avocate auprès des syndicats et des CE, qui a recruté un confrère voici deux ans et cherche à en embaucher un autre.

De plus, selon les données du 22e Salon national des CE et des collectivités, Ecoprise, qui s'est tenu la semaine dernière à Paris, 4 000 nouveaux secrétaires de CE sont élus chaque année, dont 70 % prennent leur fonction pour la première fois et qui auront besoin, à un moment ou à un autre, d'un soutien juridique. Beaucoup de CE disposent d'ailleurs d'un abonnement annuel auprès de cabinets juridiques, qui leur fournissent une assistance permanente par téléphone, fax, ou sur rendez-vous.

Côté employeurs, un tel besoin est sans doute aussi présent puisque 80 % des directeurs des ressources humaines d'entreprises de plus de 100 salariés estiment que *« l'application du droit du travail est plus difficile »* aujourd'hui qu'il y a une dizaine d'années, selon un sondage IFOP/l'Institut de l'entreprise, réalisé en janvier 2002, les 35 heures venant en tête des points ayant posé le plus de problèmes. *« En 1999 et 2000, nous n'avons parlé et raisonné que 35 heures, au détriment de toute autre négociation »*, indique Alain Sauret.

« C'est une loi hypercompliquée sur le plan technique, renchérit Gilles Bélier, lui aussi avocat auprès des employeurs. *Beaucoup d'entreprises ont dû refaire les accords qu'ils nous avaient soumis pour validation. Pour nous, ce dossier a été long et effroyablement lourd en terme de charge de travail »*. Depuis 2001, l'activité des juristes vis-à-vis de la RTT ne porte plus que sur les problèmes soulevés par l'application des accords et les contentieux déclenchés par les syndicats non signataires, sur la question des cadres par exemple. Un type de contentieux que l'avis rendu par le Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe contre la « discrimination » imposée aux cadres par la loi sur les 35 heures pourrait multiplier.

> « Le recours à la justice est devenu un substitut au conflit ouvert »

L'autre grand terrain d'exercice des juristes en droit social est bien sûr les plans de licenciements collectifs. *« Nous assistons les CE dans la préparation de leurs travaux, et nous participons aux réunions avec l'employeur, pour essayer de diminuer le nombre d'emplois supprimés et négocier les mesures »* du plan social, précise Marcel Dumont, directeur de Comité Conseils, qui ne travaille que pour des CE.

Ce dernier aspect devrait d'ailleurs connaître un fort développement grâce à la loi de modernisation sociale qui donne aux CE la possibilité de proposer des solutions alternatives aux licenciements, auxquelles l'employeur devra répondre de manière motivée. Un nouveau droit pour les CE... et donc un nouveau risque de contentieux s'il estime que l'employeur fournit des réponses insuffisantes.

La judiciarisation du droit social que constatent tous les juristes a pris naissance avec la loi sur les plans sociaux de 1993, qui fixe des obligations à l'employeur sous peine de nullité de la procédure. *« Les CE y ont vu un levier d'action, et la jurisprudence a imposé des sanctions très lourdes »* aux entreprises, constate Evelyne Bledniak, notamment avec « l'arrêt Samaritaine » de 1997 qui ordonne la réintégration des salariés licenciés.

Une tendance nourrie aussi par la désyndicalisation. *« Le recours à la justice est devenu un substitut au conflit ouvert,* souligne Gilles Bélier. *Au tribunal, il y a une même forme de rejet de l'employeur, quelque chose de l'ordre de la messe, du sacré, comme dans la grève. Et les juges eux-mêmes, que ce soit au tribunal de grande instance ou à la Cour de cassation, ont accepté de jouer ce rôle-là, par un rééquilibrage des décisions »* en faveur des salariés.

Cependant, dans le même temps, la négociation semble se développer, les employeurs préférant éviter la sanction des juges. *« En quinze ans, le métier a changé,* observe Rachid Brihi, avocat associé au cabinet Grumbach. *Avant, je portais la robe d'avocat pendant 90 % de mon temps, contre 40 % aujourd'hui. Le reste du temps, je fais du conseil. Le métier devient ainsi plus intéressant, car il s'agit de construire avec les représentants du personnel des stratégies plus en amont. »*

Francine Aizicovici

DES JURISTES D'ENTREPRISES FORTEMENT DIPLÔMÉS

Enquête réalisée auprès d'une population de jeunes juristes de moins de trois ans d'expérience

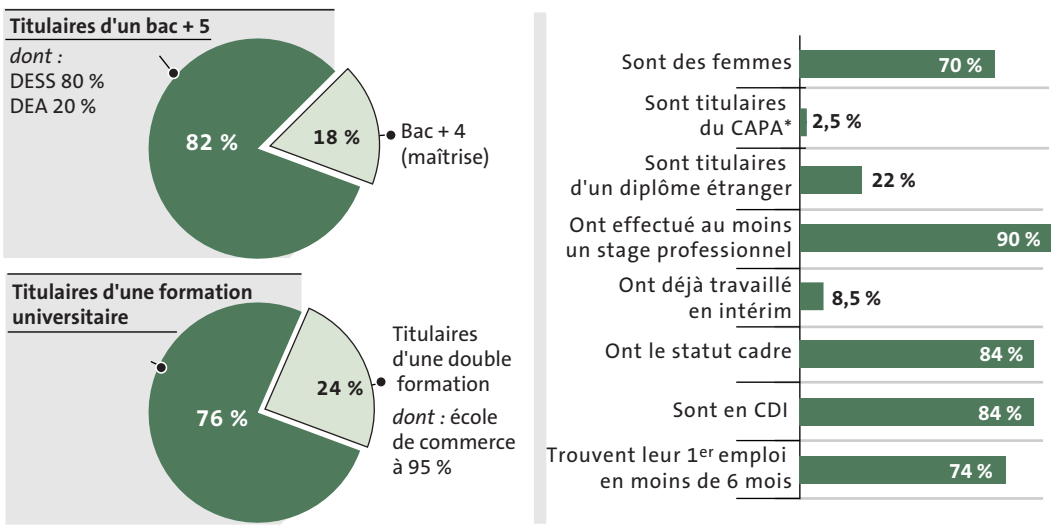

Source : Association française des juristes d'entreprise - déc. 2001

* Certificat d'aptitude à la profession d'avocat

EMPLOI

LES INDICATEURS SOCIAUX INTERNATIONAUX « LE MONDE » / EUROSTAT

	UE 15	EURO 12	ALL.	BELG.	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY. UNI	E.U.	JAPON
Evolution de l'emploi au 3e trim. 2001 (en % sur un an)	1,4	1,5	1,2**	0,7	2,4	2,2	1,2	2,2	0,6	1,5**	– 0,6**
Structure de l'emploi 2000											
part de l'emploi salarié	72	70	77	76	54	73	65	75	81	n. d.	n. d.
part de l'emploi à temps partiel	18	17	19	21	8	17	9	41	25	13	23
Taux d'emploi 2000 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)	63	61	65	61	55	62	53	73	71	74	69
Hommes + femmes (55-64 ans)	38	34	37	25	37	29	27	38	51	58	63
Durée du travail salarié à temps plein 2000 (h/semaine)	40,3	39,6	40,1	38,5	40,6	38,9	38,6	39	43,6	n. d.	n. d.
Évolution du coût du travail (en % sur un an) 2e trim. 2001)	3,1	2,7	2,7	0,4	5,1	3,6	-1,4	5,2	4,6*	4	n. d.
Taux de chômage en déc. 2001 (en %)											
Hommes + femmes	7,8	8,5	8	6,9	12,9	9,3	(oct. 01) 9,3	2,2	(oct. 01) 5,2	5,7	5,5
moins de 25 ans	15,7	16,9	9,7	17,5	25	21,3	27,4	5,1	12,5	11,9	n. d.
Part de chômage de plus d'un an 2000 (en %)	45	48	52	56	42	40	61	33	28	6	25

n.d. : non disponible, **4e trim.2000, *juillet 2001

EUROPE

DES COÛTS DE PROTECTION SOCIALE CONTRASTÉS

Dépenses de protection sociale par habitant en 1999 en «standard de pouvoir d'achat» (SPA)

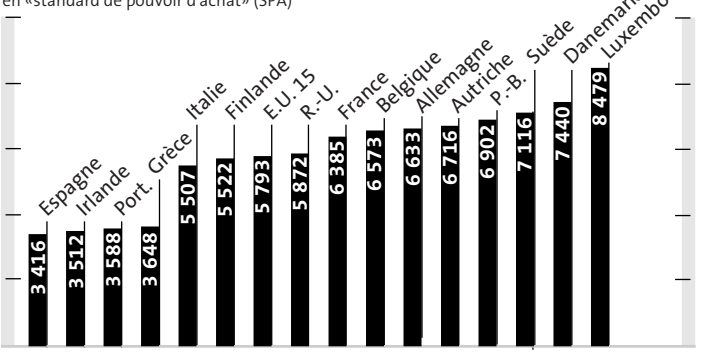

Source : Eurostat

■ LA MOYENNE EUROPÉENNE des dépenses de protection sociale exprimées en pourcentage du PIB (27,6%) camoufle des différences profondes entre les Etats. En 1999, les pourcentages les plus élevés étaient enregistrés en Suède (33 %), en France et en Allemagne (30 % environ), et les moins élevés en Irlande et dans les pays méditérranéens (de 15 % à 25 %).

■ LORSQUE LES COÛTS DE PROTECTION SOCIALE sont exprimés en standard de pouvoir d'achat (SPA) par habitant, les différences entre les pays sont encore plus prononcées : le rapport entre le Luxembourg (qui dépense le plus) et l'Espagne (qui dépense le moins) était de 2,5 pour 1 en 1999. Ce chiffre représente une réduction en comparaison de celui de 1990, qui s'élevait à 3,6 pour 1. Les écarts reflètent des différences dans les systèmes de protection sociale, le chômage, etc.

FLASH CEREQ/« LE MONDE »

LES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES SONT LES MOINS SATISFAITES

■ **Taux d'accès à la formation continue** % de salariés du privé ayant suivi au moins trois heures de formation entre janvier 1999 et février 2000

■ **Taux d'insatisfaction** % de salariés du privé ayant déclaré des besoins de formation non satisfaites

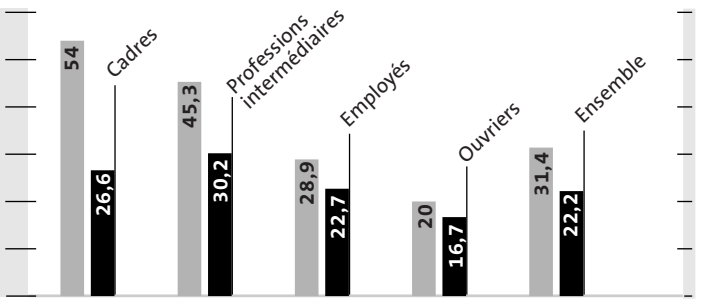

Source : Insee-Céreq, enquête Formation continue 2000

■ 22 % DES SALARIÉS du secteur privé déclarent avoir des besoins de formation non satisfaits. Les salariés qui réclament le plus de formation sont ceux qui paradoxalement y ont déja le plus accès.

■ CE SONT LES CADRES ET LES SALARIÉS des professions intermédiaires qui expriment le plus de besoins de formation non satisfaits, alors qu'ils en bénéficient déjà le plus. À l'inverse, les ouvriers qui accèdent peu à la formation, formulent moins de besoins insatisfaits. Le simple déplacement de l'initiative de la formation de l'employeur vers le salarié ne saurait suffire à réduire les inégalités d'accès à la formation continue.

Web designer d'un éditeur multimédia ou Ingénieur Support Salle des Marchés ? Parce qu'il est plus que jamais possible de choisir son métier, Courrier Cadres propose à ses lecteurs toutes les informations pour faire les bons choix ! En plus de nombreuses offres d'emploi, Courrier Cadres c'est chaque semaine le point sur l'actualité et les nouvelles tendances, des informations pratiques sur les entreprises qui recrutent, des parcours de cadres… Bref, des conseils aussi bien professionnels que personnels qui font de Courrier Cadres l'hebdo indispensable pour bien piloter sa carrière. En vente chaque jeudi chez votre marchand de journaux.

L'hebdo pour piloter votre carrière.

AGENDA

■ ENVIRONNEMENT

Un colloque organisé par l'Ademe sur le thème « la politique des déchets : bilan et perspectives » se tiendra mardi 19 février sous la présidence de Jean-Paul Mariot, député de la Haute-Saône, président du groupe d'études de l'Assemblée nationale sur les déchets, à la Maison de la Chimie, 28, rue Saint-Dominique, 75007 Paris, de 8 h 45 à 13 heures.

Contact : Ademe 01-47-65-23-77, fax 01-46-38-31-41.

■ EXPATRIATION

Avenir Export et Avenir Expat font salon commun du 6 au 8 mars à Paris (porte de Versailles) : toutes les informations – ainsi que des opportunités d'emploi – concernant l'investissement ou l'implantation à l'étranger, la mobilité internationale ou l'expatriation y sont rassemblées.

Renseignements : www.avenir-export.com

■ RECRUTEMENT

La treizième édition de Sup'Alternance, salon des formations d'enseignement supérieur par la voie de l'alternance, aura lieu à Paris (espace Champerret) les 6 et 7 mars. Entreprises proposant des contrats d'alternance et organismes de formation organisant des cursus de ce type y seront représentés. Le 8 mars au même endroit se tiendra un Forum du premier emploi bac + 4/5, en partenariat avec l'Apec : une trentaine d'entreprises présenteront leurs offres d'emploi.

Renseignements : www.studyrama.com ou 01-41-06-59-00.

■ FORMATION

Le Salon de la formation, du 6 au 8 mars à Paris (porte de Versailles), accueille 200 exposants prestataires de services de formation aux entreprises. Thèmes dominants cette année : le e-learning et la validation des acquis de l'expérience.

Renseignements : www.foragora.com/fr/Salon2002/page_salon.html

■ FRANCHISE

Franchise Expo 2002, le Salon international de la franchise, se déroulera du 15 au 18 mars à Paris (porte de Versailles) : 350 réseaux de franchisés à la recherche de nouveaux partenaires y seront représentés.

Renseignements : www.franchiseparis.com

■ MANAGEMENT DES RISQUES

Le colloque européen sur la « sûreté de fonctionnement des entreprises industrielles » réunira, six mois après la catastrophe d'AZF à Toulouse, les spécialistes internationaux de la sécurité industrielle, à Lyon du 19 au 21 mars. Ce colloque, organisé par l'Institut de sûreté de fonctionnement (ISdF) et la European Safety and Reliability Association (Esra) permettra, à travers des dizaines d'ateliers et de conférences, de faire le point sur l'état de l'art de la gestion des risques : doctrines, produits, règlementations présentes et...futures.

Renseignements : 01-46-11-02-48 ; 01-41-49-04-04.